

CAUSERET (PAUL, EMILE), né le 2 mars 1868 à Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône), mort le 10 décembre 1927 à Paris-8^e.

Député de la Haute-Saône de 1919 à 1927.

Docteur en médecine, Paul Causeret commença d'exercer sa profession en 1896 dans sa ville natale, Luxeuil-les-Bains. Il y devint conseiller municipal, s'employa efficacement au développement de la station thermale, y fonda et présida une société ouvrière de secours mutuels et en dirigea avec dévouement l'hôpital militaire pendant la Grande guerre.

Disposant d'une popularité certaine, que devait confirmer son élection au conseil général, il se présenta, âgé de 51 ans, aux élections générales législatives du 16 novembre 1919.

La liste d'Union nationale républicaine qu'il constitua avec Gaston About, Bernard de Menthon et Paul Gay enleva les quatre sièges affectés au département avec un total de 107.854 voix contre 75.354 à la liste d'Union républicaine de René Renoult, député sortant, vice-président de la Chambre des députés, et 20.288 à la liste S.F.I.O.

Sous cette douzième législature, Paul Causeret, qui siégea parmi les républicains de gauche, appartint à la Commission de l'hygiène et à celle des comptes définitifs.

Son attention se porta surtout sur les questions d'hygiène et de santé publique. C'est ainsi qu'il déposa une proposition de loi relative à l'aide aux tuberculeux et qu'il rapporta des propositions tendant à réserver dans les wagons de chemin de fer des compartiments spéciaux aux femmes accompagnées d'enfants de moins de deux ans et à interdire à ces mêmes personnes l'accès des salles de spectacles fermées.

Aux élections générales du 11 mai 1924, les quatre députés sortants firent à nouveau liste commune. Seul, Paul Gay n'eut pas son mandat renouvelé. Paul Causeret, lui, était réélu avec 26.656 suffrages sur 58.772 votants. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine démocratique et reprit sa place à la Commission de l'hygiène. Sa seule intervention en séance publique fut pour demander que les trépanés soient considérés comme mutilés à 100 %.

Son décès, survenu quelques mois avant l'achèvement de la législature, le 10 décembre 1927, alors qu'il n'avait que 59 ans, fut annoncé à ses collègues, dès la deuxième séance du lendemain, par le Président Fernand Bouisson. Après avoir retracé sa carrière, il déclara : « Ceux qui furent les témoins de ses efforts garderont un souvenir ému de cet homme de bien. Son affabilité, sa cordialité souriante étaient ici appréciées de tous les membres de cette assemblée. »

CAUSSANEL (CHARLES, LOUIS), né le 18 septembre 1838 à Sauveterre (Aveyron), mort à Sauveterre le 29 octobre 1925.

Député de l'Aveyron de 1893 à 1898.

Négociant en vins, adjoint au maire (16 mars 1878), puis maire (23 décembre 1888) de sa ville natale, conseiller général du canton de Sauveterre depuis le 1^{er} août 1886, Charles Caussanel se présenta aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893 dans la deuxième circonscription de Rodez.

Dans sa profession de foi, il se rangeait, parmi ceux qui entendaient « arracher notre pays à la réaction ». « Partisan convaincu d'une République progressive, tolérante, respectant toutes les croyances et s'appuyant sur un Gouvernement fort, seul capable d'assurer l'ordre et le progrès », il annonçait que, républicain de tout temps, il voterait toujours en républicain et que enfant du peuple, il s'associerait à toutes les mesures tendant à donner aux fils des travailleurs les moyens de s'élever par leur mérite.

Après avoir talonné au premier tour de scrutin, avec 4.379 voix le député sortant conservateur Gaston Roques, qui en obtenait 4.504, il le distança nettement au scrutin de ballottage : tandis que, sur 13.716 votants, Roques recueillait 5.928 suffrages, il en obtint lui-même 7.681.

Au Palais-Bourbon, il ne se fit pas entendre en séance publique et ne déposa aucun texte. Est-ce à cet effacement qu'est dû son échec à la consultation générale de 1898 ? Le 8 mai, si 6.105 électeurs, sur 14.049 votants, lui restèrent fidèles, 7.872 lui préférèrent l'un de ses anciens concurrents de 1893, l'avocat Edouard Gaffier, qui fut ainsi appelé à lui succéder dès le premier tour de scrutin.

Charles Caussanel est décédé dans sa cité natale, le 29 octobre 1925, à l'âge de 87 ans.

CAUTRU (CAMILLE, FRÉDÉRIC), né à Lassy (Calvados), le 4 février 1879.

Député du Calvados de 1919 à 1936.

Sénateur du Calvados de 1936 à 1945.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du 13 au 23 décembre 1930.

Camille Cautru est issu d'une famille de petits agriculteurs établie de longue date dans la région de Lassy. Une fois achevés ses études juridiques à la Faculté de droit de Caen, dont il fut plusieurs fois lauréat, il s'inscrivit, le 1^{er} octobre 1900, au barreau de la Cour d'appel de cette même ville et reçut la médaille d'or du stage.

Il ne tarda pas à faire partie de la municipalité de sa commune natale (1904) et venaît d'être élu conseiller d'arrondis-

sement du canton de Condé-sur-Noireau (juin 1914), lorsqu'il fut mobilisé, le 2 août, dans les services automobiles du 1^{er} corps de cavalerie.

Après sa démobilisation (21 février 1919), il rentre résolument dans la carrière politique. Aux élections générales du 16 novembre 1919, la liste d'Union nationale républicaine qu'il a formée avec Henri Laniel et le comte Charles d'Harcourt enlève les trois sièges de la 2^e circonscription du Calvados en recueillant au total 51.301 voix contre 33.192 à la liste d'Union républicaine démocratique et 2.175 à la liste S.F.I.O. Un mois plus tard, il est élu maire de Lassy.

Ses fonctions le conduisent à prendre dès ce moment une part active à l'électrification de sa région : il crée ou aide à créer des syndicats d'électricité à Condé-sur-Noireau, à Vassy, à Bénv-Bocage, à Caumont-l'Éventé, à Thury-Harcourt. Élu en 1933 conseiller général du canton de Vassy, il les réunira en une confédération départementale. Celle-ci deviendra, en 1938, le Syndicat départemental d'électrification du Calvados, qui groupe tous les syndicats et toutes les communes du département et qu'il préside toujours.

sa profession de foi électorale de 1919 était un appel à l'union des forces de l'ordre. Il y demandait que la République soit gouvernée, les pouvoirs du chef de l'État renforcés et le Parlement rigoureusement maintenu dans son rôle, à savoir contrôler, et non gouverner. Dans celle qu'il signe en 1924, il rappelle qu'il apporte depuis deux ans un soutien fidèle à la politique intérieure et extérieure de Poincaré et il se prononce notamment pour des économies encore plus sévères et contre l'impôt personnel, à cause de l'inquisition qu'il entraîne. Le Calvados ne forme plus, pour les élections du 11 mai 1924, qu'une seule circonscription. La liste d'Union nationale républicaine constituée par Camille Blaisot, Camille Cautru, Fernand Engerand, Ernest Flandin, François Gérard et Henri Laniel tous députés sortants, y emporte les six sièges avec une moyenne de 49.300 voix, sur 76.947 votants, laissant très loin derrière elle la liste de l'Unité socialiste ouvrière et paysanne et celle du Bloc ouvrier paysan.

Aux élections générales du 22 avril 1928, qui se font au scrutin uninominal, Cautru, candidat dans la circonscription de Vire, recueille dès le premier tour de scrutin, 9.443 voix contre 1.957 à M. Marie, sur 12.794 votants. C'est au premier tour aussi qu'il est réélu à celles du 1^{er} mai 1932, avec 8.843 suffrages contre 2.570 à M. Marie sur 12.602 votants et du 26 avril 1936, avec 9.279 suffrages contre 1.763 à M. Marie, sur 12.317 votants. Son programme de 1936 se résume dans la formule « Tout pour la paix, le travail et l'épargne » et il y appelle de ses vœux une réforme de l'État qui confère au Gouvernement plus d'autorité, de stabilité et d'indépendance et qui enlève au Parlement l'initiative en matière de dépenses.

Au Palais-Bourbon, il fut successivement inscrit à l'Entente puis Union républicaine démocratique, au groupe républicain et social, enfin au groupe des républicains indépendants et d'action sociale. Durant les cinq législatures où s'exerça son mandat, il appartint aux Commissions de législation civile et criminelle et d'administration générale, départementale et communale, dont il fut à plusieurs reprises vice-président. Il appartint aussi sous la douzième législature à la Commission des comptes définitifs, sous la treizième à la Commission d'enquête sur les fonds utilisés par les partis en 1924, à la quatorzième à la Commission spéciale de réorganisation judiciaire, sous la quinzième à la Commission des boissons. La confiance de ses collègues l'appela à la vice-présidence de la Chambre en 1929. Quelque temps après, lorsque fut tentée la constitution d'une majorité de concentration, il entra au Cabinet Steeg (13 décembre 1930) en qualité de sous-secrétaire d'État à l'Agriculture, mais se retira, avec ses amis, quand il apparut que cette tentative était vouée à l'échec.

Dès son entrée au Parlement, Camille Cautru déploya une grande activité et traita de sujets, principalement d'ordre juridique, économique et social, qui lui tinrent à cœur au cours de toute sa carrière et dont nous ne pouvons, ici, qu'énumérer les principaux : fonctionnement des tribunaux judiciaires et administratifs et réforme judiciaire ; statut de la famille ; régime fiscal et développement de la construction ; législation commerciale ; statut de l'alcool et régime des bouilleurs de cru ; baux ruraux et statut du fermage et du métayage ; réglementation de l'affichage et de la publicité. Dans tous ces domaines, il multiplia propositions, rapports, amendements et interventions en séance publique. Spécialiste reconnu de la législation sur les loyers, il prit une part importante à son évolution entre les deux grandes guerres, en ce qui concerne tant les locaux d'habitation que les locaux commerciaux et industriels. Il a, d'ailleurs, en collaboration avec Ch. Maurice Bellet, consacré un ouvrage à la propriété commerciale et à la loi du 30 juin 1926 publié cette même année. Mais d'autres sujets encore ont retenu son attention, tels que le régime de l'élection des députés, le règlement de la Chambre, les tarifs ferroviaires, le reclassement des fortifications de Paris, le statut de la copropriété, les menées autonomistes, l'amnistie — sans compter divers sujets d'intérêt local. Et il est peu de discussions budgétaires dans lesquelles il ne se soit pas fait entendre.

Président de l'Association nationale du bon cidre et partisan de la liberté de distillation pour les cultivateurs récoltants, il présida le groupe de défense des bouilleurs de cru et le groupe cidricole.

En 1936, il venait d'être réélu député, lorsque la disparition d'Henry Chéron, survenue quelques jours seulement avant ce succès, l'incita à briguer le siège de sénateur du Calvados devenu ainsi vacant :

le 28 juin, il recueillait 1.045 voix sur 1.165 votants et le 21 juillet il se démettait de son mandat de député. Aux élections sénatoriales du 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939), ses électeurs devaient lui conserver leur confiance en lui accordant, dès le premier tour de scrutin, 995 suffrages sur 1.168 votants. Il poursuivit au Palais du Luxembourg l'action qu'il avait menée avec persévérance au Palais-Bourbon. Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartient à la Commission des douanes, à la Commission de l'hygiène et de la prévoyance sociale, à la Commission des comptes définitifs, à la Commission de l'administration générale, départementale et communale et à la Commission de législation civile et criminelle.

Après la dernière guerre, il fut déclaré inéligible pour avoir voté le 10 juillet 1940 la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain. Il se pourvut contre cette décision devant le Conseil d'Etat, mais renonça dès lors à la vie publique. Cependant, par des votes massifs et répétés, nonobstant les arrêtés successifs d'annulation prononcés par la juridiction administrative, ses concitoyens le maintinrent à la tête de la municipalité de Lassy jusqu'au moment où, se retirant à La Rocque, il abandonna cette fonction.

Camille Cautru a été membre du Conseil supérieur de l'électricité et du Conseil supérieur de l'alcool. Il est titulaire de la Médaille d'or de l'administration communale et départementale depuis le 19 mai 1959 et Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 2 septembre 1953.

CAUVIN (ERNEST), né le 24 juillet 1843 à Rouen (Seine-Inférieure), mort le 21 décembre 1922 à Canteleu-les-Rouen (Seine-Inférieure).

Député de la Somme de 1898 à 1907.

Sénateur de la Somme de 1907 à 1922.

Après avoir accompli son cycle secondaire au lycée Charlemagne à Paris, Ernest Cauvin entreprit plusieurs voyages d'affaires à l'étranger, au titre de représentant de la Manufacture de bâches et de sacs de Saleux que dirigeait son père à qui il devait succéder.

Engagé volontaire en 1870, il prit part à la guerre comme capitaine de mobiles, puis d'état-major et devint aide de camp du général Paulze d'Ivry.

Il remporta ses premiers succès politiques dans des élections locales : élu successivement maire de Saleux, conseiller d'arrondissement de Boves en 1877, et conseiller général de Boves en 1881, il devait rester jusqu'à sa mort membre de l'Assemblée départementale.

Il se présenta comme candidat républicain dans la Somme à l'élection législative partielle qui tendait au remplacement du général Boulanger, le 6 janvier 1889, mais il n'obtint que 53.169 voix

sur 119.345 votants. Le général Montaudon fut élu avec 60.717 voix.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889 et des 20 août et 3 septembre 1893.

Mais, après cette pause, il fut candidat aux élections législatives générales des 8 et 22 mai 1898, dans la deuxième circonscription d'Amiens. Il emporta le siège, au scrutin de ballottage, par 6.467 voix sur 14.026 votants contre MM. Drouart, radical, et Jourdain-Clabaut conservateur, qui obtinrent respectivement 4.929 et 2.436 voix. Il se fit inscrire à la Chambre des Députés au groupe de la gauche radicale.

Au cours de cette législature on l'entendit dans la discussion : du budget de l'exercice 1889 (services pénitentiaires) et de la proposition de loi sur le travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels ; dans la discussion : du budget de l'exercice 1900 (intérieur), du budget de l'exercice 1901 (marine) ; du projet de loi concernant les Caisses de retraites ouvrières (1901) ; des propositions de loi tendant à assurer la liberté et le secret du vote (1901), du budget de l'exercice 1902 (postes et télégraphes).

Il fut réélu, dans la même circonscription, aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 15.550 voix sur 27.674 votants, contre MM. de Forceville et Alexandre qui obtinrent respectivement 10.347 et 1.063 voix.

Durant cette huitième législature, il présenta une proposition de loi tendant à faire accorder une permission annuelle de huit jours aux militaires dont le lieu de garnison est éloigné de plus de 200 km. du domicile de leur famille, prit part à la discussion : du budget de l'exercice 1904 (postes et télégraphes) ; des propositions de loi sur le monopole des inhumations, de la proposition de loi sur le recrutement de l'armée (service des deux ans) (1904) ; des propositions de loi tendant à assurer la liberté et le secret du vote (1904) et à la discussion des propositions de loi sur les Caisses de retraites ouvrières (1905).

Il fut encore réélu, aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, dans la 2^e circonscription d'Amiens, au deuxième tour de scrutin, par 16.226 voix sur 26.721 votants, contre M. Borel de Brétizel qui obtint 9.929 voix.

Il présenta une proposition de loi tendant à ouvrir au Ministre de l'Intérieur un crédit destiné à venir au secours des cultivateurs des arrondissements d'Amiens de Montdidier et de Péronne victimes d'un cyclone (1906).

Le 18 août 1907, il fut élu à une élection partielle, au premier tour de scrutin, sénateur de la Somme par 995 voix sur 1.313 votants contre M. Grardel qui en obtenait 230. Il s'agissait de remplacer M. Trannoy, décédé le 24 mai.

Il se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine de la Haute Assemblée.

Il intervint dans la discussion du budget de l'exercice 1908 (loi de finances).

Réélu sénateur, au premier tour de scrutin, au renouvellement triennal du 3 janvier 1909, par 716 voix sur 1.305 votants, il parla dans la discussion : du projet de loi relatif aux cadres et effectifs de l'artillerie (1909), de la proposition de loi relative aux retraites ouvrières (1909) ; de la proposition de loi portant révision du tarif général des douanes (1910) ; du budget de l'exercice 1910 (guerre) ; des interpellations sur les accidents des chemins de fer de l'Etat (1911) ; du budget de l'exercice 1911 (guerre) et déposa un rapport sur la création de médailles commémoratives à attribuer aux anciens combattants de la guerre 1870-1871 (1911). Il déposa également un rapport sur le classement d'un certain nombre d'ouvrages de la place de Maubeuge (1912). On l'entendit encore dans la discussion : de la proposition de loi tendant à combattre la dépopulation (1913), du projet de loi relatif à l'assistance aux familles nombreuses (1913), des crédits provisoires de janvier et février (1913). Il parla en outre au cours de la discussion : de la proposition de loi relative à la Croix de guerre (1915) ; de la taxation des denrées alimentaires (1916) ; de la proposition de loi sur la mobilisation civile (1917) ; des affectations aux unités combattantes des mobilisés (1917). Il déposa, avec M. Chéron, une proposition de loi attribuant le droit de pardon aux tribunaux correctionnels (1917), et participa à la discussion relative à la procédure en Cour de justice et dans celle concernant les dommages de guerre (1917).

Il s'intéressa à la proposition de loi relative au droit de pardon (1918), déposa plusieurs rapports : sur les limites d'âge de radiation des cadres des officiers de complément (1918) ; sur les retraites ouvrières et paysannes (1918) ; sur la Médaille commémorative de la Grande guerre (1919) et intervint au cours de la discussion des interpellations sur les régions libérées (1919).

Il fut réélu sénateur, au premier tour de scrutin, au renouvellement du 11 janvier 1920, par 821 voix sur 1.291 votants.

Il fut chargé de rapports : sur la gendarmerie (1920), sur l'institution de cartes d'identité professionnelles en Alsace-Lorraine (1920), sur le déclassement des enceintes fortifiées de Dunkerque et Calais (1921), sur la médaille militaire (1921), sur l'institution de la Médaille commémorative interalliée de la guerre, dite « Médaille de la Victoire » (1922) et se fit entendre dans la discussion : d'une interpellation sur les habitations à bon marché (1920), du projet de loi sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoires (1920), du budget des exercices 1920 et 1921, du projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer (1921), du projet de loi relatif à la fréquentation scolaire (1921), du budget de l'exercice 1922 et des propositions de loi relatives au droit de vote des femmes (1922).

Il fut, à la Haute Assemblée, vice-président de la Commission de l'armée, vice-président de la Commission du commerce et de l'industrie, Président de la Commission du ravitaillement et membre de la Commission des départements libérés.

Il mourut en cours de mandat au Canteleu-les-Rouen le 21 décembre 1922, à 79 ans, des suites d'un accident d'automobile dont il fut victime le 9 décembre, aux environs de Gaillefontaine (Seine-Inférieure).

Dans son éloge funèbre prononcé à la séance du 22 décembre le vice-Président Alexandre Bérard évoqua : « sa robuste verdure, son inlassable activité, sa bonne figure souriante et pleine d'intelligence, son regard ouvert et lumineux et vents son dévouement aux œuvres sociales et à la reconstruction de sa région sinistrée ».

Il était Officier de la Légion d'honneur à titre militaire et Officier de l'Instruction publique.

Ses obsèques furent célébrées en l'église de Canteleu-les-Rouen, le 26 décembre 1922 au milieu d'une nombreuse assistance.

Les journaux locaux « *Le journal d'Amiens* » et le « *Progrès de la Somme* » lui consacrèrent d'élogieux articles nécrologiques.

CAVAIGNAC (JACQUES, MARIE, EUGÈNE, *Godefroy*), né à Paris, le 21 mai 1853, mort au château d'Ourne, près de Flée (Sarthe) le 24 septembre 1905.

Député de la Sarthe de 1882 à 1905.

*Ministre de la Guerre
en 1885, 1895 et 1898.*

*Ministre de la Marine et des colonies
en 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans *ROBERT ET COUSY, Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 619).

Sur le plan local, il était déjà maire de Flée et conseiller général de la Sarthe. Il fut élu président de l'Assemblée départementale, en 1892.

Il retrouva son siège de député, sous l'étiquette républicaine, au premier tour de scrutin, aux élections générales du 22 septembre 1889, dans la circonscription de Saint-Calais par 8.777 voix sur 15.268 votants, contre M. Dugué qui en obtenait 6.229.

Il se fit inscrire au groupe agricole.

Au cours de cette cinquième législature, il appartint à plusieurs commissions spéciales, notamment à celle des chemins de fer (1890) et à celle du budget (1892) qui le nomma rapporteur général.

Il fut chargé de plusieurs rapports : sur les réquisitions militaires (1890), le service de l'état-major (1890), sur une proposition de loi tendant à venir en

aide aux familles des marins qui périrent dans le naufrage de la goélette « La Bretagne », sur une ouverture de crédits (1891), sur le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1892 à titre de rapporteur général et il fut entendu à plusieurs reprises dans la discussion de ce projet de loi (1891 et 1892).

Il prit part en outre à la discussion de l'interpellation de M. C. Dreyfus sur la politique générale du Cabinet et sur les causes qui amenèrent la retraite de M. Constans, Ministre de l'Intérieur (1890).

En qualité de rapporteur général on l'entendit dans la discussion du projet de loi relatif aux encouragements spéciaux à donner à la sériculture (1891), dans la discussion des crédits d'inscription et de paiement pour le service des pensions civiles (1891), dans la discussion du tarif général des douanes (1891).

Il fut nommé Ministre de la Marine et des Colonies, le 27 février 1892, dans le Cabinet présidé par M. Emile Loubet. En cette qualité, il participa à la discussion des projets de loi portant ouverture de crédits relatifs au Soudan et au Dahomey et de l'interpellation de M. Hervieu sur les questions relatives au Dahomey (1892).

On l'entendit en outre dans le débat sur le collectif de l'exercice 1891 (Ministère de la Marine). Il répondit à une question de M. de Pourquery de Boisserin, concernant le commandement des opérations militaires, question qui fut transformée en interpellation.

Il démissionna, avec tout le Cabinet, le 6 décembre 1892, après un vote de la Chambre des députés qui subordonnait au commandement de l'armée de terre, les forces navales existant au Dahomey.

Ayant regagné son banc de député, il prit part à la discussion de l'interpellation de M. Goussot sur la sanction politique que comptait donner le Gouvernement aux mesures prises à l'égard de dix membres du Parlement mis en cause dans l'affaire du Panama. Il prononça à ce sujet un discours qui fit une grande impression (1893). Il participa également à la discussion de l'interpellation de M. Leydet sur la politique générale du Gouvernement et demanda à interpellier le Cabinet sur les faits ayant amené la démission de M. Bourgeois, Garde des Sceaux (1893).

Il fut réélu député, aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, dans la même circonscription par 11.230 voix sur 12.309 votants, sans concurrent.

Au cours de cette sixième législature, il appartient à la Commission de l'armée (1894), à la Commission du budget (1894, 1895) et à la Commission de la réforme de l'impôt (1894).

Il présenta deux propositions de loi, l'une sur la répartition de la contribution foncière (1894), l'autre sur l'organisation d'une armée coloniale (1895). Il déposa plusieurs rapports : sur l'établissement de l'impôt sur le revenu (1895), sur les crédits ouverts pour l'exécution des ma-

nœuvres de 1895 (1895), sur le budget général de l'exercice 1896 (guerre). Il participa à la discussion des projets de loi concernant les contributions directes (1894), et portant fixation du budget de l'exercice 1895 ; participa aux débats sur les conventions de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France (1894), et sur les contributions directes de l'exercice 1896 (1895).

Nommé Ministre de la Guerre, dans le Cabinet présidé par M. Léon Bourgeois, par décret du 1^{er} novembre 1895, il prit part, en cette qualité, à la discussion : des interpellations concernant la préparation de l'expédition de Madagascar, du budget de l'exercice 1896 (guerre), du projet de loi relatif aux décorations supplémentaires à accorder aux militaires et marins qui firent partie de l'expédition de Madagascar (1896), du projet de loi relatif au mode de nomination aux emplois réservés, aux sous-officiers rengagés (1896), et dans les discussions relatives au rengagement des sous-officiers et à la réforme de la loi des cadres (1896).

Démissionnaire de ses fonctions ministérielles, avec tout le Cabinet le 29 avril 1896, il prit part, en qualité de député, aux discussions relatives : à l'organisation du haut commandement (1897), au principal de la contribution foncière des propriétés non bâties (1897), aux contributions directes (1897).

Il interpella le Gouvernement sur le dégrèvement des petites cotes foncières et présenta à cette occasion un ordre du jour motivé (1898). Il participa à la discussion d'une interpellation sur les mesures que le Ministre de la Guerre comptait prendre à la suite d'un article publié par M. Zola (lettre publique « J'accuse ») et présenta un ordre du jour motivé pour clore le débat (1898).

Il se fit entendre en outre dans la discussion : du budget de l'exercice 1898 (guerre), de l'interpellation de M. Hubbard sur l'attitude que le Ministre de la Guerre avait laissé prendre à deux officiers généraux devant la justice civile.

Il fut réélu député, aux élections législatives du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, dans la même circonscription par 12.653 voix sur 13.562 votants, sans concurrent.

Il intervint dans la discussion qui s'ouvrit sur la fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Castelin sur l'affaire Dreyfus.

Il fut renommé Ministre de la Guerre dans le deuxième Cabinet Henri Brisson par décret du 28 juin 1898.

En cette qualité, il répondit à l'interpellation présentée par M. Krantz sur la politique générale du Gouvernement (1898), prit la parole au cours de la discussion de l'interpellation de M. Castelin sur l'affaire Dreyfus et sur la fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Fournière concernant l'authenticité des pièces communiquées à la Chambre dans la séance du 7 juillet 1898. Il défendit en outre le projet de loi por-

tant ouverture de crédits sur l'exercice 1898.

Le 7 juillet 1898, au cours d'une séance mouvementée, il déclara posséder la preuve de la culpabilité de Dreyfus et, malgré la découverte du faux du colonel Henry, persista dans son opinion : il s'opposa à la révision du procès. Cette révision ayant été malgré lui décidée le 3 septembre 1898, il démissionna du Ministère (5 septembre 1898).

Il adhéra alors au groupe nationaliste et à la « Patrie française ». Revenu à son banc de député, il fut entendu, à plusieurs reprises, dans les discussions relatives à l'affaire Dreyfus : sur la demande en révision du procès, sur le renvoi devant un conseil de guerre du colonel Picquart, sur la communication du dossier secret à la Cour de Cassation et sur la démission de M. Quesnay de Beaurepaire (1899).

Il fut réélu, aux élections générales législatives du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, toujours dans la même circonscription par 10.604 voix sur 15.336 votants, contre M. Gigon qui en obtenait 4.575.

Il participa au cours de cette huitième législature, à l'incident se rattachant à l'affaire Dreyfus soulevé par M. Jaurès au cours de la discussion sur l'élection de M. Syveton et parla sur les ordres du jour motivés déposés à la suite de cet incident (1903).

Il demanda, avec MM. Gauthier (de Clagny), le lieutenant-colonel Rousset et Syveton à interpeller le Gouvernement sur l'expulsion de M. l'abbé Deisor (1904). Il fut un des adversaires des Ministères Waldeck Rousseau et Combes.

Esprit distingué et cultivé, homme de caractère, sachant prendre ses responsabilités, plusieurs fois Ministre, il s'attacha surtout aux questions militaires et aux questions financières. Lorsqu'il fut en désaccord avec ses collègues du Cabinet ou avec la majorité de l'Assemblée, il eut la dignité de se retirer du Gouvernement.

Il publia divers écrits politiques ou historiques, en particulier un ouvrage sur *La formation de la prusse contemporaine* qui obtint le prix Thiers de l'Académie française. Il collabora à la *Revue historique* et à la *Revue des Deux Mondes*.

Il mourut, au cours des vacances parlementaires, le 24 septembre 1905 au château d'Ourne, près de Flée (Sarthe), alors qu'il n'avait que 52 ans. Il ne fut pas prononcé à la rentrée des Chambres, d'éloge funèbre, le décès ayant eu lieu pendant l'intersession.

CAVALIÉ (LOUIS, HENRI, ANGÉLY), né à Albi (Tarn) le 4 mars 1831, mort à Albi le 2 mai 1916.

*Député du Tarn de 1876 à 1877
et de 1878 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 619.)

Il se représenta, sous l'étiquette de républicain de gauche, aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, comme ancien député opportuniste anti-boulangiste.

Sa profession de foi le situait très exactement dans l'Union des gauches. Il exhortait ainsi ses électeurs : « Une fois de plus, vous appellerez aux ambitieux de toute sorte, qui prétendent devenir vos maîtres, que vous n'en voulez plus ; que le temps des souvenirs est passé ; que vous entendez rester les arbitres de vos destinées. Vous rendrez ainsi un signalé service non seulement à la République qu'il vous plaît de conserver, mais encore à la France qui plus que jamais, a besoin de tranquillité à l'intérieur pour être libre de toutes ses forces à l'extérieur ; à la France dont la grandeur exige pour se développer, une stabilité que peuvent seuls lui donner l'affermissement de la République et la défaite de la coalition réactionnaire ».

Il fut réélu député du Tarn au premier tour de scrutin, par 7.391 voix sur 14.173 votants contre M. de Lapanouse conservateur, qui en obtenait 6.633.

Au cours de cette cinquième législature, il fit partie de diverses commissions spéciales.

Il présida les 2^e et 6^e bureaux chargés de la vérification des élections. Il déposa à ce sujet des rapports sur les élections de la deuxième circonscription de Chateaulin (Finistère) (1889), de la première circonscription de Béziers (Hérault) (1889), et de la première circonscription de Morlaix (Finistère) (1892).

Il ne se représenta pas aux élections législatives générales du 20 août 1893. Il se retira alors dans sa ville natale où il vécut éloigné de la politique, et y mourut le 2 mai 1916, à l'âge de 85 ans.

CAVILLON (EDMOND), né à Airaines (Somme) le 6 août 1875, mort à Airaines le 25 mai 1957.

Sénateur de la Somme de 1926 à 1936.

Industriel, agriculteur et éleveur, administrateur des établissements Deneux, de plusieurs sociétés textiles et de blanchisseries, président de l'union syndicale des tissus et matières textiles, c'est après avoir acquis une longue expérience des affaires qu'Edmond Cavillon fut élu, en 1919, conseiller général de la Somme pour le canton de Mollieux-Vidame. Il le demeura jusqu'en 1940. Il fut maire d'Hallencourt de 1913 à 1919 et conseiller municipal d'Airaines de 1919 à 1925.

Son dévouement aux intérêts de sa région lui valut d'être élu le 30 mai 1926, sénateur de la Somme, à l'occasion d'une élection partielle, en remplacement de M. Thuillier-Buridard, décédé le 10 mars, par 671 voix contre 561 à M. Dubois sur 1.298 votants, au troisième tour de scrutin.

Il se fit inscrire au groupe de l'Union démocratique radicale.

Il conserva son mandat au renouvellement triennal du 9 janvier 1927, au premier tour de scrutin, par 808 voix sur 1.302 votants.

Siégeant aux Commissions de l'armée, des douanes et conventions commerciales, des départements libérés de l'invasion, de l'aéronautique commerciale, il parla dans la discussion : du projet de loi sur les assurances sociales (1927), du projet de loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre (1928), déposa des amendements au projet de loi relatif à diverses conventions douanières (1928), participa à la discussion ; des projets de loi concernant l'accord franco-suisse (1928), du budget de l'exercice 1929 (chemins de fer), de l'article 60 A de la loi de finances relatif à l'indemnité parlementaire (1928) ; du projet de loi relatif aux incompatibilités parlementaires (1928) ; il déposa une demande d'interpellation sur les inconvénients que présentent pour l'économie nationale certaines taxes qui frappent la production agricole et industrielle (1929), parla dans la discussion de crédits supplémentaires (1929) ; de la proposition de loi sur les ententes interdépartementales (1929), du projet de loi sur la tuberculose des bovidés (1929), du remboursement des dettes de la France à ses alliés (1929), de la révision des baux à longue durée (1929) et du projet de loi portant dégrèvement d'impôts (1929).

Il déposa en outre deux rapports : l'un sur l'admission temporaire des tissus d'alpaga (1928) ; le second sur la convention signée entre la France et la Grèce (1929).

En 1930, il parla, à plusieurs reprises, au cours des débats qui eurent pour objet la modification de la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales, intervint dans la discussion du budget de la justice, du budget des Beaux-arts, du budget des travaux publics et du budget de l'agriculture, ainsi que dans la discussion de la loi de finances. Il déposa une demande d'interpellation sur la crise économique et la loi des assurances sociales.

En 1931, il demanda à interpeller le Gouvernement sur la production linière, développa cette interpellation et déposa un ordre du jour motivé. Il intervint, en outre, dans la discussion : du budget du travail, de la loi de finances (art. 67 — blanchisseries militaires). Il déposa avec MM. Caillaux, Henry Bérenger et Dalbiez une demande d'interpellation sur les relations de la France et de l'U.R.S.S. et demanda à interpeller le Gouvernement sur la création dans la baie de la Somme d'un champ de tir d'aviation. Il se fit entendre dans la discussion des interpellations sur la balance commerciale et déposa en fin de débat un ordre du jour avec plusieurs de ses collègues. Il demanda encore à interpeller sur la défense du crédit public et intervint pour retirer cette demande. Il déposa un amendement au projet de loi portant amnistie, et fut

chargé d'un rapport sur la cession à la ville de Boulogne-sur-Mer de terrains provenant des anciennes fortifications.

En 1932, on l'entendit dans la discussion générale sur l'organisation du suffrage universel pour les élections législatives : sur le budget (guerre, poudres et salpêtres, loi de finances), sur le compte spécial de compensation pour produits finis de l'industrie, sur les bouilleurs de cru, sur la convention franco-belge concernant l'impôt sur le chiffre d'affaires et la taxe de transmission, sur la pollution et la conservation des eaux, sur les pénalités pour retard dans les reprises d'alcool imposées aux importateurs d'essence, sur l'élection des membres des tribunaux de commerce.

En 1933, il déposa une proposition de résolution tendant à la nomination d'une Commission concernant les départements libérés de l'invasion et une proposition de loi sur l'élection des membres des tribunaux de commerce. Il parla sur l'article 50 d'un projet collectif de crédits relatif à l'impôt dû par les sociétés. Il déposa une demande d'interpellation sur la suppression des chevaux ou muets de l'armée. Il intervint plusieurs fois dans la discussion de la loi de finances (taxes postales, culture du lin et du chanvre, pensions de retraites des travailleurs, taxe sur l'essence). Il déposa deux amendements sur une proposition de loi concernant la propriété commerciale et rapporta le budget du travail.

En 1934, il déposa un amendement, sur les assurances sociales, à la loi de finances et le soutint en séance publique ; présenta des observations sur la modification par décret du tarif douanier, s'efforça d'amender les propositions de loi sur la protection de l'épargne et rapporta encore le budget du travail.

Le 10 janvier 1935, il fut élu Secrétaire du Sénat. Il déposa, au nom de la Commission des finances des avis sur les propositions de loi concernant les sociétés de secours mutuels et sur les projets de loi relatifs à l'organisation définitive des services de la Caisse générale de garantie aux pensions de vieillesse et d'invalidité et aux anciens assurés des retraites ouvrières et paysannes. Il parla sur les magasins à prix unique, sur l'exportation des automobiles françaises et sur le Conseil supérieur des assurances sociales. Il présenta une proposition de loi tendant à aggraver la répression des actes d'espionnage. Il expliqua son vote sur le projet de loi relatif aux pouvoirs exceptionnels. Il parla encore dans la discussion de la loi de finances, sur l'imposition d'après le bénéfice réel et sur la prime à la culture du lin.

Il se représenta aux élections sénatoriales à l'occasion du renouvellement triennal du 20 octobre 1935, mais ne fut pas réélu, n'ayant obtenu au troisième tour de scrutin, que 583 voix sur 1.314 votants.

Il fut conseiller du commerce extérieur de la France, président de l'Office public départemental d'habitations à bon marché

de la Somme, Commissaire aux comptes de la Société anonyme de crédit immobilier de la Somme, vice-président de la Société nationale des conférences populaires.

Il fut aussi président de l'intergroupe sénatorial de défense économique qu'il avait fondé, président d'honneur du cercle républicain et président de l'amical du Sénat.

Il était titulaire de la Croix de guerre 1914-1918 et Commandeur de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, Officier du Mérite agricole, etc.

Il mourut le 25 mai 1957, dans sa commune natale. Il était âgé de 82 ans.

Ses obsèques furent célébrées en l'église abbatiale d'Airaines le 29 mai, au milieu d'une grande assistance.

CAYREL (ANTOINE, GEORGES), né à Sigeac (Aude) le 23 avril 1885.

*Député de la Gironde de 1924 à 1928
et de 1932 à 1942.*

Ses études de chirurgien-dentiste terminées, Antoine Cayrel consacra une part importante de ses activités à la vie politique régionale.

Il fut élu conseiller général de la Gironde, pour le premier canton de Bordeaux, en 1922, et maire de Bouscat (Gironde) en 1925.

Au Conseil général, il fut nommé aussitôt rapporteur de la Commission de l'électrification. C'est ainsi qu'on lui doit la création des régies syndicales d'électricité de la Gironde. Il fut aussi rapporteur du budget départemental.

Dans sa commune de Bouscat, parmi ses nombreuses réalisations éditoriales (écoles, voirie, garderies, contrôle médical scolaire), il faut citer la construction d'un hospice modèle de vieillards. Il fut constamment réélu conseiller général et maire jusqu'en 1944.

Il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924 sur la liste du bloc des gauches et fut élu, à la plus forte moyenne, par 74.150 voix sur 187.689 votants.

Il se fit inscrire au groupe socialiste. Au cours de cette législature, il appartient aux Commissions du commerce et de l'industrie, de la marine marchande, des boissons et du suffrage universel.

Il prit part à de nombreux débats parmi lesquels on peut citer : le projet de loi sur le budget général de l'exercice 1925 (postes et télégraphes et loi de finances), le projet relatif aux récompenses à décerner dans l'Ordre national de la Légion d'honneur à l'occasion de l'exposition internationale des arts décoratifs (1926), la proposition de loi modifiée par le Sénat relative au renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial (1926), et la proposition de résolution tendant à modifier

certaines articles du Règlement de la Chambre des députés (1926).

Il demanda à interpeller sur la politique économique et commerciale du Gouvernement et sur la constitution du carrel de l'acier (1926).

Il s'intéressa en outre à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1927 (commerce et Beaux-arts) et du projet de loi portant révision du tarif général des douanes (1927).

Il se fit entendre au cours de la fixation de la date de discussion d'une interpellation relative aux négociations économiques franco-allemandes (1927).

Il intervint encore dans la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1928 (commerce) et de projets de loi portant modification de tarifs douaniers (1928).

Il se représenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin uninominal), dans la première circonscription de Bordeaux, mais subit un échec, n'obtenant au deuxième tour de scrutin, que 6.949 voix, contre M. Jean Leglise qui fut élu à sa place avec 8.092 voix sur 15.740 votants.

Mais il prit sa revanche aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la même circonscription où il emporta le siège, au deuxième tour de scrutin, par 9.592 voix contre 6.477 à M. Gauthier sur 16.703 votants.

Il siégea aux Commissions du commerce et de l'industrie, de la marine militaire, des travaux publics et des moyens de communication.

Il présenta une proposition de loi tendant à modifier le tarif douanier des graines et des fruits oléagineux (1934) et fut chargé d'un rapport sur l'organisation de la coopération commerciale (1936).

Il demanda à interpeller le Gouvernement sur l'incendie du paquebot *l'Atlantique* (1933) et participa à la discussion de cette interpellation (1933), ainsi que d'interpellations relatives à l'incendie du *Georges-Philippart* (1933).

On l'entendit en outre sur le budget général de l'exercice 1933 (marine marchande, commerce et industrie) et il se joignit aux interpellateurs sur la politique extérieure du Gouvernement et la Conférence économique internationale (1933).

Il demanda encore à interpeller sur les conditions de transfert de l'école des mécaniciens spécialistes d'aviation de Bordeaux à Rochefort (1933), sur les mesures que le Gouvernement comptait prendre pour assurer le redressement économique du pays (1933), sur la politique générale du Gouvernement (1934).

Il s'intéressa au tarif douanier (1935), à l'organisation et à l'assainissement des marchés du lait et des produits résineux (1935), au budget général de l'exercice 1936 (marine marchande), aux interpellations sur la politique générale du Gouvernement (1936), à la taxe unique sur les corps gras (1936) et aux mesures à

prendre pour venir en aide à la forêt française et pour protéger l'industrie du papier (1936).

Il fut exclu du parti socialiste (S.F.I.O.), le 5 novembre 1933, en même temps que ses collègues appelés « les récidivistes d'Angoulême » (MM. Renaudel, Marquet, Déal, Louis Deschizeaux, Ernest Lafont et Montagnon) et fonda, avec eux, le « Parti socialiste de France ».

Il se représenta aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936 et fut réélu au deuxième tour de scrutin, par 9.563 voix, sur 17.433 votants, contre M. Ramarony qui obtenait 7.418 voix. Dans sa profession de foi électorale, il s'était prononcé pour le maintien des libertés, le développement de la démocratie et contre la dictature.

Il se fit inscrire au groupe de la gauche indépendante, fut membre de la Commission des affaires étrangères (dont il devint vice-président) et de la Commission du suffrage universel (dont il fut nommé président).

Son activité ne se ralentit pas ; il intervint dans la discussion : du projet de loi tendant à l'institution d'un Office national professionnel du blé (1936), du projet de loi tendant à accorder au Gouvernement le pouvoir de modifier par décrets le tarif douanier (1937), du projet de loi relatif à l'exercice des droits politiques par certaines catégories de sujets français (1937), de plusieurs propositions de loi tendant à instituer la représentation proportionnelle pour l'élection des députés (1939), du projet de loi portant fixation du budget des services civils pour l'exercice 1940 (agriculture, marine marchande, Beaux-arts) et du projet de loi prononçant la déchéance de certains élus (en qualité de président de la Commission du suffrage universel) (1940). En cette même qualité, il fit encore adopter une réforme électorale dont la guerre empêcha l'application (1940).

Il déposa une demande d'interpellation sur les conditions dans lesquelles étaient organisés le ravitaillement et la vie économique du pays (1940).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota comme la majorité de ses collègues en faveur des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Le 3 septembre 1940, il fut nommé « Commissaire général » au Ministère de l'Intérieur et chargé du service des réfugiés. Il démissionna de ces fonctions, trois semaines après, le 24 septembre 1940. Aussi la Haute Cour de Justice ne donna-t-elle aucune suite à la demande de poursuites dont il fut l'objet au lendemain de la Libération.

Retiré de la vie politique, depuis 1944, il se consacra à la présidence et à la direction générale d'un important établissement exerçant ses activités dans les régions bordelaise et lyonnaise.

CAZALET (HENRI), né le 11 janvier 1886 à Lavardac (Lot-et-Garonne), mort le 9 avril 1944 à Bègles (Gironde).

Député de la Gironde de 1932 à 1936.

Employé des chemins de fer du Midi depuis 1910, Henri Cazalet milita des années durant au sein du parti socialiste. Syndicaliste convaincu, il devint adjoint au maire de Bègles (Gironde) et conseiller d'arrondissement.

Dynamique, meneur d'hommes, il avait la confiance des dirigeants de son parti et en particulier de M. Adrien Marquet, député-maire de Bordeaux.

Il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924 sur la liste du bloc des gauches mais ne fut pas élu. Il n'obtint que 72.733 voix sur 187.689 votants.

Il se représenta dans la cinquième circonscription de Bordeaux, à celles des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal par arrondissement, mais essuya encore un échec au deuxième tour de scrutin, avec 8.214 voix contre 9.645 à M. Jean Odin sur 18.395 votants.

Aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, il prit sa revanche contre ce dernier. Il obtint, au deuxième tour de scrutin, dans la même circonscription, 10.768 voix sur 21.009 votants et fut élu, M. Jean Odin n'obtenant que 9.947 suffrages. Le parti socialiste triomphait en Gironde avec six députés élus.

Au cours de cette quinzième législature, il fut membre de la Commission des boissons et de la Commission de la marine militaire.

Il déposa des rapports, au nom du 5^e bureau, sur certaines opérations électorales. Il participa à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1936 (travaux publics), expliqua son vote sur l'ensemble de ce budget et présenta des observations sur la situation de certains cheminots révoqués (1935).

Il adhéra au nouveau parti socialiste indépendant fondé par M. Adrien Marquet, après avoir quitté le parti socialiste, et ne se représenta pas aux élections générales législatives du 26 avril 1936.

Il mourut prématurément, des suites d'un accident, à l'âge de 58 ans, le 9 avril 1944, à Bègles (Gironde), laissant le souvenir d'un militant dévoué et désintéressé.

CAZALS (NOËL), né à Saint-Mamet-la-Salvetat (Cantal), le 24 décembre 1861. mort à Aurillac (Cantal), le 30 avril 1942.

Député du Cantal de 1898 à 1902.

Sénateur du Cantal de 1921 à 1930.

Après avoir fait ses études secondaires au lycée d'Aurillac, Noël Cazals s'inscrivit à la Faculté de médecine de Paris. Il

obtint son doctorat en 1888, avec une thèse de gynécologie intitulée : *Essai critique sur les variétés défléchies des présentations de la tête et en particulier sur la présentation du front*. Il fut interne des hôpitaux de Paris de 1885 à 1888.

Il installa son cabinet médical à Aurillac.

Il débuta dans la politique comme conseiller général du canton de Saint-Mamet-La Salvetal, le 14 avril 1889, en remplacement du docteur Valadon, décédé, et en devint maire, en mai 1892.

Il se présenta comme candidat républicain démocrate aux élections générales législatives du 8 mai 1898 dans la circonscription d'Aurillac.

Dans sa profession de foi, il se déclara partisan de la laïcité, des lois sociales, de la réforme du système fiscal, de la protection de l'épargne et d'une révision partielle de la Constitution en vue d'étendre les pouvoirs de la Chambre des députés. En matière économique, il se prononça en faveur du protectionnisme douanier.

Il emporta le siège par 9.277 voix sur 18.387 votants, au premier tour de scrutin contre MM. Adrien Bastid et Emile Bancharrel qui obtenaient respectivement 7.069 et 1.827 voix.

Il se fit inscrire au groupe de la gauche démocratique.

Membre de diverses commissions spéciales, il présenta une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit sur l'exercice 1900 pour indemniser les victimes d'un orage dans l'arrondissement d'Aurillac (1900). Il déposa plusieurs rapports, au nom du 10^e bureau, sur les élections de la première circonscription de Rouen, la quatrième circonscription d'Yvetot et la neuvième circonscription du Havre (1898). Il participa à la discussion : du budget de l'exercice 1901 (instruction publique), du projet et des propositions de loi concernant le contrat et le droit d'association (1901), de l'interpellation de M. Lasies sur l'application de la loi sur les boissons (1901), du budget de l'exercice 1902 (instruction publique) et déposa, à cette occasion, un projet de résolution tendant à l'assimilation des instituteurs des lycées de garçons aux institutrices des lycées de jeunes filles. Il se fit entendre en outre sur la proposition d'amnistie de MM. Viviani et Constant (1902).

Il se représenta aux élections générales législatives du 27 avril 1902, mais n'obtint que 7.911 voix sur 18.366 votants, au premier tour de scrutin, tandis que son ancien concurrent de 1898, Adrien Bastid, vice-président honoraire du tribunal de la Seine, était élu à sa place avec 10.142 voix.

Après une longue pause, consacrée à l'exercice de son art, il se présenta au renouvellement sénatorial du 9 janvier 1921 dans le département du Cantal et fut élu, au troisième tour de scrutin, par 310 voix sur 579 votants, contre M. Dauzier qui en obtenait 210. Des pro-

testations s'étant élevées contre l'élection de M. François Marsal, son colistier, le rapport de M. Balignan, présenté au nom du 4^e bureau, fut discuté au cours de la séance du 27 janvier 1921. Au terme de ce débat, la Haute Assemblée valida l'élection des deux sénateurs.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il fit preuve de beaucoup d'activité.

Siégeant aux Commissions de l'enseignement, des mines et de l'hygiène, assistance, assurance et prévoyance sociales, il déposa un avis, au nom de la Commission de l'enseignement, sur un projet de loi concernant l'exercice de la médecine et de l'art dentaire en Alsace-Lorraine (1921). Un rapport sur une proposition de loi relative aux mines (1922) et un avis sur le projet de loi concernant les mines de potasse d'Alsace (1926).

Il intervint dans la discussion : du budget de l'exercice 1921 (guerre), du projet de loi sur la sauvegarde des intérêts de la France en Extrême-Orient (1922), des propositions de loi concernant les enfants en bas-âge (1922), du projet de loi portant création d'un institut de coopération intellectuelle (1925), d'un projet de loi sur les loyers (1926), du projet de loi relatif aux mines de potasse d'Alsace, en qualité de rapporteur pour avis, déposant aussi un amendement à titre personnel (1927); du projet de loi autorisant l'aliénation d'un immeuble dépendant de l'Académie de France à Rome (1928), et d'un projet de loi concernant la réorganisation judiciaire.

Il se représenta aux élections sénatoriales du 20 octobre 1929, mais subit un échec, n'obtenant que 249 voix sur 575 votants, au deuxième tour de scrutin, et se retirant avant le troisième tour.

Il se désintéressa alors de la politique et mourut à Aurillac le 30 avril 1942, à 81 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

CAZALS (PIERRE, THÉODORE), né à Pamiers (Ariège), le 5 novembre 1853, mort à Pamiers, le 4 janvier 1946.

Député de l'Ariège de 1919 à 1936.

Après de brillantes études secondaires d'abord, supérieures ensuite, couronnées par l'agrégation de lettres, Pierre Cazals entra dans l'enseignement et termina sa carrière comme professeur au lycée de Toulouse.

Il était retraité de l'Université ou près de l'être, lorsqu'il se présenta dans l'Ariège aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 sur la liste de concentration républicaine. Il fut élu par 20.314 voix sur 39.881 votants. Il se fit inscrire au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste.

Il siégea à la Commission des mines

et de la force motrice et à la Commission de l'enseignement.

Au cours de cette douzième législature, son activité fut intense : il déposa une proposition de loi tendant à venir en aide aux agriculteurs de son département victimes des orages (1922), déposa un avis, au nom de la Commission de l'enseignement sur le diplôme de vétérinaire (1923) et rapporta le projet de loi relatif au régime financier des collèges communaux (1924). Il participa à la discussion : du budget général de l'exercice 1921 (instruction publique), du projet de loi sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoires (1921), du projet de loi relatif à l'annistie (1921), du budget de l'exercice 1923 (instruction publique, postes et télégraphes, loi de finances), d'interpellations concernant la réforme de l'enseignement secondaire (1923) et d'un projet de loi portant création d'une Caisse des pensions de guerre (1924).

Il se représenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924, sur la liste de concentration républicaine. Il fut élu, à la plus forte moyenne, par 20.481 voix sur 44.663 votants.

Il appartint à la Commission de l'enseignement dont il devint président (1924).

Au cours de cette treizième législature, il présenta une proposition de résolution tendant à assurer l'élection du bureau de la Chambre au scrutin public (1924). Il prit part à la discussion : d'un projet de loi tendant à la translation au Panthéon des cendres de Jean Jaurès (1924), d'interpellations sur la Conférence de Londres et présenta à cette occasion un ordre du jour motivé (1924). Il se fit entendre au cours d'autres débats : interpellation de M. Taittinger concernant la manifestation qui eut lieu lors du transfert des cendres de Jean Jaurès (1924), interpellation de M. Jean Félix concernant la publication des documents relatifs à l'union des intérêts économiques (1925), interpellations relatives aux arrestations communistes et aux incidents de Bobigny à la suite desquelles il présenta un ordre du jour motivé (1925) ; projet de loi relatif à l'annistie (1925) ; et il demanda l'affichage d'une allocution prononcée par M. Paul Painlevé, Président de la Chambre des députés, en prenant place au fauteuil (1925). Il prit part en outre à la discussion du budget de l'exercice 1925 (loi de finances), demanda à interpellier le Gouvernement sur les attaques dirigées par les évêques de France contre les institutions laïques et développa cette interpellation au sujet de laquelle il présenta un ordre du jour motivé (1925). Parlant au cours de la discussion d'interpellations relatives aux manifestations des étudiants de la Faculté de droit au quartier latin, il déposa au terme du débat un ordre du jour motivé (1925) et adopta la même attitude après avoir participé à la discussion d'une interpellation de M. Lamoureux sur la politique financière du Gouvernement (1925). Les interpellations relatives aux événements militaires marocains (1925) l'amènèrent à rechercher une conclusion

motivée de la discussion. Il prit part encore aux débats sur le budget de l'exercice 1925 (Maroc), le projet de loi sur l'équilibre de la trésorerie (1925), les interpellations sur la Syrie (1926), le projet de loi concernant le redressement financier (1926), les interpellations sur la politique générale du Gouvernement (1926), le budget de l'exercice 1927 (instruction publique), la proposition de résolution de M. Vincent Auriol relative aux dettes interalliées (1927), les interpellations sur la vie chère et le chômage (1927), les interpellations sur le communisme (1927), le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires en vue de la réforme des traitements et pensions (1927).

Il se représenta aux élections législatives des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) dans la circonscription de Pamiers et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 6.898 voix sur 15.029 votants contre MM. Fages et Garmy qui obtenaient respectivement 5.121 et 2.699 suffrages.

Il siégea à la Commission de l'enseignement dont il redevint le Président.

Au cours de cette quatorzième législature, il présenta une proposition de loi concernant les secours aux travailleurs intellectuels (1928). Il prit part à la discussion des conclusions du 11^e bureau sur les opérations électorales de la circonscription de Saint-Girons (1928). Il intervint, comme président de la Commission de l'enseignement, dans la discussion du projet de loi relatif à la Cité universitaire (1928). Il se fit entendre au cours de la discussion : du budget de l'exercice 1929 (instruction publique), du budget de l'exercice 1930 (instruction publique), d'une proposition de loi tendant à la commémoration des lois qui créèrent l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire en France (1930) (en qualité de président de la Commission), du budget de l'exercice 1931-1932 (instruction publique) et d'un projet de loi relatif au régime des bibliothèques publiques des villes et de leur personnel (1931).

Il se représenta aux élections législatives des 1^{er} et 8 mai 1932 dans la même circonscription et fut réélu, au deuxième tour de scrutin, par 7.912 voix sur 15.630 votants contre M. Caujolle qui obtint 7.079 voix.

Il fut réélu président de la Commission de l'enseignement.

Au cours de cette quinzième législature, il présenta une proposition de résolution tendant à attribuer au Ministère de l'Éducation nationale, à l'occasion du centenaire du Comité des travaux historiques et scientifiques, un contingent exceptionnel dans l'ordre de la Légion d'honneur (1934). Il participa à la discussion d'une proposition de loi tendant à transformer les écoles spéciales rurales en écoles mixtes à une ou deux classes (en qualité de président de la Commission de l'enseignement).

Il se représenta, toujours dans la circonscription de Pamiers, aux élections

générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, mais ne fut pas réélu. Il n'obtint que 1.658 voix sur 14.958 votants, au deuxième tour de scrutin, tandis que son adversaire, M. Soula, socialiste, qui emporta le siège, réunit sur son nom 4.944 voix.

Il vécut désormais à l'écart de la politique. Il avait à ce moment 83 ans. Après avoir rempli une fructueuse carrière universitaire, il avait su devenir un grand parlementaire entouré de la sympathie de ses collègues qui l'élirent durant sept années consécutives de 1929 à 1936, Questeur de la Chambre des députés. Il présida l'Assemblée en qualité de Doyen d'âge en 1935.

Il fut membre du Conseil national de l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions (1923). Il présida le groupe radical-socialiste et fut son porte-parole en séance publique (1924-1928).

On lui doit diverses études sur l'enseignement et la politique générale publiées dans la *Grande Revue*, la *France active* et les journaux universitaires.

La mort vint le surprendre dans son pays natal, le 4 janvier 1946, à l'âge de 93 ans. Son inhumation eut lieu, à Toulouse, le 7 janvier 1946, dans la plus stricte intimité.

CAZASSUS (LAURENT, JEAN-MARIE), né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), le 8 mars 1862, mort à Saint-Gaudens le 11 mars 1928.

*Député de la Haute-Garonne
de 1914 à 1919.*

Fils d'un modeste tailleur d'habits, Laurent Cazassus débuta comme clerc d'avoué et eut le mérite, tout en exerçant sa profession, de mener à bien ses études de droit, après quoi il s'inscrivit au barreau de Saint-Gaudens. Il devint, par la suite, bâtonnier de l'ordre.

Attiré par la politique, il se fit élire conseiller municipal et maire de Saint-Gaudens, puis entra au Conseil général de la Haute-Garonne dont il devint vice-président.

Il milita dans le parti républicain radical et radical-socialiste dont il fut, ainsi qu'il l'écrivit dans ses professions de foi électorales, le porte-drapeau. Mais son combat politique fut très difficile, dans une circonscription où les radicaux étaient en minorité. Il dut essayer plusieurs échecs successifs aux élections législatives : à celles du 23 février 1908, dans la première circonscription de Saint-Gaudens où il n'obtint, au premier tour de scrutin, que 2.215 voix sur 12.779 votants et se retira avant le deuxième tour. A celles des 24 avril et 8 mai 1910, dans la même circonscription, où il fut battu, au deuxième tour de scrutin, avec 6.067 voix sur 12.840 votants, par M. Bougues, (gauche radicale) qui obtint 6.501 voix et fut élu grâce aux suffrages de droite.

Enfin, il se représenta aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914, dans la première circonscription de Saint-Gaudens et fut élu, cette fois, au deuxième tour de scrutin, par 6.523 voix sur 12.441 votants contre M. Daure, candidat de droite, qui n'obtint que 5.569 voix.

Au cours de cette onzième législature, il manifesta une grande activité parlementaire. Inscrit au groupe radical-socialiste, il fit partie de la Commission des pensions civiles et militaires et de la Commission de la législation fiscale. Il présenta une proposition de loi ayant pour objet d'ouvrir un crédit extraordinaire pour venir en aide aux victimes de la grêle dans son arrondissement (1914), une proposition de résolution sur la comptabilité notariale (1916) et une proposition de loi sur la taxation de denrées et substances (1918). Il prit part à la discussion : du projet de loi relatif au recrutement de l'intendance militaire (1916), du projet de loi relatif à la visite des exemptés et réformés (1917), du projet de loi relatif à l'appel sous les drapeaux de la classe 1918 (1917), de la proposition de loi tendant à organiser la production de guerre (1917), du projet de loi relatif aux modifications apportées aux baux à loyer par l'état de guerre (1918), de la proposition de loi fixant les affectations aux unités combattantes des mobilisés (1918) et d'une proposition de résolution relative aux permissions militaires. Il présenta un ordre du jour motivé à la suite de la discussion d'interpellations sur la mise en sursis d'appel des agriculteurs des vieilles classes, demanda à interpeller le Gouvernement sur l'affectation de certains ouvriers militaires (1918). Il se fit entendre encore dans divers débats sur : le projet de loi concernant les crédits provisoires applicables au quatrième trimestre 1917, plusieurs interpellations concernant le ravitaillement du pays. Il interpella le Gouvernement : sur la fixation du taux d'extraction des farines (1918) sur le nouveau régime des céréales des farines et du pain (1918). Il fut entendu en outre dans la discussion : du projet de loi concernant le recensement, la révision et l'appel de la classe 1919 (1918), de propositions de loi tendant à organiser la production du blé (1918), du budget de l'exercice 1918 (justice), du projet de loi concernant le relèvement temporaire des tarifs sur les grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général, du projet de loi sur les encouragements à la culture mécanique (1918), du projet de loi relatif à l'appel sous les drapeaux de la classe 1919, de la proposition de loi concernant les mesures contre les fraudes fiscales (1918), d'interpellations relatives au ravitaillement à la suite desquelles il présenta un ordre du jour motivé (1918), d'un projet de loi portant renouvellement du privilège de la banque de France (1918), d'un projet de loi portant ouverture de crédits additionnels, aux crédits provisoires de l'exercice 1918, d'un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1918, d'une propo-

sition de loi tendant à modifier la loi du 9 mars 1918 sur les loyers (1918), d'un projet de loi tendant à la répression des rémunérations occultes versées par les fournisseurs aux employés des maisons de commerce et entreprises industrielles (1918). Il fut entendu sur la date de la discussion d'interpellations relatives à la libération des vieilles classes et présenta un ordre du jour motivé à la suite de cette discussion (1918). Il intervint encore dans la discussion : d'une interpellation sur le rapatriement des prisonniers de guerre (1918), du projet de loi portant modification de la loi de 1810 sur les mines (1918). Il demanda à interpeller le Gouvernement au sujet de la circulaire relative à la révision des listes électorales et se fit entendre sur la fixation de la date de discussion (1918). Il prit part à la discussion : d'interpellations concernant les questions de démobilisation (1918), du projet de loi concernant le pécule aux familles des soldats morts pour la patrie (1918), des crédits provisoires applicables au premier trimestre de 1919, du projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1918 ; du projet de loi tendant à modifier la législation des pensions des armées de terre et de mer (1919) de propositions de loi relatives à la propriété commerciale (1919), de diverses propositions de loi relatives à une indemnité de démobilisation (1919), du projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1919. Il demanda à interpeller le Gouvernement sur le décret rendant aux Compagnies de chemins de fer la direction de leurs réseaux et se fit entendre au cours de la discussion sur la fixation de la date de cette interpellation (1919). Il participa à la discussion : d'une proposition de loi relative à la réforme de la loi électorale (1919), du projet et des propositions de loi concernant l'utilisation de l'énergie hydraulique, du projet de loi concernant l'amélioration des traitements du personnel scientifique et enseignant du Ministère de l'Instruction publique (1919), du projet de loi sur les frais de justice criminelle (1919), du projet de loi portant approbation du Traité de paix conclu à Versailles le 28 juin 1919 (1919).

Il se représenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, dans le département de la Haute-Garonne, sur la liste d'Union républicaine radicale et radicale-socialiste, mais subit un échec. Il n'obtint que 27.455 voix sur 96.958 votants.

Il mourut le 11 mars 1928, à l'âge de 66 ans, à Saint-Gaudens, son pays natal.

CAZAUD (CLÉMENT), né à Eymoutiers (Haute-Vienne), le 8 mars 1858, mort à Sarliac-sur-l'Isle (Dordogne), le 15 juin 1940.

Député de la Dordogne de 1928 à 1932.

Fils d'un marchand de bois d'Eymoutiers, Clément Cazaud s'établit agricul-

teur et viticulteur à Sarliac-sur-l'Isle dont il devint maire. Il fut ensuite élu conseiller général de la Dordogne par le canton de Savignac-les-Eglises (1922).

Il eut la douleur de perdre son fils au champ d'Honneur, pendant la guerre de 1914, le 6 septembre 1917, à Souilly (Meuse).

Attiré par la politique, il se présenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans la deuxième circonscription de Périgueux, sous l'étiquette politique de radical-socialiste. Il fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 5.762 voix sur 10.585 votants, contre M. Chatignon qui obtint 4.564 voix.

Il se fit inscrire au groupe de la gauche sociale et radicale.

Siégeant à la Commission des comptes définitifs et des économies, à celle du suffrage universelle et à celle de l'agriculture, son rôle fut assez effacé. Il présenta une proposition de loi tendant à l'ouverture d'un crédit pour secourir les cultivateurs et les particuliers de plusieurs cantons de la Dordogne victimes des orages de l'été 1931 (1931).

Il se représenta dans la même circonscription aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, mais ne fut pas réélu. Il n'obtint, au deuxième tour de scrutin que 1.795 voix sur 11.073 votants, contre M. Marc de Molènes, socialiste français, qui emporta le siège avec 5.147 voix.

Il reprit alors ses activités agricoles dans sa commune de Sarliac-sur-l'Isle, où il mourut le 15 juin 1949 âgé de 91 ans.

Anhard Bernard Jean

CAZAUVIEILH (OCTAVE), né à La Brède (Gironde) le 4 mai 1834, mort à Salles (Gironde) le 14 août 1892.

Député de la Gironde de 1881 à 1892.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et GOUIN, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 2.)

Réélu pour la troisième fois député le 22 septembre 1889, par les électeurs de la cinquième circonscription de Bordeaux, au premier tour de scrutin, par 11.877 voix sur 21.785 votants, Octave Cazauvieilh resta, comme sous les précédentes législatures membre de la Commission des chemins de fer.

Toujours intéressé par les questions viticoles — lui-même était propriétaire négociant —, il rapporta une proposition de loi tendant à réviser le régime légal et administratif, afin de mieux assurer la protection du vignoble français contre le phylloxera.

Il déposa également deux rapports relatifs à des opérations électorales, mais là semble s'être bornée son activité parlementaire.

Sous la quatrième législature, il avait dû déjà solliciter des congés ; sa santé l'obligea à en demander à nouveau

plusieurs sous la cinquième. Il mourut prématurément à Salles, dont il était maire, le 14 août 1892 à 58 ans. Survenu pendant une intersession, son décès ne fut pas annoncé publiquement à la Chambre des Députés.

André dit René

CAZAUVIEILH (René, André), né à Belin (Gironde) le 26 juillet 1859, mort à Belin le 25 novembre 1941.

Député de la Gironde de 1898 à 1919.

René Cazauvieilh, parent du précédent, fils d'Eugène Cazauvieilh, médecin à Belin, fit ses études classiques au lycée de Bordeaux et commença dans cette même ville des études de médecine qu'il acheva à Paris. Ayant conquis son doctorat en 1884, avec une thèse sur les complications de la fièvre typhoïde, il revint aussitôt s'installer dans son pays natal, où il exerça la médecine jusqu'en 1898. Mais son père, en même temps que médecin, était maire de Belin et conseiller d'arrondissement : quand il mourut, en 1892, René Cazauvieilh recueillit ces deux mandats dans sa succession. La même année son parent, Octave Cazauvieilh, député et conseiller général mourut lui aussi, et René Cazauvieilh le remplaça aussitôt au Conseil général de la Gironde.

Il se présenta aux élections générales législatives du 8 mai 1898 et fut élu député de la 5^e circonscription de Bordeaux, au premier tour de scrutin, par 11.638 voix sur 15.375 votants, en remplacement de Duvignaud, qui avait été élu lui-même en remplacement d'Octave Cazauvieilh et qui ne se représenta pas. Il fut réélu député aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, par 8.139 voix contre 6.998 à M. de Lur-Saluces sur 15.227 votants, à celles du 6 mai 1906, au premier tour, par 9.087 voix contre 5.076 à M. Chabrely, sur 15.466 votants, à celles du 24 avril 1910, toujours au premier tour, par 10.697 voix contre 1.750 à M. Bonnard, sur 13.350 votants et enfin à celles du 26 avril 1914, toujours au premier tour, par 8.523 voix contre 2.220 à M. Massip, sur 12.019 votants. Il resta ainsi député de la Gironde pendant 21 ans et demie, sans interruption.

Il s'inscrivit à la Chambre au groupe des républicains de gauche. En 1898, il s'était présenté à ses électeurs comme « républicain sans étiquette, adversaire de toutes les réactions, partisan de la modération dans l'exercice du pouvoir et décidé à résister aux assauts du socialisme révolutionnaire ». En 1902, il se faisait un mérite devant eux d'avoir fait taire ses préférences personnelles pour défendre la République contre les assauts de ses ennemis et d'avoir prêté son concours au Ministère de Défense républicaine constitué après l'élection du Président Loubet. Partisan de la « concentration » républicaine, il resta par la suite fidèle à la discipline républicaine

préconisée par Waldeck-Rousseau, et vota constamment avec la majorité gouvernementale. Adversaire de l'impôt sur le revenu au début de sa carrière politique, il s'en fit à la fin le défenseur.

Son activité législative ne fut pas considérable. Député d'une région maritime, ostréicole et viticole, il s'intéressa naturellement aux questions dont dépendait d'abord l'existence de ses mandats. Il appartint, sous la septième législature (1898-1902) à la Commission constituée en raison de la crise viticole et à la Commission de législation fiscale ; sous la huitième législature (1902-1906), à la Commission du commerce et de l'industrie et à la Commission d'enquête sur l'industrie textile ; sous la neuvième législature (1906-1910), à la Commission des affaires extérieures, protectorats et colonies et à la Commission des douanes. Mais surtout il fut membre de la Commission des comptes de la Chambre de 1898 à 1919 (sauf une interruption de 1902 à 1906) et de la Commission de la marine, de 1902 à 1919.

Il ne déposa qu'une seule proposition de loi, tendant à la création de Chambres d'agriculture (1902) et quelques rapports, les plus nombreux sur des opérations électorales ou des pétitions, et deux autres sur des opérations immobilières ou des questions administratives intéressant les communes de Lacanau ou d'Arcachon. Préoccupé de réformer le fonctionnement de la Caisse de prévoyance des marins, il fut, de 1902 à 1906, vice-président du groupe parlementaire des inscrits maritimes. Il contribua au vote de la loi sur la répression des fraudes sur l'origine des vins.

La guerre de 1914-1918, où il eut la douleur de perdre un de ses deux fils, médecin, comme lui, l'affecta profondément.

Inscrit au second rang sur la « liste républicaine » qui se présenta aux élections générales du 16 novembre 1919, il fut battu, comme tous ses colistiers, la liste « d'Union républicaine » ayant enlevé tous les sièges. Il se retira alors à Belin, où il consacra ses soins à sa propriété et à une petite usine de produits résineux ; il ne se représenta pas aux élections législatives suivantes mais il resta conseiller général jusqu'en 1935 et jusqu'en 1936, maire de sa ville natale où il mourut cinq ans plus tard, le 25 novembre 1941, à l'âge de 82 ans.

CAZE (EDMOND, MARIE, JUSTIN), né à Toulouse (Haute-Garonne) le 16 septembre 1839, mort à Toutens (Haute-Garonne) le 10 septembre 1907.

Député de la Haute-Garonne de 1876 à 1877, de 1878 à 1885 et de 1889 à 1906.

Sénateur de la Haute-Garonne de 1906 à 1907.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture de novembre 1881 à janvier 1882.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUENV, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 3.)

Edmond Caze qui n'avait obtenu qu'un très petit nombre de voix aux élections générales de 1885 et auquel le scrutin départemental avait coûté son siège, prit sa revanche à celles du 22 septembre 1889 en se faisant élire comme « républicain de gouvernement », dès le premier tour de scrutin, avec 7.807 suffrages, par les électeurs de la circonscription de Villefranche, contre 6.665 à M. Jaffary, sur 14.892 votants. Il était dès cette époque maire de Toutens — il devait le rester jusqu'à sa mort ; il avait été auparavant conseiller général du canton de Fronton.

Ses électeurs lui restèrent fidèles et il conserva son siège de député aux élections du 20 août 1893 par 7.648 voix contre 5.754 à M. Auberjon, sur 13.795 votants, aux élections du 8 mai 1898 par 6.919 voix sur 13.932 votants et aux élections du 27 avril 1902 par 7.701 voix contre 6.123 à M. Dieulafoy sur 14.094 votants. Toujours au premier tour de scrutin. A cette date, il était président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture ; en réalité, ses professions de foi le montrent préoccupé moins d'« encourager » que de « protéger » l'agriculture française. Cet ancien sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture du « grand Ministère » Gambetta, cet avocat et docteur en droit, d'ailleurs fils d'un conseiller à la Cour d'appel, mais moins juriste qu'économiste, était en effet un apôtre convaincu du protectionnisme douanier ; il s'intéressait moins à la politique qu'à l'économie et se montrait avant tout soucieux de défendre les intérêts de ses mandants, pour la plupart agriculteurs. « On vous disait naguère, leur déclarait-il, de descendre dans vos consciences et de vous demander si vous voudriez prêter les mains à cette politique. Je vous prie à mon tour de descendre dans votre bourse et de vous demander si vous voulez continuer à y trouver la main du fisc prenant le plus clair du maigre revenu que votre incessant labeur parvient à arracher à votre terre. »

A la Chambre, au cours de la cinquième législature (1889-1893), il proposa de distribuer gratuitement des grames fourragères aux petits cultivateurs ; lors de la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1894, il parla du relèvement du droit de douane sur le blé ; il s'inquiéta aussi des fraudes commises en matière de droits sur les céréales. L'intérêt qu'il portait aux questions douanières le désignait tout naturellement pour siéger, sous la législature suivante (1893-1898), à la Commission chargée d'examiner les projets et propositions de loi relatifs au tarif général des douanes. Cette sixième législature le vit déployer sa plus grande activité parlementaire, déposant cinq propositions de loi sur le régime de l'importation des blés et farines étrangers, proposant, au cours de la discussion du budget de l'exercice 1896, de majorer des

taxes pour réparer les dommages provoqués par la grêle et les calamités atmosphériques, poussant enfin le Gouvernement à négocier avec les Compagnies de chemins de fer un abaissement des tarifs de transport des blés. Edmond Caze s'était en effet intéressé aux chemins de fer non moins qu'aux tarifs douaniers ; sous la cinquième législature, il avait été membre de la Commission des chemins de fer, et aux élections de 1898, il se présentait à ses électeurs comme « ancien avocat et constructeur de chemins de fer ». Il appartint d'ailleurs au Comité consultatif des chemins de fer, aussi bien qu'au Conseil supérieur de l'agriculture.

Son activité fut moindre sous les deux législatures suivantes ; il appartint, sous la septième (1898-1902), aux Commissions de l'agriculture et du commerce et de l'industrie, sous la huitième (1902-1906), aux Commissions de l'armée et des travaux publics et des chemins de fer. Il déposa en 1905 deux propositions de loi, l'une sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés, l'autre sur les sociétés commerciales.

Il fut élu sénateur de la Haute-Garonne le 7 janvier 1906 par 595 suffrages sur 948 votants, mais il n'eut guère le temps de jouer un rôle à la Haute Assemblée : il mourut le 10 septembre 1907 à 68 ans, et son décès fut annoncé au Sénat le 22 octobre 1907 par le Président Antonin Dubost, qui fit l'éloge de ses convictions démocratiques : « Edmond Caze, déclarait-il était de ces républicains ardents et généreux qui, bien avant l'avènement de la République, avaient hautement affirmé leur idéal politique, et eurent l'honneur d'en commencer la réalisation aux côtés de Gambetta dont il était l'ami depuis sa jeunesse... Bon, simple et modeste, sympathique à tous ceux qui l'ont connu, il a rendu au parti républicain des services qui ne seront pas oubliés. »

CAZEAUX (DOMINIQUE, *Emile*), né le 12 décembre 1835 à Bénéac (Hautes-Pyrénées), mort le 1^{er} septembre 1909 à Bénéac.

Représentant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Député des Hautes-Pyrénées de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUENV, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 3.)

Aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, Emile Cazeaux se présenta pour la sixième fois devant les électeurs des Hautes-Pyrénées, mais le rétablissement du scrutin uninominal, contre lequel, au cours des précédentes législatures, il s'était toujours prononcé, lui fut fatal : dans la première circonscription de Tarbes, il arriva en tête, au premier tour de scrutin, avec 6.815 voix sur 14.056 votants, mais son concurrent le plus redoutable, Martial Baile, candidat

républicain, qui n'avait recueilli d'abord que 3.757 suffrages, en emporta 7.071 au second tour, alors que lui-même en obtenait 6.699.

Il se représenta, sans plus de succès, aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, dans la même circonscription. Il obtint au premier tour de scrutin 3.879 voix et 5.248 au second, mais le républicain progressiste Adolphe Pédebidou le battit avec 7.889 suffrages. Il renonça dès lors à affronter le corps électoral.

Il vécut désormais sur ses terres, dirigeant un élevage de chevaux, et continua de s'occuper des intérêts de sa commune dont il resta maire jusqu'à son décès.

Il mourut le 1^{er} septembre 1909 dans sa ville natale, âgé de 74 ans.

Sa fille avait épousé Marie, Guillaume, Renaud d'Elissagaray qui fut député de la Gironde de 1908 à 1914.

GAZEUX - CAZALET (BARTHÉLÉMY, Georges), né à Loupiac (Gironde) le 23 avril 1861, mort à Cadillac (Gironde) le 12 novembre 1911.

Député de la Gironde de 1902 à 1910

Issu d'une vieille famille du Bordelais et propriétaire de vignobles, Georges Cazeaux-Cazalet se consacra à la viticulture et s'intéressa à toutes les questions concernant l'exploitation des vignobles. Il fut l'un des fondateurs et des animateurs du Comice agricole et viticole de Cadillac, créé en 1884. Secrétaire du congrès international sur le phylloxera tenu à Bordeaux en 1886, ensuite rapporteur de plusieurs congrès de viticulture, et soucieux de la reconstitution du vignoble français, il commença de bonne heure à publier dans les revues spécialisées de nombreuses communications sur la greffe, la taille, les maladies et le traitement de la vigne. Préoccupé également des questions commerciales, et fondateur de l'Association syndicale des propriétaires viticulteurs de la Gironde, il rechercha les moyens propres à faciliter la vente et à développer la consommation du vin, en luttant en particulier contre la fraude. Membre et administrateur de la société des viticulteurs de France, il publia également des études sur le régime fiscal du vin. Mais ses réflexions portèrent aussi sur l'ensemble des problèmes économiques et fiscaux, et il est l'auteur de plusieurs communications sur les tarifs des douanes, sur la crise du change et sur l'impôt sur le revenu.

Élu en 1893 conseiller général du canton de Cadillac, il présida à l'installation, dans le château de cette commune d'un institut oenologique et viticole. En 1896, il devint maire de Cadillac, où il avait, dès 1893, fait ouvrir une école primaire supérieure agricole, et qu'il dota de l'éclairage électrique et d'un réseau d'adduction d'eau. Dès avant 1902, son activité lui avait valu d'être fait Cheva-

lier de la Légion d'honneur et commandeur du Mérite agricole.

Les 8 et 22 mai 1902, en pleine crise viticole, il se présenta aux élections générales législatives, comme candidat républicain, et il fut élu, au deuxième tour de scrutin, député de la sixième circonscription de Bordeaux, nouvellement créée et tout entière viticole, par 8.198 voix contre 6.575 à Blachy, candidat nationaliste. Il s'était présenté aux suffrages du corps électoral à la fois comme républicain et comme viticulteur. Il se proclamait libéral, attaché à l'initiative privée, mais partisan de la coopération et de la mutualité, adversaire du socialisme d'Etat et du collectivisme. Mais il donnait le pas aux préoccupations économiques sur les considérations politiques et, s'il fut élu, c'est semble-t-il, surtout parce que les électeurs virent en lui un expert en viticulture. Il s'engagea devant eux à demander la répression des fraudes sur les vins, la réforme du régime des alcools, la conclusion de traités commerciaux favorables aux viticulteurs français; enfin l'adoption de mesures propres à améliorer la qualité des vins.

A la Chambre, il appartint à la Commission des douanes, puis à la Commission de législation fiscale. Il déposa deux propositions de loi, l'une tendant à réprimer la fabrication des vins artificiels, l'autre relative aux défrichements, à la conservation des bois, à la restauration des terrains en pente et au régime des nâturages. Il rapporta plusieurs propositions de loi relatives à des droits de douane — dont l'une concernait les droits frappant les vins français à l'exportation. Il intervint assez fréquemment, dans la discussion des propositions de loi relatives aux warrants agricoles et dans celle des projets relatifs à la répression des fraudes et falsification de denrées alimentaires, à la fraude sur les vins et au régime des spiritueux, ou à la ratification d'une convention de commerce franco-russe. Lors de l'examen du budget de l'exercice 1903, il soutint un amendement au sujet des syndicats de distillation. Il se glorifiait d'avoir suggéré, lors de l'élaboration de la loi sur les retraites ouvrières, de confier à la mutualité la gestion des retraites comme d'avoir contribué à l'adoption de dispositions interdisant le sucrage des vins et assurant la protection des appellations des crus d'origine.

Tout au long de la huitième législature, il avait voté avec la majorité gouvernementale, après s'être inscrit au groupe de l'Alliance démocratique, et c'est comme candidat de ce mouvement politique qu'il fut réélu député aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, grâce à la division de ses adversaires. Il obtint 6.593 voix contre 5.535 à M. Cassadou, et 3.765 à M. Durat, sur 16.050 votants.

Sous cette neuvième législature, il appartint à la Commission de l'assurance et de la prévoyance sociales et à celle des affaires extérieures, protectorats et colonies, mais il fut aussi et surtout pré-

sident et rapporteur de la Commission chargée de faire une enquête sur la situation de la production, du transport et du commerce des vins et de proposer les mesures à prendre en vue de remédier à la situation critique de la viticulture ». Au nom de cette Commission dite « de la crise viticole », il présenta quatre rapports, dont les conclusions servirent de base aux pourparlers qui suivirent les sanglants événements provoqués dans le Midi par le mécontentement des vigneron. Il déposa d'autre part deux propositions de loi tendant l'une à prévenir et à réprimer la fabrication des vins artificiels et les fraudes sur les alcools, l'autre à modifier le régime des alcools de vin. Il intervint enfin dans la discussion du projet de loi sur le mouillage et le sucrage des vins comme dans celle des interpellations sur la crise viticole (1907) et sur l'impunité conférée à certains gros fraudeurs (1909).

Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, Cassadou, candidat « républicain libéral », dont Cazeaux-Cazalet avait réussi à triompher en 1906, prit sa revanche, l'emportant avec 57 voix de plus, au deuxième tour de scrutin. Au cours de sa campagne électorale, il avait surtout fait grief à Cazeaux-Cazalet d'avoir trop fidèlement soutenu les Gouvernements des deux précédentes législatures : ainsi Cazeaux-Cazalet, entré à la Chambre pour ses compétences techniques, en fut chassé au bout de huit ans à cause de son attitude politique.

Il mourut l'année suivante le 12 novembre 1911, à Cadillac, âgé seulement de 50 ans.

CAZELLES (JEAN), né le 31 août 1860 à Nîmes (Gard), mort le 22 mars 1924 à Paris.

Sénateur du Gard de 1920 à 1924.

Fils du docteur Emile Cazelles, conseiller d'Etat, ancien directeur de Cabinet de Waldeck-Rousseau et de surcroît ami et traducteur d'Herbert Spencer, Jean Cazelles fut d'abord avocat à Marseille, mais il se fit bientôt inscrire au barreau de Paris, où il fut secrétaire de la conférence. Dès 1885, à peine âgé de 25 ans, il commença sa carrière politique en entrant au Conseil général du Gard où il allait demeurer pendant plus de 30 ans. Lié d'amitié avec les hommes politiques dont son père avait été le collaborateur et l'ami, il devint en juillet 1899 chef du Cabinet civil du Ministre de la Guerre, le général de Galliffet.

Le 11 janvier 1920, il fut élu sénateur du Gard à une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Bonnefoy-Sibour, décédé. Il emporta le siège, au deuxième tour de scrutin par 602 voix sur 757 votants. Son mandat fut renouvelé le 9 janvier 1921, par 481 suffrages sur 813 votants, avec ceux de Crémieux et de Gaston Doumergue.

Faisant autorité sur les questions agricoles et sur les questions de transports, il appartenait au Conseil supérieur de l'agriculture et au Comité consultatif des chemins de fer, mais il se montra actif surtout dans les Commissions sénatoriales de l'armée et des chemins de fer et des transports. Il déposa des rapports sur des nominations et des promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur et sur les projets relatifs à la création des « emplois réservés », à l'aménagement de routes à grand trafic et enfin au classement de l'ensemble des chemins formant la « voie sacrée ».

Il rapporta également une proposition de résolution concernant l'organisation des Commissions sénatoriales et une proposition de loi tendant à modifier l'article 673 du Code civil. Juriste, il intervint, à titre personnel, sur des projets relatifs aux loyers et aux expulsions de locataires, de même que dans les discussions budgétaires et dans des débats portant sur le régime des chemins de fer et sur le recrutement de l'armée.

Il mourut dans la nuit du 21 au 22 mars 1924, des suites d'une maladie qui l'avait tenu plusieurs mois éloigné des séances du Sénat. Son éloge funèbre fut prononcé le 22 mars par le Président Gaston Doumergue. « Il faisait autorité dans les questions d'agriculture et de transport », déclara-t-il. « C'est à cette particulière compétence qu'il avait dû son admission au Conseil supérieur de l'agriculture et au Comité consultatif des chemins de fer. Juriste avisé, il savait envisager toutes les questions sous le double aspect du droit pur et de la réalité. Au milieu de nous, c'est spécialement aux travaux de la Commission de l'armée qu'il avait pris une part importante et il savait défendre à la tribune de l'Assemblée, avec talent et autorité, les idées qu'il soutenait au sein des commissions. »

CAZENEUVE (PAUL JEAN-BAPTISTE), né le 10 janvier 1852 à Lyon (Rhône), mort le 30 mars 1934 à Paris.

Député du Rhône de 1902 à 1909.

Sénateur du Rhône de 1909 à 1920.

Paul Cazeneuve se consacra à l'étude des sciences et fit une brillante carrière universitaire avant de se laisser attirer par la politique. A 21 ans, licencié ès sciences, il abandonne sa ville natale pour poursuivre ses études et obtenir la consécration de la capitale : interne en pharmacie en 1874 il obtient dès 1875 le diplôme de docteur en pharmacie et, l'année suivante, celui de docteur en médecine. Nommé en 1876, chef de travaux de chimie au laboratoire de l'hôpital de la Charité, il revient dès 1877 à Lyon, pour y occuper le même poste à la Faculté. L'année même de son retour, il est nommé maître de conférences de chimie organique ; agrégé de chimie en 1878, il devient en 1893 titulaire de la chaire de chimie organique de la Faculté de mé-

decine de Lyon. Sa formation et sa curiosité le portaient à la fois vers la médecine et la chimie appliquée et les matières colorantes furent le principal objet de ses recherches. Il publia de nombreux ouvrages scientifiques parmi lesquels on peut citer : *Recherche et extraction des alcaloïdes* (1875), *Recherches de chimie médicale sur l'hématine* (1878), *La coloration des vins par les couleurs de la houille* (1886), *Les colorants de la houille au point de vue toxicologique* (1887), *Répertoire analytique des matières colorantes artificielles* (1893).

En 1894, il est élu conseiller général par les électeurs de La Guillotière et, en 1901, devient président du Conseil général du Rhône.

Les 27 avril et 11 mai 1902, il se présente aux élections générales législatives, comme candidat radical, dans la quatrième circonscription de Lyon, et est élu, au second tour de scrutin, par 5.220 voix contre 2.442 à M. Florent sur 7.794 votants. Dès son entrée à la Chambre, où il appartient à la Commission du travail, à la Commission de l'enseignement et des Beaux-arts, mais aussi à la Commission qui avait à s'occuper de la séparation des Eglises et de l'Etat, il déploya une activité considérable, et on ne peut que citer quelques-unes des nombreuses propositions de loi qu'il déposa et des interventions beaucoup plus nombreuses encore qu'il fit à la tribune : proposition tendant à frapper de droits de douanes l'acide carbonique liquide ; proposition relative à la protection de la santé publique ; proposition sur la réglementation des garderies ; proposition concernant la création d'un diplôme d'Etat de chimiste expert ; interventions sur : la distillation, les bouilleurs de cru, l'assistance aux vieillards et aux infirmes, le service des enfants assistés, la répression des fraudes sur les vins et les denrées alimentaires, la recherche agronomique, l'enseignement universitaire, les services de santé de l'armée, mais aussi sur : les retraites ouvrières, les coopératives agricoles, le recrutement de l'armée et la séparation des Eglises et de l'Etat. Cette longue énumération, pourtant très incomplète, montre dans quel sens Paul Cazenove orientait son activité, et cette orientation se maintint tout au long de sa carrière parlementaire.

Au renouvellement du 6 mai 1906, il fut réélu, au premier tour de scrutin, avec 5.574 voix sur 9.006 votants contre 2.658 à M. Rognon. Son activité ne se ralentit pas ; retenons ses propositions de loi sur : la répression des fraudes, l'utilisation des produits chimiques dans l'industrie et ses interventions sur : la création d'une chaire de clinique obstétricale à la Faculté de médecine de Paris, les taxes sur les spécialités pharmaceutiques, le régime des aliénés, l'enseignement de la médecine légale, les achats de radium, l'introduction du vin dans la ration du soldat, et aussi sur : la crise viticole, l'impôt sur le revenu et le secret et la liberté du vote. Les Commissions dont il fut membre — Commission du

travail, Commission de l'hygiène publique, Commission des boissons, Commission des usages industriels de l'alcool, Commission du conseil d'administration de la Caisse des recherches scientifiques — mirent à profit ses compétences et le chargèrent de nombreux rapports, notamment sur le mouillage des vins, la protection de la santé publique et l'organisation des écoles de pharmacie ; mais il rapporta également les projets de loi relatifs au budget de l'Algérie.

Elu sénateur du Rhône le 3 janvier 1909, au premier tour de scrutin par 386 voix sur 757 votants, il déploya à la Haute Assemblée une activité tout aussi considérable, jusqu'en 1920, où son mandat ne fut pas renouvelé. Hygiène, protection de la santé publique, répression des fraudes, assistance publique, enseignement, douanes, fiscalité restèrent les thèmes de ses interventions et de ses rapports. Il parla notamment sur : la réglementation des débits de boisson, la dénatalité, la création d'un corps d'ingénieurs militaires des poudres, puis, pendant la guerre, sur la taxation des denrées alimentaires et l'insitution des pupilles de la nation. Il avait présenté, en 1913, le rapport sur les usines hydrauliques, et il avait interpellé le Gouvernement à deux reprises, en 1912, sur la fabrication des poudres et, en 1914, sur la suppression de l'école d'aviation militaire de Bron.

Il subit un échec au renouvellement du 11 janvier 1920, n'ayant obtenu au deuxième tour de scrutin que 361 voix sur 764 votants, et s'abstint désormais de toute activité politique.

Il mourut à Paris le 30 mars 1934, âgé de 82 ans.

CAZENOVE DE PRADINES (EDOUARD, PIERRE, MICHEL DE), né à Marmande (Lot-et-Garonne) le 31 décembre 1838, mort au Pouliguen (Loire-Inférieure) le 13 août 1896.

Représentant du Lot-et-Garonne à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Député de la Loire-Inférieure de 1884 à 1896.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 5.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, Edouard de Cazenove de Pradines fut réélu député, dans la troisième circonscription de Nantes, au premier tour de scrutin, par 12.896 suffrages contre 12.511 à M. Gaudin. Il le fut encore aux élections du 20 août 1893, dans la même circonscription, et dans les mêmes conditions, avec 12.884 voix contre 11.437 au même concurrent. De 1884 à 1896 il représenta sans interruption la Loire-Inférieure à la Chambre ; de 1882 à sa mort, il siégea aussi constamment au Conseil général de ce département : il y représentait le canton de la Chapelle-

sur-Erdre. En 1889, il était maire de Grandchamp ; il ne l'était plus, semble-t-il, en 1893 ; il avait alors élu domicile à Nantes.

Conseiller du Comte de Paris auquel il s'était rallié après la mort du comte de Chambord, il resta jusqu'au bout fidèle à ses convictions royalistes.

Tout au plus peut-on, en comparant ses professions de foi de 1889 et de 1893, observer un léger assouplissement de son intransigeance. En 1889, il se pose en défenseur des traditions sociales et des intérêts naturels de ses mandants, en royaliste fidèle au drapeau du roi, en fils dévoué et obéissant de la religion. En 1893, sans rien renier de ses convictions religieuses et politiques, il affirme n'attendre la réalisation de ses espérances que du consentement national loyalement exprimé ; il se dit résolu à ne se prêter jamais à aucune aventure compromettante pour la prospérité et le repos du pays, et, dans son programme, il fait une plus large place à la défense des intérêts moraux et matériels de ses électeurs.

Ce sont naturellement ses convictions royalistes qui inspirèrent ses votes et son action au Parlement. Sous la cinquième législature (1889-1893), les deux propositions de loi qu'il déposa tendirent l'une à abroger la loi de 1886 relative aux membres des familles ayant régné en France, l'autre à modifier la loi de recrutement de l'armée. Il déposa un ordre du jour en conclusion de la discussion d'une interpellation sur les circonstances de la démission d'un sous-gouverneur du Crédit foncier et prit part à la discussion de deux autres interpellations concernant l'une les manifestations ouvrières du 1^{er} mai 1891 et les événements de Fourmies et de Charleville, l'autre les manifestations ultramontaines de certains évêques.

Sous la sixième législature, il proposa la modification de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire, présenta deux ordres du jours à la suite de la discussion d'interpellations sur l'accord franco-anglo-russe relatif au traité sino-japonais et sur l'envoi de l'escadre française à l'inauguration du canal de Kiel. Enfin il intervint dans la discussion d'une interpellation sur la publication dans le *Figaro* d'articles attribués à un général inspecteur d'armée.

Il mourut à 58 ans, en cours de mandat, le 13 août 1896, au Pouliguen. Ce décès ayant eu lieu pendant l'intersession, il ne fut pas prononcé d'éloge funèbre.

CAZES (THIERRY), dit **THIERRY-CAZES** né à Fleurance (Gers) le 3 juillet 1861, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 12 mars 1932.

*Député du Gers de 1893 à 1898
et de 1902 à 1919.*

Après avoir fait ses débuts dans la vie comme maître d'études à Lyon, Thierry

Cazes entra dans l'armée où il gagna les galons de sous-officier d'artillerie. Après cinq ans de service, on lui donna un poste de préparateur à l'École pyrotechnique de Bourges ; ayant mis à profit ses loisirs pour préparer une licence ès lettres, il put devenir professeur d'histoire au collège de Narbonne.

Mais la politique le tentait. Il collaborait aux journaux locaux d'opinion avancée et participait aux réunions publiques, où il affichait ses convictions radicales ; ayant acquis ainsi quelque notoriété, il se fit élire le 20 août 1893 député de Lectoure, au premier tour de scrutin, par 5.020 voix contre 4.238 à M. Descamps sur 9.848 suffrages exprimés. A la Chambre, il se posa tout naturellement en défenseur des professeurs de collège et de l'enseignement public, des militaires et anciens militaires et des fonctionnaires. Non content d'intervenir dans les discussions budgétaires, il interpella en 1894 le Ministre de l'Instruction publique sur son attitude à l'égard du corps enseignant et se fit entendre dans des débats portant sur la répression des menées anarchistes et la crise agricole.

Battu aux élections générales des 3 et 22 mai 1898, au deuxième tour de scrutin, où il ne recueillit que 5.519 voix, son concurrent M. Delpech-Cantaloup en obtenant 5.665, sur 11.432 votants, il rentra dans l'Université et fut principal des collèges d'Uzès et de Narbonne ; mais au renouvellement des 27 avril et 11 mai 1902, il prit sa revanche sur Delpech-Cantaloup qui lui avait ravi son siège, en lui infligeant une sévère défaite, puisqu'il obtint 6.317 suffrages sur 11.399 votants, n'en laissant que 4.932 au député sortant.

Revenu à la Chambre, Thierry Cazes siégea au nouveau sur les bancs radicaux-socialistes. Il allait dès lors être constamment réélu, au premier tour de scrutin, d'abord le 6 mai 1906, avec 5.692 voix contre 4.408 à M. Fortin sur 10.720 votants — ce succès compensant l'échec qu'il venait d'essayer aux élections sénatoriales — puis le 24 avril 1910, avec 5.707 voix contre 3.392 à M. Descat sur 10.044 votants et enfin le 26 avril 1914 avec 4.950 suffrages contre 2.510 à M. Gissot sur 9.106 votants.

Membre de la Commission des économies sous la huitième législature (1902-1906), il appartint constamment, à partir de la législature suivante, à la Commission de l'enseignement. Membre de la Commission de l'armée de 1906 à 1910 et de 1914 à 1919, il siégea également, à partir de 1910, à la Commission du suffrage universel. Il s'intéressa à l'enseignement agricole et rapporta, en 1910, un projet de loi relatif à l'enseignement primaire et en 1911, un projet de loi autorisant l'installation à Paris d'un lycée de jeunes filles dans un ancien couvent. Il intervint fréquemment, dans la discussion des interpellations, des budgets ou des lois, parlant notamment : sur les événements du Midi (1907) ; sur les appels de réservistes et sur la peine de mort (1908) ; sur la politique générale

du Cabinet (1909) ; sur la réforme électorale (1909, 1911, 1919), sur les retraites ouvrières (1910) ; sur les effectifs de l'armée, la durée du service militaire, les soldes (1912 et 1913) ; sur le ravitaillement des coopératives dans la zone des armées (1917). Il interpella plusieurs fois lui-même le Gouvernement, à propos de la Compagnie des chemins de fer du Midi (1908) ainsi que sur la politique fiscale (1911) et sur la politique générale (1912, 1913, 1914), enfin sur le paiement de la prime de démobilisation (1919). Il déposa en 1918 une proposition de loi sur le prix du blé.

Le rétablissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qu'il avait constamment combattu, le fit renoncer à solliciter aux élections générales du 16 novembre 1919 le renouvellement de son mandat.

Il avait été un moment maire de sa commune natale et était Officier d'Académie. Il mourut le 12 mars 1932, à Toulouse, âgé de 71 ans.

CAZOT (THÉODORE, JULES, JOSEPH), né à Alès (Gard) le 11 février 1821, mort à La Jasse, près d'Alès (Gard), le 27 novembre 1912.

*Représentant du Gard
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1875.
Sénateur inamovible de 1875 à 1912.*

*Ministre de la Justice
du 28 décembre 1879 au 30 janvier 1882.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 5.)

Après 1889, Théodore Cazot demeura, au Sénat, dans la réserve où il s'était cantonné depuis 1884 et que son âge grandissant ne fit qu'accentuer. Il n'intervint que très rarement en séance publique, deux fois pour présenter un rapport sur des opérations électorales et deux fois seulement à titre personnel ; en 1891 sur un projet de loi relatif aux douanes et en 1897 sur une proposition de loi tendant à donner à la femme majeure le droit d'être témoin. Mais il exerça ses compétences de juriste dans ses travaux de commissaire et présida en particulier plusieurs commissions spéciales chargées d'examiner des textes juridiques concernant notamment la propriété immobilière et le régime hypothécaire (1896), le jury criminel (1900), les règlements d'administration publique (1906).

Il demeura membre de la Commission d'instruction de la Haute Cour, à laquelle il avait appartenu dès sa création, en 1889, jusqu'en 1904, date où il déclina cette fonction. En cette qualité, il eut à connaître, en 1899 et 1900, de l'affaire Déroutède.

Le Sénat le choisit comme Questeur le 16 janvier 1890 et le maintint à ce poste jusqu'au 14 janvier 1904.

Dans les toutes dernières années de sa vie, la vieillesse le tint de plus en plus souvent éloigné du Sénat, et comme le dit le Président Antoine Dubost, en prononçant le 29 novembre 1912 son éloge funèbre, depuis que « l'inévitable action du temps avait diminué la vigueur de son corps, il avait, dans la famille républicaine, la situation d'un grand aïeul qui, s'étant démis du soin des affaires, ne conserve plus que la haute fonction d'idéaliser le passé, d'en symboliser les efforts et le devoir accomplis et d'en imposer la noble obsession aux nouvelles générations. »

Jusqu'à son dernier souffle, qu'il rendit le 27 novembre 1912, à l'âge de 91 ans, il était resté fidèle au groupe de l'Union républicaine. Le 10 janvier 1911, il avait inauguré au Sénat, comme Président d'âge, la session ordinaire du Parlement ; dans le discours qu'il avait prononcé à cette occasion, il avait rappelé les événements qui avaient précédé et consacré la fondation de la Troisième République, et affirmé que « si l'âge héroïque du parti républicain était clos, son idéal n'avait pas changé ; il éclairait d'autres horizons, un vaste mouvement où s'agitaient des idées, des sentiments, des besoins nouveaux et des questions sociales, tourment et gloire de ce temps. »

Ce discours avait été son chant du cygne.

CECCALDI (DOMINIQUE, FRANÇOIS), né le 2 février 1833 à Ota (Corse), mort le 8 août 1897 à Ota. /-

*Député de la Corse de 1836 à 1889
et de 1890 à 1897.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 7.)

Aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, il se représenta dans la circonscription d'Ajaaccio, mais subit un échec, le comte Paul Multedo ayant obtenu au deuxième tour de scrutin 6.903 voix, alors qu'il n'en recueillait lui-même que 6.762. Mais l'élection de son concurrent ayant été invalidée le 7 décembre 1889, une élection partielle eut lieu le 16 février 1890, pour pourvoir à son remplacement, ce qui permit à Dominique Ceccaldi de retrouver son siège, au premier tour de scrutin, par 6.612 voix contre 6.260 au comte Multedo.

Membre de diverses commissions, notamment de celle chargée de l'examen des projets et propositions de loi concernant la marine (1890), il prit part à la discussion du projet de loi relatif aux contributions directes de l'exercice 1891, en soutenant un amendement tendant à réduire les quotités de la Corse (1890), intervint au cours de la discussion du budget des finances de l'exercice 1892 ainsi que de celui de la marine du même exercice pour présenter des observations sur l'ancien pénitencier de Casabianca

(1891), fut chargé de rapporter le projet de loi relatif aux conseils généraux de la Corse (1892), et se fit entendre dans la discussion du projet et des propositions de loi concernant la liquidation de la Compagnie universelle du canal de Panama (1893).

Il fut encore réélu aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, au deuxième tour de scrutin, par 7.653 voix contre 5.655 à M. Marius Giacobbi.

Nommé vice-président de la gauche radicale de l'Assemblée, il appartient à diverses commissions, notamment à celle de la marine (1894) et à celle chargée de l'examen du projet de loi concernant l'exploitation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse et entre le continent et l'Algérie (1894). Il se fit entendre au cours de la discussion d'une interpellation déposée par plusieurs de ses collègues, sur les agissements de l'administration en Corse, et du projet de loi sur les contributions directes de l'exercice 1896 pour attirer l'attention du Gouvernement sur les sommes exigées de ses compatriotes.

Il mourut en cours de mandat, le 8 août 1897, dans sa commune natale, âgé de 64 ans.

Ce décès ayant eu lieu pendant l'inter-session, il ne fut pas prononcé d'éloge funèbre.

CECCALDI (PASCAL), né le 25 décembre 1876 à Ota (Corse), mort le 6 novembre 1918 à Paris.

Député de l'Aisne de 1906 à 1918.

Neveu du précédent, Pascal Ceccaldi fit ses études de droit à Aix-en-Provence tout en remplissant les fonctions de répétiteur au collège. Puis il revint en Corse et s'inscrivit à 20 ans au barreau d'Ajaccio. C'est dans cette ville qu'il fit la connaissance, vers 1900, d'Henry Maret alors directeur du *Radical*, et député du Cher. Ayant dû quitter la Corse à la suite d'un duel retentissant, il suivit Maret à Paris, collabora au *Radical* et à divers journaux, tandis qu'il se faisait inscrire au barreau de la capitale.

Aux élections générales législatives de 1902, faisant campagne pour Henry Maret de nouveau candidat, il dirigea à ce titre *L'Avenir du Cher*. Maret fut réélu, mais ce résultat heureux entraîna Pascal Ceccaldi dans trois nouveaux duels à son retour à Paris.

Entré, en qualité d'attaché, au Cabinet Emile Combes du 7 juin 1902, il fut ensuite nommé secrétaire général de la préfecture des Basses-Alpes, à Digne, puis sous-préfet de Vervins (Aisne). Il remplisit ces fonctions de 1903 à 1905. En cette qualité, il refusa d'honorer M. Paul Doumer, alors Président de la Chambre des députés, élu par la droite, venu faire une conférence à Charmes. Fernand Dubief nommé Ministre de l'Intérieur le 12 novembre 1905 dans le Cabinet Rouvier du 24 janvier pré-

cedent, ne lui pardonna pas cette attitude, mais n'osant pas le révoquer, lui rendit sa vie administrative intenable. Pascal Ceccaldi préféra donner sa démission et posa sa candidature aux élections générales législatives qui devaient avoir lieu les 6 et 20 mai 1906. Il fonda dans ce but le *Démocrate Vervinois*, et après une campagne acharnée emporta le siège dans la première circonscription de Vervins, au deuxième tour de scrutin, par 7.172 voix contre 7.084 à M. Villemant. Il n'avait pas encore 30 ans, et avait dû tenir en plein air certaines de ses réunions, l'accès aux locaux appropriés lui ayant été refusé. Présenté par le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, il s'affirma dans sa profession de foi « partisan résolu de l'impôt sur le revenu et de la loi de solidarité sociale... défenseur de la propriété individuelle, ennemi de la révolution » et proclamait en outre : « J'ai autant que quiconque le devoir de parler de l'honneur de notre pays, car j'ai été soldat et le temps que j'ai passé sous les drapeaux m'a donné, en toute justice, le droit de flétrir à la fois les dévoyés qui rêvaient de planter le drapeau dans le fumier, et les officiers factieux qui ont pratiqué la désobéissance dans le rang. »

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, et membre de diverses commissions, notamment de celle de la législation fiscale, il déposa plusieurs propositions de loi concernant : les conseils d'administration des Compagnies de chemins de fer départementaux (1907), la modification du tarif général des douanes (huiles minérales), les secours à apporter aux victimes du chômage dans l'Aisne, l'Aude, le Doubs, et aux sinistrés de la commune d'Ota, en Corse (1909). Il se fit entendre au cours de la discussion des budgets de l'intérieur, du commerce, des finances, de l'agriculture et des postes et télégraphes de l'exercice 1908 (1909), des budgets de l'intérieur, des finances et de l'agriculture de l'exercice 1910; interpella le Gouvernement sur l'émission de titres de chemins de fer départementaux (affaire Rochette) (1908), intervint dans la discussion : de la demande en autorisation de poursuites contre le baron Xavier Reille (1908), du projet de loi sur le monopole de pavillon et le régime commercial et maritime entre l'Algérie et la Métropole (1909), du projet de loi sur les impôts nouveaux frappant les eaux-de-vie (1909) et sur la modification du tarif général des douanes intéressant les produits d'origine corse et la taxe sur la main-d'œuvre étrangère (1909).

Il retrouva son siège aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 7.220 voix contre 6.894 à M. Villemant. Membre de la Commission du règlement, de celle des travaux publics et des chemins de fer, de celle du suffrage universel, de celle du budget pour l'exercice 1914 et de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette, son activité devint plus intense encore. Il déposa plusieurs propositions de loi qu'il fut chargé de rap-

porter : sur les pensions civiles des ingénieurs des mines et des chemins de fer (1910), sur le réseau des routes nationales (1910), sur l'unification des banques coloniales (1911), sur les secours à apporter aux agriculteurs de l'Aisne (1911), sur la construction d'une voie d'eau reliant Dunkerque aux bassins de Longwy et Briey (1912), sur la création des agences coloniales (1912), et sur le régime de la surenchère et la transmission de la propriété (1912).

Au nom de la Commission du budget, il présenta des rapports sur des projets de loi concernant notamment : la construction du port de Papeete (1914), l'emprunt du Congo français (1914), l'emprunt de l'Afrique équatoriale française pour la construction de chemins de fer (1914), les budgets des colonies, les dépenses civiles, les services pénitentiaires, les chemins de fer et port de La Réunion de l'exercice 1914, l'établissement de postes de T.S.F. dans les établissements français de l'Océanie, et en Nouvelle-Calédonie (1914).

Il participa à la discussion des budgets : de l'agriculture, des chemins de fer de l'Etat, de la Caisse nationale d'épargne, des colonies et des finances de l'exercice 1911 ; de l'agriculture, de l'intérieur, des postes et télégraphes et des Beaux-arts de l'exercice 1912 ; des postes et télégraphes de l'exercice 1913 ; de la guerre de l'exercice 1914 pour dénoncer les abus d'autorité commis par des médecins militaires, et fut nommé cette même année rapporteur du budget des colonies. Il intervint encore au cours de divers débats sur : les retraites des employés des chemins de fer, la réforme électorale, les chemins de fer de la Corse, l'assainissement de la côte orientale de la Corse, le privilège des banques coloniales (1911), l'amnistie (1913), les accidents du travail, le relèvement des soldes des officiers et sous-officiers (1913), et enfin les conclusions de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette (1914).

Il fut réélu aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 7.718 voix contre 6.583 au poète Jean Richepin. Dans sa profession de foi, il se prononçait contre l'augmentation de la durée du service militaire, et pour la réforme électorale. Il demandait la modification de l'électorat des sénateurs pour « diminuer leur pouvoir de résistance sociale. »

La guerre qui survint quelques semaines plus tard, multiplia son activité sur plusieurs plans : membre de la Commission des crédits, de celle des travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication, il déposa plusieurs propositions de loi que lui inspira la situation, notamment sur : le séquestre des biens austro-allemands (1915), le renforcement des cadres de l'armée (1915), le logement des réfugiés (1916), la surveillance des étrangers en France (1917) ; des projets de résolution sur : le privilège des banques de l'Indochine et de l'Afrique occidentale fran-

çaise (1917), les salariés de l'Etat (1917), et fut chargé de nombreux rapports sur : l'administration des colonies (1915), le chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba (1915 et 1916), les chemins de fer de l'Afrique occidentale française (1915), le chemin de fer et le port de La Réunion (1915, 1916 et 1918), le recrutement militaire dans les colonies (1915 et 1916). Rapporteur de la Commission du budget et notamment du budget des colonies, il intervint au cours de nombreuses discussions portant notamment sur : le service militaire obligatoire des Sénégalais (1915), la réquisition de la flotte marchande française (1916), la réparation des dommages de guerre (1917), la taxation des charbons domestiques (1916), les crédits provisoires et le relèvement temporaire du tarif des chemins de fer (1918).

Dès le début du conflit mondial, il fut envoyé à Orléans comme sergent de l'armée territoriale, puis, sur sa demande et malgré sa santé précaire, partit au front où il fut nommé sous-lieutenant. D'abord chargé d'instruire à Verdun une section d'artillerie composée de territoriaux, il comanda ensuite une compagnie en première ligne.

Conseiller général de Vervins depuis 1908, élu président de l'assemblée départementale en septembre 1917, président du syndicat de défense des régions envahies, il intervint infatigablement auprès des administrations publiques, en faveur des habitants de l'Aisne si éprouvés par la guerre. Il organisa le ravitaillement de la partie non-occupée du département, et secourut les réfugiés de l'autre partie. Il insista auprès du Gouvernement pour que l'on ravitaillât les régions envahies, par l'intermédiaire des nations neutres.

Enfin, l'un des aspects les plus marquants de sa vie politique fut sans doute son amitié indéfectible pour Joseph Caillaux qu'il soutint notamment lors du procès de Mme Caillaux au début de 1914, après son assassinat de Gaston Calmette et surtout en janvier 1918 lorsque Joseph Caillaux fut accusé d'intelligence avec l'ennemi. Il fut alors son avocat.

Il mourut prématurément à Paris, en cours de mandat, le 6 novembre 1918, âgé seulement de 42 ans, d'une épidémie qui fit à l'époque beaucoup de victimes, appelée « grippe espagnole ». C'était le jour même de la libération de Vervins.

A la séance de la Chambre de ce même jour, le Président Paul Deschanel prononça son éloge funèbre en ces termes : « Ce Corse portait en toute sa personne, en toute sa nature, les traits essentiels de sa race : le goût de la lutte, la bravoure, la fidélité... Pascal Ceccaldi a pu, au cours de son existence courte et orageuse, se faire des ennemis, provoquer mériter même des colères ; personne ne me contredira si j'affirme que, par sa générosité et son courage, il était digne de tous les respects, et qu'il emporte nos regrets unanimes. »

Un buste en son honneur fut érigé dans la salle du Conseil général de l'Aisne, et sa statue à Vervins en 1925.

CELOS (JACQUES, *Auguste*), né le 19 novembre 1860 à Fontaine-le-Soret (Eure), mort le 3 février 1936 à Bernay (Eure).

Député de l'Eure de 1913 à 1919.

Auguste Célos débuta dans l'administration en 1882, en qualité de secrétaire en chef de la sous-préfecture de Bernay. Il y demeura jusqu'en 1909. Il avait joint à ces fonctions un portefeuille d'assurances auquel il se consacra à partir de 1910, en même temps qu'à la gestion de l'hôtel du « Lion d'Or » qu'il venait d'acquérir.

Il débuta dans la vie politique, en se présentant aux élections municipales de 1912. Elu, il fut aussitôt désigné comme maire de Bernay pour le rester jusqu'en 1925 où il décida de ne pas se représenter.

Il fit acte de candidature dans la circonscription de Bernay, à une élection législative partielle, le 19 janvier 1913, pour remplacer M. Fouquet, décédé le 2 décembre 1912. Il fut élu au premier tour de scrutin, par 6.457 voix contre 5.942 à M. de Bonnechose.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il intervint peu dans les débats de la Chambre en cette fin de législature. Il prit part à la discussion d'une proposition de loi sur l'affichage électoral (1914) et du projet de loi de finances de l'exercice 1914 pour s'élever contre la suppression des bouilleurs de cru.

Il vota la loi militaire des trois ans, diverses lois sociales et, notamment, celle sur les familles nombreuses et la loi de dégrèvement de 50 millions des propriétés non-bâties.

Il fut réélu aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 7.683 voix contre 5.123 à M. Boisvin-Champeaux.

Il fut membre de diverses commissions, notamment de celle de l'administration générale, de celle d'assurance et de prévoyance sociales, de celle des pensions civiles et militaires, de celle de la législation fiscale, de celle de la réorganisation économique et de celle des régions libérées.

Il participa à la discussion des interpellations sur le ravitaillement (1917), et, bien que se déclarant opposé à tous les monopoles, déposa une proposition de loi tendant à la nationalisation des hôtels (1919). Au nom de la Commission de la législation fiscale, il donna son avis sur le projet de loi créant des stations climatiques et réglementant l'Office national du tourisme (1919).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il échoua avec toute la liste radicale-socialiste, n'obtenant que 21.306

voix sur 63.807 votants. Il échoua à nouveau aux élections générales du 11 mai 1924, n'ayant recueilli que 13.938 voix sur 71.386 votants.

Il ne se représenta plus aux élections législatives, mais élu conseiller général de l'Eure en 1919, il remplit à l'assemblée départementale les fonctions de rapporteur général du budget. Il se retira lors des élections cantonales de 1928.

Il ne résida plus, dès lors, que rarement à Bernay, étant très pris par ses fonctions de sous-directeur de la société des distilleries réunies.

Il fut juge suppléant du tribunal de commerce et secrétaire général du Comice et du syndicat agricole de l'arrondissement de Bernay.

Il mourut à Bernay, où il s'était retiré, le 3 février 1936, âgé de 76 ans.

CELS-COUYBES (JEAN, *Jules*), né le 18 novembre 1865 à Figeac (Lot), mort le 24 octobre 1938, à Paris.

Député du Lot-et-Garonne de 1910 à 1924 et de 1928 à 1932.

Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine de guerre du 17 novembre 1917 au 19 novembre 1918.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Travaux publics et Transports et à la Marine marchande du 19 novembre 1918 au 18 janvier 1920.

Né Cels et devenu Couybes 34 ans plus tard, après une légitimation tardive, Jules Cels, qui ne porta jamais d'autre nom que celui-ci, fit ses études primaires à l'école laïque d'Agen. Son père nourricier, Joseph Couybes, était homme d'équipe à la gare d'Agen et sa mère, Marie Cels travaillait à la journée.

Ayant obtenu une bourse municipale au lycée de garçons, qui devait devenir le lycée Bernard Palissy, il y termina ses études secondaires puis entra, après concours, dans l'administration des Ponts et Chaussées.

M. Nègre, ingénieur des travaux publics de l'Etat, qui l'avait à son service, remarqua ses étonnantes facultés mathématiques, et le signala aussitôt à son ingénieur en chef. Ce dernier et un prêtre lui donnent des leçons particulières et parlent de cet élève exceptionnel au maire d'Agen de l'époque, M. Jean-Baptiste Durand, qui l'envoie comme boursier au lycée de Bordeaux, en mathématiques spéciales. Il prépare les concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole Normale supérieure et est reçu aux deux en même temps. Il opte pour Normale et en sort le n° 1, agrégé de mathématiques. Enfin, en 1891, il devient docteur ès sciences avec une thèse sur *Les équations différentielles linéaires ordinaires*.

Professeur au lycée Condorcet en 1902, puis au lycée Louis-le-Grand, la politique l'attire ; il songe à la députation, mais veut être député d'Agen. Agen n'est pas

sa ville natale mais celle de tous ses souvenirs d'enfance, c'est la ville selon son cœur. Il se présente aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902 sous l'étiquette de radical-socialiste contre M. Philippe Dauzon déjà député depuis 1893. Il n'obtint que 4.863 voix au premier tour de scrutin et se désista en sa faveur au deuxième tour.

Il échoua de la même façon aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, avec 4.753 voix au premier tour et se désista au deuxième en faveur de son même concurrent M. Philippe Dauzon.

Mais au renouvellement des 24 avril et 8 mai 1910, il est élu au deuxième tour de scrutin, avec 9.707 voix contre 7.153 à M. le docteur Delcrois, sur 17.065 votants. Il avait créé au début de cette campagne son journal électoral *Le Citoyen libre* dont le siège social se trouvait 5, rue de la Fédération à Agen, aujourd'hui rue Jules-Cels.

Dans sa profession de foi, il s'élevait contre l'indemnité parlementaire de 15.000 francs, contre la politique de gaspillage de la précédente législature et s'inquiétait de l'état lamentable de notre marine de guerre en face de l'accroissement de celle de l'Allemagne. Il se prononçait pour le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, pour l'impôt sur le revenu, pour les retraites ouvrières et paysannes.

Inscrit au groupe de la gauche radicale et membre de diverses commissions, notamment de celle d'assurance et de prévoyance sociales et de celle des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, il déposa une proposition de loi tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle (1910) et fut chargé de rapporter le projet de loi concernant le contrôle des sociétés d'assurance sur la vie (1914). Il participa en outre à la discussion : des budgets de l'agriculture, du travail et de la prévoyance sociale de l'exercice 1911, des budgets des finances, du travail et de la prévoyance sociale et des services pénitentiaires de l'exercice 1912, du projet et des propositions de loi relatifs à la réforme électorale (1911, 1912, 1913), des interpellations sur les causes de la catastrophe de Melun (1913) et du projet de loi sur la construction du port de Papeete (1914).

Aux élections générales du 26 avril 1914, il retrouva son siège au premier tour de scrutin, par 8.535 voix contre 6.865 à M. Laboullène maire d'Agen, sur 17.261 votants. Son programme électoral s'orientait vers une politique de défense agricole, la création de l'impôt sur le revenu, le capital et la richesse acquise, et le contrôle des dépenses. « Il faut établir un organe spécial de contrôle des dépenses, sévèrement armé, investi de tous pouvoirs, analogue au fameux bureau de comptabilité qui faisait trembler les ordonnateurs de dépenses sous la Révolution », affirmait-il.

Inscrit au groupe radical-socialiste, et siégeant à la Commission d'assistance et

de prévoyance sociales, et à la Commission de la marine, il fut nommé, en 1917, membre du Comité consultatif des entreprises de capitalisation et d'épargne. Il intervint au cours de la discussion du budget de l'exercice 1914 et des propositions de résolution sur l'organisation du contrôle aux armées (1915), et il demanda à plusieurs reprises à interpellier le Gouvernement sur la guerre navale et particulièrement la guerre sous-marine (1915 et 1917).

A la suite de Georges Leygues, auquel il resta attaché toute sa vie, il entra dans le deuxième Cabinet Clemenceau, le 17 novembre 1917 comme sous-secrétaire d'Etat à la marine de guerre d'abord, et à partir du 19 novembre 1918, comme sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics et aux transports. En cette qualité, il soutint, en 1918, les cahiers de crédits concernant les dépenses militaires et l'utilisation des voies navigables, et, en 1919, ceux relatifs aux transports. Il répondit aux interpellations sur la crise de la vie chère en 1919 et intervint au cours de la discussion des projets de loi sur la crise des transports, sur les chemins de fer, sur l'utilisation de l'énergie hydraulique, les travaux d'aménagement du Rhône, et l'énergie électrique dans les régions libérées (1919).

Sa conduite de la guerre sous-marine, de 1917 à 1918, lui avait valu les félicitations publiques de Clemenceau.

C'est avec l'autorité s'attachant à ses fonctions ministérielles, qu'il se représenta aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste. Il fut réélu à la plus forte moyenne par 25.194 voix, sur 58.160 votants, deuxième de la liste d'Union des républicains pour le relèvement national, conduite par Georges Leygues. La liste adverse, patronnée par le parti socialiste n'eut aucun élu. L'Union des républicains se prononçait pour le travail dans la paix, l'ordre et la liberté, pour le maintien des alliances avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, pour la poursuite du programme de Clemenceau, et déclarait : « Nous républicains et nous combattons sans répit le bolchevisme sous tous ses formes. » Cette période marqua l'apogée de sa carrière politique : il était à la fois maire et député, président du Conseil général du Lot-et-Garonne où il représentait le canton Port-Sainte-Marie, et Ministre.

Toujours inscrit au groupe radical-socialiste, il siégea, après la démission du Ministère Clemenceau, le 18 janvier 1920, qui le ramena à son banc de député, à la Commission de la marine militaire, à celle des travaux publics et des moyens de communication, à celle des spéculations de guerre et fut également nommé membre du Comité consultatif des forces hydrauliques. Il se fit entendre au cours de la discussion : d'une interpellation sur la crise du charbon (1920), du budget des chemins de fer de Paris-Orléans de l'exercice 1920, du budget de la marine militaire de l'exercice 1921, du budget des finances de l'exercice 1923 pour

plaider la cause du personnel des manufactures de tabac, du projet de loi sur la distribution de l'électricité dans les campagnes (1923), du projet de loi concernant le régime fiscal du petit commerce et de la petite industrie (1924), et du projet de loi relatif au régime des retraits des ouvriers de l'Etat (1924).

Aux élections sénatoriales du 6 janvier 1924, il pose sa candidature, mais la liste composée de MM. Carrère, Laboulbène et Marraud, l'emporte sur la sienne.

Il subit également un échec aux élections générales législatives du 11 mai 1924, deuxième de la liste conduite par Georges Leygues qui fut seul élu. Il n'obtint que 22.896 voix, sur 63.185 votants.

Mais il prend sa revanche au renouvellement des 22 et 29 avril 1928, qui marquent le retour au scrutin d'arrondissement, et retrouve son siège de député d'Agen au deuxième tour de scrutin, par 8.449 voix contre 6.593 à M. Philippot sur 15.552 votants. Son programme électoral comportait l'appui total à l'œuvre de redressement financier de Raymond Poincaré, recommandant la poursuite de l'électrification des campagnes et la participation des travailleurs à la gestion et au bénéfice des entreprises. Il proclamait : « Je suis toujours un républicain radical indéfectible... mais qui n'est nullement disposé à céder devant les sommations et les menaces de Léon Blum et de Marcel Cachin. »

Inscrit au groupe de la gauche radicale, et siégeant à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, et à la Commission des travaux publics et des moyens de communication, il déposa plusieurs propositions de loi tendant : à dégrever les petits commerçants et industriels et les cultivateurs, d'une partie de leurs charges fiscales (1929), à créer une Caisse autonome des assurances sociales (1929) et à venir en aide aux agriculteurs du Lot-et-Garonne (1929 et 1931) ; il fut chargé de rapporter le projet de loi sur les accidents causés aux personnes par les automobiles (1931), et se fit entendre au cours de la discussion : du budget de l'exercice 1929 pour condamner l'impôt sur les salaires, du budget de l'agriculture de l'exercice 1930, du budget de l'exercice 1931 pour donner son point de vue sur la gratuité de la classe de 5^e de l'enseignement secondaire, de la loi de finances de l'exercice 1932 et des projets de loi : sur le commerce des blés (1929 et 1930), sur les droits de douane appliqués aux sucres (1929), et il demanda à plusieurs reprises à interpellier le Gouvernement sur sa politique agricole (1929 et 1931).

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, il échoua, n'obtenant au deuxième tour de scrutin que 6.731 voix contre 9.204 à M. Gaston Martin, professeur d'histoire, qui lui succéda.

Il tenta en vain sa chance aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, qui marquèrent le succès du front populaire. Il n'obtint, au premier tour

de scrutin que 2.528 voix, contre 3.962 à M. Robert Philippot, et se retira avant le deuxième tour.

Ayant abandonné la vie politique, il mourut à Paris, deux ans plus tard, le 24 octobre 1938, âgé de 73 ans.

CENCELME (CHARLES), né le 19 octobre 1878 à Montureux-lès-Baulay (Haute-Saône), mort le 7 août 1937 à Lons-le-Saunier (Jura).

Sénateur du Jura de 1933 à 1937.

Issu d'une famille jurassienne, Charles Cencelme fit ses études secondaires à Lons-le-Saunier où son père était adjoint au maire, puis à l'Ecole d'agriculture de Rennes. Regu ingénieur agricole, il revint à Lons-le-Saunier où il fut un des animateurs de la Société de viticulture du Jura dont il assura pendant 25 ans le secrétariat puis la présidence.

Au cours de la guerre 1914-1918, sa brillante conduite lui valut trois citations, la croix de guerre avec palmes et la military-cross.

Vice-président de la Chambre d'agriculture du Jura, conseiller municipal de Lons-le-Saunier, élu conseiller général en 1931, président des groupements radicaux-socialistes de son département, il se présenta aux élections sénatoriales du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933) et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 447 voix, sur 828 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, membre de la Commission des mines et de celle de l'armée (1933), de la Commission de l'agriculture et de celle de la réforme de l'Etat (1934), il s'intéressa particulièrement à l'alimentation en eau potable de Lons-le-Saunier, et à la défense des intérêts de la viticulture.

Il intervint en outre au cours de la discussion : du projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins (1933) ; du projet de loi sur les grands travaux contre le chômage (1934). Au nom de la Commission de l'agriculture, il déposa un rapport sur une proposition de loi concernant l'assainissement du marché des vins (1935), sur le projet de loi ratifiant la convention internationale pour l'unification des méthodes d'analyse des vins dans le commerce international (1936), et il déposa un amendement au projet de loi concernant l'Office national du blé (1936).

Il fut élu maire de Lons-le-Saunier en 1936.

Il mourut en cours de mandat le 7 août 1937, dans sa ville, âgé seulement de 59 ans.

Le Président Jules Jeanneney prononça son éloge funèbre à la séance du Sénat du 16 novembre 1937 : « Ici, Cencelme a conquis vite la place que son mérite lui assurait. Ce mérite s'est attesté dans nos Commissions de l'armée et de l'agri-

culture où notre collègue apportait, avec son fort bagage de connaissances, sa ténacité courtoise ; à la tribune aussi, où ses interventions, aussi substantielles que brèves, généreuses comme son verbe, et relevées volontiers d'une pointe d'humour, forçaient l'attention. »

Il était Officier de la Légion d'honneur.

CÈRE (PAUL, *Emile*, AUGUSTE), né le 13 mars 1863 à Paris, mort le 2 novembre 1932 à Paris.

Député du Jura de 1898 à 1910.

Fils de Paul Cère, membre du conseil municipal de Paris en 1847 et auteur de plusieurs ouvrages de droit et de politique, Emile Cère fit ses études au lycée Henri-IV à Paris, devint maître d'études, puis se tourna vers le journalisme.

En 1881, il collabora à *La France* d'Emile de Girardin, fonda *Le Progrès Universitaire* et l'Association des maîtres-répétiteurs des lycées et collèges. Il devint trésorier de l'Association des journalistes républicains et rédacteur au *Petit Journal* de 1890 à 1898.

C'est pendant cette période qu'il publia plusieurs ouvrages d'un intérêt relatif : *Les Huissiers, les abus qu'ils commettent, les règlements qu'ils violent* (1883), *Les petits patriotes, histoire des enfants soldats* (1895), *Bréviaire du bouddhiste* (1893), *Madame Sans-Gêne et les femmes soldats* (1894), *La vraie Madame Sans-Gêne* réédition des mémoires de Thérèse Figueur, publiés en 1842, avec étude-préface (1894).

En 1898, il fonda en Franche-Comté le *Réveil du Haut-Jura* où il se montra partisan de Combes.

Il se présenta pour la première fois aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, dans la circonscription de Saint-Claude, et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 5.724 voix contre 5.294 à M. Henri Jobez, républicain, député sortant.

Dans sa profession de foi, il affirmait : « J'ai la prétention d'avoir des idées personnelles et j'ai la volonté de les défendre énergiquement ». Il réclamait l'établissement de l'impôt sur le revenu financier, ainsi qu'une réforme immédiate de la méthode du travail parlementaire, comprenant l'abolition du vote par procuration des députés.

À la Chambre, il siégea à l'Union progressiste et soutint la politique de Waldeck-Rousseau. Membre de diverses commissions, notamment de celle de la marine (1898) et de la presse (1899), il déposa des propositions de loi tendant à restreindre la publicité des exécutions capitales, à supprimer l'anonymat dans la presse (1898), à supprimer les sous-préfectures et les secrétariats généraux de préfecture (1899) ; des projets de résolution sur le mode de votation à la Chambre des députés (1898), sur l'assu-

rance obligatoire contre les accidents (1899) ; des rapports sur l'élection du prince d'Arenberg par la première circonscription de Bourges (1898) et sur une proposition de loi concernant la protection de la mère et de l'enfant nouveau-né (1899).

Il intervint dans la discussion : du budget de l'exercice 1899 (P. et T.) de la proposition de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1899), du budget de l'exercice 1901 (finances) et 1902 (P. et T. loi de finances). Il demanda à interpeller le Gouvernement sur une grève des facteurs à Paris.

Il vota la loi créant l'impôt sur le revenu et celle fixant la durée du service militaire à deux ans.

Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, il fut réélu au deuxième tour de scrutin, par 7.971 voix contre 286 à M. Bonnamour, son plus proche concurrent.

Il pouvait dire, dans sa profession de foi : « Je n'ai été ni un muet ni un bavard... À la Chambre des députés, je n'ai pas fui la tribune et je n'ai pas cherché à m'y imposer inutilement ». Il réclamait la création des retraites ouvrières ainsi que la suppression de l'impôt foncier, des prestations et de la taxe sur les portes et fenêtres.

Il déclina la candidature qui lui était offerte aux fonctions de secrétaire de la Chambre. Membre des Commissions des crédits, de l'armée, de la presse, de l'hygiène publique (1902), de la Commission d'enquête sur l'affaire Humbert (1903), il demanda à interpeller le Gouvernement sur la suppression de trains de voyageurs par la Compagnie du P.L.M. (1902), intervint dans la discussion du budget de l'exercice 1903 (loi de finances, travaux publics) et déposa une proposition de loi tendant à créer des Chambres d'industrie thermique (1905).

Membre du bureau des poids et mesures, il fut élu membre du conseil supérieur du travail en 1902.

Il vota pour les monopoles de l'alcool, de la raffinerie du sucre, du pétrole, pour le rachat des chemins de fer, pour la séparation des Églises et de l'État.

Il fut réélu, aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, par 7.575 voix contre 285 à M. Fayolle.

Membre des Commissions des travaux publics et des chemins de fer, il déposa de nombreuses propositions de loi pour réduire de huit jours la durée du ballottage, pour venir en aide aux sinistrés du Jura, victimes des inondations (1910), des rapports sur des projets de loi concernant les réseaux de chemins de fer locaux, de l'Hérault, de l'Isère, du Doubs, des Ardennes, de l'Algérie. Il intervint dans la discussion du budget de l'exercice 1908 et du projet de loi relatif à diverses voies ferrées intéressant la France et la Suisse (1909).

Il subit un échec aux élections générales

des 24 avril et 8 mai 1910, n'obtenant au deuxième tour de scrutin que 5.182 voix contre 6.727 à M. Tarbourich.

Nommé secrétaire général du Comité permanent des expositions françaises à l'étranger en 1910, il cessa toute activité politique et mourut à Paris le 2 novembre 1932, âgé de 69 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Instruction publique.

CERTAIN CARROBERT
VON CARROBERT

CÈS-CAUPENNE (LOUIS, RAYMOND, ALFRED DE), né le 28 janvier 1832 à Paris, mort le 17 janvier 1892 à Caupenne (Landes).

Sénateur des Landes de 1887 à 1892.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 8.)

Il fut réélu le 5 janvier 1888 au deuxième tour de scrutin par 409 voix sur 709 votants.

Membre de diverses commissions, il fut rapporteur de nombreux projets de loi sur des emprunts contractés par les villes de Romans, Chambéry, Roubaix, Perpignan, Menton, Aurillac et les départements de l'Ardèche et de l'Isère (1888, 1889), sur la prorogation de la surtaxe sur l'alcool à différents octrois, sur l'annexion à la ville de Lyon d'une parcelle de la commune de Villeurbanne (1889).

Il intervint dans la discussion d'une proposition de loi relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie, afin d'en assurer le développement (1889) et dans la discussion de l'interpellation de M. Auguste Dide sur la situation faite à l'Algérie (1890).

Il mourut en cours de mandat le 17 janvier 1892 à Caupenne (Landes), âgé de 60 ans. A la séance du 18 janvier 1892, le Président Le Royer lui rendit hommage en ces termes : « Il comptait parmi les trop rares Français qui ont donné à l'Algérie une partie de leur existence et de leurs efforts, et vous avez pu apprécier à diverses reprises avec quelle compétence et quelle autorité il savait soutenir les intérêts de notre belle colonie... Le Sénat perd en lui un collaborateur modeste, mais actif et dévoué. »

VINCENT SOPHIE dit)

CÉSAR-LAINÉ (GEORGES, AUGUSTIN), né le 5 décembre 1846 à Saint-Pierre (Martinique), mort le 22 janvier 1898 à Paris. (5^e arrondissement)

Député de la Martinique de 1893 à 1898.

Docteur en médecine, publiciste, rédacteur en chef du journal martiniquais *Les Colonies*, collaborateur du *Bien Public*, de *La Marseillaise*, du *Mot d'Ordre*, de *La Justice*, Georges César-

Lainé se présenta pour la première fois aux élections générales législatives des 11 et 25 octobre 1885, dans la deuxième circonscription de la Martinique, mais échoua au deuxième tour de scrutin, n'ayant obtenu que 4.476 voix sur 9.673 votants.

Il devint conseiller général de la Martinique et maire de Saint-Pierre en 1886.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, pour se consacrer à ses mandats locaux, mais fut sollicité de poser sa candidature à celles des 20 août et 3 septembre 1893, dans la même circonscription. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 3.582 voix contre 607 à M. H. Nicolle, républicain.

Inscrit au groupe républicain radical, et membre de diverses commissions, notamment de celles qui eurent à examiner les conventions passées avec le Guatemala et le Japon en 1897, il déposa un projet de loi tendant à obtenir un relèvement des droits de douanes sur les conserves d'ananas d'origine étrangère (1894) et un projet de résolution concernant le service militaire aux colonies de la Martinique et de la Guadeloupe (1895). Il intervint dans la discussion de la proposition de loi de M. François de Mahy sur le service militaire dans les colonies (1895), et dans les débats budgétaires (Ministère des colonies) des exercices 1896 et 1897.

Il mourut à Paris, en cours de mandat, le 22 janvier 1898, après une pénible maladie, âgé seulement de 51 ans. A la séance du même jour, le Président Henri Brisson annonçait son décès à l'Assemblée, et rendant hommage au disparu, rappelait « qu'en 1870 il s'était volontairement engagé et avait fait la campagne, témoignant ainsi de l'attachement passionné pour la mère-patrie, des fils de cette France d'outre-mer si loin dans l'espace et si proche dans nos cœurs. » Et il ajoutait : « Nous n'oublierons point ce collègue si doux et si sympathique, ce républicain fidèle aux traditions de la France émancipatrice. »

CHABERT (CHARLES) dit CHARLES-CHABERT, né le 18 août 1851 à Romans (Drôme), mort le 28 mars 1914 à Romans.

Député de la Drôme de 1908 à 1914.

Industriel, conseiller général de la Drôme pour le canton de Romans, président du tribunal de commerce de la Commission des douanes, de la Com-Romans, Charles Chabert fut élu député, dans la deuxième circonscription de Valence, au deuxième tour de scrutin, par 7.215 voix contre 6.978 à M. Gazay, à une élection partielle le 12 juillet 1908, pour remplacer M. Charles-Marie Chabert, élu sénateur le 26 avril 1908 et démissionnaire de son mandat de député le 1^{er} juin 1908.

Il siégea au groupe radical-socialiste et intervint peu dans les débats. Membre de mission du commerce et de l'industrie, il déposa plusieurs propositions de loi tendant à venir en aide aux victimes de la grêle et des orages dans le département de la Drôme (1910).

Aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910, il fut réélu dans la même circonscription, au deuxième tour de scrutin, par 8.825 voix contre 6.218 à M. Pomaret. Dans son programme électoral, il se déclarait partisan de l'impôt sur le revenu et de la création des retraites ouvrières et paysannes ; il montrait son intérêt pour certaines questions locales telles que : construction d'un chemin de fer départemental, d'un réseau téléphonique et de canaux dérivés du Rhône.

Il mourut en cours de mandat le 28 mars 1914, à 63 ans, dans sa ville natale. A la séance du 30 mars 1914, le Président Paul Deschanel lui rendait hommage en ces termes : « M. Charles Chabert était un ferme républicain, de convictions ardentes, digne fils de cette ville de Romans qui, à toutes les heures de notre histoire, s'est rendue si diversement célèbre, qui a reçu le premier rayon de la Révolution française et qui garde, vibrant, l'écho de la voix de Gambetta. »

CHABERT (MARIE, Charles, BAPTISTE, ALEXANDRE), né le 16 décembre 1852 à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (Drôme), mort le 30 septembre 1923 à Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

Député de la Drôme de 1899 à 1908.

Sénateur de la Drôme de 1908 à 1923.

Sous-chef de bureau à la direction de la Caisse d'épargne postale, Charles Chabert militait dans les rangs du parti radical-socialiste et devint ainsi maire de sa commune natale et conseiller général de la Drôme.

Un siège de député s'étant trouvé vacant dans la deuxième circonscription de Valence pour le remplacement de M. Bizarelli élu sénateur le 9 avril 1899 et démissionnaire de son mandat le 15 mai suivant, une élection partielle eut lieu le 25 juin de la même année. Charles Chabert posa sa candidature et fut élu au premier tour de scrutin, par 10.012 voix contre 5.852 à M. Servan, son principal adversaire, sur 16.170 votants.

Dans son programme électoral il réclamait l'abrogation de la loi Falloux, se déclarait partisan de l'impôt progressif sur le revenu, de la réduction à deux ans du service militaire, des lois d'assistance et de solidarité sociales, de la réduction des dépenses, de la protection de l'agriculture, du petit commerce et de la petite industrie, de l'amélioration des chemins de fer, de la suprématie absolue du pouvoir civil sur tous les autres pouvoirs, du respect absolu de la liberté de conscience et de la laïcité complète de l'Etat.

« Vous vous souviendrez, disait-il, qu'un peuple qui s'abandonne à la réaction est voué à la décadence, si ce n'est aux pires désastres, comme ceux de 1870. »

Inscrit au groupe radical-socialiste et membre de diverses commissions, il participa à la discussion : du budget du Ministère de la Justice de l'exercice 1901, pour demander la suppression des « messes rouges » lors de la rentrée des tribunaux, du projet de loi sur les contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1902, et des budgets de la guerre et des postes et télégraphes du même exercice.

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 10.993 voix contre 7.450 à M. Dossat, sur 19.424 votants.

Membre de la Commission de comptabilité pour les années 1903 et 1904, de celle du règlement, de celle du commerce et de l'industrie, de celle des postes et télégraphes, et de la Commission d'études pour la reconstruction de la salle des séances, il déposa un projet de résolution tendant à modifier le règlement de la Chambre (1903), et fut chargé de rapports sur les comptes de la Chambre et sur la reconstruction d'un hôtel des postes à Romans (Isère). Il se fit entendre en outre au cours de la discussion du budget des finances des exercices 1903, 1904 et 1905 au sujet de la législation des majorats et du rachat de ces majorats ; du budget des postes et télégraphes des exercices 1904 et 1906 et du budget de la guerre de l'exercice 1906 pour retirer son projet de résolution tendant au renvoi d'urgence dans leurs foyers de certains réservistes. Lorsque vinrent en discussion le projet et les propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, il déposa un amendement demandant l'interdiction du port du costume ecclésiastique en dehors des Eglises (1905).

Il soutint constamment la politique des Ministères Waldeck-Rousseau, Combes, Rouvier, Clemenceau, et vota notamment la loi sur les associations (1901), la loi interdisant tout enseignement aux congrégations (1904), la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (1905), la loi militaire sur le service de deux ans (1905), la loi d'assistance aux vieillards et aux incurables.

Il fut encore réélu au premier tour de scrutin, aux élections générales du 6 mai 1906, par 10.609 voix, contre 6.114 à M. Vinay, sur 18.575 votants. Dans sa profession de foi, il réclamait le monopole de l'enseignement par l'Etat, au moins pour les deux premiers degrés, un impôt unique et progressif sur le revenu et l'achèvement de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Membre de la Commission de comptabilité, de celle d'assurance et de prévoyance sociales, de celle des postes et télégraphes, et de la Commission d'enquête sur la catastrophe de « L'Éna », il rapporta à plusieurs reprises les projets de résolution concernant les

comptes de la Chambre, et intervint au cours de la discussion des interpellations sur la politique du Gouvernement au Maroc (1907) et du budget des postes et télégraphes de l'exercice 1908.

Un siège de sénateur s'étant trouvé vacant à la suite du décès de M. Joseph Fayard, une élection partielle eut lieu le 26 avril 1908 pour pourvoir à son remplacement. Charles Chabert l'emporta au premier tour de scrutin, par 429 voix sur 740 votants, et démissionna de son mandat de député le 1^{er} juin suivant. Il fut réélu au renouvellement du 7 janvier 1912, par 585 voix sur 731 votants et à celui du 9 janvier 1921 par 413 voix sur 724 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Membre de diverses commissions, il se fit entendre au cours de la discussion : du budget des postes et télégraphes de l'exercice 1909 (1908), des propositions de loi concernant le personnel des chemins de fer et les retraites ouvrières et paysannes (1909), du budget de l'agriculture des exercices 1910 et 1911, du projet de loi sur la constitution de la flotte (1912), du budget de l'exercice 1913, du projet de loi sur le recrutement de l'armée active et la durée du service militaire (1913), du projet de loi sur les crédits provisoires pour le premier trimestre de 1918 (1917), des interpellations relatives aux régions libérées (1919), du projet de loi sur le relèvement des taxes postales, du budget de l'exercice 1920, du projet de loi portant amnistie (1920).

En 1921, il entra à la Commission de l'armée, à celle de l'aménagement du Rhône, à celle d'initiative parlementaire, à celle de la protection des mères et des nourrissons, et à celle de l'avancement des fonctionnaires de l'enseignement public. On l'entendit parler du rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, du budget de l'exercice 1922, et du régime des loyers (1921).

Il mourut en cours de mandat, le 30 septembre 1923, âgé de 71 ans, dans sa commune natale de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Le Président Gaston Doumergue, à la séance du 13 novembre, prononça son éloge funèbre. Après avoir retracé la longue carrière du disparu, il conclut par ces mots : « Il ne transigeait pas sur ses principes et nous pouvons louer la parfaite unité de sa vie politique... La passion généreuse, soit de l'intérêt public, soit de ses idées politiques, l'animait toujours. »

CHABERT (JUSTIN), né le 22 mars 1841 à Gleizé (Rhône), mort le 16 octobre 1907 à Lyon (2^e).

Député du Rhône de 1900 à 1907.

Négociant, maire de Gleizé, conseiller d'arrondissement, Justin Chabert se présenta à l'élection partielle du 11 mars 1900 et fut élu au premier tour de scrutin par 7.461 voix contre 5.852 à M. Moreau, son principal adversaire. Il remplaçait au siège de député de la

première circonscription de Villefranche, M. Louis Million, élu sénateur le 9 juillet 1899 et démissionnaire de son mandat de député le 15 janvier 1900.

Inscrit, à la Chambre, au groupe de la gauche radicale, membre de diverses commissions, il participa rarement aux débats se contentant de ses fonctions de commissaire.

Aux élections générales du 27 avril 1902, il fut réélu au premier tour de scrutin, par 12.887 voix contre 5.752 à M. Chatillon, dans la même circonscription.

Membre de la Commission de l'agriculture (1902), il suivit avec attention les projets concernant l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs. Il s'intéressa au problème des retraites pour les travailleurs des villes et, particulièrement, pour ceux des campagnes jusqu'alors défavorisés. Il apporta ses soins à défendre les intérêts agricoles et viticoles de la région beaujolaise.

Aux élections générales du 6 mai 1906, il retrouva son siège pour la troisième fois, au premier tour de scrutin, par 11.713 voix contre 1.357 à M. Daudet.

Membre de la Commission de l'agriculture, comme sous la législature précédente, il dut solliciter plusieurs fois des congés. Malade, il s'éteignit à Lyon, le 16 octobre 1907. Son décès qui eut lieu pendant l'intersession, ne fut pas annoncé à la Chambre et Justin Chabert ne bénéficia pas de l'éloge funèbre d'usage.

CHABOT (PIERRE, MARIE DE), né le 5 août 1887 à Monchamps (Vendée).

Député de la Vendée de 1938 à 1942.

Fils de Guillaume, duc de Chabot et de Jeanne de Tramécourt qui appartenaient l'un et l'autre à la plus authentique aristocratie vendéenne, Pierre de Chabot fit ses études secondaires à Vannes puis passa sa licence de droit. Il revint alors au Parc Soubise pour se consacrer à l'exploitation des propriétés familiales.

La guerre survint. Mobilisé au 11^e corps d'armée en 1915, il fit, selon sa propre expression « la guerre sans dommages », et entra en Vendée aussitôt démobilisé.

Élu conseiller municipal de Monchamps, il remplit ce mandat jusqu'en 1944.

En janvier 1920, il épousa Mlle Zoé de Nicolay dont il eut trois enfants.

C'est en 1924, qu'il fut élu conseiller général du canton des Herbiers. (Il assumera cette charge jusqu'en 1940.) Très estimé, très écouté dans sa région, il fut amené à se présenter à l'élection législative partielle du 20 mars 1938 destinée à pourvoir le siège laissé vacant par le décès de M. Jean de Suzannet, survenu le 27 janvier précédent. Pierre de Chabot fut élu député de la deuxième circonscription de la Roche-sur-Yon, par 13.659 voix contre 954 à M. Guéneau, sur 16.858 votants.

Inscrit au groupe de la Fédération républicaine de France, il fut membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale. Il participa peu aux débats se consacrant surtout aux travaux de sa Commission.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain comme la majorité de ses collègues. En 1941, il entra à l'Assemblée départementale et y demeura jusqu'en 1944. En 1945, sa femme lui succéda au conseil municipal de Monchamps et au conseil général de la Vendée.

Il vit toujours au Parc Soubise dans la retraite. Grand chasseur, il a été propriétaire d'un équipage de chasse à courre. Il passait pour avoir à son tableau de chasse en 1956, 58.900 pièces dont 11.060 bêtes nuisibles.

CHABRIÉ (PIERRE), né le 15 février 1823 à Combebonnet (Lot-et-Garonne), mort le 19 juin 1899 à Brassac (Tarn-et-Garonne).

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1876 à 1877, de 1881 à 1885
et de 1889 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 16.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il est réélu, au premier tour de scrutin, député de la circonscription de Moissac par 7.543 voix contre 6.922 à M. Trubert, sur 14.609 votants.

À la Chambre, il prend rarement part aux débats et ne se représente pas aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893. Son fils, Adrien Chabrié, prend sa relève. Pierre Chabrié se retire alors de la vie politique.

Il devait mourir six années plus tard, à Brassac, le 19 juin 1899, à l'âge de 76 ans. Il laissa des regrets unanimes, car il était estimé de tous. Il est émuant de citer quelques lignes écrites en 1885 par un biographe réputé pour son intransigeance. Relevant les votes de Pierre Chabrié pendant la législature, ce biographe ajoutait : « Maire de Moissac, jurisculte habile, républicain d'une modération excessive, mais homme intelligent, honnête, obligeant, nous n'entendons contester aucune des qualités que ses amis reconnaissent à M. Pierre Chabrié. »

CHABRIÉ (PIERRE, FRANÇOIS, DENIS, Adrien), né le 3 août 1855 à Moissac (Tarn-et-Garonne), mort le 2 octobre 1926 à Brassac (Tarn-et-Garonne).

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1893 à 1903.*

*Sénateur du Tarn-et-Garonne
de 1903 à 1909.*

Fils du précédent auquel il succéda à la Chambre, Adrien Chabrié fut pendant

20 ans conseiller général et maire de Moissac. Son grand-père avait été déporté pour ses opinions politiques.

Après d'excellentes études secondaires, Adrien Chabrié obtint sa licence de droit. Avocat en 1875, il devint secrétaire de Louis de Freycinet qui l'attacha à la présidence du Conseil dans son deuxième Cabinet, de janvier 1882, puis le fit entrer dans la diplomatie.

Vice-consul à Grenade en juillet 1882, il subit la suppression de ce poste en décembre 1886. Il est alors nommé vice-consul à Port-Bou le 18 novembre 1887. En 1890, il devient consul de deuxième classe. Malgré une réussite qui s'affirme, il demande sa mise en disponibilité en août 1893. Il l'obtient avec le titre de consul de 1^{re} classe. Il aborde dès lors la politique pour laquelle il éprouve depuis toujours un vif attrait.

Aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, il est élu député de la circonscription de Moissac au scrutin de ballottage par 6.842 voix contre 5.048 à M. Bergougnan, radical-socialiste.

Inscrit au groupe progressiste, membre de diverses commissions, il s'intéresse particulièrement aux questions économiques, et présente : deux propositions de loi, l'une interdisant le cumul des fonctions et des mandats (1895) ; l'autre ayant pour objet de modifier le tarif des douanes en ce qui concerne les plumes de parure (1897) ; il prend part en outre à la discussion du projet de loi relatif aux impôts directs sur les revenus (1897).

Aux élections générales du 8 mai 1898, il est réélu au premier tour de scrutin, par 7.289 voix contre 4.072 à M. Bergougnan, son ancien adversaire.

Membre de diverses commissions, il présente une proposition de loi sur la forme des actes notariés (1900) ; il préconise la réduction de la durée du service militaire à deux ans, faisant valoir l'économie annuelle qui en résulterait. Il propose la création d'une banque de prêts à 2,5 ou à 3 % destinée à venir en aide à l'agriculture et au commerce.

Il est élu, pour la troisième fois, aux élections générales du 27 avril 1902, remportant au premier tour de scrutin 7.030 voix contre 5.948 à M. Salers.

Le décès de M. Camille Delthil, survenu le 14 juillet 1902, laissait vacant un siège au Sénat. Adrien Chabrié fit acte de candidature et fut élu, le 4 janvier 1903 par 208 voix sur 445 votants. Il se démit de son mandat de député le 17 janvier 1903.

Membre de diverses commissions, il se fit entendre dans : la discussion de la proposition de loi concernant la compétence des juges de paix ; la discussion du projet de loi relatif à la répression de la fraude sur les vins. Il expliqua son vote sur l'ensemble du projet de loi concernant la séparation des Églises et de l'État (1903) ; il déposa un rapport sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 500 du Code de commerce (1906) ; il parla dans la discussion du budget de la guerre (1908).

Il ne se représenta pas au renouvellement sénatorial de 1909. Il réintégra le corps consulaire et fut nommé, le 11 janvier 1909, consul général de France à Trieste. Le 6 février 1913, il devint consul général à Milan. Quatre ans plus tard, le 12 août 1917, il fut mis en disponibilité comme Ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe. Il se retira alors dans son département du Tarn-et-Garonne. Il devait mourir à Brassac le 2 octobre 1926. Il était âgé de 71 ans.

CHABRUN (CÉSAR, HIPPOLYTE, JOSEPH), né à Mayenne (Mayenne) le 14 décembre 1880, mort à Paris le 30 octobre 1934.

Député de la Mayenne de 1919 à 1932.

*Sous-Secrétaire d'Etat
à l'enseignement technique
du 21 au 25 février 1930.*

Issu d'une famille bourgeoise de Mayenne très honorablement connue dans la région, César Chabrun fit d'excellentes études secondaires, puis devint docteur en droit et licencié ès lettres. Il professa d'abord à la Faculté de droit de Dijon, fut ensuite chargé de cours à la Faculté libre de droit de Lille et vint enfin à Paris où il enseigna à la Faculté de droit libre et à l'École des hautes études sociales. Jusqu'en 1914, il consacra toute son activité à sa carrière de professeur. Il avait 34 ans lorsque éclata la première guerre mondiale. Il fut grièvement blessé, se rétablit, revint au front. La guerre terminée et rendu à la vie civile, César Chabrun envisagea une carrière politique. Depuis longtemps, il désirait porter à la tribune de la Chambre certaines questions sociales qui lui tenaient particulièrement à cœur. En 1919, il fut élu aux élections générales du 16 novembre sur la liste d'Union nationale et républicaine du département de la Mayenne. Cette liste, appuyée par M. Dutreil, arriva en tête et obtint cinq sièges. Inscrit au quatrième rang, César Chabrun remporta 29.158 suffrages, sur 59.379 votants.

Inscrit à la Chambre au groupe de l'Entente républicaine et démocratique, qu'il devait abandonner en 1922, membre de diverses commissions, de celle du travail (1920), de celle de l'enseignement et des Beaux-arts (1920), il s'intéressa : à l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels (1920); à la composition du Conseil des musées nationaux (1920); il présente en avis, au nom de la Commission de l'enseignement sur le projet de loi instituant les pupilles d'Alsace et de Lorraine (1920), et un rapport sur le projet de loi tendant à la translation au Panthéon de l'urne contenant le cœur de Gambetta (1920). A plusieurs reprises, il présente, au nom de la Commission du travail, des avis sur le projet de loi relatif à la réorganisation des chemins de fer d'intérêt général (1921). En 1922, il est nommé membre du Conseil supérieur de l'Office national des pupilles de la nation. Dès

lors, il s'attacha sans relâche à la création d'établissements publics de bienfaisance et d'assistance.

Ses interventions furent nombreuses. Une des plus remarquées fut, peut-être, celle qui, en 1922, concernait l'attribution des mines de potasse d'Alsace. Il porta aussi de l'intérêt : au projet de loi relatif à la fabrication de l'ammoniaque synthétique (1923); à la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes (1923); à la répression de la hausse illicite sur les loyers (1923); à la réforme du régime des pensions civiles et militaires (1923).

Aux élections générales du 11 mai 1924, il est réélu sur la liste du cartel d'Union nationale et républicaine, conduite par M. Dutreil, et sur laquelle il occupe la troisième place. Il obtient 39.352 suffrages sur 58.325 votants.

Inscrit au groupe républicain socialiste, membre de l'administration générale, départementale et communale (1924), de la Commission du travail, ainsi que sous la législature précédente, et de la Commission des finances (1924), il prend un intérêt particulier : à la reconnaissance du droit syndical des fonctionnaires (1925); à la fixation des mesures spéciales pour l'assainissement financier par l'amortissement de la dette publique (1925); à l'établissement de droits cultureux au profit des locataires des exploitations agricoles (1925); à la ratification de la convention tendant à limiter à 8 heures par jour et à 48 heures par semaine le nombre d'heures de travail dans les établissements industriels (1925); à l'aménagement des lotissements défectueux. (A plusieurs reprises, il reviendra sur cette question qu'il estime très importante.)

Aux élections générales du 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) il est élu au premier tour de scrutin, député de la première circonscription de Mayenne par 6.158 voix contre 5.849 à M. de Montjou, son principal adversaire.

Membre de la Commission du travail, ainsi que sous les législatures précédentes, il s'attacha : à la répression de la sollicitation clandestine de l'épargne publique, et notamment au démarchage à domicile (1928); à l'amélioration de l'outillage national et à son financement (1930); à la modification du Code du travail (réglement de la conciliation et de l'arbitrage en matière de différends collectifs du travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture) (1929). Nommé membre du Conseil supérieur du travail, il prend part à la discussion d'un projet de loi relatif au rajustement des traitements et des soldes et au relèvement des indemnités, pour charges de famille, des personnels civils et militaires de l'Etat.

Le 23 février 1930, il est nommé par décret sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique dans le premier Cabinet Chautemps qui est renversé le jour même de sa présentation devant la Chambre, le 25 février.

Revenu à son banc de député, il prend

part : à la discussion d'un projet de loi portant ratification d'accords internationaux (1930) ; il s'intéresse à la suppression des actions à vote plural (1930) ; au projet de loi portant dégrèvement d'impôts (1930). Il faut citer aussi son ordre du jour, déposé à la suite de la discussion d'interpellations sur la proposition américaine concernant les dettes de guerre (1931).

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, il est battu par M. Georges Denis, conseiller général, ingénieur manufacturier, qui remporte au deuxième tour de scrutin 6.783 voix alors que César Chabrun n'obtient que 5.732 suffrages.

Retiré définitivement de la vie politique, il devait mourir prématurément à Paris, le 30 octobre 1934. Il n'était âgé que de 54 ans.

CHACUN (JOSEPH, BENJAMIN), né le 8 août 1890 au Puy-Saint-Bonnet (Deux-Sèvres).

Député des Deux-Sèvres de 1924 à 1928.

À l'âge de 17 ans, Joseph Chacun entra à l'École Normale de la Roche-sur-Yon. Après trois années d'école, il exerça la profession d'instituteur puis, en 1914, démissionna, vint habiter la ville de Thouars et entra dans le commerce de la chaussure.

Très attiré par la politique, il se présenta aux élections municipales de novembre 1919 sur une liste composée de socialistes et de radicaux, qui obtint 15 sièges sur 23 à pourvoir, et devint maire de Thouars. Son activité, son esprit d'initiative, firent aboutir maints projets : réorganisation du service d'eau, statut du personnel communal, Caisse des retraites, service en régie des pompes funèbres et du nettoyage des rues. Dès janvier 1921, l'énergie électrique fut installée à Thouars et une École primaire supérieure de jeunes filles y fut créée en 1922.

Il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924, et fut élu sur la liste d'Union des gauches du département des Deux-Sèvres. Quatrième de cette liste conduite par M. Demellier, maire de Vautebis, Joseph Chacun remporta 47.611 suffrages sur 87.433 votants.

Il s'inscrivit au groupe du parti socialiste. Membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale et de la Commission des Comptes définitifs et des économies, il s'intéresse particulièrement aux questions sociales, notamment aux compensations à accorder aux personnels des services communaux et départementaux en cas de suppression d'emploi (1925) ; aux garanties d'aptitude professionnelle à exiger du personnel de l'enseignement privé (1925) ; à la fréquentation scolaire (1926) ; à la taxe des biens de main-morte (1927) ; à l'impôt sur les bénéfices agricoles (1927). Citons aussi son rapport sur la proposition de loi, adoptée par la

Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, tendant à rendre éligibles au Conseil municipal les membres du personnel enseignant des écoles primaires supérieures (1927).

Aux élections générales législatives du 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) il est battu par M. Emile-Georges Taudière, qui emporte le siège de député de Bressuire par 14.259 voix contre 5.895 à lui-même.

Retiré de la vie politique, actuellement âgé de 72 ans, Joseph Chacun réside dans le Midi. Il est directeur honoraire d'une Caisse de sécurité sociale.

CHADOIS (MARC, ANTOINE, MARIE GABRIEL, PAUL DE), né le 12 mars 1830 à Saint-Barthélemy (Lot-et-Garonne), mort le 20 juillet 1900 à Bergerac (Dordogne).

*Représentant de la Dordogne
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1875.
Sénateur inamovible de 1875 à 1900.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 21.)

Il ne manqua jamais comme par le passé de prendre part aux discussions relatives à l'armée et à la défense du pays. Mais une longue et douloureuse maladie l'éloigna du Sénat. Il se retira à Bergerac où il devait mourir le 20 juillet 1900. Il fut inhumé à Mescoules, commune du canton de Sigoules dont il était conseiller général. Son éloge funèbre fut prononcé par le Président Fallières à la séance du 6 novembre 1900. « C'était un homme de conscience et de devoir que le colonel de Chadois, dit notamment le Président. Dans les dernières années de l'Empire, il avait, bien avant l'heure, pour des raisons de convenances personnelles, quitté l'armée avec le grade de capitaine d'infanterie. À la guerre, il s'empressa de remettre son épée au service du pays, et le Gouvernement de la défense nationale lui confia le commandement des mobiles de la Dordogne. C'est à la tête des mobiles qu'il enleva à la baïonnette, sous un feu meurtrier, le parc du château de Coulmiers et contreignit l'ennemi à l'évacuation de la ville d'Orléans. Il tomba sur le champ de bataille grièvement blessé. Cet éclair de victoire lui valut le grade de colonel et la croix d'officier de la Légion d'honneur. » Après avoir retracé la carrière parlementaire du colonel de Chadois, le Président Armand Fallières conclut en ces termes : « Il y a longtemps qu'un mal cruel le tenait éloigné de nous. Mais rien ne pouvait effacer le souvenir de ce collègue à l'âme haute, au cœur généreux, dont le sourire fin et bienveillant tempérait à propos la réserve des premières rencontres et invitait bientôt à l'abandon. »

Le 14 février 1904 eut lieu à Bergerac

l'inauguration d'un buste en bronze du colonel de Chadois. Ce bronze pris par les Allemands, fut fondu par eux pendant l'occupation.

CHAGNAUD (LÉON), né le 12 mars 1866 à Bourg d'Hem (Creuse), mort le 31 juillet 1930 au château de Lasvy, commune de Champsanglard (Creuse).

Sénateur de la Creuse de 1921 à 1930.

Le père de Léon Chagnaud, entrepreneur, désirant voir entrer son fils dans l'affaire qu'il dirigeait, le poussa à préparer l'École des arts et métiers. Ayant terminé avec succès ses études, le jeune homme collabora à l'entreprise familiale et fit rapidement preuve d'aptitudes surprenantes. Ses conceptions se révélèrent hardies, ses procédés constructifs et nouveaux.

Une importante entreprise de travaux publics construisant des canaux, des tunnels, des barrages, lui offrit une situation qui devint vite de tout premier plan. Ses méthodes d'organisation rationnelle des chantiers le firent remarquer autant que ses connaissances techniques. Plusieurs réussites exceptionnelles attirèrent sur lui l'attention de ses confrères et de ses concurrents. Il devint le gendre et l'associé de Philippe Fougerolles. C'est à lui que l'on doit, entre autres travaux importants, les écluses du canal du Centre, le grand tunnel de Latschberg, les digues et les quais de plusieurs ports maritimes français et étrangers. Il faut citer aussi : le barrage d'Espugon ; le souterrain de Rove, sur le parcours du canal de Marseille au Rhône ; le remarquable ensemble technique des trois lignes superposées du métro de Paris sous la Place de l'Opéra ; les stations de la Cité et de Saint-Michel, pour les fondations desquelles on dut employer les caissons pneumatiques. Il modifia le bouclier à air comprimé de l'ingénieur Brunel et s'en servit pour établir l'égoût collecteur de Clichy (1895). Cet appareil, encore perfectionné, permit la réalisation rapide d'autres maçonneries de première importance. Tant d'innovations et de succès lui valurent une notoriété internationale. En 1911, il devint président du syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de France. En 1921, il présida la Société des ingénieurs civils de France.

Cette même année, à l'élection générale du 9 janvier, il fut élu sénateur de la Creuse, au troisième tour de scrutin, par 344 voix sur 635 votants.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il est membre de la Commission des chemins de fer, transports et outillage national (1921) ; il s'intéresse à l'enseignement technique industriel et commercial, au budget des dépenses recouvrables, aux questions minières (1922). Il dépose un rapport, au nom de la Commission des chemins de fer, sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de déclarer d'utilité

publique la reconstruction à voies normales de certaines lignes d'intérêt local et d'approuver la modification des conditions d'exploitation de l'ensemble des lignes du groupe du Sud (1924). Il est nommé, cette année là, secrétaire de la Commission des chemins de fer.

Membre de la Commission des colonies, il dépose un avis sur le projet de loi réglementant les conditions dans lesquelles le Gouvernement général de l'Afrique Equatoriale française est autorisé, en vertu des dispositions de la loi de finances de l'exercice 1925, à réaliser, par voie d'emprunt, une somme de 300 millions de francs, applicable à l'achèvement du chemin de fer de Brazzaville à l'Océan ainsi qu'à l'exécution des installations nécessaires à l'embarquement et au débarquement à Brazzaville et à Pointe-Noire (1926).

Membre de la Commission des travaux publics, il dépose deux rapports sur deux projets de loi adoptés par la Chambre des députés : le premier est relatif à la participation de l'Etat à la dépense des travaux d'amélioration et d'extension du port de Cette (actuellement Sète) ; le deuxième tend à compléter la loi du 16 novembre 1922 sur les travaux de recherches des mines (1928).

Au nom de la Commission de l'Algérie, dont il est également membre, il dépose un avis sur le projet de loi tendant à assurer aux ouvriers et employés allant travailler dans les exploitations minières d'Algérie et des colonies, le bénéfice de la législation sur les retraites des ouvriers mineurs (1928).

Il ne se représenta pas à l'élection du 14 janvier 1930. Il devait mourir, le 31 juillet de cette même année, au château de Lasvy, dans son département de la Creuse. Il était âgé de 64 ans.

CHAIGNE (GEORGES), né le 16 octobre 1887 à Lamothe-Landerron (Gironde), mort au Champ d'honneur le 5 avril 1915 au bois de Mortmare, en Argonne.

Député de la Gironde de 1914 à 1915.

Fils du suivant, Georges Chaigne vécut dès son enfance dans un milieu où les questions politiques et sociales étaient sans cesse débattues. Très doué, très intelligent, plein de vie et d'enthousiasme, il fit d'excellentes études secondaires puis se dirigea vers le droit. Sa thèse de doctorat, remarquable, traitait des élections à Rome. Il l'intitula *Sous la robe blanche*. En collaboration avec son frère Jacques, il écrivit trois actes en vers, *Nikylla*, qui furent représentés. La presse l'attira, et particulièrement la presse parlementaire. Il débuta dans *La France*, journal très influent dans le Sud-Ouest. Il écrivit aussi dans *Le Rappel*. Le 10 novembre 1912, il fut nommé conseiller général de la Gironde et le 26 avril 1914, il se présenta aux élections générales législatives. Il fut élu, au premier tour de scrutin, député de la cir-

conscription de La Réole, au siège qu'avait occupé son père de 1902 à 1910, battant M. Borderie, l'ancien adversaire familial, par 7.721 voix contre 5.732, sur 14.155 votants.

Inscrit à la Chambre au groupe des républicains de gauche, il sait, au Parlement comme dans la presse, conquérir chacun par ses qualités d'intelligence et de cœur, par son affabilité parfaite. Il fait partie du bureau des « Benjamins » constitué par les plus jeunes élus de la Chambre, bureau qui, à chaque nouvelle législature, entoure le Doyen d'âge. Membre de la Commission du travail et de la Commission de la législature fiscale, il n'a guère le temps de donner, au Parlement, sa mesure : la guerre éclate. Il part comme sous-lieutenant d'infanterie et est promu lieutenant sur le champ de bataille, à la suite d'une blessure. En décembre 1914, il revient à Paris pour remplir son mandat de député, mais il repart bientôt pour le front et se voit confier le commandement d'une section de mitrailleuses. « Le jour de son départ, écrira un journaliste de ses amis, il ne cachait pas sa confiance dans le succès de nos armes, il ne dissimulait pas sa joie d'aller retrouver ses camarades au front. »

Son frère Jacques, récemment mobilisé, obtint d'être versé à la section de mitrailleuses que commandait le jeune député. Il était à ses côtés lorsque ce dernier tomba, à l'aube du 5 avril 1915, au bois de Mortmare, dans l'Argonne. Il avait 27 ans et demi. L'annonce de cette mort provoqua au Parlement l'émotion la plus vive. Georges Clemenceau écrivit, le 8 avril, dans l'« Homme Enchaîné » : « Le lieutenant Georges Chaigne, député de la Gironde, vient de trouver la mort à l'ennemi. C'était « un jeune » dans la plus haute noblesse du mot, un véritable enfant du sol français, tout d'élan généreux et de vaillance. Quand il vint me dire adieu avant de retourner au front, je ne pus qu'admirer la belle fermeté de sa foi dans l'avenir et la tranquille simplicité d'un dévouement absolu à son pays. Il parlait peu, pressé de faire au-delà de lui-même. Il m'écrivait, l'autre jour, pour me dire, sous les obus, ses espérances... »

À la séance du jeudi 29 avril 1915, le Président Paul Deschanel prononça l'éloge funèbre du disparu. « Le 4 avril, dit-il notamment, son régiment est prévenu qu'il partira dans la nuit pour donner l'assaut à un des points les mieux organisés, les plus solidement défendus des lignes allemandes. Cinq fois déjà, depuis octobre, nos troupes avaient attaqué ces bois, toujours elles avaient été arrêtées par de formidables barrages d'artillerie dissimulés dans les ravins de la forêt. Georges Chaigne sait l'importance capitale de cette mission, il en connaît le péril. Il est, comme toujours, plein de bravoure et de flamme. Avec sa grâce juvénile, il annonce la victoire. « Méprisant le danger pour lui-même, a écrit son commandant, il était soucieux d'épargner à ses hommes les risques de la guerre. C'est la princi-

pale qualité d'un chef, qui doit se montrer prodigue de ses peines, mais avare du sang de ses soldats ». A l'aube, l'ordre d'assaut est donné. Chaigne enlève sa troupe. Mais les obus pleuvent sur nos lignes. Il est frappé au cœur. Il expire dans l'enthousiasme et ses yeux voilés reflètent la justice. Le Président Deschanel salue ensuite la mère du député disparu. « Ces femmes françaises, dit-il, aussi admirables que leurs fils, leurs époux, leurs frères, illustrent de traits sublimes la pensée de Michelet : « Les femmes vaillantes sont mères de héros ». Les députés, debout, applaudissent ces paroles émouvantes. La mort de Georges Chaigne porte à sept, en ce mois d'avril 1915, le nombre des parlementaires tués à l'ennemi. Le nom du jeune député de La Réole figure au Panthéon, sur la plaque de marbre des écrivains morts pour la France.

CHAIGNE (JEAN, Gabriel), né aux Esseintes (Gironde) le 22 septembre 1859, mort à Paris le 9 juin 1910.

Député de la Gironde de 1902 à 1910.

Fils d'un instituteur, Gabriel Chaigne ses études secondaires terminées passa sa licence de droit. Il fut d'abord avocat puis, abandonna le barreau en 1883, pour entrer dans la magistrature. Il débuta comme substitut à Saint-Jean-de-Maurienne. Nommé procureur de la République à Lourdes en 1887, il fut envoyé à Mont-de-Marsan en 1893 et enfin à Cahors en 1896. En 1902, il fonda à La Réole le Cercle Gambetta.

C'est cette année-là qu'il se présenta aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai. Il fut élu, au deuxième tour de scrutin, député de l'arrondissement de La Réole par 6.606 voix contre 5.556 à M. Laroze, son concurrent le plus favorisé, sur 14.180 votants.

Inscrit au groupe de l'Union démocratique, il est membre de la Commission des patentes (1902) ; de la Commission des associations et congrégations (1902) ; de la Commission de la réforme judiciaire (1902). Très préoccupé par les problèmes viticoles, il s'attache tout particulièrement à combattre les fraudes commerciales sur les vins, fraudes qui portent un grand préjudice au renom des crus bordelais. Il s'intéresse aussi à la modification de la loi du 18 juillet 1898 sur les warrants agricoles (1905) ; à la construction du magasin des tabacs à La Réole (1906).

Aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, il retrouve son siège, au deuxième tour de scrutin, par 8.334 voix contre M. Martin, qui n'en obtient que 423, sur 11.169 votants. Membre de la Commission de l'agriculture (1906) ; de la Commission chargée d'examiner les documents saisis à la nomenclature (1907) ; de la Commission du budget pour les exercices 1909 et 1910, il s'intéresse, comme sous la législature précédente, à la répression des fraudes

sur les vins et aux conditions de culture des tabacs en France. On peut citer ses avis sur : le projet de loi ayant pour objet d'étendre aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail (1907) ; le projet de loi réglant les conditions prévisibles d'exploitation, après rachat, du réseau de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, ainsi que les mesures financières nécessitées par ce rachat (1908). Il prend part à la discussion du projet de loi modifiant certains articles de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1908) et à la discussion de l'interpellation de M. Rouanet sur les mesures disciplinaires, décidées à la suite des grèves, contre les agents des postes et télégraphes (1909).

Aux élections générales du 24 avril 1910, il est battu par M. Borderie, avocat, conseiller général, qui recueille 7.333 voix alors qu'il n'en obtient lui-même que 6.776. Il se retire alors de la vie politique. Mais cette retraite est de courte durée : il meurt prématurément à Paris cette même année, le 9 juin, à l'âge de 51 ans.

CHAILLEY (JOSEPH, PAUL, ANÉDÉE), dit CHAILLEY-BERT, né le 4 mars 1854 à Saint-Florentin (Yonne), mort le 9 novembre 1928 à Paris-16^e.

Député de la Vendée de 1906 à 1914.

Son cycle secondaire accompli au Collège municipal d'Auxerre, Joseph Chailley fit ses études juridiques à Paris.

Ayant brillamment obtenu le diplôme de docteur en droit, il fut nommé professeur à l'Ecole libre des Sciences politiques. Il collaborait en même temps à plusieurs journaux et revues : il était secrétaire de la rédaction de l'*Economiste français*, rédacteur au *Journal de Débats*, à la *République française*, au *Monde économique*, à la *Revue des deux Mondes*, etc.

Gendre de Paul Bert qu'il accompagna en Indochine en 1886, il accompagna d'autres missions pour l'étude comparée de la colonisation, dans les Indes néerlandaises en 1897, et aux Indes anglaises en 1900-1901 et en 1904-1905.

Il fonda l'Institut colonial international en 1893, la Société des Etudes économiques en 1896, et dirigea l'Union coloniale française après l'avoir créée. Amateur de l'expansion coloniale, il eut une influence considérable dans la mise en valeur agricole des colonies. Sa « Quinzaine coloniale » lui fournissait tous les ans l'occasion de stimuler les énergies et d'aller dans le sens de l'avenir.

Ayant éprouvé le désir de jouer un rôle politique, propre à accroître ses possibilités, il se présenta aux élections générales législatives du 27 avril 1902, dans la première circonscription des Sables-d'Olonne, mais subit un échec au premier tour de scrutin où il n'obtint que 7.868 voix contre 8.209 à M. de La Rochethulon conservateur qui emporta le siège.

Mais il prit sa revanche à celles du

6 mai 1906, en battant de justesse M. de La Rochethulon au premier tour de scrutin, par 8.523 voix contre 8.491 à son adversaire, sur 17.155 votants.

Inscrit au groupe de l'Union démocratique, et membre de diverses commissions, notamment de celle d'assurance et de prévoyance sociales, de celle du budget pour les exercices 1908 et 1910 et de la Commission d'enquête sur la marine, son activité fut intense.

Auteur de propositions de loi concernant : la caisse de prévoyance des marins français (1907), le secret et la liberté du vote (1909), l'approbation de deux conventions signées à Bruxelles les 28 août et 19 décembre 1907, relatives au régime des sucres (1908), il fut chargé de rapporter : le projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de la réunion, à Paris, de l'Institut international de statistique et de la célébration du cinquantenaire de la Société de statistique de Paris (1909), le projet de loi modifiant la loi du 27 juin 1904 sur les enfants assistés (1906), le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908 en ce qui concernait l'article 48 de la loi de finances portant détaxes de distance sur les sucres (1907), le projet de loi tendant à créer un budget spécial de l'Algérie (1907), le projet de loi autorisant la perception des droits, produits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1908 (1907), le projet de loi constituant en Université les écoles d'enseignement supérieur d'Alger (1909), le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910 (Caisse des invalides de la marine, Affaires étrangères, Travaux publics). Il émit en outre trois avis : l'un sur le projet de loi autorisant l'Algérie à contracter un emprunt (1908), l'autre sur la proposition de loi concernant les pensions sur la Caisse des invalides de la marine (1910), le troisième sur la proposition de loi relative à la Caisse de prévoyance contre les risques et accidents des marins (1910).

Il intervint souvent à la tribune sur : les budgets des colonies et des affaires étrangères de l'exercice 1907 (1906), la proposition de loi concernant le secret et la liberté du vote (1907), les budgets de l'agriculture et des colonies de l'exercice 1908 (1907), le projet de loi autorisant la perception des droits applicables au budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1908 (en qualité de rapporteur (1907), le budget des colonies de l'exercice 1909 (1908), les conclusions de la Commission d'enquête sur la marine (1909), les budgets des travaux publics, des chemins de fer de l'Etat, des colonies, de la Caisse des invalides de la marine de l'exercice 1910 (1910), les interpellations sur la politique du Gouvernement au Maroc (1908) ; et il interpella lui-même le Gouvernement sur la participation des indigènes de Tunisie aux travaux de la conférence consultative (1907).

Il retrouva son siège aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 8.693 voix contre 8.551 à

M. Bazire, sur 17.443 votants. La régularité de cette élection fut contestée, mais l'Assemblée passa outre. Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et entra à la Commission des affaires extérieures, à celle des protectorats et des colonies et à celle de la marine. Il présenta deux rapports : l'un sur le projet de loi autorisant le Gouvernement tunisien à contracter un emprunt pour accélérer l'achèvement du réseau de ses chemins de fer (1911), le deuxième sur la proposition de loi tendant à mettre à la disposition du Ministre des Affaires étrangères trois croix d'Officier et dix croix de Chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion du voyage du Président de la République en Tunisie (1911). Il demanda à interpeller le Gouvernement sur sa politique coloniale (1910), développa sa demande d'interpellation sur la politique que le Gouvernement comptait suivre au Ouadaï, au Borkou et au Tibesti (1910), présenta une nouvelle demande d'interpellation sur la politique du Gouvernement et son administration coloniale (1911), et participa à la discussion : du projet de loi autorisant la mise en chantier de bâtiments dans le courant de l'année 1911 (1911), du budget du Ministère des Colonies de l'exercice 1911 (1911), du projet de loi relatif aux contributions directes et taxes y assimilées de l'exercice 1912 (1911), du projet de loi autorisant un emprunt pour l'achèvement des chemins de fer en Tunisie (en qualité de rapporteur) (1912), du budget du Ministère des Colonies de l'exercice 1913 (1912), du projet et des propositions de loi relatifs au régime douanier des produits marocains importés en Algérie par la frontière de terre (1914).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 pour reprendre ses occupations intellectuelles et mourut à Paris le 9 novembre 1928, âgé de 74 ans.

Il laissait un nombre considérable d'ouvrages : *L'impôt sur le revenu* (1884); *Paul Bert au Tonkin* (1887); *La Colonisation de l'Indochine* (1892); *L'expérience anglaise; Etudes sur les Anglais à Hong-Kong; Les Anglais au Bomisamo* (1892); *Les Compagnies de colonisation sous l'ancien régime* (1898); *Les Hollandais à Java* (1900); *Dix ans de politique coloniale* (1902); *Dictionnaire d'Economie politique* (avec Léon Say) (1890-1894); *Recueil des lois sociales de la France* (avec Arthur Fontaine) (1896); *L'Inde Britannique* (1910); *L'âge de l'apiculture; Les colonies et l'éducation; Tu seras commerçant*, etc.

CHAIX (BERNARD, Cyprien), né le 11 novembre 1821 à Gap (Hautes-Alpes), mort le 20 août 1899, à Paris.

Représentant des Hautes-Alpes à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876
Député des Hautes-Alpes de 1876 à 1877 et de 1878 à 1888.

Sénateur des Hautes-Alpes de 1888 à 1899.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 24.)

Membre de diverses commissions spéciales, et président de la première Commission des congés, il borna son activité à ses travaux de commissaire, et n'aborda jamais la tribune.

Il retrouva son siège de sénateur au renouvellement du 7 janvier 1894, au premier tour de scrutin, par 311 voix sur 346 votants. Membre de plusieurs commissions *ad hoc*, il déposa une pétition en 1897. Son rôle fut donc des plus effacés, sans doute en raison de son grand âge.

Il mourut en cours de mandat, le 20 août 1899, à Paris, à 78 ans. Le Président Armand Fallières prononça son éloge funèbre à la séance de rentrée du 14 novembre suivant et salua sa mémoire en ces termes : « Avec les « 363 », il avait fait tête aux entreprises du 16 mai. Les survivants, de plus en plus rares hélas ! de ce groupe qui fut en 1877, l'âme de la résistance républicaine, ont respecté jusqu'à son dernier jour, dans M. Cyprien Chaix, le soldat sans reproche d'une cause à laquelle il avait voué toutes les forces de son âme, les plus nobles aspirations de son cœur. »

CHALAMEL (FÉLIX), né le 20 septembre 1871 à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), mort le 20 avril 1938 à Bourg-Saint-Andéol.

Député de l'Ardèche de 1911 à 1914

Issu d'une vieille famille bourguésanne, Félix Chalamel, ses études secondaires terminées, entra à l'Institut national agronomique d'où il sortit avec le numéro cinq. Il fut ensuite élève de l'Ecole nationale forestière de Nancy et en sortit troisième. L'administration des Eaux et Forêts lui confia alors les reboisements et les aménagements pastoraux et forestiers de la Maurienne, tâche dont il s'acquitta brillamment.

Il quitta l'administration pour reprendre et améliorer, à Bourg-Saint-Andéol, une usine de céramique fondée par un parent de sa femme.

Convaincu de la nécessité d'industrialiser sa région, à ce point de vue deshéritée, il créa en 1910 la Société d'électricité de la vallée du Rhône.

Sa notoriété lui valut d'être élu conseiller municipal de Bourg-Saint-Andéol le 8 mai 1904, puis d'en être nommé maire à l'unanimité, pour le rester pendant plus de vingt ans.

Un siège de député s'étant trouvé vacant dans la deuxième circonscription de Privas à la suite de l'élection au Sénat, le 2 octobre 1910, de M. Placide Astier démissionnaire de son mandat le 9 décembre de la même année, Félix Chalamel se présenta à l'élection partielle du 5 février 1911, et fut élu au

deuxième tour de scrutin, par 8.610 voix contre 8.139 à M. Vincent, sur 16.869 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartient à diverses commissions, et notamment à celle des travaux publics et des chemins de fer. Il manifesta d'emblée une grande activité; il déposa trois propositions de loi sur les sujets auxquels il attachait la plus grande importance : la première tendant à déclarer d'utilité publique l'exécution de travaux d'aménagement du Rhône (1912); la deuxième sur la protection des forêts (1913); la troisième tendant à modifier la loi du 7 août 1913 sur le recrutement de l'armée (1913); il fut en outre chargé de rapporter : le projet de loi portant déclaration d'utilité publique de la ligne de chemin de fer d'intérêt général à voie étroite, du Cheylard à Aubenas (1913); le projet de loi ayant pour objet d'approuver une convention passée entre le département de la Drôme et la Compagnie du chemin de fer de Taulignan-Grignan-Chamaret (1914); le projet de loi tendant à modifier le taux d'intérêt maximum de l'emprunt que la Chambre de Commerce de Brest fut autorisée à contracter pour la construction d'un quai à grande profondeur (1914); sa proposition de loi portant déclaration d'utilité publique de l'exécution de travaux d'aménagement du Rhône (1914). Il participa aux débats : sur les budgets des Ministères de l'Agriculture et de la marine de l'exercice 1912 (1911); sur le projet de loi portant autorisation d'engagement de dépenses pour l'amélioration de la situation du personnel des postes, des contributions indirectes et des douanes (1911); sur les budgets des Ministères de l'Agriculture et des finances de l'exercice 1913 (1912 et 1913); sur le budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1914 (1914); sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement professionnel agricole (1914). La plupart de ses interventions au cours de l'examen des budgets agricoles eurent pour objet l'amélioration de la situation des préposés des Eaux et Forêts et la restauration et la conservation des terrains en montagne.

Il échoua aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, n'obtenant au deuxième tour de scrutin que 7.827 voix contre 9.074 à M. Paul Champetier qui lui succéda.

Contrarié par cet échec inattendu, il se démit de son mandat de conseiller général d'Antraigues qu'il détenait depuis 1913.

Mobilisé pendant la guerre de 1914-1918 en qualité d'officier d'Etat-major de la XV^e région, à Marseille, il fut envoyé, sur sa demande, dans un Etat-major de brigade au front.

Il tenta de conquérir un siège de sénateur, dans son département, au renouvellement du 9 janvier 1921, mais sans succès.

Il mourut, sept années plus tard, le 20 avril 1938, dans sa ville natale, âgé de 67 ans.

CHALAMET (JEAN, MARIE, Arthur), né le 19 décembre 1822 à Vernoux (Ardèche), mort le 5 décembre 1895 à Paris.

Député de l'Ardèche de 1876 à 1883.

Sénateur de l'Ardèche de 1883 à 1895.

Sous-Secrétaire d'Etat

*à l'Instruction publique et aux Cultes
du 16 novembre 1881 au 30 janvier 1882.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 25.)

Il fut chargé, en 1889, de présenter un rapport sur la proposition de loi ayant pour objet d'appliquer à la fixation des dunes, la loi du 4 avril 1882 sur la restauration des terrains en montagne.

Il retrouva son siège de sénateur au renouvellement du 7 janvier 1894, au deuxième tour de scrutin, par 440 voix sur 803 votants. Il déposa, cette même année neuf rapports sur des projets de loi d'intérêt local.

Le 10 janvier 1895, il fut élu vice-président du Sénat, et en cette qualité proposa de faire déposer, au nom de la Haute Assemblée une couronne sur la tombe du regretté Président Carnot (20 juin 1895). Il devait garder cette charge jusqu'à sa mort.

Il participa à quelques débats, notamment : sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée (1889), sur l'interpellation ayant pour objet d'apporter des modifications à l'organisation de l'enseignement secondaire (1890); sur le budget général de l'exercice 1892 (1891). Puis sa santé déficiente le tint éloigné des délibérations sénatoriales.

Le vice-président René Bérenger annonça son décès à ses collègues, à la séance du 5 décembre 1895. Il venait de mourir à Paris, ce même jour, âgé de 73 ans.

Dans son éloge funèbre, il s'exprima en ces termes : « Si, retenu par un sentiment de modestie que rien ne justifiait, il abordait rarement la tribune, son concours aux travaux des commissions était aussi actif qu'éclairé et son opinion y jouissait d'un grand poids. Cette autorité qui devait l'appeler aux honneurs de la vice-présidence, il la devait avant tout à la sûreté de ses connaissances, à la sagesse de son esprit, à la douceur si pénétrante de son commerce, à son absolue sincérité. »

« D'autres carrières peuvent être plus brillantes; aucune n'est plus honorable et plus digne de nos souvenirs. »

Conseiller général de Vernoux depuis le 6 mai 1872, il devait le rester jusqu'au 3 juillet 1895, date de sa démission. Il présida l'Assemblée départementale de 1883 à 1894.

CHALAMET (JEAN, ETIENNE, LOUIS, Henry), né le 16 septembre 1849 à Tournon (Ardèche), mort le 17 mai 1935 à Valence (Drôme).

Sénateur de l'Ardèche de 1920 à 1930.

Neveu du précédent, Henry Chalamet, après avoir fait ses études de droit, se fit recevoir avocat à Valence (Drôme) et fut maire de cette ville de 1896 à 1919.

Son oncle s'étant démis de son siège de conseiller général de Vernoux (Ardèche) le 28 juillet 1895, Henry Chalamet lui succéda et il devait conserver ce mandat jusqu'à sa mort.

Il fut élu sénateur de l'Ardèche à l'élection partielle du 11 janvier 1920, pour succéder à Auguste Vincent décédé le 28 février 1915 et que la guerre de 1914-1918 avait empêché de remplacer plus tôt. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 629 voix sur 770 votants. Il fut réélu au renouvellement du 9 janvier 1921, au deuxième tour de scrutin, par 395 voix sur 773 votants.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartient en 1920 à la Commission des congrès, à celle des habitations à bon marché et à celle d'initiative parlementaire, puis après le renouvellement de 1921, à celle de l'armée, à celle de la comptabilité et à celle des départements libérés de l'invasion.

Il déposa deux propositions de loi : l'une ayant pour objet d'instituer l'inventaire mobilier obligatoire après décès (1920), l'autre tendant à modifier l'ordre de règlement des exercices budgétaires (1921).

Il participa à la discussion : du projet de loi créant de nouvelles ressources fiscales (1920), du projet de loi sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoires (1920), du budget général de l'exercice 1920 (1920), du projet de loi relatif au régime des loyers (1922), de la proposition de loi relative aux baux de locaux à usage commercial ou industriel (1924) et du projet de loi sur les loyers (1926).

Il ne sollicita pas un nouveau mandat aux élections sénatoriales du 20 octobre 1929 (renouvellement du 14 janvier 1930), et reprit ses fonctions d'avocat.

Le 16 mai 1935, il fut pris d'un malaise lors d'une séance du Conseil général de l'Ardèche, à Privas et fut transporté à son domicile, à Valence.

Il devait y mourir le lendemain ; il était âgé de 86 ans.

CHALEIL (JOSEPH, AUGUSTE, MARIE), né le 4 octobre 1865 à Montpellier (Hérault), mort le 14 novembre 1920 à Versailles (Seine-et-Oise).

Député de la Corse de 1904 à 1906.

Après avoir fait ses études secondaires au lycée de Montpellier, puis au lycée Louis-le-Grand, Joseph Chaleil fit ses

premières armes dans un Cabinet Ministériel, en qualité de secrétaire particulier du sous-secrétaire d'Etat aux colonies. La formation qu'il y reçut, lui valut par la suite une brillante carrière préfectorale. Nommé sous-préfet de Calvi en 1893, puis du Vigan en 1895, il revint en Corse en 1897 en qualité de secrétaire général. L'année suivante il accéda à la sous-préfecture de Bastia où il resta trois ans. Il était alors rappelé en France pour prendre possession de la sous-préfecture de Dieppe en 1901.

Son goût pour la politique l'avait amené, durant son long séjour en Corse, à se faire élire au conseil général pour représenter le canton de Calacuccia, et à s'attacher au parti d'Emmanuel Arène, dont la situation politique dans son île était devenue inattaquable.

C'est sous ses auspices qu'il se présenta à l'élection partielle qui eut lieu le 17 avril 1904, dans la circonscription de Calvi, pour pourvoir au remplacement de M. Jean Malaspina décédé le 28 février précédent. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 2.636 voix contre 2.454 à M. Fabiani, sur 5.090 votants. Cette élection entraîna sa démission de l'administration préfectorale.

Inscrit au groupe de l'Union démocratique, il appartient à diverses commissions spéciales. Il se fit entendre au cours de la discussion du budget du Ministère de l'Intérieur de l'exercice 1905 au sujet des pénitenciers de la Corse, et du budget du Ministère de l'agriculture du même exercice, au sujet de la station de haras de Calvi.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, et obtint sa réintégration dans son administration d'origine.

Nommé préfet de la Corse en 1906, il devint préfet de l'Allier en 1909, du Finistère en 1910, de la Dordogne en 1913, de la Saône-et-Loire en 1914 et de la Seine-et-Oise le 10 janvier 1919. Les manifestations qui eurent lieu à Versailles contre les délégués allemands à la conférence de la paix, conduisirent M. Jules Pams, Ministre de l'Intérieur, à le mettre en disponibilité le 17 juin 1919. Il fut remplacé par M. Vitry. Mais il retrouvait sa préfecture le 5 août suivant, l'information l'ayant mis hors de cause.

Il devait mourir, l'année suivante, à Versailles dans l'exercice de ses fonctions. Il n'avait que 55 ans.

CHALLEMEL-LACOUR (PAUL, ARMAND), né le 19 mai 1827 à Avranches (Manche), mort le 26 octobre 1896, à Paris.

Représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée Nationale de 1872 à 1876.

Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1876 à 1896.

Ministre des Affaires étrangères du 21 février au 20 novembre 1883.

Président du Sénat de 1893 à 1896

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 26.)

Le 10 janvier 1889, il est élu vice-président du Sénat et conservera ce siège jusqu'au 27 mars 1893.

Le 13 mars 1890, ses collègues le désignent comme président de la Haute Cour de justice, fonctions qui lui seront renouvelées jusqu'en 1893. Il est en même temps vice-président de la Commission générale des douanes. Pendant cette période, il participe à diverses discussions : sur le projet de loi ayant pour objet de rendre aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits d'injures, d'outrages et de diffamation commis par la voie de la presse contre le Président de la République, les Ministres, les parlementaires et les fonctionnaires publics (1890), sur la proposition de loi relative au régime douanier des maïs et des riz (1891) et sur le projet de loi ayant pour objet la constitution des Universités (1892).

Le 27 mars 1893, il devient Président du Sénat, en remplacement de Jules Ferry décédé le 17 mars, et c'est avec le prestige qui s'attache à cette fonction, qu'il se représente à ses électeurs, au renouvellement du 7 janvier 1894. Il est réélu au premier tour de scrutin, par 264 voix sur 411 votants, et retrouve aussitôt son siège de président de la Haute Assemblée. En cette qualité, il prononce une émouvante allocution, le 25 juin 1894, sur le décès du Président Carnot, assassiné la veille à Lyon. Il préside le 27 juin, à Versailles la séance du congrès qui élira Casimir-Périer à la présidence de la République, en remplacement de Carnot. Le 5 novembre, il prononce l'éloge funèbre de l'Empereur Alexandre-III de Russie, qui vient de mourir, et le 13 décembre, il associe le Sénat au deuil de la Chambre qui vient de perdre son président Auguste Burdeau. Il est réélu président du Sénat le 10 janvier 1895, et le 16 janvier annonce à ses collègues la démission de Casimir-Périer. Il préside le congrès du 17 janvier, à Versailles qui élit Félix Faure à la présidence de la République.

Il ne redemande pas le renouvellement de son mandat de président en janvier 1896, en raison de son état de santé, et ne reparait plus à son banc de Sénateur.

À la séance du 27 octobre 1896, le Président Emile Loubet annonçait son décès au Sénat. Il venait de mourir la veille à Paris, âgé de 69 ans. « Le Sénat et la République viennent de faire une grande perte, déclara-t-il. La tribune voit disparaître un de ses maîtres les plus éloquents et les plus écoutés ; la France un patriote éprouvé qui, dans les moments troublés et difficiles a rendu d'éminents services ; le parti républicain un serviteur passionné dont les sages conseils pouvaient être longtemps encore « utiles au pays. »

Il avait été reçu, le 25 janvier 1894, à l'Académie française où il succédait à Renan. Le discours de remerciements qu'il prononça à cette occasion produisit quelques remous, car il jugea son prédécesseur avec une sévérité inhabituelle dans cette enceinte. J. Reinach, dans l'éloge qu'il fit de lui, dit que, parce qu'il était un philosophe politique, sa véritable place eût été, loin des difficultés de la lutte quotidienne, celle d'un conseiller des Gouverneurs de l'Etat, et d'un aver-tisseur de la démocratie.

CHAMBERLAND (CHARLES, EDOUARD), né le 12 mars 1851 à Chilly-le-Vignoble (Jura), mort le 2 mai 1908 à Paris.

Député du Jura de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 29.)

C'est au laboratoire de chimie physiologique de la rue d'Ulm qu'il fut préparateur de Pasteur. Lorsque la controverse sur la question de la génération spontanée fut ranimée entre Pasteur et Bastian, Chamberland fut chargé par son maître de découvrir les causes d'erreurs dans les expériences du savant anglais. Il s'acquitta brillamment de cette tâche. Dans ses études des organismes « sporulés » résistant aux températures élevées, il réussit à établir les règles de stérilisation des milieux de culture, qu'il exposa dans sa thèse de doctorat intitulée : *Recherches sur l'origine et le développement des organismes microscopiques* (1879), travail considéré comme le fondement de la technique bactériologique.

Il participa aux recherches de Pasteur sur la rage et sur les maladies charbonneuses. Il publia sur ces dernières en 1883, un ouvrage remarquable : *Le charbon et la vaccination charbonneuse d'après les travaux récents de M. Pasteur*. Il publia en outre : *Les eaux d'alimentation dans l'hygiène et les maladies épidémiques* (1885). Son nom est attaché à celui d'un autoclave et à celui d'un filtre en porcelaine déglourdie.

Lorsque fut fondé l'Institut Pasteur en 1888, il se vit confier le service de la vaccination contre le charbon. Il succéda à Duclaux comme sous-directeur de cet Institut en 1904 et le remplaça la même année à l'Académie de médecine.

Il mourut prématurément à Paris le 2 mai 1908, à 57 ans.

Il était Officier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques furent suivies par un nombre considérable de personnalités scientifiques et médicales. Des discours furent prononcés par les professeurs Roux et Darboux.

CHAMBIGE (LÉON, FRANÇOIS, CLAUDE), né le 21 janvier 1853 à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), mort le 21 novembre 1914 à Pont-du-Château.

*Député du Puy-de-Dôme de 1893 à 1909.
Sénateur du Puy-de-Dôme
de 1909 à 1914.*

Ses études secondaires terminées, Léon Chambige fit ses études médicales à Paris. Docteur en médecine en 1879 avec une thèse sur l'urémie, il s'empressa de s'installer dans sa ville natale dont il aimait les horizons et où les populations de rudes montagnards lui étaient familières. Sa notoriété lui valut d'être élu conseiller municipal de Pont-du-Château en 1884, alors qu'il n'avait que 31 ans. Il en devint maire en 1893. Le conseil général du Puy-de-Dôme lui avait ouvert ses portes en 1890 et lui avait confié le rapport général de son budget. Il en devint ensuite vice-président.

Aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893, il se présenta dans la première circonscription de Clermont-Ferrand, et emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 10.836 voix contre 8.324 à M. Fernand Mège, député sortant, sur 19.251 votants.

Dans sa profession de foi, il se déclarait ennemi de toute politique rétrograde et se prononçait pour le maintien des lois scolaires et militaires, la réforme de l'impôt foncier et des prestations, la suppression des taxes sur les droits de circulation, la protection des produits de l'agriculture par le maintien, et, s'il le fallait, par la surélévation des droits de douane, la création du crédit démocratique agricole.

« Pour les ouvriers ajoutait-il, je veux la liberté complète des syndicats, la seule force qui leur permette la défense de leurs intérêts ; la réduction, et, au besoin, la suppression des impôts de consommation qui pèsent d'une façon si lourde sur les familles des travailleurs ; la réforme des octrois et des patentes. »

Inscrit au groupe de la Gauche radical-socialiste, il appartient à diverses commissions spéciales, et demanda à interpellier le Ministre de l'intérieur sur le droit laissé au clergé, dans certaines communes, de vendre des concessions dans les cimetières publics (1894) ; il profita de la discussion du budget de l'intérieur de l'exercice 1895, pour développer cette interpellation (1895).

Il retrouva son siège aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 11.621 voix, contre 9.035 à son ancien adversaire Fernand Mège, sur 20.834 votants.

Il maintenait son programme électoral de 1893 et déclarait qu'il voterait le service militaire de deux ans, l'impôt sur le revenu, la révision de la constitution, la prépondérance devant rester au suffrage universel. « Respectueux de la liberté de conscience, je considère, disait-il qu'il importe d'opposer aux empiètements du

cléricanisme une inébranlable résistance, et que la neutralité vis-à-vis de tous les cultes, doit être la règle de l'Etat. »

Il siégea à la Commission de législation fiscale, et présenta un ordre du jour motivé à la suite d'une interpellation concernant les incidents survenus pendant les manœuvres du Sud-Est (1901).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 27 avril 1902, en lui renouvelant son mandat au premier tour de scrutin, par 13.173 voix contre 9.020 à son concurrent de toujours, M. Fernand Mège, sur 22.380 votants. Il devint membre de la Commission de comptabilité pour l'année 1903, de la Commission de l'agriculture, et de celle des cultes et de la décentralisation.

Au cours de la discussion du budget de l'Instruction publique de l'exercice 1904, il présenta des observations sur l'Observatoire du Puy-de-Dôme (1903 et 1904).

Il fut réélu aux élections générales du 6 mai 1906 au premier tour de scrutin, par 13.409 voix contre 2.588 à M. Morel, sur 19.064 votants. Il siégea à la Commission d'administration générale, des cultes et de la décentralisation, et à celle de l'hygiène publique.

Il devint Sénateur du Puy-de-Dôme au renouvellement du 3 janvier 1909, au premier tour de scrutin par 559 voix sur 1.107 votants, et se démit de son mandat de Député le 18 janvier. Il fit partie de plusieurs Commissions spéciales de la Haute-Assemblée, mais ne participa à aucun débat.

Il mourut en cours de mandat, le 21 novembre 1914, dans sa ville natale. Il n'avait que 61 ans.

Le Président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre à la séance du 22 décembre 1914, rendant hommage à « cet esprit sérieux et cultivé, à ce collègue discret et réservé, très sûr et très fidèle à son parti. »

CHAMBON (CLAUDE, JEAN, MARIE), né le 25 février 1872 à Chambéry (Savoie), mort le 23 décembre 1912 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député de la Savoie de 1900 à 1910.

Fils d'un aubergiste, Claude Chambon ne dut sa réussite qu'à lui-même. Licencié en droit, il obtint le second prix aux concours général des Facultés puis se fit recevoir avocat à Chambéry.

Il débuta dans la politique comme conseiller d'arrondissement, puis entra au Conseil général de la Savoie en 1905 pour y représenter le canton de La Motte-Servolex.

C'est à l'élection partielle du 25 mars 1900, qu'il fut élu Député de la deuxième circonscription de Chambéry, en remplacement d'Antoine Perrier élu sénateur le 28 janvier précédent, et démissionnaire de son mandat de Député le 5 février. Il obtint 7.379 voix contre 6.770 à

M. Richard, sur 14.249 votants, au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de la Gauche radicale-socialiste il appartint à diverses Commissions spéciales et fut secrétaire d'âge de l'Assemblée.

Chargé de rapporter le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Aix-les-Bains à contracter un emprunt (1901), il demanda à interpeller le Gouvernement sur la Cour d'Appel de Chambéry et sur l'exécution des conventions de 1860 (1901), puis sur la double catastrophe survenue à Bressans et au col de Fréjus au cours de manœuvres des troupes alpines et développa cette interpellation (1902). Il prit part en outre, à la discussion du projet de loi sur le contrat d'association (1901), du budget du Ministère de la Justice de l'exercice 1902 pour exposer la situation de la Cour d'Appel de Chambéry, et du budget des cultes du même exercice pour parler des Evêchés de la Savoie (1902).

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 8.511 voix contre 7.627 à M. Bel, sur 16.200 votants, il siégea à la Commission des associations et congrégations, et à celle du travail. Auteur d'une proposition de loi sur les courses de chevaux, (1902), il rapporta : la proposition de loi relative au placement des employés et ouvriers des deux sexes et de toute profession (1903 et 1904), la proposition de loi tendant à attribuer aux tribunaux ordinaires l'appréciation des difficultés qui peuvent s'élever entre l'administration des chemins de fer de l'Etat et ses employés à l'occasion du contrat de travail (1904), la proposition de loi ayant pour but d'assurer aux employés limonadiers, restaurateurs et assimilés des deux sexes, l'intégralité de leur salaire par la suppression du versement à eux imposé par les employeurs sous la désignation de « frais » (1904), le projet de loi relatif au contrôle de la durée du travail dans les établissements industriels (1906). Il se fit entendre au cours de diverses discussions concernant : le projet de loi sur les demandes en autorisations formées par les congrégations prédicantes (1903), la proposition de loi sur le placement des employés et ouvriers (en qualité de Rapporteur) (1903 et 1904), le budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1904, pour évoquer le pari mutuel et les Sociétés de courses (1903), une interpellation relative à un jugement correctionnel du tribunal de Chambéry (1904), le budget du Ministère des Finances de l'exercice 1905 pour exposer la situation des commis de culture des tabacs, le budget du Ministère de la Guerre du même exercice, pour parler des chaussures des troupes alpines (1905), le projet et les propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1905), le budget du Ministère de l'Intérieur de l'exercice 1906, au sujet de l'institution des sourds-muets de Chambéry et le budget du Ministère des Finances du même exercice pour appeler encore l'attention du Gouvernement sur les commis de culture des tabacs. Il fut élu Secrétaire de la Chambre

en 1903 et 1904 et déclina sa candidature en 1905.

Il retrouva son siège aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 8.816 voix, contre 7.081 à M. Descotes, sur 16.102 votants, et appartint à la Commission du travail, à celle des usines hydrauliques et à celle des jeux. Il déposa une proposition de loi sur les conseils de prud'hommes (1909), et reprit son rapport sur le projet de loi relatif au contrôle de la durée du travail dans les établissements industriels (1906). Il rapporta en outre le projet de loi concernant le contrat de travail (1907) et la proposition de loi sur le paiement des salaires des ouvriers et employés du commerce et de l'industrie.

Il participa à la discussion : de la proposition de loi annexée au troisième rapport de la Commission d'enquête sur la viticulture (1907), du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1908 (1907), du projet de loi relatif au contrôle de la durée du travail dans les établissements industriels (1908), du budget du Ministère de l'Intérieur de l'exercice 1909 au sujet de l'asile des sourds-muets de Chambéry (1908), du budget du Ministère des Finances de l'exercice 1910 pour parler une fois de plus des commis de culture des tabacs, du budget du Ministère de l'Agriculture du même exercice pour plaider la cause d'un fermier sinistré de Lamotte-Servolex (1909), du projet de loi relatif à diverses voies ferrées intéressant la France et la Suisse (1909), du budget du Ministère des Travaux publics de l'exercice 1910, au sujet de l'aménagement du lac du Bourget, et de la loi de finances du même exercice pour parler de la situation des gardes-chasses et du transport des vins (1910).

Il subit un échec aux élections générales du 24 avril 1910, M. Joseph Delachennal ayant obtenu 7.813 voix au premier tour de scrutin, contre 7.007 à lui-même sur 15.384 votants.

Il mourut deux ans plus tard, le 23 décembre 1912, à Marseille. Il n'avait que 40 ans.

CHAMBONNET (AUGUSTE, MARIE, LÉON), né le 6 mai 1888 à Auzances (Creuse).

Député de la Creuse de 1936 à 1939.

Sénateur de la Creuse de 1939 à 1945.

Bachelier es-sciences de la Faculté de Clermont-Ferrand en 1907, Auguste Chambonnet fut admis cette même année à l'Ecole vétérinaire de Lyon, d'où il sortit diplômé en 1911. Il installa son cabinet à Aubusson où il exerça son art jusqu'en 1936. Il fut en même temps chargé des cours d'hygiène et de zootechnie à l'Ecole d'agriculture de Croq en 1913, puis, après sa suppression, à l'Ecole Defumade où il professa jusqu'en 1954. Nommé en outre vétérinaire sanitaire d'Etat, il fit fonction de Directeur des

services vétérinaires de la Creuse jusqu'en 1952.

Très attaché aux activités paysannes de sa région, il entra en 1921 au Comice agricole de la première circonscription d'Aubusson, comprenant les cantons d'Aubusson, d'Auzances, de Bellegarde, de Chenevilles et d'Evaux-les-Bains, en devint vice-président en 1927 et Président en 1928. Il remplit les mêmes fonctions, de 1926 à 1944, au Comice agricole de la deuxième circonscription d'Aubusson, qui comprenait les cantons de Felletin, La Coustine, Crocq, Gentioux, et St-Sulpice-les-Champs. Il est administrateur de la Caisse de Crédit agricole mutuel de la Creuse depuis 1930 exception faite d'une interruption : révoqué par le Gouvernement de Vichy le 10 octobre 1942, ces fonctions lui furent rendues à son retour de déportation.

Ces activités lui valurent une grande notoriété et l'amènèrent à accepter divers mandats politiques qui le sollicitaient : il fut conseiller municipal d'Aubusson de 1923 à 1928 et de 1953 à 1957. Il devait en devenir Maire en 1953 pour le rester jusqu'en 1955, date de sa démission. Il fut conseiller général de la Creuse, pour le canton d'Aubusson, de 1929 à 1941.

S'étant présenté aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, il fut élu au deuxième tour de scrutin, dans la circonscription d'Aubusson, par 8.246 voix contre 6.918 à M. Camille Bénassy, Député sortant. Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il entra à la Commission du travail et à celle du suffrage universel. Il se fit entendre au cours de la discussion : d'interpellations sur la politique agricole du Gouvernement, pour traiter plus spécialement la question de la revalorisation du prix du blé (1937), du projet de loi tendant à accorder au Gouvernement le pouvoir de modifier par décrets le tarif douanier et de renforcer les mesures contre le dumping (1937), du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1938 pour exposer les revendications paysannes, du budget du Ministère du Travail, pour parler des industries du textile et de la tapisserie, et du budget des beaux-arts du même exercice pour appeler l'attention du Gouvernement sur les tapisseries et réclamer la création d'un centre de documentation artistique ; il demanda en outre à interpellier sur les allocations familiales dans l'agriculture (1938).

Des élections sénatoriales ayant eu lieu le 29 octobre 1938 pour pourvoir au renouvellement du 10 janvier 1939, Auguste Chambonnet fit acte de candidature et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 353 voix sur 633 votants. Il se démit de son mandat de Député le 31 janvier.

Inscrit au groupe de la Gauche démocratique de la Haute Assemblée, il siégea à la Commission des travaux publics. Auteur d'une proposition de résolution invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à accorder l'allocation militaire à toute femme de mobilisé

qui en ferait la demande (1940), il intervint au cours de la discussion du budget des beaux-arts de l'exercice 1940, pour plaider la cause des tapisseries d'Aubusson (1939).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota, comme la majorité de ses collègues les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain. Mais, ancien combattant de la guerre 1914-1918, et officier de réserve, il s'engagea bientôt dans la résistance. Blessé d'un coup de mitrailleuse par un allemand le 9 janvier 1944, il fut interné et déporté depuis ce jour jusqu'au 13 avril 1945.

Président des internés, déportés, patriotes résistants de la Creuse de 1945 à 1947, il en est à l'heure actuelle président honoraire.

Auguste Chambonnet est : Chevalier du mérite agricole, Officier de l'Instruction publique, décoré de la Croix du combattant volontaire de la Résistance, de la Médaille de la Déportation, de la Médaille C. V. R., de la Croix du combattant, de la Croix de guerre avec palmes, et Officier de la Légion d'honneur au titre militaire.

Il se dévoue toujours à Aubusson, à ses œuvres locales.

CHAMBRUN (JOSEPH, DOMINIQUE, ALBERT PINETON, Comte de), né le 19 novembre 1821 à Paris, mort le 6 février 1899 à Paris-7^e.

*Représentant de la Lozère
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876
Sénateur de la Lozère de 1876 à 1879.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 2, p. 31).

Ne s'étant pas représenté au renouvellement sénatorial du 5 janvier 1879, il vécut à l'écart de la politique, reprit ses études de philosophie, d'histoire et de critique musicale, et sous l'impulsion de sa femme, se voua aux questions sociales. Il avait épousé Marie-Jeanne Godart-Desmarest, fille du Directeur de la cristallerie de Baccarat, dont il devint à son tour Directeur. C'est avec l'aide de cette femme charitable, qui était par ailleurs poète et artiste, qu'il créa les institutions patronales qui lui valurent un grand prix à l'Exposition universelle de 1889. Ayant décidé conjointement d'employer leur fortune « pour Dieu et pour les pauvres », ils s'efforcèrent de rapprocher les diverses classes et de réaliser la paix sociale.

Dans ce but, il fonda trois chaires d'économie sociale : à l'Ecole libre des sciences politiques, à la Sorbonne et à l'Ecole de Droit. Mais son œuvre la plus importante reste l'instauration du Musée social, centre d'études et de documentation, qui fut inauguré le 25 mars 1895 par Alexandre Ribot et Jules Simon. Il l'entretint sa vie durant et lui légua à sa mort une fortune considérable.

On lui doit des ouvrages d'esthétique, de philosophie et de musique. Wagner fut un de ses principaux inspirateurs. Outre les ouvrages cités par ROBERT ET COUGNY, il fit paraître en 1893 : *Aux Montagnes d'Auvergne, mes conclusions sociologiques*.

Il mourut le 6 février 1899 à Paris-7^e, âgé de 78 ans. Il avait perdu la compagnie de sa vie le 27 juillet 1891.

CHAMBRUN (CHARLES, LOUIS, ATOINE. Pierre, GILBERT, PINETON DE), né le 11 juin 1865 à Paris, mort le 24 août 1954 à Marvejols (Lozère).

Député de la Lozère de 1898 à 1933.

Sénateur de la Lozère de 1933 à 1941.

Délégué à l'Assemblée Consultative provisoire de 1944 à 1945.

Petit-neveu du précédent, et, comme lui, descendant du Général de Lafayette, Pierre de Chambrun, ses études de droit terminées succéda à son frère, en 1892, comme avocat-conseil près l'ambassade de France aux Etats-Unis d'Amérique, où il demeura jusqu'en 1897.

Rentré en France, il entreprit une série de conférences qui lui permirent de jouer un rôle autant politique que moral et mirent en valeur ses qualités d'orateur à la fois courtois et persuasif.

Son passage de la tribune libre à celle du Parlement, ainsi heureusement amorcée, eut lieu aux élections générales législatives du 8 mai 1898, où il fut élu au premier tour de scrutin, député de la circonscription de Marvejols, par 6.555 voix contre 3.434 à M. Noël Auricoste, Député sortant, sur 10.910 votants. Il ne cessa plus, dès lors, d'être réélu : aux élections générales du 27 avril 1902, par 7.102 voix contre 2.477 à M. de Jurquet sur 10.704 votants ; à celles du 6 mai 1906 par 7.187 voix, contre 3.085 à M. Delmas, sur 10.679 votants ; à celles du 24 avril 1910, par 6.795 voix contre 2.697 à M. Astruc sur 10.287 votants ; à celles du 26 avril 1914, par 6.317 voix, sans concurrent, sur 9.191 votants, toujours au premier tour de scrutin. Aux élections générales du 16 novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste, il était inscrit en deuxième position sur la liste d'Union républicaine qui fut élue tout entière. Il recueillit personnellement 13.916 suffrages sur 25.793 votants.

A celles du 11 mai 1924 sa liste d'Union républicaine emporta une fois de plus tous les sièges ; il totalisa lui-même 14.962 voix sur 25.640 votants. Puis, avec le retour au scrutin d'arrondissement, il retrouva sa circonscription de Marvejols aux élections générales du 22 avril 1928, et en redevenant l'élu au premier tour de scrutin, par 6.804 voix contre 2.472 à M. Peytavin, sur 9.622 votants ; et il devait conserver son siège à celles du 1^{er} mai 1932 par 6.621 voix contre 2.869 à M. Chalmeton, sur 9.714 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Enfin, aux élections sénatoriales du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933) il devenait Sénateur de la Lozère au deuxième tour de scrutin, par 193 voix sur 382 votants, et se démettait de son mandat de Député le 17 janvier 1933.

Il serait vain de vouloir retracer en détail une aussi longue carrière politique qui se déroula sans interruption pendant 43 années, traversées par les deux grands conflits mondiaux au cours desquels il joua un rôle des plus importants.

Il appartint d'abord, à la Chambre, au groupe Républicain progressiste, pour devenir non-inscrit en 1914, puis Républicain de gauche de 1919 à 1928, Député indépendant de 1928 à 1932, enfin non-inscrit de 1932 à 1933. Il siégea dans de nombreuses Commissions, notamment celle du droit d'association (1898), celle du règlement (1902), celle des affaires extérieures, des protectorats et des colonies (1910 et 1914), celle des affaires étrangères (1919), celle d'Alsace-Lorraine (1919 et 1924), celle des comptes définitifs et des économies (1924) et de nouveau celle des affaires étrangères (1928 et 1932).

En outre, pendant la guerre de 1914-1918, il fit partie de la Commission parlementaire franco-britannique composée, du côté français de quatre Sénateurs et de huit Députés.

En avril-mai 1917, il fut membre de la mission Joffre-Viviani aux Etats-Unis, et, en 1925, de la mission Caillaux chargée du règlement des dettes de guerre en Amérique.

Il fut chargé de rapporter le projet de loi sur la réorganisation du service de l'inscription maritime aux colonies (1911), ainsi que le projet de loi portant approbation de la convention signée entre la Suisse et la France pour régler les difficultés survenues entre l'administration du fisc français et la ville de Genève au sujet de la succession du duc Charles de Brunswick (1916). Il se fit entendre au cours de la discussion du projet et des propositions de loi concernant le contrat et le droit d'association (1901), et il déposa un ordre du jour motivé en conclusion d'une interpellation sur le paiement des primes de démobilisation (1919).

A la Haute Assemblée, il se fit inscrire en 1933 au groupe des indépendants de gauche, puis, à partir de 1936 opta pour les non-inscrits. Il siégea aux Commissions des affaires étrangères, de l'administration générale, départementale et communale, de l'hygiène et de la prévoyance sociale, de l'enseignement, et de la marine.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, fidèle à la tradition républicaine des Chambrun, il fut le seul Sénateur à se prononcer contre la révision de la Constitution, et fut du nombre des 80 parlementaires qui refusèrent les pleins pouvoirs au Gouvernement du Maréchal Pétain.

Interrogé par quelques hésitants sur le sens de son vote, il répondit : « Pourquoi jeter encore de nouvelles armes aux

pieds de l'Allemagne ? Pourquoi jeter les armes de la Liberté ? »

Cette attitude courageuse lui valut d'être désigné, à la Libération, comme membre de l'Assemblée Consultative provisoire, qui siégea au Palais du Luxembourg pour préparer les nouvelles institutions françaises. Sa désignation fut validée le 8 novembre 1944, et il siégea aux Commissions de la France d'outre-mer, de la justice et de l'épuration.

Citoyen des Etats-Unis d'Amérique par droit de naissance, il fut l'invité du Président Roosevelt à la célébration du 150^e anniversaire de la bataille de Yorktown.

Il donna de nombreux articles au *Correspondant*, à *La Revue politique et Parlementaire*, à *Scribner's Magazine*, et il présida pendant de longues années le Club Cévelon qui avait dans ses attributions la mise en valeur des Causses et des Gorges du Tarn.

Il reçut le 27 mars 1947 (ordre général n° 99), la Croix de guerre 1939-1945, avec étoile de vermeil, pour services rendus à la Résistance, et, par décret du 9 juillet 1949, fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur au titre du Ministère de l'Intérieur.

Retiré à Marvejols, ville où il avait recueilli l'héritage ancestral, il y mourut le 24 août 1954, âgé de 89 ans.

CHAMERLAT (NOËL, VICTOR, FRANÇOIS), né le 28 novembre 1841 à Neuville (Puy-de-Dôme), mort le 13 avril 1911 à Paris-8^e.

Député du Puy-de-Dôme de 1895 à 1911.

Issu d'une des plus anciennes familles d'Auvergne originaire de Courpière, parent de Blaise Pascal par sa grand-mère maternelle, Noël Chameralat fit ses études de pharmacie à Paris, où il fréquenta les milieux d'opposition républicaine, puis, en 1869, vint s'établir pharmacien à Courpière, berceau ancestral. Nommé adjoint au maire de cette ville le 4 septembre 1870, il démissionna en 1874, puis en devint maire en septembre 1877. Elu conseiller d'arrondissement en 1877, il le resta jusqu'en 1889 où il entra au Conseil général. Il présidait la délégation cantonale.

Il vendit son officine en 1885 pour se consacrer aux affaires publiques et à l'agriculture : il tenait à propager la plantation de la vigne dans sa région et s'y employait de toutes ses forces.

Le monde rural lui manifesta sa reconnaissance en l'élisant député de la circonscription de Thiers à l'élection partielle du 5 mai 1895, en remplacement de M. Duchassein, décédé. Il emporta le siège par 10.165 voix, contre 9.558 à M. Marignier, sur 19.929 votants, au premier tour de scrutin. Il devait être constamment réélu jusqu'à sa mort : aux élections générales du 8 mai 1898 par 11.295 voix contre 9.294 à M. Marignier, sur 20.708 votants ; à celles du 27 avril

1902 par 12.920 voix contre 4.302 à M. Dunand, sur 18.185 votants ; à celles du 6 mai 1906 par 13.764 voix contre 5.201 à M. Nourisson, sur 20.156 votants ; enfin à celles du 24 avril 1910, par 10.216 voix contre 184 à M. Fayet, sur 14.576 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il appartint à diverses commissions, dont celle de la comptabilité, celle de la législation des boissons, celle d'hygiène publique et celle de l'armée. Sa santé déficiente ne lui permit pas de donner sa mesure : il se borna à déposer quelques propositions de loi d'intérêt local, qu'il fut chargé à plusieurs reprises de rapporter. Il rapporta également quelques projets de loi d'intérêt local.

Il mourut le 13 avril 1911, à Paris, âgé de 70 ans. A la séance du même jour, le Président Henri Brisson prononça son éloge funèbre : « Modeste à l'exècs, dit-il, et trop souvent souffrant, il se mêlait peu à nos luttes, il se répandait peu. Mais j'ai longtemps siégé à son banc et à son côté ; j'allais le voir quelquefois lorsque la maladie le retenait à son foyer ; je sais quelle bonté, quelle chaleur d'âme animaient ce bon citoyen, combien grand était son amour pour la France et pour la République qu'il ne séparait point dans son cœur ; il était un des meilleurs parmi les meilleurs, et je me reprocherais de ne pas lui rendre ce témoignage suprême. Sa famille, ses amis, ses concitoyens le pleureront et la Chambre lui accordera d'unanimes regrets. »

CHAMMARD (JACQUES, PAUL DE), né le 1^{er} juin 1888 à Tulle (Corrèze).

Député de la Corrèze de 1924 à 1936.

Sénateur de la Corrèze de 1939 à 1945.

Issu d'une lignée de chirurgiens remontant au XVIII^e siècle, fils du docteur Alfred de Chammard qui laissa une brillante réputation dans la région corrézienne, Jacques de Chammard, ses études secondaires terminées, fit son droit. Ayant aisément obtenu son diplôme de docteur, il débuta dans l'administration préfectorale en qualité de sous-préfet.

Lorsque survint la guerre de 1914-1918, il fut aussitôt mobilisé comme officier de réserve et fit héroïquement toute la campagne. Blessé trois fois, il reçut la croix de guerre avec 7 citations, la croix de Léopold de Belgique, la croix de guerre belge et la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Cette brillante conduite lui valut un surcroît de popularité, particulièrement dans les milieux d'anciens combattants, et c'est ainsi qu'il songea à entreprendre une carrière politique.

Il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924 sur la liste du cartel des gauches, conduite par M. Henri Queuille, sur laquelle il occupait la deuxième place. Il fut élu par 31.360

voix, sur 68.554 votants. Inscrit au groupe radical-socialiste, il siégea à la Commission de l'armée. Il déposa une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier la réglementation actuellement en vigueur au sujet du temps de commandement des officiers pendant la guerre (1925).

Son activité à la tribune fut intense : il se fit entendre notamment, sur : le projet et les propositions de loi concernant les loyers (1924), le budget de l'instruction publique, des pensions, de la guerre, du service des poudres, de l'exercice 1925 (1924 et 1925), la proposition de loi concernant les baux à loyer d'immeubles à usage commercial ou industriel (1925), les interpellations relatives aux arsenaux (1925), le budget de l'agriculture, des travaux publics, de l'instruction publique, de la guerre, des finances et la loi de finances de l'exercice 1926 (1925 et 1926), le projet de loi réglant les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation (1926), le budget de la marine, de l'instruction publique et de la guerre de l'exercice 1927 (1926), le budget de la guerre de l'exercice 1928 (1927).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin d'arrondissement, il fut élu député de la première circonscription de Tulle, au deuxième tour de scrutin, par 6.611 voix contre 3.771 à M. Chausson, sur 11.067 votants. Toujours inscrit au groupe radical-socialiste, il entra à la Commission des travaux publics et des moyens de communication. Son activité ne se ralentit pas. Il participa à la discussion : du budget de la guerre de l'exercice 1929 pour plaider la cause des ouvriers des établissements de la guerre (1928), du budget de l'instruction publique, de l'agriculture, de la guerre, de l'intérieur de l'exercice 1930 (1929), du projet de loi sur la réparation des dommages causés par les inondations (1930), du budget de l'agriculture, de la guerre, des conventions et garanties d'intérêt de l'exercice 1931-1932 (1931), des interpellations sur la proposition américaine concernant les dettes de guerre (1931), du projet de loi tendant au perfectionnement de l'outillage national (1931), du budget de la guerre et de défense des territoires d'outre-mer et de la loi de finances de l'exercice 1932 (1932).

Réélu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la même circonscription, au deuxième tour de scrutin, par 6.746 voix contre 2.584 à M. Vachal, sur 11.429 votants, il siégea aux Commissions de l'armée, et des comptes définitifs et économies. Auteur d'une proposition de loi tendant à modifier et à compléter le régime des retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (1933), il intervint au cours de la discussion : du projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire (1932), de la proposition de loi tendant à la réparation des dommages causés, et la reconstruction des capitaux détruits par les

calamités publiques en 1931 et 1932 (1932), de la loi de finances de l'exercice 1933 (1933), de la proposition de loi concernant les débiteurs de prix d'acquisition de fonds de commerce (1934), du projet de loi tendant à améliorer la situation des retraités (1936).

A l'ouverture de la session ordinaire de 1934, il fut élu vice-président de la Chambre, siége qu'il conserva jusqu'à la fin de la législature.

Les élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 lui furent défavorables. Il dut s'incliner devant M. Julien Peschadour qui obtint, au deuxième tour de scrutin, 6.541 voix contre 5.868 à lui-même, sur 12.500 votants.

Mais il prit sa revanche aux élections sénatoriales du 29 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939), où il emporta le siège de sénateur de la Corrèze au deuxième tour de scrutin, par 456 voix, sur 704 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique de la Haute Assemblée, il appartint à la Commission de l'armée, à celle des douanes et à celle de la comptabilité.

A l'Assemblée Nationale, du 10 juillet 1940, à Vichy, il vota comme la majorité de ses collègues en faveur des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain, et se tint à l'écart de la politique jusqu'aux élections générales législatives du 2 janvier 1956 où il fit acte de candidature dans la Corrèze sur la liste républicaine d'action civique pour le redressement national, présentée par le rassemblement des groupes républicains et indépendants français. Il subit un échec n'obtenant que 10.805 voix sur 137.322 votants.

Le 5 mars 1962, au cours d'une réception amicale organisée dans les salons du cercle républicain par les anciens combattants de 1914-1918, du 6^{er} régiment d'infanterie, auxquels s'était jointe une nombreuse délégation du 350^e, il reçut en sa qualité de lieutenant-colonel de réserve, la croix de Commandeur de la Légion d'honneur, des mains de M. Emmanuel Monick, gouverneur honoraire de la Banque de France. Il fut maire de Tulle de mai 1925 à novembre 1943.

CHAMPAGNY (JÉRÔME, PAUL, MARIE, JEAN-BAPTISTE DE NOMPÈNE DE), né le 9 mars 1899 à Paris, mort le 30 mars 1993 à Versailles (Seine-et-Oise).

Député proclamé des Côtes-du-Nord de 1877 à 1878 (invalidé).

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 34.)

Rendu définitivement à la vie privée, il se retira à Versailles où il mourut le 30 mars 1893, à 84 ans.

CHAMPEAUX (FRANÇOIS, MICHEL DE), né le 10 août 1903, à Essey (Côte-d'Or).

Député de la Côte d'Or de 1936 à 1942.

Issu d'une ancienne famille originaire de Bourgogne, François de Champeaux, ses études secondaires terminées, s'inscrit parallèlement à la Faculté de droit de Paris, et à l'École libre des sciences politiques, puis regagne sa commune natale dont il devient maire en 1929, alors qu'il n'a que 25 ans. Il le restera pendant quinze ans.

Dans le même temps il fait du journalisme, et, à partir de 1934 entre comme reporter au journal *Le Journal*, accomplit plusieurs reportages en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique où il interviewe, en 1936, le Président Roosevelt.

Rentré en France la même année, il se fait élire conseiller général du canton de Pouilly-en-Auxois en automne 1935 et se présente aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans la circonscription de Semur-Montbard. Il est élu député, au deuxième tour de scrutin, par 9.827 voix contre 7.401 à M. Guyot, sur 17.499 votants. Il s'inscrit au groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, et siège à la Commission de l'Administration générale, départementale et communale, à celle de l'enseignement et des Beaux-arts, et à celle de l'Armée.

Il dépose, en 1937, une proposition de loi tendant à accorder des crédits aux petits et moyens commerçants et aux petits et moyens industriels sur les fonds inemployés de la loi du 19 août 1936, et, en 1939, une proposition de loi tendant à instituer le vote obligatoire dans les élections législatives, cantonales et communales.

Ses interventions à la tribune ont pour thème principal la politique agricole et la politique étrangère de la France, mais il s'intéresse en outre à divers autres problèmes, et notamment aux discussions budgétaires ; en 1937, il interpelle le Gouvernement sur sa politique agricole et se fait entendre sur les budgets de divers Ministères : Education nationale, Postes télégraphes et téléphones, Commerce et Industrie, Agriculture, de l'exercice 1938. Cette même année, il participe au débat sur le projet de loi concernant la réouverture, en 1938, de l'Exposition internationale des arts et techniques de la vie moderne. En 1938, il interpelle le Gouvernement sur l'ensemble de sa politique extérieure, intervient au cours de la discussion du projet de loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre, et interpelle une fois encore le Gouvernement sur sa politique agricole. En 1939, il demande à interpeller sur la coordination du rail et de la route, et les inconvénients graves qui en résultent pour les usagers.

Il préside, en même temps, le groupe de défense des petits tribunaux et assure le secrétariat général du groupe « France-Etats-Unis ». A ce dernier titre, il est

reçu à la Maison Blanche en 1939, avec une délégation de parlementaires, par le Président Roosevelt.

Membre du groupe « France-Grande-Bretagne », il prononce un discours en anglais à la salle des conférences de la Chambre des Communes, en présence de MM. Churchill et Attlee, sur la politique extérieure de la France et la nécessité de la conscription, à l'occasion de la visite à Londres, en 1939, de M. Albert Lebrun, Président de la République.

Lorsque éclate la guerre de 1939, il est mobilisé comme sous-lieutenant, et détaché en qualité d'officier de liaison à l'armée britannique. Après la défaite, il se rend à l'Assemblée Nationale du 10 juillet 1940, à Vichy, où, comme la majorité de ses collègues, il vote les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Pendant l'occupation, il se consacre en Côte-d'Or principalement, à la défense des populations victimes de réquisitions abusives et à la jeunesse menacée de déportation au titre du S.T.O.

En 1943, il participe au sauvetage d'aviateurs canadiens tombés en Côte-d'Or, et prend les contacts nécessaires avec les organisations de Résistants, pour assurer leur rapatriement.

En 1944, il devient commandant adjoint de maquis, et président du Comité de Libération de Pouilly-en-Auxois, présidence qu'il abandonne un peu plus tard, pour divergences politiques.

Il participe aux combats régionaux de libération avec un détachement de la 1^{re} armée, puis prend un engagement volontaire en septembre 1944 ; il est nommé officier de liaison à l'Etat-major de Paris des troupes interalliées, puis est détaché par l'armée Rhin et Danube à la 3^e division américaine. Il fait la campagne d'Allemagne et est le premier officier français entré au camp de Dachau aux premières heures de sa libération. Lieutenant en 1945, il est fait capitaine au moment de sa démobilisation.

Il est Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, titulaire de la croix de guerre et de la Bronze Star Médal.

Depuis son retour à la vie civile, il s'est écarté de la politique. Il a été pendant un certain temps fonctionnaire international à l'O.T.A.N. et s'occupe, à l'heure actuelle, de la gestion d'affaires commerciales.

CHAMPETIER (ERNEST, PAUL, MAURICE), né le 12 novembre 1871 à Vals-les-Bains (Ardèche), mort le 3 janvier 1927 à Vals-les-Bains.

Député de l'Ardèche 1914 à 1919.

Propriétaire exploitant de la source d'eau minérale « La Reine », à Vals-les-Bains, Ernest Champetier devint maire de sa ville natale le 19 mai 1912 et le demeura jusqu'en 1919.

Il se présenta aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914, dans la deuxième circonscription de Privas, et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 9.074 voix contre 7.827 à M. Félix Chalamel, député sortant, sur 17.112 votants.

Il s'inscrivit au groupe républicain radical et radical-socialiste, et siégea dans diverses commissions, notamment à celle des pensions civiles et militaires et à celle d'assurance et de prévoyance sociales.

Son rôle fut des plus effacés. Il émit un avis sur la proposition de loi ayant pour objet d'instituer au profit des officiers de complément, la retraite sans solde et l'honorariat du grade (1916), mais ne participa à aucun débat.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, et reprit la direction de ses affaires à Vals-les-Bains où il mourut prématurément le 3 janvier 1927, à 56 ans.

CHAMPETIER DE RIBES (JEAN, JULES, MARIE, Auguste), né le 30 juillet 1882 à Antony (Seine), mort le 6 mars 1947 à Paris.

Député des Basses-Pyrénées
de 1924 à 1934.

Sénateur des Basses-Pyrénées
de 1934 à 1944.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances
du 3 novembre 1929 au 21 février 1930.

Ministre des Pensions
du 2 mars au 13 décembre 1930.
et du 27 janvier 1931 au 3 juin 1932.

Ministre des anciens combattants
et pensionnés
du 10 avril 1938 au 13 septembre 1939.

Sous-Secrétaire d'Etat
aux affaires étrangères
du 13 septembre 1939 aux 10 mai 1940.

Délégué à l'Assemblée
Consultative provisoire de 1944 à 1945.

Sénateur des Basses-Pyrénées
de 1946 à 1947.

Président du Conseil de la République
de décembre 1946 à mars 1947.

La famille Champetier de Ribes est originaire d'Uzès où elle resta fixée jusqu'au début du XIX^e siècle. Mais Auguste Champetier de Ribes tient son ascendance béarnaise de son arrière-grand-père qui, nommé inspecteur des Domaines en 1816 dans les Basses-Pyrénées, y épousa en 1817 la petite fille de Michel de Lesseps dont la propriété de Laa Mondrans, près d'Orthez devint le nouveau berceau de la famille.

Son grand-père était avocat à la Cour d'appel de Paris et membre du conseil de l'Ordre.

Son père était notaire à Paris.

Après avoir fait ses études primaires et secondaires au collège Stanislas, Auguste Champetier de Ribes passe son baccalauréat en 1900 et est reçu en 1903 licencié ès lettres et en droit de l'Université de Paris.

En 1905 et 1906 il fait sa cléricature dans une étude notariale puis s'inscrit au barreau de Paris le 12 mars 1907. Il devient premier secrétaire de la Conférence du stage le 9 juillet 1908, et à ce titre, prononce le 27 novembre 1909, l'éloge du bâtonnier Pouillet. Pendant seize années, de 1908 à 1924, il sera le collaborateur du bâtonnier Albert Salle.

Ayant fait son service militaire en 1903, au 28^e régiment d'infanterie, comme soldat de 2^e classe, et mis en disponibilité le 18 septembre 1904, il est nommé sergent de réserve le 1^{er} novembre 1906, et passe son brevet de chef de section le 13 juillet 1907. Lorsque éclate la première grande guerre mondiale, il est mobilisé, le 11 août 1914, comme sergent au 50^e bataillon de chasseurs à pied, et envoyé sur le front de Lorraine. Sa brillante conduite lui vaut d'être nommé sous-lieutenant le 8 octobre suivant. Lors des combats de Reillon, il est blessé, le 17 octobre, d'une balle dans l'épaule gauche, et cité à l'ordre du jour de l'armée. Il reste sur le front de Lorraine jusqu'en juillet 1916 où il est envoyé à Verdun. Nommé lieutenant le 8 octobre 1916, il est blessé à nouveau, le 24 octobre à Vaux-Chapitre par des éclats d'obus qui lui arrachent deux doigts de la main droite. Il est cité une fois de plus à l'ordre de l'armée le 5 novembre et fait Chevalier de la Légion d'honneur. Le 10 mars 1917, il passe une visite médicale pour quitter l'hôpital. La Commission veut le réformer, mais il n'accepte pas cette décision, et se fait désigner le 10 juillet comme instructeur des élèves aspirants, à Issoudun. Il est nommé capitaine le 3 octobre 1918, et démobilisé le 26 février 1919. Le 12 août il devient titulaire d'une pension de guerre, et son invalidité est fixée à 60 %. Enfin, le 18 février 1922, il devient capitaine d'infanterie honoraire au 10^e bataillon de chasseurs à pied. Un de ses frères et trois de ses cousins sont morts pour la France au cours de cette guerre.

Son initiation à la politique, remonte à l'année 1907, lorsqu'il devient l'ami et le disciple d'Albert de Mun, Chrétien social des cette époque, il restera, sa vie durant, fidèle aux principes affirmés par celui qui fut un des maîtres de sa pensée.

Quand Marc Sagnier crée *Le Sillon*, il n'y adhère pas, mais sympathique à ses idées, il suit de près son évolution.

En 1908, il est parmi les promoteurs du *Secrétariat Social de Paris* et il apporte son appui au mouvement syndical chrétien en participant notamment à des cercles d'études et en s'intéressant aux *Œuvres de Midi* qui réunissent les ouvrières pendant l'heure de liberté dont elles disposent à midi.

La guerre et la part qu'il y prend n'entravent pas son action. Durant sa

convalescence, en juin 1917, il donne des conférences au syndicat de la rue de l'Abbaye pour propager la doctrine des chrétiens sociaux qu'il oppose aussi bien à l'individualisme libéral qu'au syndicalisme révolutionnaire, et encourage les salariés chrétiens à donner leur adhésion au mouvement pour élargir son efficacité et permettre une meilleure défense de leurs droits.

Au cours d'une conférence donnée ultérieurement il précise encore sa pensée en soutenant qu'il est possible d'aboutir à la paix sociale à la condition que les rapports entre employeurs et salariés soient basés sur la justice, le problème social étant à ses yeux un problème moral.

Réaliser cette justice sur le plan pratique, c'est d'abord organiser les syndicats de salariés et de patrons, et, par la conciliation, aboutir dans l'intérêt des uns et des autres, aux contrats collectifs de travail.

Ses contacts journaliers, durant quatre années, avec des hommes d'opinions, de milieu et d'origine différents, l'amènent à conclure au lendemain de la guerre, à la possibilité de l'union des Français, seule voie devant permettre au pays de sauvegarder son avenir.

Ainsi préparé à une action plus vaste, désireux de répandre sa doctrine, et de tenter de la faire aboutir sur un plan pratique, il se présente dans le département des Basses-Pyrénées aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, qui ont lieu au scrutin de liste, mais subit un échec. Il renouvelle sa tentative, sans plus de succès, à une élection partielle qui se déroule les 1^{er} et 15 mai 1921, dans le même département. Enfin, aux élections générales du 11 mai 1924, il prend la tête de la liste d'Union nationale républicaine. Il est élu avec trois de ses colistiers. Il recueille personnellement 39.842 voix sur 93.475 votants. Il ne cessera plus dès lors d'être réélu. Aux élections générales du 22 avril 1928 qui marquent le retour au scrutin d'arrondissement, il emporte le siège de député de la première circonscription de Pau, sous l'étiquette de « Démocrate populaire », au 1^{er} tour de scrutin, par 9.752 voix contre 2.932 à M. Poitrenaud, sur 14.571 votants, et à celles du 1^{er} mai 1932, par 8.390 voix contre 5.893 à M. Labes, sur 16.384 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Mais, l'assassinat de Louis Barthou par un terroriste Croate, à Marseille, le 9 octobre 1934, laisse un siège vacant à la Haute Assemblée. Il y est élu à l'élection partielle du 9 décembre 1934 comme sénateur des Basses-Pyrénées, au deuxième tour de scrutin, par 593 voix, contre 396 à M. Hirigoyen, sur 1.016 votants, et le 29 janvier 1935, se démet de son mandat de député. Il retrouve ce même siège aux élections sénatoriales du 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936), au premier tour de scrutin, par 630 voix sur 1.027 votants, Léon Bérard ayant pris la tête de la liste.

Son action politique est la suite logique de son œuvre sociale, la conséquence de sa lutte pour une réconciliation nationale basée sur l'application de réformes concrètes.

À la Chambre, il est membre de la Commission des finances de 1924 à 1932, de la Commission de l'armée de 1932 à 1934, et de celle de la législation civile et criminelle au début de 1935.

Au Sénat, il siège à la Commission de l'air jusqu'en 1936 et entre à la Commission des finances à la fin de l'année 1937 pour l'examen du budget de l'exercice 1938.

Jeune député, Auguste Champetier de Ribes retrouve à la Chambre des hommes qui partagent ses idées. Ils n'ont pas constitué de groupe et se retrouvent dispersés dans diverses formations politiques, ce qui nuit à leur cohésion. Des tentatives faites en 1921 et 1922 pour fonder sur le plan national un parti politique composé de militants des premiers fédérations démocrates et de propagandistes des *Secrétariats sociaux* et des *Semaines sociales* n'avaient pas abouti. Il était cependant souhaitable d'introduire dans la vie politique française une doctrine républicaine et démocratique inspirée de l'enseignement social de l'Évangile ; aussi dès le 16 novembre 1924, Auguste Champetier de Ribes suivi d'une poignée de députés bretons et alsaciens-lorrains, fonde-t-il le parti *Démocrate populaire*.

Les idées maîtresses du P.D.P., telles qu'elles se trouvent définies dans son programme n'ont encore jamais été résumées dans celui d'aucun autre parti politique :

— attachement à la République et aux libertés de conscience, d'enseignement et d'association, de la presse et de réunion.

— volonté de réaliser la démocratie dans l'organisation économique et sociale par une évolution hardiment réformatrice et par la collaboration sincère des divers éléments de la production.

— éducation civique des esprits et des consciences par l'appel aux forces morales et le respect des convictions religieuses.

— mise en œuvre d'une politique extérieure à la fois résolument française et nettement favorable aux méthodes de collaboration internationale.

Le P.D.P. comprendra 14 membres en 1924, 18 en 1928, 16 en 1932 et autant en 1936. Mais ce nombre approche de la trentaine lorsque des députés non inscrits au groupe mais sympathisants, votent avec lui. Au Parlement, il se trouve placé entre une droite et une gauche souvent équivalentes en nombre, et ses suffrages décident alors de quel côté sera la majorité. En outre, ce parti rassemble dans le pays des hommes qui, par leur valeur morale, leur vie publique et privée, constituent une élite dont le rôle essentiel est de former des jeunes.

Auguste Champetier de Ribes assure la présidence du parti à partir de 1929 et y est maintenu. Il préside le Congrès

national qui réunit les militants de toutes les fédérations de France et fixe, sur le plan de la politique générale, la ligne de conduite du parti. Le parti est pauvre, modeste par le nombre, mais il est libre et doit le rester. Son président est là pour maintenir l'intégrité de la doctrine et doit aviser puisque celle-ci ne se traduit pas toujours, dans la pratique, par une unité d'action.

Au Parlement, Auguste Champetier de Ribes lutte pour réaliser l'union des partis républicains. Ses options politiques sont déterminées par sa doctrine qui reste constante. Il soutient les Gouvernements sur lesquels ne pèse pas la tutelle des partis extrémistes. Il adopte à la Chambre puis au Sénat, une position intermédiaire qu'il infléchit suivant la composition du Parlement puisque aussi bien celui-ci se modifie à chaque législature. Ces changements de majorité : cartel des gauches, front populaire ou droite, l'amènent à apporter son appui ou son concours aux Gouvernements dont les programmes correspondent à celui du P.D.P. en dépit d'attaques incessantes provenant des deux extrêmes. Son attachement aux valeurs spirituelles et morales, sa condamnation de la lutte des classes, le rendent suspect à gauche; son appel à la justice sociale contre le matérialisme libéral et le maintien des privilèges qui s'y attachent le rendent suspect à droite. Mais il attribue ces reproches à des « malentendus qui ne sont que superficiels » et qui ne s'opposent pas à l'union des Français lorsque le pays traverse des heures graves. L'étiquette politique ne représente pas, à ses yeux, le critère des valeurs humaines. Il lui en sera rendu témoignage.

Le 19 juin 1926, durant une crise ministérielle provenant de difficultés financières, Edouard Herriot, chargé de la dénouer fait appel à lui pour qu'il participe, avec deux autres modérés, au Ministère qu'il tente de constituer. Il décline cette offre, et le projet échoue.

Le 23 juillet suivant, le Ministère d'Union nationale, présidé par Raymond Poincaré, est formé : cette expérience réussit à sauver le franc. Un nouveau Cabinet Poincaré lui succède le 11 novembre 1928. Auguste Champetier de Ribes leur apporte fidèlement ses suffrages.

Enfin, lorsque André Tardieu accède à la Présidence du Conseil, le 3 novembre 1929, il confie à Champetier de Ribes le portefeuille de Sous-Secrétaire d'Etat aux finances. Il deviendra Ministre des pensions dans le deuxième Cabinet Tardieu du 2 mars 1930 et occupera ces mêmes fonctions dans les 1^{er}, 2^e et 3^e Cabinets Pierre Laval des 27 janvier 1931, 13 juin 1931 et 14 janvier 1932. Il deviendra Ministre des pensions et des régions libérées dans le troisième Cabinet André Tardieu du 20 février 1932.

Après la victoire du cartel des gauches aux élections générales de 1932, il vote avec les radicaux, contre les extrémistes de droite et de gauche.

Il refuse sa voix au premier Ministère Daladier le 3 février 1933 en raison du désir exprimé par celui-ci de ne gouverner qu'avec la majorité issue des dernières élections, mais il le soutient par la suite à diverses reprises.

Il apporte son appui et celui de son groupe au premier Cabinet Albert Sarraut du 26 octobre 1933 parce qu'il essaie une concentration.

Le 6 février 1934, il est partisan de résister à l'émeute. Il apporte ses suffrages au Ministère d'Union nationale de Gaston Doumergue du 9 février, ainsi qu'au Cabinet Pierre-Etienne Flandin qui lui succède le 8 novembre de la même année.

Elu sénateur, il soutient le quatrième Cabinet Pierre Laval, du 7 juin 1935.

Lorsque Albert Sarraut lui demande de participer à son Gouvernement du 24 janvier 1936, en qualité de Ministre de la Justice, il est rapporteur, à la Chambre, de la réforme judiciaire et a demandé en cette qualité l'incompatibilité de la profession d'avocat avec la fonction de Garde des Sceaux. Il veut continuer de plaider et ne consent pas à donner un démenti à la position qu'il a adoptée. Il décline l'offre qui lui est faite.

Après la victoire du front populaire de 1936, et devant l'aggravation de la situation intérieure et extérieure, il en vient à soutenir la politique du Gouvernement Léon Blum, le 7 mars 1937. S'il n'est pas partisan du « front populaire », il ne l'est pas non plus, du « front de la liberté » qui se constitue en juin 1937. Tous ces fronts ne sont bons, à ses yeux, qu'à maintenir l'atmosphère de guerre civile et à provoquer des conflits où sombreraient toutes les libertés.

Le 10 mars 1938, le Ministère Camille Chautemps démissionne. Le lendemain, Hitler adresse un ultimatum à l'Autriche. Le surlendemain, Léon Blum tente de constituer un Gouvernement d'Union nationale; le groupe démocrate populaire s'en déclare partisan, mais la minorité ne le suit pas et le Ministère se forme avec le seul appui des partis de la majorité.

Le 30 mars, accompagné de Maurice Petsche et du chanoine Jean Desgranges, Auguste Champetier de Ribes exhorte Léon Blum à réaliser l'Union nationale, mais les partis de droite s'y opposent. Le 9 avril il lance un appel à la nation par la voix des ondes : « L'Union des Français, proclame-t-il, peut seule encore sauver la patrie ! »

En politique intérieure, c'est évidemment la question sociale qui est, pour lui, primordiale. Il expose ses conceptions en 1928, lorsqu'il interpelle le Gouvernement sur sa politique financière et déclare qu'une véritable association des éléments de la production comporte une participation des organisations ouvrières à la gestion des entreprises, car, dit-il, « Jamais nous n'avons pensé que le salariat fut la forme définitive et intan-

gible des rapports entre le capital et le travail... ». Cette même année, il définit ce que devraient être les rapports de l'économique et du politique et estime que, dans l'organisation de l'Etat moderne, les intérêts particuliers devraient avoir le droit de se faire entendre, mais au grand jour... « Il faut les mettre à leur place, les sortir de l'ombre où leur influence est dangereuse dans la mesure où elle reste occulte. » Le 20 février 1934, il interpelle le Gouvernement sur le budget du Ministère des Finances, démontre que les crédits destinés au paiement des pensions doivent être diminués de 346 millions de francs, en imputant cette erreur au désordre qui règne dans la comptabilité publique dont il réclame la réorganisation. Un décret du 8 juillet réalise cette réforme et lui donne satisfaction. En 1934 et 1935 il approuve le projet de loi tendant à dissoudre les associations qui s'organisent en groupes de combat. En 1936, il défend la liberté d'association professionnelle dans la discussion relative aux conflits collectifs du travail.

Il voit dans la question religieuse la cause principale de la division des Français et pense que certains aménagements sur le plan de la politique extérieure joueraient un rôle d'apaisement. Dans ce but, il élabore, étant sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, un projet de convention entre le Gouvernement français et le Vatican, ayant pour objet de suspendre l'application du titre III de la loi du 1^{er} juillet 1901 et la loi du 7 juillet 1904 sur les congrégations, d'assurer à l'école le respect de la liberté des croyances et de permettre la remise aux associations diocésaines des biens ayant appartenu aux anciens établissements du culte qui n'ont fait l'objet d'aucune attribution. Après avis des chefs des différents partis politiques, et après plusieurs remaniements de son projet, il le présente au Conseil des Ministres le 24 avril 1940. Il est autorisé, après quelques réserves, à entreprendre des pourparlers avec le Vatican qui seront interrompus par son départ du quai d'Orsay.

Partisan d'une puissance militaire chargée de préserver la paix en assurant notre sécurité, il vote régulièrement les crédits demandés pour l'armée.

En politique extérieure, il s'associe à la croisade d'Aristide Briand dont la vie, dit-il, est « vouée tout entière à la poursuite d'un grand idéal, l'Union des Français et la paix du monde. » Il restera toujours fidèle à cette politique et approuvera ses conceptions de l'organisation de la paix par la sécurité collective.

Convaincu de la nécessité d'un rapprochement franco-allemand, il assiste en qualité de délégué du Gouvernement, aux côtés du Chancelier Brüning, démocrate et chrétien, à une messe célébrée en faveur de la paix, à l'église Notre-Dame des Victoires, le 19 juillet 1931, à Paris. Des contacts sont établis entre démocrates français et allemands, mais

l'avènement d'Hitler les interrompt et ruine tout espoir de réconciliation. Devant les exigences insatiables du Chancelier du Reich, il préconise une politique de fermeté, seule capable, selon lui, de sauvegarder la paix. Il est atterré par les concessions accordées à l'Allemagne à Munich, qui aboutissent six mois plus tard, à l'occupation de la Tchécoslovaquie.

La guerre civile espagnole ne le laisse pas indifférent : s'il est partisan de la non-intervention, il vient en aide aux réfugiés basques. Il est un des fondateurs de la ligue internationale des amis des basques, et obtient, en 1940 les moyens de transport nécessaires au départ du Président du Gouvernement de l'Euzkadié, M. Aguirre, bloqué par l'avance allemande, qui risque d'être pris et livré à Franco.

Son passage au Ministère des pensions est marqué par d'importantes réalisations, telles que le vote, le 16 avril 1930, de la loi instituant la retraite du combattant, l'augmentation de l'allocation des grands invalides de guerre, la création d'un fonds spécial leur facilitant le bénéfice de la loi Loucheur, et le rajustement du taux de base des pensions des veuves de guerre.

Le 20 février 1931, il obtient du Parlement un crédit de 50 millions de francs destiné à ensevelir les corps des milliers de combattants tombés à Verdun, et restés sans sépulture.

Lorsqu'éclate la deuxième guerre mondiale, il devient sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères le 13 septembre 1939. Il s'efforce, à ce titre, de limiter l'action de ceux qui, au sein même du Cabinet, sont partisans de traiter avec l'Allemagne. Lorsque l'U.R.S.S. attaque la Finlande, il fait condamner cette agression par la Société des nations.

Le 10 mai 1940, il apprend, que, contrairement aux décisions qui avaient été prises, l'armée française est entrée en Belgique. Ce même jour, le Président Paul Reynaud décide la suppression des Sous-Secrétariats d'Etat et Auguste Champetier de Ribes quitte les affaires étrangères.

Le 2 juin, il apprend la mort de son fils Bernard, tombé en Belgique le 14 mai.

Le 10 juillet 1940, il assiste à l'Assemblée Nationale de Vichy. Tenant à rester fidèle à la signature donnée par le Chef d'un Gouvernement dont il fut membre, à la convention suivant laquelle les alliés ne devaient négocier ni conclure d'armistice ou de traité de paix, à moins d'un commun accord, il vote contre les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain. Il retourne alors dans le Béarn où il devient président départemental clandestin du mouvement de Résistance « Combat » dans les Basses-Pyrénées. Il y consacre toute son activité. Le 2 décembre 1942 il est arrêté et conduit à Evaux-les-Bains où il sera dix-huit mois d'internement. Il est libéré au 555^e jour de sa captivité et regagne

clandestinement son Béarn en traversant le Massif Central ou combattent encore le maquis et les troupes allemandes.

Nommé vice-président du Comité départemental de libération des Basses-Pyrénées, il est appelé le 15 septembre 1944 à Paris par le général de Gaulle qui lui offre le poste d'Ambassadeur de France à Washington. Il décline cette offre, estimant pouvoir rendre plus de services au Gouvernement provisoire en le secondant à l'intérieur dans son œuvre de reconstruction.

Il est nommé délégué à l'Assemblée Consultative provisoire qui valide sa désignation le 8 novembre 1944.

Mais son souci dominant, au moment où il est question d'établir une nouvelle Constitution, est de tenter d'unir les trois branches de la « famille démocrate ». A côté du parti démocrate populaire, existent deux tendances : socialiste avec la « Jeune République », issue du « Sillon », et le mouvement républicain populaire, de tendance plus modérée.

Auguste Champetier de Ribes convoque les membres de la Commission exécutive du P.D.P. le 29 octobre 1944, et leur propose une nouvelle formation politique destinée à réunir les trois tendances. Le Conseil national approuve cette orientation le 25 novembre, et les pourparlers se poursuivent. Cependant, le M.R.P. recrute des cadres du P.D.P. pour former son armature politique. La « Jeune République » décline l'offre de participer à une formation commune avec le M.R.P.

Plusieurs mois après, les dirigeants du M.R.P. demandent à Auguste Champetier de Ribes d'accepter la présidence de leur formation. Il estime difficile de prendre la direction d'un mouvement qui ne suivra pas absolument la politique qu'il préconise, et il donne une réponse négative.

Le 17 janvier 1946, le général de Gaulle le nomme délégué du Gouvernement provisoire près le tribunal militaire international de Nuremberg. Il est chargé de présenter l'accusation de la France, de la Hollande, de la Belgique et du Luxembourg dont les Gouvernements ont envoyé des missions qui travaillent en liaison avec la délégation française. Il y a quatre chefs d'accusation : complot, crimes contre la paix, crimes de guerre, crimes contre l'humanité. Le 29 juillet 1946 il demande au tribunal de déclarer tous les accusés coupables. « Hitler pouvait sans doute disposer de leur corps, déclare-t-il, mais non de leur volonté. En lui désobéissant, ils auraient peut-être perdu la vie, mais ils auraient, du moins, conservé leur honneur. La lâcheté n'a jamais été une excuse, ni même une circonstance atténuante... ». Le 30 août suivant, il requiert contre les organisations criminelles, et, après avoir démontré leur culpabilité, réclame le châtiment des responsables... « car, si nous croyons nécessaire que les coupables soient punis, nous pensons qu'il est non moins salulaire de rappeler solennelle-

ment aux puissants d'aujourd'hui et de demain les impératifs d'une morale sans laquelle ni l'ordre ni la paix ne peuvent régner dans l'univers... »

Cependant il montre que le caractère criminel de ces organisations ne doit pas conduire à en condamner indistinctement tous les membres, les peines devant être proportionnées à la gravité des infractions relevées... « et si le tribunal le pense aussi, rien dans le Statut, ne lui interdit de le dire sous la forme qui lui paraîtra opportune. Ainsi, messieurs, votre sentence ne sera pas, comme paraissait le craindre le docteur Steinbauer dans sa plaidoirie pour Seiss-Inquart, la conclusion d'un « procès du vainqueur contre le vaincu », elle sera la manifestation solennelle et sereine de la justice éternelle. »

Le tribunal rend sa sentence contre les inculpés le 1^{er} octobre. Sur 21 accusés présents, 11 sont condamnés à mort, 7 à la prison à vie ou à terme, 3 sont acquittés.

Il rentre à Paris le 5 octobre singulièrement désabusé sur ce qu'on peut attendre de la justice des hommes. La sentence est exécutée le 16 octobre.

Cependant, le Conseil de la République, prévu par la Constitution de 1946, est élu le 8 décembre. L'Assemblée Nationale, en application de l'article 20 de la loi du 27 octobre 1946, doit élire certains de ses membres. Le nom d'Auguste Champetier de Ribes est aussitôt mis en avant, et il accède ainsi au Palais du Luxembourg. Quelques jours plus tard, le 27 décembre, ses collègues l'élevent à la présidence de leur Assemblée et le réalisent à ce poste le 14 janvier 1947. Le surlendemain, se réunit à Versailles le Congrès qui doit désigner le premier Président de la 1^{re} République. Auguste Champetier de Ribes, sollicité par ses amis, pose sa candidature. Mais M. Vincent Auriol, Président de l'Assemblée Nationale l'emporte sur lui, au premier tour de scrutin, par 452 voix, contre 242.

Il ne peut reprendre son fauteuil au Conseil de la République, car il est atteint d'un mal implacable. Il meurt, lucidement et en chrétien le 6 mars 1947, après deux mois de souffrances.

Pendant son agonie, il répète : « Il n'y a pas de chefs, il faut des chefs ». Ce furent ses dernières paroles.

A la séance du même jour, M. Henri Martel, vice-président du Conseil de la République, annonce la triste nouvelle à ses collègues et prononce l'éloge du défunt. M. Ramadier, Président du Conseil, s'associe, au nom du Gouvernement, à cet hommage, et la séance est levée en signe de deuil.

Quelques instants plus tard, l'Assemblée Nationale est saisie d'un projet de loi tendant à accorder des funérailles nationales à Auguste Champetier de Ribes. A cette occasion, le Président Edouard Herriot fait à son tour l'éloge du défunt, et le Ministre des Finances, M. Robert Schuman, ancien Président du Conseil, s'associe à ses paroles. Les

obsèques nationales ont lieu le 10 mars, à Notre-Dame de Paris, et l'émotion est à son comble lorsque M. Henri Martel, M. Edouard Herriot et M. Pierre-Henri Teitgen prononcent leur dernier adieu et présentent leurs condoléances à la famille.

« Il aura été un moment de la conscience française, dit le Président Edouard Herriot. Pour cette raison, ceux qui, avec des opinions ou des convictions peut-être différentes, croient, eux aussi, que la grande loi de la vie publique est de rapprocher de plus en plus la politique de la morale, ceux qui croient aux droits inaltérables de la conscience individuelle et de la personne humaine, s'inclinent devant ce cercueil avec une sincérité profonde. »

CHAMVOUX (JULES, FRANÇOIS), né le 4 septembre 1878 à Minorville (Meurthe-et-Moselle), mort le 14 décembre 1934, à Paris.

*Député de Meurthe-et-Moselle
de 1932 à 1934.*

Jules Chamvoux fit ses études secondaires aux collèges de Toul et de Pont-à-Mousson. Il entra ensuite à l'École vétérinaire d'Alfort, d'où il sortit diplômé ; il installa son cabinet dans son village lorrain dont il devait devenir maire.

Mobilisé dès le mois d'août 1914, il fit la guerre dans un régiment d'artillerie de campagne, puis, s'établit médecin-vétérinaire à Toul.

Conseiller municipal et conseiller général en 1925, puis adjoint au maire de Toul, il se présenta aux élections générales législatives des 1^{er} et des 8 mai 1932 dans la circonscription de Toul, et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 5.919 voix contre 5.574 à M. Dauphin, sur 11.783 votants.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il siégea à la Commission de l'armée, à celle de l'hygiène, à celle de l'enseignement et des beaux-arts, puis à la Commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues. Auteur d'un rapport au nom de cette dernière Commission sur la nature des blessures des chevaux de la Garde républicaine de Paris, au cours de cette journée d'émeute, il n'intervint pas à la tribune, n'ayant pu donner sa mesure. On le trouva en effet mort, asphyxié par une fuite de gaz, dans son appartement parisien, le 14 décembre 1934. Il n'avait que 56 ans.

Le Président Fernand Bouisson fit part de cette disparition inattendue à ses collègues, à l'ouverture de la deuxième séance du 15 décembre. Après avoir retracé la carrière du défunt, il salua sa mémoire en ces termes : « C'est pour mieux exercer son action de député, qu'il

devait refuser, il y a quelques mois, la mairie de Toul, à laquelle il avait été appelé. La parfaite modestie de sa vie, ses habitudes simples, les tristes circonstances de sa mort, devaient hélas ! nous les révéler. »

CHANAL (JEAN, LOUIS, dit EUGÈNE), né le 28 juillet 1868 à Nantua (Ain), mort le 8 mars 1951 à Nantua.

*Député de l'Ain de 1902 à 1919.
Sénateur de l'Ain de 1920 à 1945.*

Ayant fait ses études secondaires au collège Bichat, Eugène Chanal s'inscrivit à la Faculté de droit de Paris. Après avoir obtenu sa licence, il installa son cabinet d'avocat à Nantua où les causes qu'il eut l'occasion de défendre lui valurent la popularité que méritait son talent.

Attiré par la politique, il devint conseiller général du canton de Bellegarde le 20 juillet 1901, à 33 ans, et le resta jusqu'au 14 décembre 1919. Le 15 décembre de la même année, il fut élu conseiller général du canton de Nantua, fonction qu'il assumera jusqu'au 30 juin 1935.

Il se présenta aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902 dans la circonscription de Nantua, et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 6.689 voix contre 5.251 à M. Levrat, sur 20.762 votants.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il siégea à la Commission du commerce et de l'industrie et à celle des postes, télégraphes et téléphones. Auteur d'une proposition de loi tendant à modifier l'article 105 du Code forestier, relatif aux affouages (1904), il plaida la cause des chemins de fer d'intérêt local au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1906.

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, dans la même circonscription, au premier tour de scrutin, par 6.943 voix, contre 2.595 à M. Candor, sur 10.911 votants, il entra à la Commission des comptes définitifs, à celle des douanes, et à celle des économies. Il présenta une proposition de loi tendant à modifier le n° 118 du tarif général des douanes, en ce qui concerne le camphre artificiel ou synthétique (1914), et fut chargé de rapporter un certain nombre de projets d'utilité publique. Il intervint au cours de la discussion : de la loi de finances de l'exercice 1907, sur les responsabilités édictées par la jurisprudence douanière (1906), d'une interpellation relative au retard des trains et à l'encombrement des gares des divers réseaux (1906), des propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes en ce qui concerne les rouleaux pour cinématographes (1909), du budget du Ministère de l'Intérieur de l'exercice 1910, pour plaider la cause des aveugles (1909), du projet de loi relatif aux voies d'accès

au Simplon (1909) et du budget de la guerre de l'exercice 1910 pour traiter de l'approvisionnement des cantines militaires en vins et des adjudications militaires (1910).

Il retrouva son siège aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 5.660 voix, contre 5.013 à M. Bocard, sur 11.713 votants. Nommé membre de la Commission des travaux publics et des chemins de fer et de celle des douanes, son activité ne se ralentit pas cependant que ses talents d'orateurs s'affirmaient.

Auteur de plusieurs rapports sur des projets d'intérêt local et relatif au tarif douanier, il rapporta le projet de loi tendant à modifier la loi de 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. L'importance du sujet l'amena à émettre deux rapports supplémentaires (1918). Il participa, à la tribune, à la discussion générale du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1911 (1910), et donna son opinion sur le projet de loi portant établissement d'un prélèvement progressif sur le produit des jeux (1931), ainsi que sur le projet de loi tendant à modifier la durée du service dans l'armée active (1913).

Ses électeurs lui restèrent fidèles au renouvellement des 26 avril et 10 mai 1914 où il conserva son siège au deuxième tour de scrutin, par 6.262 voix contre 4.276 à M. Nicod, sur 10.927 votants. Réélu membre de la Commission des douanes, et de celle des travaux publics, chemins de fer et voies de communication, il entra à celle chargée d'étudier la révision des lois constitutionnelles. Avec la même ardeur, il rapporta et soutint le projet de loi soumettant les marchandises d'origine ou de provenance allemande ou austro-hongroise aux dispositions des lois de douane concernant les marchandises prohibées (1915), ainsi que le projet de loi modifiant la loi de 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (1918 et 1919). Il intervint en outre dans la discussion du projet et des propositions de loi concernant l'utilisation de l'énergie hydraulique (1919) et du projet de loi approuvant le programme des travaux d'aménagement du Rhône (1919). Entre-temps, il avait demandé à interpeller le Gouvernement sur l'application de la loi sur la taxation des denrées alimentaires (1917).

Les élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, ne lui furent pas favorables. La liste d'Union républicaine et démocratique à laquelle il appartenait, n'eut qu'un élu. Il n'obtint personnellement que 18.416 voix sur 68.762 votants.

Mais, quelques semaines plus tard, le 11 janvier 1920, eut lieu une élection sénatoriale partielle pour pourvoir au remplacement de M. Pierre Baudin décédé le 30 juillet 1917, vacance que les hostilités n'avaient pas permis de combler plus tôt. Eugène Chanal emporta le siège au troisième tour de scrutin, par 494

voix, contre 341 à M. Loiseau, sur 864 votants. Il fut successivement réélu au renouvellement du 9 janvier 1921, au premier tour, par 493 voix sur 869 votants, à celui du 14 janvier 1930 (élections du 20 octobre 1929), par 457 voix sur 877 votants, et à celui du 10 janvier 1939 (élections du 23 octobre 1938), par 724 voix sur 885 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique de la Haute Assemblée, il appartient à la Commission des douanes et des conventions commerciales (1920 à 1940); il en devint secrétaire en 1926 et vice-président en 1933; à la Commission d'aménagement du Rhône (1920), à la Commission d'expropriation pour cause d'utilité publique (1920); à celle des chemins de fer, des transports et de l'outillage national (1921); à celle des récompenses nationales dont il fut nommé président (1933), et à celle des travaux publics (1936 à 1940). Chargé de présenter un nombre considérable de rapports sur des projets tendant à modifier les tarifs douaniers, il rapporta encore le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant modification de la loi de 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (1920), la proposition de loi tendant à faciliter la création de coopératives de consommation (1924), le projet de loi relatif au rattachement de l'administration des mines des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, au Ministère des travaux publics et au Ministère du travail (1925), les projets et propositions de loi relatifs à l'aménagement des forces hydrauliques de la Dordogne (1927).

Il intervint à la tribune sur les sujets les plus divers, parmi lesquels on peut citer : les nouvelles ressources fiscales (1920), l'expropriation pour cause d'utilité publique (1920), les droits de douane sur les céréales et le sucre (1922), la taxe sur le chiffre d'affaires (1923), les zones franches (1923), le budget de l'instruction publique de l'exercice 1925, la loi de finances du même exercice (1925), le budget des chemins de fer de l'exercice 1926 (1926), le régime des syndicats agricoles et des coopératives au point de vue du chiffre d'affaires (1926), l'aménagement des forces hydrauliques de la Dordogne (en qualité de rapporteur) (1928), les routes (1928), les assurances sociales (1930), les services des forces hydrauliques (1930), la main-d'œuvre et l'immigration agricoles (1930), les coopératives agricoles et l'abaissement du coût de la vie (1931), les chemins de fer (1932), les internats primaires (1934), le lait et les produits résineux (1935), le personnel des écoles d'agriculture (1936).

Il interpella en outre le Gouvernement sur la catastrophe des Echets et les mesures à prendre pour éviter ces accidents (1921), et déposa des demandes d'interpellation sur l'accident survenu le 30 mai 1922 dans le tunnel de Berthian, et les responsabilités de la catastrophe

des Echets (1922), sur le décret du 10 avril 1925 relatif au régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris (1925) et sur certains abus commis dans la poursuite des infractions à la loi pénale dans le ressort de la Cour de Lyon (1926).

Depuis 1925, il était membre du Comité consultatif des forces hydrauliques.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, comme la grande majorité de ses collègues. Mais, rentré dans son département, il adopta une attitude nettement favorable à la Résistance, qui lui valut, en février 1944, d'être arrêté par les allemands, et mis en résidence surveillée à Mâcon où il demeura jusqu'à la Libération.

Retiré de la vie politique, il mourut dans sa ville natale de Nantua, le 8 mars 1951, âgé de 83 ans.

CHANDIOUX (JEAN, ROLLIN), né le 21 mars 1849 à Luzuy (Nièvre), mort le 12 novembre 1915 à Paris-1^{er}.

Député de la Nièvre de 1893 à 1910.

Fils d'un proscrit lors du coup d'Etat de 1851, Jean ChandioUX fit partie du 80^e bataillon de marche, pendant le siège de Paris. Il fréquentait assidument Jules Miot, ancien représentant du peuple et membre de la Commune de Paris. Nommé sous-préfet de Cosne par le Gouvernement insurrectionnel, il fut condamné de ce fait à cinq ans de prison qu'il purgea en France. Libéré en 1876, il revint dans sa ville natale où il fonda une maison de commerce qui prospéra.

Attiré par la politique, il entra en 1882 au Conseil municipal de Luzuy, dont il devint maire en 1884. En 1892 il était élu conseiller général pour le canton de Luzuy.

Bénéficiant de la notoriété que lui valaient ses mandats locaux, il fut élu, aux élections générales législatives du 20 août 1893, député de la circonscription de Château-Chinon, au premier tour de scrutin, par 8.242 voix contre 7.581 à M. d'Espéuilles-Vicence, député sortant, sur 16.044 votants.

Inscrit au groupe républicain radical, il appartint à diverses commissions, et son activité se borna à rapporter quelques projets de loi d'intérêt local.

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, toujours au premier tour de scrutin, par 8.195 voix contre 4.053 à M. Thévenet et 3.484 à M. La Fite de Pelleport, sur 16.546 votants, il siégea dans diverses commissions qui le chargèrent de rapporter des projets d'intérêt local, et il déposa en outre quelques rapports sur des validations d'élections.

Il retrouva son siège au renouvellement du 27 avril 1902, par 8.251 voix contre 7.781 à M. Geoffroy Saint-Hilaire, sur 16.167 votants, toujours au premier

tour de scrutin. Il entra à la Commission des patentes, à la Commission relative au monopole des inhumations, à celle de la marine, à la Commission d'études pour la construction de la salle des séances, et à la Commission d'enquête sur les établissements de bienfaisance privée et de l'Etat. Il déposa encore quelques rapports tendant à la validation d'opérations électorales et participa à la discussion d'une interpellation sur les grèves agricoles du Midi (1904).

Il fut encore réélu au premier tour de scrutin, aux élections générales du 6 mai 1906, par 8.717 voix contre 7.107 à M. Geoffroy-Saint-Hilaire, sur 16.370 votants. Il appartint à la Commission du commerce et de l'Industrie, et à celle chargée de l'examen des divers projets de reconstruction d'une salle de séances de la Chambre des députés. Il ne déposa aucun rapport et n'aborda pas la tribune.

Il subit un échec aux élections générales du 24 avril 1910, où M. Pierre Heuzey emporta son siège au premier tour de scrutin avec 7.940 voix contre 7.673 à lui-même, sur 15.802 votants.

Resté maire de Luzuy, il fut accusé, en septembre 1913, d'avoir commis des irrégularités dans la gestion des deniers de sa commune et de l'hôpital, ainsi que dans la répartition des fonds du département et de l'Etat pour les réfugiés belges et français. Une enquête fut ouverte, mais deux mois plus tard, il mourait, à Paris, âgé de 66 ans.

CHANOINE (GÉNÉRAL CHARLES, SULPICE, JULES), né le 18 décembre 1835 à Dijon (Côte-d'Or), mort le 9 janvier 1915 à Baudemont, canton d'Anglure (Marne).

*Ministre de la Guerre
du 17 septembre au 26 octobre 1898.*

Fils de Sulpice, Jules, procureur du Roi au tribunal de Dijon, Charles Chanoine entra à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr le 8 novembre 1852. Nommé sous-lieutenant le 1^{er} août 1854 et lieutenant le 3 octobre 1856, il est cité à l'ordre général de l'armée d'Algérie le 31 octobre 1856 pour sa brillante conduite, et fait Chevalier de la Légion d'honneur le 10 novembre. Promu capitaine le 12 mai 1859, il fait partie de l'expédition de Chine et est cité à l'ordre général de l'armée le 15 août 1860, lors de la prise d'assaut du camp retranché de Tang-Ho. Après la capitulation de Pékin, il reçoit la rosette de la Légion d'honneur et fait fonction de chef d'état-major des troupes restant en Chine, de 1860 à 1862.

Rentré en France et affecté à l'état-major de la place de Paris, il est chargé en 1867 d'une mission au Japon, où il jette les premières bases de la réorganisation de l'armée japonaise et fonde l'arsenal de Yokosko. Il revient en France comme aide de camp du général Bourbaki, puis du général Frossard.

Lorsque éclate la guerre de 1870 il prend part aux batailles qui se déroulent sous Metz, et est fait prisonnier à la capitulation.

Promu chef d'escadron le 22 avril 1871 pour prendre rang du 6 septembre 1870, il est attaché au 2^e puis au 4^e bureau de l'Etat-major général.

Il devient lieutenant-colonel le 31 décembre 1875, part en 1878 comme attaché militaire en Russie, est promu colonel le 10 juillet 1880, général de brigade le 21 novembre 1885 et est nommé la même année attaché militaire en Chine.

Il est fait Commandeur de la Légion d'honneur le 4 mai 1889 et reçoit les étoiles de général de division le 28 septembre 1893.

Grand officier de la Légion d'honneur le 29 septembre 1897, il est appelé l'année suivante, le 17 septembre, à prendre le portefeuille de Ministre de la Guerre dans le deuxième Cabinet Henri Brisson, en remplacement du général Zurlinden.

Au cours de la séance du 25 octobre 1898, alors que la Chambre devait se prononcer sur la fixation de la date de discussion des interpellations relatives à la transmission faite à la Cour de Cassation, de la demande en révision du procès Dreyfus, à la suite d'une véhémente intervention de Déroulède, le général Chanoine donna sa démission d'une manière retentissante à la tribune, démission qui entraîna la chute du Cabinet.

Il resta pendant un certain temps en disponibilité, puis le 19 mai 1899, fut nommé membre du Comité technique de l'infanterie, mais sans commandement actif. Il passa, le 18 décembre 1900, au cadre de réserve.

Il était l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages : *Examen critique et réfutation d'une relation de l'expédition de Chine par Pultu* (1864) ; *Etude et enseignement de la statistique militaire* (1872) ; *Les délimitations de frontières et les traités avec la Chine* (1889) ; *La situation actuelle en Chine* (1892) ; *La guerre au Japon contre la Chine* (1895) ; *La situation en Extrême-Orient : l'occupation des Pescadores et de Formose* (1896) ; et pour défendre la mémoire de son fils Julien : *Documents pour servir à l'histoire de l'Afrique Occidentale française de 1895 à 1899*.

Il mourut le 9 janvier 1915 à Baudemont (Marne) âgé de 80 ans.

Outre ses décorations déjà citées, il était titulaire de la Médaille commémorative de la guerre 1870-1871 ; de la Médaille de Chine, et de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie.

CHANOT (JEAN-BAPTISTE, *Amable*), né le 13 septembre 1855 à Alger, mort le 13 janvier 1920 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député des Bouches-du-Rhône de 1910 à 1914.

Issu d'une famille Varoise, mais Algérois de naissance, Amable Chanot fit ses

études de droit en France et se fit recevoir avocat à Marseille en 1876. D'une activité débordante, il s'intéressa d'emblée au journalisme et fut l'un des fondateurs de *La Jeune République* qui devait devenir *Le Petit Provençal*. Il collaborait en même temps au *Radical*.

Après la démission, à Marseille, de la municipalité Flaissières, Amable Chanot prit la tête d'une liste de concentration anti-collectiviste, dont une partie seulement fut élue en juillet 1902. En 1904, il obtint une nouvelle victoire sur la liste socialiste, au deuxième tour de scrutin, et conquit la mairie de Marseille. Son administration salubre lui permit d'assainir une situation municipale qui devenait alarmante.

Il représentait l'un des cantons de Marseille au conseil général des Bouches-du-Rhône depuis 1889 et présida l'Assemblée départementale en 1898-1899. N'ayant jamais rompu ses liens étroits avec le journalisme, il fonda *Le Marseille Républicain*. La notoriété dont il jouissait dans la cité phocéenne le conduisit à se présenter aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910, dans la première circonscription de Marseille. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 6.302 voix contre 5.819 à M. Maximilien Carnaud, député sortant, sur 12.265 votants.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartenait à diverses commissions, et notamment à celle de la réforme judiciaire. Il manifesta dès son entrée à la Chambre une grande activité. Auteur d'une proposition de loi sur la transformation de l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille, en Faculté mixte de médecine et de pharmacie pourvue d'un enseignement colonial complet (1913), ses interventions à la tribune furent nombreuses et variées ; il interpella le Gouvernement sur l'embarquement des indigènes à bord des paquebots français et sur l'interprétation du décret disciplinaire sur la marine marchande (1910) ; participa à la discussion : des budgets de la justice, des travaux publics, de la Légion d'honneur, de l'Intérieur, des services pénitentiaires, de l'instruction publique, des poudres et salpêtres, de la marine, de la guerre, et de la loi de finances de l'exercice 1911 (1910 et 1911) ; du projet de loi concernant l'exploitation des services maritimes postaux entre la France, les Antilles et l'Amérique Centrale (1911) ; des budgets de la justice, des travaux publics, des poudres et salpêtres, de l'Intérieur, de la Caisse des invalides de la marine, des services pénitentiaires, du travail et de la prévoyance sociale, des postes et télégraphes, de la marine et de la loi de finances de l'exercice 1912 (1911) ; du projet de loi portant modification de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes (1911) ; des budgets de l'agriculture, de l'Intérieur, et des beaux-arts de l'exercice 1913 (1912) ; des interpellations relatives au naufrage du « Saint-Augustin » et au fonctionnement des services maritimes

et postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie et la Corse (1913); de la proposition de loi tendant à attribuer aux chemins ruraux les contingents communaux affectés aux routes départementales (1914); des interpellations sur la politique du Gouvernement en Afrique du Nord (1914); des budgets de la marine marchande, des travaux publics, de l'Instruction publique et de la justice de l'exercice 1914 (1914); du projet de loi modifiant la loi du 29 mars 1913 sur le secret et la liberté du vote et la sincérité des opérations électorales (1914); des interpellations sur les nouveaux accords passés entre l'Etat et la Compagnie transatlantique pour l'exploitation des lignes Sud-Atlantique (1914).

En dépit de son ardeur et de l'efficacité de ses interventions dont sa circonscription fut souvent la bénéficiaire, il subit un échec aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, n'obtenant au deuxième tour de scrutin que 5.282 voix contre 6.571 à M. Benoit Bergeon, qui lui succéda, sur 12.052 votants.

Il regagna alors Marseille, dont il était resté conseiller municipal, et y mourut six ans plus tard, le 13 janvier 1920 âgé de 65 ans.

CHANOZ (PIERRE, JOSEPH, ANTONIN), né le 31 mars 1863 à Morestel (Isère), mort le 11 décembre 1923 à Morestel.

Député de l'Isère de 1900 à 1914

Propriétaire à Morestel dont il devint maire, conseiller général de l'Isère depuis 1894, Pierre Chanoz fut député de la deuxième circonscription de La Tour du Pin durant quatorze années consécutives.

Il fut élu pour la première fois le 25 février 1900, à une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Amédée Bovier-Lapierre décédé le 25 décembre 1899, par 7.923 voix contre 2.952 au général Voisin, sur 12.750 votants, au premier tour de scrutin.

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, par 10.755 voix contre 3.597 à M. Durand, sur 14.579 votants, à celles du 6 mai 1906 par 9.662 voix contre 1.157 à M. Michallet, sur 12.513 votants, enfin à celles du 24 avril 1910 par 6.250 voix contre 3.021 à M. Rochet, sur 11.638 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de la gauche radicale socialiste, il appartint à diverses commissions, notamment à celle relative au monopole des inhumations, à celle des postes et télégraphes et à celle des économies (1902-1906), et à celle des postes et télégraphes de 1906 à 1914.

Son rôle fut assez effacé : il déposa en 1902 et en 1910 deux propositions de loi tendant à accorder des secours aux victimes de calamités atmosphériques dans sa circonscription et en 1910 deux rapports sur la validation d'opérations

électorales. Il n'aborda jamais la tribune.

Il subit un échec aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, où il n'obtint que 5.499 voix contre 6.126 à M. Jean-Baptiste Giray qui lui succéda, sur 12.039 votants.

Il regagna sa ville natale où il reprit son exploitation, et y mourut le 11 décembre 1923, à 60 ans.

CHANSON (ANTOINE), né le 5 août 1838 à Paris, mort le 9 mai 1915 à Paulhagols, commune de Cézens (Cantal).

Député du Cantal de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 41.)

Après son échec aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, il fut nommé, le 30 juin 1891, président du tribunal d'Issoire, et le 2 janvier 1900 président de celui de Moulins. Il fut enfin juge de paix du 16^e arrondissement de Paris.

Atteint par la limite d'âge, il se retira à Paulhagols, commune de Cézens (Cantal) où il mourut le 9 mai 1915, âgé de 77 ans.

Son fils, Georges, Etienne, né en 1867, fut à Paris, avocat de l'Union syndicale des débitants de vin, du Syndicat des brocanteurs et chineurs, et de la réunion des nourrisseurs de la Seine. Il faisait de la politique socialiste.

CHANTAGREL (JEAN), né le 14 avril 1822 à Sauxillanges (Puy-de-Dôme), mort le 21 avril 1907 à Saint-Leu-Taverny (Seine-et-Oise).

*Député du Puy-de-Dôme de 1885 à 1889.
Sénateur du Puy-de-Dôme
de 1898 à 1907.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 41.)

Il ne se représenta pas aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, et subit un échec à celles du 20 août 1893 où il n'obtint, au premier tour de scrutin, que 2.406 voix. Il se retira avant le deuxième, laissant le siège à M. Léon Chambigue qui recueillit, le 3 septembre, 10.836 voix, sur 19.251 votants.

Mais une élection sénatoriale partielle eut lieu le 20 octobre 1898, pour pourvoir au remplacement de M. Gilbert Gaillard, décédé le 7 juillet précédent. Jean Chantagrel s'y présenta en dépit d'une tentative infructueuse faite deux ans plus tôt, et emporta le siège au deuxième tour de

scrutin, par 626 voix contre 510 à M. Goyon, sur 1.145 votants. Il fut réélu au renouvellement du 28 janvier 1900, au premier tour de scrutin, par 629 voix sur 1.148 votants.

Insérait au groupe de la gauche démocratique, il appartient à diverses commissions spéciales dont celle des obligations à lot pour le Panama. En cette qualité, il fut l'objet d'une tentative de corruption qui avait pour but, selon ses déclarations, d'acheter son vote sur le projet de loi relatif au canal de Panama. *Le Moniteur* du 23 avril 1907 relate sa déposition devant la Cour d'Assises de la Seine, le 10 mars 1893, dans les termes suivants :

« M. Souligou m'a offert, au nom de M. de Lesseps, 100.000 frs pour émettre un vote favorable au projet de loi sur le Panama. Je répondis que je n'étais pas à vendre.

« M. Souligou me déclara : « Je le sais bien, mais j'ai fait cette proposition pour être agréable à M. de Lesseps. Je puis vous offrir jusqu'à 300.000 frs. Je répondis : « C'est du temps perdu ! » Quand j'ai été appelé devant la Commission d'enquête, je n'ai pas voulu, tout d'abord, citer le nom de M. Souligou. J'ai parlé quand j'ai su que mon nom figurait sur une liste pour 10.000 fr. Je suis bien désolé de parler ainsi, mais mon dévouement pour M. Souligou ne peut aller jusqu'à un faux témoignage. »

A l'audience, M. Charles de Lesseps s'éleva avec indignation contre cette déposition, et M. Souligou nia de la façon la plus formelle. M. Chantagrel insista : « Je n'ai rien reçu d'Arton, moi, s'écria-t-il ; cependant je n'avais pas le sou. J'étais pauvre comme Job, moins le fumier que je laisse à d'autres. » Telles furent les déclarations faites par M. Chantagrel, et que la presse commenta de diverses façons.

Son activité parlementaire fut assez réduite : en 1899, il déposa une proposition de loi tendant à allouer une indemnité aux conseillers généraux et d'arrondissement qu'il soutint à la tribune l'année suivante ; et une proposition de loi tendant à prévenir le retour des douzièmes provisoires. Il se fit entendre au cours de la discussion du budget général de l'exercice 1900, et à partir de cette date ne siégea à peu près plus, en raison de sa santé et de son âge.

Il mourut en cours de mandat le 21 avril 1907, à Saint-Leu-Taverny (Seine-et-Oise). Il était âgé de 85 ans. A la séance du 7 mai, le Président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre. Après avoir rappelé la carrière du disparu, il déclara : « Son dévouement à la République et à la démocratie, remontait aux années de sa jeunesse ; il avait sa racine dans la pitié profonde qu'il ressentait pour les pauvres, pour les malheureux, et il n'a jamais cessé d'espérer qu'un jour viendrait où le redoutable problème de la misère recevrait une solution conforme aux principes d'égalité et

de justice qu'il professait. Il est mort chargé d'années, entouré de l'estime de ses concitoyens et de la sympathie de tous ceux qui l'ont connu. »

Il est intéressant de noter que dans la notice nécrologique que lui consacra le journal *L'Avenir*, le 23 avril 1907, on put lire : « ... Il n'était pas de nos amis politiques, mais nous devons rendre hommage au loyalisme de ses convictions et à la ponctualité avec laquelle, malgré son grand âge, il remplissait son mandat. »

Fondateur, directeur politique et rédacteur en chef du journal hebdomadaire *La République socialiste*, créé le 11 octobre 1903, il laissait des ouvrages de jurisprudence d'un réel intérêt : *Traduction et explications des textes du Digeste* (1855) ; *Droit administratif, théorique et pratique* (1856 et 2^e éd. 1862) ; *Droit administratif, questionnaire résumé et supplément* (1859) ; *Commentaire du Code Napoléon* (1861) ; *Manuel du droit criminel* (1865) ; *Précis d'instruction civique et d'administration commerciale* (1890).

CHANTELAUZE (LAURENT), né le 24 mai 1847 à Orsonnette (Puy-de-Dôme), mort le 25 mars 1903 à La Chaise-Dieu (Haute-Loire).

Député de la Haute-Loire de 1893 à 1898.

Issu d'une famille originaire du Puy-de-Dôme Laurent Chantelauxe se trouva transplanté en Haute-Loire par suite de son union avec Mlle Pellet.

Ayant fait ses études secondaires au lycée Blaise-Pascal, à Clermont-Ferrand, il s'inscrivit à la Faculté de médecine de Montpellier. La guerre de 1870 l'y surprit et il partit en qualité de sous-aide major à l'armée de l'Est puis à l'armée de la Loire. Il fit brillamment toute la campagne et, après sa démobilisation acheva ses études médicales en 1877 avec une thèse *Sur quelques observations de thermo-cautérisation*.

Entré d'abord dans le service de santé de la marine, il l'abandonna bientôt pour s'établir « médecin de campagne » à La Chaise-Dieu, réalisant ainsi ce qui était sa véritable vocation.

Appelé en 1880 au Conseil général de la Haute-Loire, il siégea pendant 23 ans à cette assemblée dont il fut tout à tour secrétaire, vice-président et président. Il présidait encore au moment de sa mort, la Commission départementale. Il avait été élu dès 1881 maire de la Chaise-Dieu pour le rester jusqu'à son décès.

Après un essai infructueux au Sénat en 1889, il se présenta à l'élection partielle du 16 avril 1893 dans la circonscription de Brioude, en remplacement de M. Jules Maigne, son cousin, décédé le 17 janvier précédent. Il emporta le siège par 10.459 voix contre 8.052 à M. Devins, sur 13.824 votants, dès le premier tour de scrutin. Il conserva son siège aux élec-

tions générales du 20 août 1893 au premier tour de scrutin, par 10.017 voix contre 7.157 à M. Devins, sur 18.203 votants.

Inscrit au groupe républicain, il appartint à diverses commissions spéciales et participa aux luttes républicaines qui eurent lieu dans le pays à cette époque, notamment à l'affaire Dreyfus ; il fut l'un des signataires, à la Chambre, de la demande en révision du procès. Après cette querelle qui secoua profondément le pays, vint la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et c'est en raison de sa prise de position dans ces deux affaires qu'il échoua aux élections générales du 8 mai 1898 au premier tour de scrutin, n'ayant obtenu que 8.712 voix contre 10.782 à M. Louis Devins qui lui succéda, sur 19.648 votants.

Il reprit alors, à La Chaise-Dieu l'exercice de sa profession qui correspondait parfaitement à ses dons, tout en continuant à administrer sa ville et son canton auxquels il prodigua également ses soins les plus attentifs. Il obtint de très importants crédits et fit admettre comme monument historique l'Abbaye de La Chaise-Dieu. Les travaux de reconstruction et de restauration dotés par le pari mutuel permirent de conserver ce célèbre monument qui constitue un des ensembles les plus complets du xv^e siècle.

Il mourut prématurément le 25 mars 1903, à La Chaise-Dieu, alors qu'il n'était âgé que de 56 ans.

Il était le père de M. Maurice Chantelauze, préfet honoraire, actuellement conseiller général de la Haute-Loire et maire de La Chaise-Dieu.

CHANTEMERLE (LOUIS, GASPARD, LAURENT JACQUELOT DE), né le 16 février 1818 à Coulanges (Allier), mort le 12 février 1893 à Saint-Raphaël (Var).

Sénateur de l'Allier de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 42.)

Après cet échec, il ne fit plus acte de candidature, et, retiré de la vie politique, mourut à Saint-Raphaël, le 12 février 1893, âgé de 75 ans.

CHANTEMILLE (JOSEPH), né le 23 avril 1827 à Saint-Sauvier (Allier), mort le 28 mai 1909 à Neuville (Cher).

Député de l'Allier de 1876 à 1885.

Sénateur de l'Allier de 1885 à 1903.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 42.)

Membre de diverses commissions spéciales, il fut chargé de rapporter le

projet de loi, adopté par la Chambre des députés, accordant des encouragements spéciaux à l'industrie des huiles de schiste (1893) et soutint la même année, son rapport à la tribune. Il rapporta également en 1891 un projet de validation d'une élection sénatoriale. Il déposa en outre, un certain nombre de pétitions.

Sa notoriété lui valut d'être réélu au renouvellement sénatorial du 7 janvier 1894, au deuxième tour de scrutin, par 442 voix sur 838 votants.

Il siégea dans diverses commissions *ad hoc* et présida certaines d'entre elles. Il présenta un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département de l'Yonne à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement (1895), et intervint dans la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant approbation d'une convention passée entre le Ministre de l'Intérieur et la Compagnie fermière de Vichy (1898).

Il ne se représenta pas au renouvellement du 4 janvier 1903, vraisemblablement en raison de son grand âge (il avait à ce moment 76 ans). Il avait tenté en 1896 de retrouver la mairie de Montluçon, qu'il avait perdue en 1888, mais en vain.

Il mourut, le 28 mai 1909, à Neuville (Cher), âgé de 82 ans.

CHAPPEDELAINE (Louis, MARC, MICHEL DE), né le 21 juin 1876 à Saint-Just (Ille-et-Vilaine), mort le 9 décembre 1939 à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).

Député des Côtes-du-Nord de 1910 à 1939.

Sous-Secrétaire d'Etat

à l'Agriculture du 23 au 25 février 1930.

Ministre de la Marine Marchande du 27 janvier au 16 février 1932.

Ministre des Colonies du 20 février au 10 mai 1932.

Ministre de la Marine Militaire du 30 janvier au 7 février 1934.

Ministre de la Marine Marchande du 24 janvier au 4 juin 1936.

Ministre de la Marine Marchande du 10 avril 1938 au 13 septembre 1939.

Louis de Chappedelaine appartenait à une vieille famille de Lamballe (Côtes-du-Nord). Par son père, Edouard, Joseph, Marie de Chappedelaine qui avait été officier de marine, par sa mère, née Anaïs, Marie-Louise du Bouays de Couesboc, le jeune homme était apparenté à la plus ancienne aristocratie bretonne. Très doué pour les lettres, intelligent et d'esprit ouvert à toutes choses, il fit d'excellentes études secondaires puis supérieures. Devenu avocat, il prit part à la vie locale et politique de sa région. Adjoint au maire, puis maire de Plénée-Jugon, il fut élu conseiller général des Côtes-du-Nord (canton de Jugon) le 18 octobre 1908. Le 24 avril 1910, il se présenta aux élections générales législatives et fut élu, le 8 mai, au scrutin

de ballottage, par 9.041 voix contre 626 à M. de Largentaye sur 12.506 votants, député de la deuxième circonscription de l'arrondissement de Dinan. Il s'inscrit à la Chambre au groupe de l'action libérale. Dans sa profession de foi, il avait demandé le respect des droits de l'Eglise et la liberté d'enseignement « comme étant de droit naturel ». Tout au long de sa carrière, il ne cessera de lutter pour le programme à la fois républicain et libéral qu'il avait exposé.

Membre de la Commission des travaux publics (1910) ; de la Commission de la législation fiscale (1910) ; de la Commission des pensions civiles (1910) ; de la Commission de l'enseignement et des Beaux-arts (1912), il s'attache particulièrement : à la modification de la juridiction de la pêche côtière et de la navigation maritime ; à la conservation de notre patrimoine historique et artistique ; à la manière dont le Gouvernement entend assurer la liberté de l'enseignement primaire ; à la politique extérieure du Gouvernement et à l'organisation de notre protectorat au Maroc (1913). Comme rapporteur, il demande la déclaration de l'urgence d'une proposition de loi relative aux inscrits maritimes (1913).

Aux élections générales du 26 avril 1914, il est réélu, au premier tour de scrutin, par 9.108 voix contre 4.301 à M. Le Chatelier sur 13.614 votants. Membre de la Commission de la législation fiscale (1914) ; de la Commission des pensions civiles et militaires (1914) ; de la Commission des affaires extérieures (1916) ; de la Commission de contrôle des questions et des projets se rattachant au ravitaillement et aux réquisitions (1918) ; il fait preuve d'une activité considérable et, dès le début de la guerre, son rôle s'élargit encore. Mobilisé comme maréchal des logis au 75^e territorial, il est promu sous-lieutenant le 4 février 1915. Combattant plein d'allant et de courage, il est décoré de la croix de guerre à Verdun. A la Chambre, il prend une part très active aux débats, s'intéressant : à la mise en culture des terres abandonnées ; à l'organisation du travail agricole ; à l'achat de navires à l'étranger. Il met tout en œuvre pour concilier les nécessités militaires avec les besoins permanents du pays, s'occupant de la reprise économique, interpellant le Gouvernement sur : la réorganisation du haut commandement (1916) ; l'aviation de l'armée d'Orient (1917) ; la mise en sursis d'appel des cultivateurs appartenant aux classes RAT de 1890 à 1895 ; les modalités de la réquisition de la flotte française (1918) ; la nécessité de faire connaître aux représentants du pays, avant la réunion du Congrès, les principes de la discussion du traité de paix et les applications que le Gouvernement compte en faire (1918) ; l'évacuation d'Odessa (1918). Il est entendu dans la discussion du projet de loi portant application du traité de paix conclu à Versailles le 28 juin 1919.

Aux élections générales du 16 novem-

bre 1919, il est réélu sur la liste d'Union républicaine conduite par M. Henri Servain, par 56.328 voix sur 110.263 votants. Membre de la Commission des finances (1920) ; de la Commission de la marine militaire (1921), il présente une proposition de loi tendant à réformer l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ainsi que l'impôt sur le chiffre d'affaires (1923). Il présente, au nom de la Commission des finances, un avis sur le projet de loi portant : 1^o arrêt de la construction de 5 cuirassés du type « Normandie » dont la mise en chantier a été autorisée par les lois du 30 juillet 1913 et du 9 janvier 1914. 2^o la mise en chantier de 6 éclairateurs d'escadre prévus par l'Etat. 3^o la construction de 12 bâtiments torpilleurs éclairateurs (1921). Mentionnons aussi son rapport sur : 1^o le projet de loi portant fixation et affectation des établissements industriels de marine militaire dans la Métropole et l'Afrique du Nord ; 2^o la proposition de résolution de M. Goude tendant à inviter le Gouvernement à suspendre toute mesure de licenciement ou de diminution de salaire des ouvriers des arsenaux (1922). Au nom de la Commission des finances, il présente : un avis sur le projet de loi concernant l'organisation du Corps des commissariat de la marine (1923) ; un avis sur le projet de loi autorisant la mise en chantier des unités constituant la deuxième tranche du programme naval et fixant les annuités à inscrire aux budgets de 1924 à 1933 pour la construction des dites unités (1924) ; un avis sur le projet de loi portant attribution d'un pécule à des marins après 10 ans de service. Il demande à interpellier sur : la politique nouvelle que de récents événements politiques permettent d'envisager en Orient (1920) ; la politique française en Asie Mineure (1921) ; les Conférences de Washington et de Gênes (1922). Il prend part à la discussion : d'un projet de loi concernant la taxe sur le chiffre d'affaires (1924) ; d'un projet de loi ayant pour objet de modifier le régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie (1924).

Aux élections générales du 11 mai 1924, il est réélu sur la liste d'Union républicaine et nationale conduite par M. Yves Le Trocquer, par 54.509 voix sur 114.422 votants. Membre de la Commission des finances (1924), chargé de rapporter le budget général (1926), il n'est, pour ainsi dire, pas de jour où sa fonction ne l'appelle à la tribune pour y traiter les questions économiques les plus variées, les problèmes financiers les plus ardu. Il s'exprime avec une douceur, une politesse toujours parfaites. Un de ses collègues dira de lui : « C'est un homme de conciliation. Ses interventions visent la même fin que son action à l'intérieur de l'Assemblée. Ce sûr républicain a conservé la parure morale d'un gentilhomme ». Notons, parmi ses nombreuses interventions, celles qui ont trait à : l'amortissement de la dette publique (1926) ; la création de nouvelles ressources fiscales ; la création d'une Caisse

de gestion des bons de la défense nationale (1926). Il faut mentionner aussi son rapport sur le projet de loi portant approbation d'une convention signée le 3 février 1927 par M. Raymond Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Finances agissant en cette dernière qualité, et M. Emile Moreau, Gouverneur de la Banque de France, en vue de mettre fin au régime du moment, concernant « les bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat à des Gouvernements étrangers » (1927).

Aux élections générales du 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement), il est réélu dans la deuxième circonscription de Dinan, au premier tour de scrutin, par 7.664 voix contre 4.607 à M. de Pontbriand sur 12.824 votants. Membre de la Commission des finances, il se préoccupe : du problème du logement ; des rapports entre les bailleurs et les locataires ; de la fixation du prix des nouveaux loyers (1929) ; du relèvement du taux des pensions allouées aux victimes de la guerre (1929), de la participation de la Métropole à la célébration du centenaire de l'Algérie (1929) ; du perfectionnement de l'outillage national en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la vie économique et sociale du pays (1930). Le 23 février 1930, il est nommé Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture dans le premier Cabinet Camille Chautemps formé le 21 février. Ce Cabinet démissionne le 25 février suivant. Reprenant ses fonctions de rapporteur général, Louis de Chappedelaine est entendu au cours de la demande de discussion immédiate d'un projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1929 en conséquences des modifications apportées à la composition du Gouvernement. Il ne cesse de porter intérêt : aux besoins de la défense nationale ; à la réorganisation de l'administration pénitentiaire ; à la réalisation de certaines dépenses relatives aux routes, aux ports maritimes et aux voies navigables (1931). Par décret du 27 janvier 1931, il est nommé Ministre de la Marine Marchande dans le premier Cabinet Pierre Laval. Ce Cabinet démissionne le 13 juin suivant. Mais il retrouve ce même portefeuille dans le deuxième Cabinet Laval formé le même jour. En cette qualité, il prend part à des discussions concernant : l'organisation nouvelle du Ministère ; la crise des constructions navales ; le régime des pensions des pêcheurs qui vont au Groënland ; la Caisse des invalides de la marine ; l'application de la journée de 8 heures dans toutes les marines ; la sécurité et la salubrité des marins à bord des navires ; les conventions avec les Compagnies de navigation ; les mesures à prendre à l'égard des marins du commerce victimes des faillites des Compagnies maritimes et les moyens à envisager afin de remédier à la crise que traversent les chantiers français de constructions navales. Il demande la discussion immédiate du projet de loi concernant l'aide de l'Etat à la Compagnie transatlantique (1931).

Le 12 janvier 1932, le deuxième Cabinet Laval démissionne. Le troisième Cabinet Laval est formé le 14 janvier. M. de Chappedelaine est nommé, pour la troisième fois, Ministre de la Marine Marchande. Ce Cabinet démissionne le 16 février suivant et est remplacé par le troisième Cabinet Tardieu le 20 février. Louis de Chappedelaine quitte le Ministère de la Marine Marchande et est nommé Ministre des Colonies (décret du 20 février 1932). A ce titre, il s'intéresse : aux mesures fiscales prises en Indochine et à son gaspillage budgétaire, cause d'importants déficits dans le budget de cette colonie ; à l'Ecole coloniale ; aux services maritimes en Océanie ; à la surtaxe sur les rhums coloniaux non contingents ; à l'octroi de prêts aux planteurs ; à l'attribution d'un contingent spécial de croix de l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition coloniale (1932).

Aux élections générales du 1^{er} mai 1932, il est réélu, au premier tour de scrutin, par 8.025 voix contre 2.894 à M. de Pontbriand, son précédent adversaire sur 13.009 votants. Le Ministère André Tardieu démissionne le 10 mai, pour faire place au troisième Cabinet Edouard Herriot. Louis de Chappedelaine regagne son banc de député et redevient membre de la Commission des finances. Il présente, au nom de cette Commission, un avis sur le projet de loi autorisant la mise en chantier, entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 1934, de la tranche 1934 du programme naval. Il s'inquiète de la réalisation de l'assainissement du marché des vins, de celui de la viande et du lait (1934). Le 30 janvier 1934, il est nommé Ministre de la Marine Militaire dans le deuxième Cabinet Daladier. Quelques jours, plus tard, à la suite des événements du 6 février ce Cabinet donne sa démission, pour être remplacé, le 9 février par le Cabinet Gaston Doumergue. En qualité de député, Louis de Chappedelaine se préoccupe : des importations des blés étrangers en France, du programme d'outillage national ; de la copropriété des paquebots à construire pour les relations maritimes entre la France, l'Algérie et la Tunisie (1935). Le 24 janvier 1936, il est nommé Ministre de la Marine Marchande dans le deuxième Cabinet Albert Sarraut. Mais ce Cabinet démissionne, à la suite des élections générales du 26 avril 1936 auxquelles Louis de Chappedelaine est réélu, au premier tour de scrutin, par 8.491 voix contre 1.942 à M. Amiot sur 12.453 votants. Pendant cette législature, il semble s'intéresser tout particulièrement aux questions sociales : l'élargissement du cadre des allocations pour l'encouragement à la natalité (1936) ; l'application de la semaine de 40 heures aux pompistes et distributeurs d'essence au détail (1937). Il participe à la discussion d'interpellations sur la politique générale et financière du Gouvernement (1937). Le 10 avril 1938, il est nommé Ministre de la Marine Marchande dans le troisième Cabinet Daladier. En cette qualité, il s'inquiète de la situation diffi-

cile des marins et de leurs familles ainsi que de celle des retraités (1938) ; il s'intéresse : au décret-loi concernant la faculté et l'obligation de transport de certaines marchandises sous pavillon français ; au vote des marins, au rajeunissement de notre flotte de commerce, au virerement de crédits de la marine militaire à la marine marchande ; au décret-loi sur le cumul des pensions (1938). Le 13 septembre 1939, il donne sa démission de Ministre de la Marine Marchande. Une grave maladie le mine, cependant son apparence reste jeune et son abord affable et cordial. C'est avec la plus grande émotion que, le 9 décembre 1939, le vice-président Louis Buyat annonce à la Chambre le décès de M. de Chappedelaine, survenu à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise), à l'âge de 63 ans. « Permettez, dit-il, à l'ami de vieille date de saluer la mémoire de Louis de Chappedelaine, de ce très galant homme, d'un commerce agréable et si sûr. Son exquise courtoisie, sa bonté délicate, son désir d'obliger, lui avaient conquis sur tous les bancs de la Chambre les amitiés les plus fidèles et les plus solides. ». Des approbations unanimes soulignent ces paroles.

À la deuxième séance du mardi 12 décembre 1939, le Président Edouard Herriot prononce l'éloge funèbre du disparu. Il retrace sa longue carrière parlementaire, puis très ému s'attarde sur le caractère de son ami. « Sa bonté naturelle le portait à voter toutes les lois sociales qui avaient pour objet d'améliorer la condition des malheureux, comme il le disait en termes simples et sincères, de protéger les travailleurs, d'assister les vieillards, d'aider les familles nombreuses. Il s'est associé à toute l'œuvre de progrès de la République. » Il parle de « sa cordialité, de sa culture, de cette politesse de tradition qui donnait tant de charme à ses manières, une civilité française, plus que jamais précieuse à garder dans un âge où s'étaient avec cynisme la brutalité, la grossièreté. » Il rappelle « la bonne grâce de ses propos qui donnait à ses avis une force de persuasion dont nous garderons le plus durable souvenir. Ce républicain avait conservé la parure morale d'un gentilhomme. » Le Président Herriot rappelle qu'« après avoir réservé son indépendance, au début de sa carrière parlementaire, Louis de Chappedelaine entra au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante et présida ce groupe ». Il insiste sur le rôle que joua, à cinq reprises, M. de Chappedelaine comme Ministre de la Marine Marchande. « En le choisissant pour ce poste, en l'y maintenant, il semble que l'on ait voulu faire honneur à cette race intrépide de navigateurs qui, depuis tant de siècles, exerce sur les bords tourmentés de la côte jusqu'aux espaces les plus lointains, ses rudes qualités, son héroïque entêtement contre les périls. C'est un privilège historique de la Bretagne d'avoir fourni à la fois de grands terriens et de grands marins, attachés à leur sol et attirés par les

grands horizons. Un navire qui porte des marchandises transmet aussi, sous les couleurs de la patrie, une part de son influence. Dans les jours de péril, marine marchande et marine militaire ainsi liées mènent en commun la lutte, d'un tel courage qu'on ne peut séparer l'un de l'autre le marin de l'unité active et le pêcheur du chalutier, sentinelle anonyme de la mer. » C'est dans une atmosphère rendue douloureuse par les événements que le Président prononce ces dernières paroles : « Sa maladie ne l'aura pas dispensé de prendre part à nos angoisses. Au jour du succès qu'il aura contribué à préparer, comme il nous manquera l. »

CHAPSAL (FERNAND), né le 10 mars 1862 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 10 février 1939 à Neuilly (Seine).

*Sénateur de la Charente-Inférieure
de 1921 à 1939.*

*Ministre du Commerce et de l'Industrie
du 23 juin au 15 juillet 1926.*

*Ministre du Commerce
du 22 juin 1937 au 18 janvier 1938.*

*Ministre de l'Agriculture
du 18 janvier au 13 mars 1938*

Venu tout enfant à Saintes où son père avait été nommé principal du collège, Fernand Chapsal y fit ses études secondaires. Devenu docteur en droit de la Faculté de Paris, il fut reçu peu après au concours de l'auditoriat au Conseil d'Etat. Ce fut pour lui le début d'une brillante carrière administrative.

Il fut successivement Auditeur, Maître des Requêtes, Commissaire adjoint du Gouvernement au contentieux. Il publia à ce moment un *Traité sur la procédure devant les conseils de Préfecture*.

Il devint par la suite chef de Cabinet de Louis Ricard, Ministre de la Justice en 1892 et 1895 et de Georges Trouillot, Ministre des Colonies en 1898. Entre-temps, il enseignait à l'École des Sciences Politiques et à l'Institut national agronomique. Il fut le promoteur du crédit mutuel agricole.

De 1904 à 1914, il assura la direction des affaires commerciales et industrielles. Membre, puis président du Comité français des expositions, il fut commissaire général de plusieurs de ces manifestations, notamment de celles de Liège en 1905, Bruxelles en 1910, Berlin en 1912. Pendant la guerre de 1914-1918, il fut chargé du ravitaillement civil. Il s'acquitta si bien de cette lourde mission, rendue de plus en plus complexe au fur et à mesure que se prolongaient les hostilités que, lorsqu'il fut promu à la dignité de Grand Croix de la Légion d'honneur en 1919, la citation jointe déclarait « qu'il avait fait preuve de hautes qualités d'administrateur en fournissant un labeur sans trêve et en témoignant d'un dévouement absolu au bien public ».

C'est à ce moment qu'il fut attiré par la politique. Elu en 1919 maire de Saintes et conseiller général de la Charente-Inférieure, il se révéla un excellent administrateur. Il s'attacha particulièrement à mettre en valeur les souvenirs du passé et à embellir sa ville d'adoption.

Le 17 juillet 1921, il fut élu sénateur de la Charente-Inférieure à une élection partielle, en remplacement d'Emile Combes, décédé le 24 mai précédent. Il obtint 705 voix sur 988 votants, contre 269 à Carré Bonvalet, au premier tour de scrutin. Son mandat lui fut renouvelé le 14 janvier 1930, où il recueillit 907 voix sur 987 votants. Il fut réélu au renouvellement triennal du 10 janvier 1939 avec 622 voix sur 1.010 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Ses connaissances et son expérience économiques lui valurent tout de suite d'occuper une place importante au Sénat. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fit constamment partie de la Commission des douanes. Elu vice-président de cette Commission en 1925, il en devint président en 1926 ; il devait le rester jusqu'à 1937. Il appartenait également à la Commission des mines, à celle du commerce et de l'industrie et à celle du travail et des postes.

En août 1926, il fut nommé délégué de la France à la Commission des réparations, en remplacement de M. Louis Barthou, nommé Garde des Sceaux.

En 1933, il présida la Commission des récompenses nationales. En janvier 1937, il fut élu vice-président du Sénat à la quasi unanimité des suffrages. Il s'intéressa particulièrement aux questions agricoles et économiques. En tant que président de la Commission des douanes, il s'efforça d'obtenir que l'agriculture soit mise à égalité avec l'industrie pour la protection douanière. Il réclama l'établissement de contingents sur certains produits agricoles et, plus tard, le respect absolu de ces contingents.

Ses interventions tant en commission qu'en séance publique furent trop nombreuses pour être citées. Il prit la parole sur toutes les questions douanières et agricoles, intervint dans les discussions budgétaires.

Il fut l'auteur de nombreuses propositions de lois et de rapports relatifs notamment à la modification de l'organisation et de la composition du Conseil d'Etat et à la modification de la loi municipale de 1884.

En 1903, il créa la Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Charente-Inférieure puis devint président du syndicat général agricole départemental. En 1934, il créa la fédération départementale des coopératives de stockage des céréales.

Il fut également président du groupe des sénateurs-maires.

Ses connaissances et son expérience acquises dans l'administration lui valurent d'être placé à la tête d'un département ministériel : le 23 juin 1926,

Aristide Briand lui confia le Ministère du Commerce mais le Cabinet ne vécut qu'un mois. Il retrouva ce portefeuille onze ans après, le 22 juin 1937, dans le troisième Cabinet Camille Chautemps.

L'exposition internationale avait été inaugurée le mois précédent, sans être complètement terminée. Spécialiste des expositions internationales, il s'employa à l'achever et en surveiller le déroulement. Il intervint à la Chambre des députés et au Sénat dans la discussion du projet relatif à sa réouverture.

Il s'attacha d'autre part, pendant son passage au Ministère du Commerce, à réduire le déficit de notre balance commerciale. Il s'efforça, pour ce faire, d'éviter toute dénonciation d'accords.

Le troisième Ministère Chautemps ayant démissionné le 14 janvier 1938, il devint Ministre de l'Agriculture dans le quatrième Cabinet Chautemps du 18 janvier. Il ne put malheureusement donner toute sa mesure et mettre en application ses théories en matière agricole, ce Cabinet n'ayant duré que deux mois, jusqu'au 10 mars 1938.

Il se consacra désormais à son activité de Sénateur. Il intervint remarquablement le 17 juin 1938 au cours de la discussion du projet de loi sur l'organisation de la France en temps de guerre et fut très écouté.

Se souvenant des difficultés rencontrées au cours de la Première Guerre mondiale, il insista sur la nécessité d'une forte organisation économique. Ses suggestions furent retenues pour les travaux de mobilisation économique entrepris un peu plus tard dans différents ministères.

Ce fut la dernière manifestation de son expérience et de sa clairvoyance. Victime d'un stupide accident de la rue, il mourut quelques jours plus tard à Neuilly, le 10 février 1939.

Il était âgé de 77 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du Sénat du 10 février 1939 par le Président Jules Jeanneney qui rappela sa courtoisie et son dévouement à la chose publique :

« Notre peine est grande, dit-il, de perdre un collègue éminent, unanimement aimé, et dont la santé robuste autorisait de si larges espérances... Je prie sa famille de croire à la peine très profonde que nous cause le deuil, cruel pour notre Assemblée aussi, qui la frappe, et d'agréer nos condoléances les plus émues... »

CHAPUIS (EDMOND, MARIE), né le 15 décembre 1855 à Lons-le-Saunier (Jura), mort le 18 décembre 1915 à Lons-le-Saunier.

Député du Jura de 1906 à 1915.

Edmond Chapuis était un jurassien aux apparences simples, mais rempli d'énergie et de dévouement.

Il fit ses études de médecine à Lyon, fut interne des hôpitaux dans cette ville mais c'est à Paris qu'il passa sa thèse de doctorat. Il devint chirurgien de l'hôpital de Lons-le-Saunier qu'il fit doter de services d'aseptie et de désinfection.

Extrêmement dévoué à ses malades, il fut surnommé le « médecin des pauvres ». Sa popularité était grande parmi ses concitoyens ; aussi fut-il successivement maire de sa ville natale, conseiller général du Jura, enfin député de la circonscription de Lons-le-Saunier.

Il fut élu pour la première fois aux élections générales législatives du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, ayant obtenu 12.064 voix sur 22.159 votants, contre 7.312 à M. Jeannin. Il fut réélu au renouvellement du 24 avril 1910 au premier tour également, avec 11.866 voix sur 21.123 votants contre 5.208 à M. Michel. Et il retrouva son siège aux élections générales du 26 avril 1914, toujours au premier tour avec 10.421 voix sur 19.180 votants, contre 6.052 à M. Reverchon.

Pendant toute cette période, il conserva son mandat de conseiller général.

Inscrit à la gauche radicale, il siégea sans interruption à la Commission des travaux publics, et fit également partie au cours de la neuvième législature, de la Commission de la législation fiscale. Il s'intéressa particulièrement aux questions sociales, fiscales et agricoles. Il fut un précurseur en matière sociale en revendiquant la création d'une retraite ouvrière. Il vota la loi fondant cette institution en 1910. Il fut également un des premiers à réclamer l'assurance mutuelle agricole. Il vota le projet de loi créant l'impôt sur le revenu ; il avait depuis longtemps préconisé cette réforme et attendait beaucoup de son application.

Partisan du scrutin de liste qui permettait de réduire le nombre des députés, il manifesta son hostilité à la représentation proportionnelle. Il intervint dans la discussion du budget de l'instruction publique (1907). Défenseur des agriculteurs, spécialement des vignerons, il participa au débat sur un projet de loi relatif au mouillage du vin et sur le projet de loi concernant la distribution de vin aux soldats.

Il se fit entendre encore dans la discussion du budget de l'agriculture (1907), dans celle d'un projet de loi relatif aux voies d'accès au Simplon et dans le débat sur le budget de l'instruction publique de l'exercice 1911.

Il venait d'être réélu, en 1914, lorsqu'il commença à souffrir de troubles cardiaques. La maladie devait l'emporter prématurément le 18 décembre 1915 ; il venait d'avoir 60 ans.

Il fut inhumé à Lons-le-Saunier. Son éloge funèbre fut prononcé à la Chambre par le Président Paul Deschanel, à la séance du 21 décembre 1915. Il rendit hommage au disparu en ces termes : « Il défendit avec un dévouement passionné

sa ville natale, servit avec intelligence les agriculteurs, les éleveurs et les vignerons de sa petite patrie. »

Edmond Chapuis était Chevalier de la Légion d'honneur.

CHAPUIS (GUSTAVE), né le 12 janvier 1851 à Vitteaux (Côte-d'Or), mort à Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 22 décembre 1920.

*Député de Meurthe-et-Moselle
de 1893 à 1911.*

*Sénateur de Meurthe-et-Moselle
de 1911 à 1920.*

Gustave Chapuis avait 19 ans lorsque éclata la guerre de 1870. Etudiant en médecine, il s'engagea, participa à la défense de Toul et fit partie du Corps franc des Vosges. La guerre terminée, il reprit ses études et, devenu docteur, choisit d'exercer son art dans la ville qu'il avait défendue et dont il se considérait depuis lors comme citoyen.

Il s'intéressa à la vie politique de la région, fut élu conseiller municipal de Toul en 1879 puis conseiller général de Meurthe-et-Moselle en 1886. Président de la Société de secours mutuels, il fut rapidement très populaire tant par son dévouement que par son affabilité. On se souvint longtemps, à Toul, d'une visite officielle à l'hospice : le docteur Chapuis présenta tous les malades, les appelant chacun par leur nom, ce qui accrût encore son renom et sa popularité.

Il se présenta aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893 et fut élu député de l'arrondissement de Toul, au deuxième tour de scrutin, par 8.177 voix contre 3.725 à M. Piquart, son principal concurrent, sur 12.192 votants.

Inscrit au groupe des républicains radicaux, membre de la Commission de l'armée, il se préoccupe de la nourriture des soldats, particulièrement en ce qui concerne les conserves de viande qu'il désire voir acheter exclusivement en France ou dans nos colonies et pays de protectorat, et fabriquées sous contrôle de l'Etat, avec du bétail indigène (1895). Il s'intéresse : au projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat, relatif aux pigeons voyageurs (1896) ; à l'élevation du droit de douane sur le blé et ses dérivés à l'importation ; à la répression des menées anarchistes (1895) ; à l'ouverture, aux Ministres de la Guerre et de la Marine, de crédits destinés aux dépenses de l'expédition de Madagascar (1895) ; au recrutement de l'armée en ce qui touche les obligations militaires des étudiants en médecine et en pharmacie et les candidats au grade de docteur en droit (1895) ; à la réforme de l'impôt sur les boissons ; au projet de loi relatif à l'exposition universelle de 1900 (1897) ; à la réorganisation du haut

commandement ; à la situation faite aux régions frontières quant aux servitudes militaires (1898) ; aux intérêts du Corps de santé (1898).

Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, il est réélu, au deuxième tour de scrutin, par 8.885 voix contre 176 à M. Piquart sur 10.575 votants. Membre de la Commission de l'armée, ainsi que sous la législature précédente, il est nommé membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales (1898). Mentionnons : sa proposition de loi ayant pour objet d'allouer, à titre de gratification, une somme de 500 francs à chacun des tirailleurs ayant fait partie de la mission Marchand (1899) ; sa proposition de loi tendant à accorder le grade de sous-officier aux Maîtres-ouvriers, cordonniers, bottiers et tailleurs des Corps de troupes (1899) ; son projet d'érection d'un monument à la mémoire des Alsaciens-Lorrains morts pour la France en 1870-1871 et, depuis, dans les expéditions coloniales (1901). Il s'intéresse : à la réorganisation économique du Corps des vétérinaires militaires (1902) ; à la modification de la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée ; à l'élimination, aux conseils de révision, des jeunes gens reconnus comme ayant des prédispositions à contracter la tuberculose (1902). Il est entendu dans la discussion du projet de loi modifiant l'article 44 du Code d'instruction criminelle et de la proposition de loi de M. Rose concernant l'instruction préalable en matière de délits et de crimes (1902). Citons aussi sa proposition de résolution tendant au rétablissement de la loi du 29 Nivose, an XII, qui concède une bourse, dans un établissement de l'Etat, à un enfant d'une famille composée de 7 enfants au minimum. En qualité de rapporteur, il demande la déclaration d'urgence d'un projet de loi portant augmentation du cadre des médecins-majors (1902). Il se préoccupe : de la désinfection des wagons à bestiaux ; de la concession d'étalons de trait à certains arrondissements de Meurthe-et-Moselle ; de la date d'ouverture de l'exposition universelle ; du régime des boissons, de celui des sucres employés au sucrage des vendanges.

Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, il est réélu, au deuxième tour de scrutin, par 7.404 voix contre 6.585 à M. Gillet, sur 14.125 votants.

Questeur de la Chambre (1903) ; membre de la Commission du budget pour l'exercice 1903 ; membre de la Commission de l'armée ; de la Commission relative à la législation des boissons (1903) ; de la Commission d'études pour la reconstruction de la salle des séances (1904), il s'intéresse tout particulièrement : à l'augmentation du nombre des médecins inspecteurs généraux de l'armée ; à la création d'une médaille nationale commémorative de Chine (1904). Notons son amendement,

présenté de concert avec d'autres députés, concernant les bouilleurs de cru, et son amendement interdisant la possession d'alambics aux débitants de boissons de la ville de Paris (1905).

Aux élections générales du 6 mai 1906, il est réélu au premier tour de scrutin, par 8.510 voix contre 5.641 à M. Billiet son principal concurrent, sur 14.327 votants. De nouveau questeur de la Chambre (1907), membre de la Commission de l'armée, de la Commission de l'hygiène publique (1907), de la Commission des boissons (1907), de la Commission d'enquête sur la crise de la viticulture (1908), il se préoccupe du choix de la viande, souvent malsaine, destinée aux troupes. Il prend part à la discussion du projet de loi et des propositions de loi concernant l'amnistie (1908). Il demande la déclaration d'urgence de la proposition de loi de M. Louis Marin relative à la prescription du délit d'insoumission (1909). Mentionnons encore son projet de loi concernant l'infirmerie des invalides.

Il est réélu, au premier tour de scrutin, aux élections générales du 24 avril 1910. Il obtient 8.930 voix contre 3.882 à M. Stirnemann, sur 13.353 votants. Membre de la Commission des travaux publics et des chemins de fer (1910), il s'intéresse en particulier à l'établissement, dans les départements du Jura, du Doubs et de la Saône-et-Loire, de chemins de fer d'intérêt local.

Le 29 janvier 1911, il est élu sénateur de la Meurthe-et-Moselle en remplacement de M. Magnin, inamovible, décédé. Il emporte le siège au premier tour de scrutin, par 520 voix sur 1.011 votants, et, le 12 avril 1911, se démet de son mandat de député. Au Sénat comme à la Chambre, il siège parmi les radicaux. Membre de commissions, il parle : dans plusieurs débats ayant trait aux questions militaires, et notamment au recrutement de l'armée (1912) ; au cours du développement des interpellations relatives à la crise du charbon (1917) ; dans la discussion du projet de loi organisant le repos du samedi pour les femmes dans certaines industries (1917) ; dans la discussion de l'interpellation de M. Chéron, concernant la cherté de la vie (1919) ; dans la discussion du projet de loi modifiant les lois organiques sur l'élection des députés (1919). En qualité de membre de la Commission d'assistance aux mères, il s'inquiète des frais occasionnés par les malades admis d'urgence dans les hôpitaux (1919). Ardent démocrate, il ne cesse de lutter pour résoudre de douloureux problèmes sociaux.

En janvier 1920, il n'est pas réélu au Sénat. Fatigué, il se retire de la vie politique à laquelle il avait consacré le meilleur de ses forces. Il devait mourir à Nancy, cette même année, le 22 décembre 1920. Il était âgé de 69 ans.

CHARABOT (EUGÈNE, TROPHIME), né le 14 juillet 1870 à Bar-sur-Loup (Alpes-Maritimes). Mort le 19 janvier 1938 à Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes).

*Sénateur des Alpes-Maritimes
de 1926 à 1937.*

Eugène Charabot naquit à Bar-sur-Loup dans une famille d'agriculteurs. Travailleur et intelligent, il montra très jeune du goût pour les études. Il entra au collège de Grasse, puis au lycée de Nice, passa très aisément ses baccalauréats et vint à Paris préparer une licence es sciences. Il entra au lycée Saint-Louis dans la classe de mathématiques spéciales et, après avoir passé brillamment ses examens, se fit inscrire à la Faculté des sciences. Il obtint sa licence en 1893.

Il travailla d'abord au laboratoire de chimie organique sous les directions successives de Wiertz et de Friedel, puis il rencontra Léon Chiriac, sénateur de son département, et devint son secrétaire ainsi que son collaborateur technique dans son usine de parfumerie de Grasse. Dès lors, il se spécialisa dans la chimie des parfums. L'expérience ainsi acquise lui permit de soutenir sa thèse, à Paris, en 1900, sur *La genèse des composés terpéniques dans les végétaux et Les applications de la polarimétrie à l'étude de la composition des mélanges.*

En 1902, il devint professeur de chimie appliquée à l'École des hautes études commerciales (il conserva cette chaire jusqu'en 1926). Inspecteur de l'enseignement technique en 1903, membre du conseil supérieur en 1907, membre du Comité d'inspection de l'enseignement technique en 1910, il fit, en cette qualité, campagne pour la création d'une École hôtelière à Nice. Il fut également membre du conseil de la Société chimique de France, membre du conseil d'administration du Conservatoire des Arts et Métiers et de l'Académie d'agriculture de France. On lui doit de nombreux ouvrages : *Les huiles essentielles et leurs principaux constituants* (1899). *Les parfums artificiels*, ouvrage composé avec la collaboration de Gatin. *Les parfums chez la plante* parus dans l'Encyclopédie scientifique (1908). *Les productions végétales des colonies françaises*, en collaboration avec Milbau, publié en 1908. Il écrivit aussi un cours de chimie qui eut trois éditions (1911-1929), et dans l'Encyclopédie scientifique : *L'industrie des parfums naturels et les principes odorants des végétaux* (1912). Enfin, en 1914, parut dans l'Encyclopédie de la science chimique *Les applications de la chimie à l'étude et à la production des parfums.*

Lorsque éclata la guerre, il fut nommé membre de l'Office des produits chimiques et se spécialisa dans l'étude des gaz toxiques. La guerre achevée, il reprit, à Grasse, la situation qu'il occupait depuis 1908. Il était, à cette époque,

associé au directeur de l'usine Hugues aîné, une importante firme de parfumerie qui devint successivement la Maison Charabot-Morena, puis la Maison Charabot et Cie. Il inventa et mit au point de nombreux procédés qui font encore autorité.

La vie politique l'intéressait aussi. Très connu et très populaire dans sa région, il fut élu, le 24 juillet 1921, conseiller général du canton de Breil-sur-Roya et la demeura jusqu'en octobre 1937. Il fut, au conseil général, le promoteur des prêts d'honneur aux étudiants appartenant à des familles aux ressources modestes. Cette entrée dans la carrière politique devait le conduire au Sénat. Il fut, en effet, élu sénateur des Alpes-Maritimes à l'élection partielle du 18 avril 1926 en remplacement de M. Amic, décédé le 10 février précédent. Il emporta son siège au premier tour de scrutin, par 265 voix contre 166 à M. François Arago sur 437 votants.

Inscrit au groupe de l'Union démocratique et radicale, il a, au Sénat, une activité particulièrement dirigée vers les questions financières et les problèmes concernant la marine marchande. Il s'inquiète aussi de ce qui touche à la justice militaire. C'est ainsi qu'il déposa, avec M. Lisbonne, des amendements aux articles 125 et 156 du projet de loi portant révision du Code de justice militaire (1926). Il parla dans la discussion du budget de l'exercice 1927. Il dépose : un amendement à l'article 6 « quater » de la loi de finances (1926) ; une proposition de loi ayant pour objet d'étendre au rachat des « bandites » le bénéfice de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (1927) ; une proposition de loi tendant à interdire la création d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes dans les stations touristiques et climatiques (1927). Il est nommé membre des Commissions de l'enseignement (1927), du commerce, industrie, travail et postes (1928), des affaires étrangères et politique générale (1929).

Le 20 octobre 1929 (renouvellement du 14 janvier 1930), il est réélu par 289 voix sur 466 votants, toujours au premier tour de scrutin. Membre de la Commission des finances, de celle des affaires étrangères et de celle de l'enseignement, il dépose, avec M. Lisbonne, un amendement sur le chapitre 72 du budget du Ministère des Finances de l'exercice 1931-1932 (personnel de la Cour des comptes) (1931). Il parle sur la demande de disjonction de l'article 12 de la loi de finances de l'exercice 1932 (Casinos et établissements de jeux) (1932). Il dépose une proposition de loi relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce (1933). Rapporteur du budget de la marine marchande, il parle dans la discussion du budget de l'exercice 1933. Il dépose : un rapport, au nom de la Commission des finances, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant la réorganisation de la Compagnie générale

transatlantique (1933) ; un avis au nom de la même Commission sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier diverses dispositions du régime des retraites des marins du commerce (1935) ; un rapport sur le projet de loi approuvant un avenant à la convention passée le 23 novembre 1933 entre l'Etat et la Compagnie transatlantique (1935) ; un rapport sur le projet de loi tendant à modifier, en ce qui concerne le paquebot « Ville d'Oran », l'article 2 portant approbation des chartes-parties relatives aux services maritimes entre la France, l'Algérie et la Tunisie (1936) ; deux avis de la Commission des finances : 1° sur le projet de loi établissant la copropriété des paquebots à construire pour les relations maritimes entre la France, l'Algérie et la Tunisie ; 2° sur le projet de loi portant création de mesures de protection en faveur de la marine marchande (1936) ; un avis de la Commission des finances sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, approuvant les conventions passées entre l'Etat et les Compagnies de navigation subventionnées (1936).

Depuis quelque temps, sa santé lui donnait de grands soucis. Il persévéra cependant, avec un dévouement remarquable, dans la tâche qu'il s'était assignée. Ses interventions à la tribune du Sénat, comme rapporteur du budget de la Marine marchande, ont contribué, dans une large mesure, à l'attribution à la Compagnie transatlantique des crédits nécessaires à la construction du paquebot « Normandie ». Mais malgré son énergie, il dut se résoudre à donner sa démission pour raison de santé. Il le fit le 29 avril 1937 et se retira aussitôt dans sa villa de Juan-les-Pins. Il y mourut l'année suivante, le 19 janvier 1938, à 68 ans. Il était officier de la Légion d'honneur.

CHARDON (ALFRED), né le 4 octobre 1828 à Bonneville (Haute-Savoie), mort le 10 août 1893 à Bonneville.

*Sénateur de la Haute-Savoie
de 1876 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 51.)

A partir de 1889, Alfred Chardon appartint tour à tour à la Commission des finances et à la Commission des chemins de fer. En 1890, il fut secrétaire de la Commission des finances.

Il fut réélu sans peine au renouvellement triennal du 4 janvier 1891, ayant obtenu 579 voix sur 659 votants, au premier tour de scrutin.

Il fut chargé de rapporter divers projets de loi relatifs, pour la plupart, aux chemins de fer d'intérêt local. Il rapporta encore le projet de loi portant

approbation de la convention concernant la pêche dans les eaux frontières franco-suisse (1891) et intervint dans la discussion du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1893 (1893).

Très attaché à sa région natale, il s'intéressa particulièrement à la traversée des Alpes et réclama la construction d'un tunnel sous le Mont-Blanc. Il fut un précurseur dans ce domaine puisque ce tunnel fut finalement réalisé en 1962.

Il mourut en cours de mandat le 10 août 1893, à Bonneville, à l'âge de 65 ans. Il avait, par testament, légué ses biens à des œuvres philanthropiques. Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 14 novembre 1893 par le Président Challemel-Lacour qui rappela sa courtoisie sa générosité et son dévouement à la chose publique.

« Les regrets qu'il a laissés partout, dit-il, témoignent de la grande estime et de l'affection que lui avaient acquises une vie de labeur désintéressé et le caractère le plus ferme en même temps que le plus aimable. »

Sa ville natale lui a élevé un monument.

CHARLEMAGNE (RAOUL), né à Châteauroux (Indre), le 28 décembre 1821, mort à Châteauroux le 18 décembre 1902.

*Proclamé député de l'Indre
en 1877 (invalidé).*

Député de l'Indre de 1878 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 53.)

Il vécut désormais éloigné de la politique et mourut à Châteauroux, où il s'était retiré, le 18 décembre 1902, à l'âge de 81 ans.

CHARLES (PIERRE, EMILE), né le 4 février 1864, à Liernais (Côte-d'Or), mort le 3 mai 1932 à Autun (Saône-et-Loire).

*Député de la Côte-d'Or
de 1910 à 1914 et de 1924 à 1928.*

Fils d'un modeste cultivateur de Liernais, qui en devint maire, conseiller d'arrondissement et conseiller général, Pierre Charles, suivant l'exemple paternel, fut lui-même conseiller municipal de Liernais de 1906 à 1908, date à laquelle il ne sollicita pas le renouvellement de ce mandat. Il réintégra cependant ce même conseil municipal en 1925 pour y demeurer jusqu'à sa mort survenue en 1932. Pendant cette même période, il assumait les fonctions de maire.

Il siégeait au conseil général de la Côte-d'Or depuis 1897 lorsqu'il se pré-

senté aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910, dans la deuxième circonscription de Beaune et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 6.435 voix contre 4.874 à M. Bichot sur 11.405 votants. Il succédait à François Carnot. Il était alors conducteur de travaux publics mais occupait en même temps la présidence des Comices et Syndicat agricoles de Liernais et celle de la Société de secours mutuels scolaires. Dans sa profession de foi, il se présentait comme candidat des Comités républicains et se proposait de défendre les intérêts des petits cultivateurs et des petits employés, spécialement de ceux du tramways.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il fit partie de la Commission de l'administration générale et de la Commission du règlement de la Chambre. Il s'intéressa surtout, tant en commission qu'en séance publique, aux questions relatives aux transports et aux travaux publics. Il fut chargé de rapporter des projets de loi tendant à l'établissement de chemins de fer d'intérêt local et un projet de loi tendant à la liaison ferroviaire entre la France et l'Espagne. Il prit part à la discussion des budgets des travaux publics en 1911 et 1913, et de l'agriculture en 1913. Il se prononça, le 15 décembre 1910, en faveur d'une proposition de résolution relative à l'assurance mutuelle agricole. Il refusa la confiance au Gouvernement Aristide Briand à deux reprises, la première fois le 30 octobre 1910, à la suite de la discussion d'interpellations sur la grève des employés de chemins de fer, la seconde fois le 9 novembre de la même année, à propos des modifications apportées à la composition du Ministère. Il prit part également à plusieurs scrutins sur la réintégration des cheminots et prit chaque fois leur défense.

En 1914, la deuxième circonscription de Beaune ayant été supprimée, il refusa de se présenter ailleurs, mais il fit à nouveau acte de candidature aux élections générales du 11 mai 1924 qui eurent lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Il figurait en tête de la liste républicaine radicale et radicale-socialiste et fut élu par 21.618 voix sur 77.794 votants. Il était devenu à ce moment ingénieur des travaux publics. Inscrit de nouveau au groupe radical et radical-socialiste, il siégea à la Commission d'Alsace-Lorraine et à celle des travaux publics. Il fut rapporteur de projets de loi sur l'élection des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine; il intervint dans la discussion de ces projets (1925). Il continua de s'intéresser aux questions de transport et de travaux publics et prit la parole à ce sujet dans les discussions budgétaires de 1925, 1926, 1927, 1928.

Il se présenta aux élections des 22 et 29 avril 1928, qui eurent lieu au scrutin uninominal, dans la circonscription de Semur, mais subit un échec. Il envisageait de se représenter aux élections

générales des 1^{er} et 8 mai 1932, mais mourut à Autun le 3 mai, des suites d'une intervention chirurgicale, alors qu'il menait sa campagne électorale. Il avait 68 ans.

CHARLES BENOIST (Seine), voy. BENOIST CHARLES, AUGUSTIN.

CHARLES BERNARD (Gironde puis Seine), voy. BERNARD CHARLES, JEAN.

CHARLES BOS (Cantal), voy. BOS.

CHARLES CHABERT (Drôme), voy. CHABERT.

CHARLES CHAUMET (Gironde), voy. CHAUMET.

CHARLES DUPUY (Haute-Loire), voy. DUPUY.

CHARLES GRAS (Seine), voy. GRAS.

CHARLES GUILHAUMON (Hérault), voy. GUILHAUMON.

CHARLES LEBOUÇQ (Seine), voy. LEBOUÇQ.

CHARLES REIBEL (Seine-et-Oise), voy. REIBEL.

CHARLES ROUX (Loiret), voy. ROUX.

CHARLOT (ETIENNE), né à Pommard (Côte-d'Or) le 27 septembre 1865, mort à Dijon (Côte-d'Or) le 13 janvier 1946.

*Député de la Côte-d'Or
de 1919 à 1932.*

*Sous-Secrétaire d'Etat
aux Travaux publics
du 23 au 25 février 1930.*

*Sous-Secrétaire d'Etat
à l'Agriculture
du 23 décembre 1930 au 22 janvier 1931.*

Fils d'un tonnelier, Etienne Charlot fréquenta d'abord l'école communale de sa ville natale, puis le collège de Joinville, dans la Haute-Marne. Entré à

l'Ecole des arts-et-métiers de Châlons-sur-Marne, il en sortit en 1881.

Dessinateur industriel, puis ingénieur civil, il fut membre du syndicat des métallurgistes. Il avait adhéré au groupe républicain fondé à Dijon en 1888, et fut gérant de la *Revue Sociale*, premier organe socialiste de Dijon, puis secrétaire du Comité fédéral de la fédération des travailleurs socialistes de l'Est. Il abandonna le parti socialiste en 1915 pour adhérer, en 1931, au parti radical.

En 1900, il fut appelé à la direction de la Société dijonnaise d'électricité. Plus tard, il dirigea une usine appartenant à son beau-frère, les Etablissements Laffay, à Dammemoine (Yonne). Par la suite, il fut administrateur de la Société Terrot (cycles et moteurs).

La vie politique l'attira de bonne heure. Il fut candidat au conseil municipal de Dijon dès l'âge de 25 ans, mais ne fut pas élu. Il n'entra à l'Assemblée municipale qu'un plus tard, en 1896, et y resta jusqu'en 1900. Pendant cette même période, il fut adjoint au maire de Dijon. Il appartint au conseil général de la Côte-d'Or de 1904 à 1919, puis de 1934 à 1940.

Spécialiste des questions de transports, il joua un rôle important au sein de l'Assemblée départementale. Il fut un des promoteurs de la Caisse des incendies du département.

Il se présenta à la députation aux élections générales des 8 et 22 mai 1898 dans la première circonscription de Dijon mais il ne fut pas élu. Il n'avait obtenu, au premier tour de scrutin, que 323 voix contre 5.076 à M. Savot sur 16.793 votants et se désista avant le scrutin de ballottage. Il fit une seconde tentative couronnée de succès cette fois, 20 ans plus tard. Il fut élu le 16 novembre 1919 sur la liste d'action républicaine et sociale, où il figurait en troisième position. Il obtint personnellement 51.536 voix sur 73.705 votants. Il fut réélu le 14 mai 1924, toujours sur la liste d'Union républicaine et sociale, ayant recueilli 37.219 voix sur 78.879 votants.

Le scrutin d'arrondissement ayant été rétabli, il fut réélu au deuxième tour aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, dans la deuxième circonscription de Dijon, ayant obtenu 7.787 voix contre 7.628 à M. Gruet sur 15.653 votants.

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, il fut battu par M. Paul Gruet ; n'ayant obtenu au premier tour que 3.955 voix contre 5.092 à ce dernier sur 15.397 votants, il se retira avant le second tour.

En 1919, il s'inscrivit au groupe des républicains socialistes ; de 1926 à 1932, il fit partie du groupe de la gauche radicale. Il siégea constamment à la Commission des mines et de la force motrice et à celle des travaux publics et des moyens de communication. Il fut membre du comité consultatif de

Elu d'une circonscription mi-urbaine, mi-rurale, il se fit le défenseur aussi bien des industriels que des ouvriers et des agriculteurs. Il se préoccupa surtout des questions de transport et de télécommunications et des problèmes de l'énergie. Il fut chargé de rapporter un nombre considérable de textes, relatifs pour la plupart aux problèmes des transports et des compagnies de chemins de fer, de gaz et d'électricité. Il rapporta, en outre, différents projets ou propositions concernant le régime des retraites des agents des chemins de fer.

Il s'intéressa également aux problèmes posés par l'exploitation des mines, la distribution du gaz et de l'électricité, les importations de pétrole. Il réclama un programme de grands travaux publics et rapporta un projet de loi routier.

Il n'oublia pas ses origines bourguignonnes et déposa et rapporta une proposition de loi sur la vente de la liqueur de cassis.

Ses interventions en séance publique furent nombreuses, notamment dans la discussion des textes dont il était rapporteur ; il prit part également au débat sur un projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général (1920) et aux discussions budgétaires de 1923, 1926, 1928.

Il s'opposa aux « cartellistes » et soutint le Ministère Poincaré.

Sa grande expérience des problèmes de transports lui valut d'être nommé le 23 février 1930 Sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics dans le premier Cabinet Chautemps du 21 février. Mais le Ministère ne dura que quelques jours.

Il fut à nouveau appelé à exercer les fonctions de Sous-Secrétaire d'Etat, à l'agriculture cette fois, le 23 décembre 1930, dans le Cabinet Steeg du 13 décembre, mais ce Ministère ne vécut qu'un mois.

Nommé conseiller départemental par le Gouvernement de Vichy, il fut de ce fait déclaré inéligible après la Libération.

Etienne Charlot était ancien président du conseil supérieur des chemins de fer et président honoraire du conseil général des transports.

Il était officier de la Légion d'honneur et Commandeur du Mérite agricole.

Il est mort à Dijon le 13 janvier 1946, à près de 81 ans.

CHARMES (MARIE, JULIEN, JOSEPH, FRANÇOIS, dit *Francis*), né le 21 novembre 1848 à Aurillac (Cantal), mort le 4 janvier 1916 à Paris.

*Député du Cantal de 1881 à 1885
et de 1889 à 1898.*

Sénateur du Cantal de 1900 à 1912.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 56.)

Il retrouve son siège de député aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, avec 4.178 voix contre 2.823 à M. Boniface de Castellane, sur 7.068 votants. Il fut réélu sans difficulté aux élections du 20 août 1893, par 4.099 voix contre 170 à M. Boudet, sur 5.229 votants, toujours au premier tour. Il eut moins de chance en 1898, où il n'obtint, au premier tour, que 2.247 voix contre 3.159 à M. Perschard, sur 5.695 votants; il se désista avant le scrutin de ballottage.

Il se consacra alors aux affaires de son département et fut élu conseiller général du canton de Larcenet (aujourd'hui Condat) le 31 juillet 1892. Il ne renouvela pas sa candidature en 1898. Il tenta sa chance dans le canton d'Allanche en 1903, après la mort d'Henri Bonnet, mais subit un échec.

Un siège de sénateur étant devenu vacant à la suite du décès de M. Paul Devès, en 1899, il se présenta et fut élu à l'élection partielle du 28 janvier 1900 avec 315 voix sur 579 votants, au premier tour de scrutin. Ce mandat lui fut renouvelé le 4 janvier 1903, ayant obtenu 288 voix sur 577 votants toujours au premier tour de scrutin. Il se représenta au renouvellement du Sénat du 7 janvier 1912, mais n'ayant obtenu que 245 voix sur 572 votants, il se retira avant le deuxième tour.

Il fit partie, dans les deux Assemblées, de diverses commissions spéciales. Nommé, à la Chambre des députés, rapporteur de la proposition de résolution tendant à la constitution de grandes commissions, il combattit ce projet en séance publique en 1890.

Il s'intéressa à la réglementation du travail parlementaire. En 1890, il rapporta un projet de résolution tendant à modifier le règlement de la Chambre des députés et présenta, la même année, un rapport sur la création d'un service administratif spécial au Palais-Bourbon, pour faciliter l'étatation de la rédaction des projets de loi. En 1890, il rapporta la loi sur les sucres. Son expérience de la diplomatie le poussa tout naturellement à s'intéresser à la politique extérieure. En 1891, il rapporta le budget des affaires étrangères et un projet de loi portant approbation de l'acte général de la Conférence de Bruxelles. La même année, il interpella le Gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour assurer l'ordre public et la liberté de l'art dramatique. En 1893, il prit part au débat sur le budget des cultes.

Ses interventions, après sa réélection en 1893, portèrent principalement sur la politique extérieure. Il déposa, en 1894, un rapport sur le projet de loi portant approbation de l'arrangement conclu à Berlin pour la délimitation des colonies du Congo français et du Cameroun et des sphères d'influence française et allemande dans la région du Tchad. En 1896, il interpella le Gouvernement sur l'arrangement de Tananarive et sur

sa politique extérieure. En 1897, il présenta un ordre du jour motivé à la suite d'une interpellation sur les dilapidations comme celle des chemins de fer du Sud de la France.

Au Sénat, où il siégea à la gauche républicaine, il proposa, dans la discussion de la loi sur les congrégations, que les autorisations demandées fussent données par décrets, mais n'eut pas gain de cause (1901). Rapporteur de la proposition de loi relative à la constitution des conseils consultatifs du travail, il s'opposa à Millerand sur cette question (1902).

Il intervint, enfin, dans la discussion d'un projet de loi portant révision du tarif général des douanes (1910).

Depuis le 1^{er} avril 1904, il était chargé du bulletin politique de la *Revue des Deux Mondes*. Le 15 janvier 1907, il fut appelé à succéder à Brunetière comme directeur de la revue.

Tout en exerçant ses nouvelles fonctions, il continuait d'y rédiger sa chronique bi-mensuelle et donnait des articles littéraires et politiques, presque quotidiens, au *Journal des Débats*.

Le 6 mars 1908, il fut élu membre de l'Académie française, au fauteuil laissé vacant par la mort de Marcellin Berthelot. Il fut reçu le 7 janvier 1909 par Henri Houssaye.

Il avait réuni ses articles du *Journal des Débats* dans un volume paru chez Hachette en 1893 *Etudes Historiques et Diplomatiques*. Il fit paraître en 1915 un autre volume *L'Allemagne contre l'Europe, la Guerre de 1914*.

Il mourut peu de temps après, à Paris à 68 ans, le 4 janvier 1916, d'une attaque d'urémie, compliquée d'une congestion pulmonaire. Il avait mené une vie à la fois politique, mondaine et académique. Il était particulièrement représentatif de ce type de grand bourgeois que connut la Troisième République.

Ses services lui avaient valu la Croix d'officier de la Légion d'honneur.

CHARONNAT (JEAN-BAPTISTE, JULES), né le 4 novembre 1834 à Mézières-la-Grande-Paroisse (Aube), mort le 6 février 1911 à Paris-7.

*Député de l'Aube de 1887 à 1889
et de 1893 à 1910.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 57.)

Il subit un échec aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, dans la circonscription de Nogent-sur-Seine, où il n'obtint que 3.741 voix, contre 5.051 à M. Jean Casimir-Périer, qui lui succéda, sur 9.661 votants, dès le premier tour de scrutin.

Mais il posa sa candidature aux élections générales des 20 août et 3 septem-

bre 1893, dans la première circonscription de Troyes, et fut élu, au deuxième tour, par 6.294 voix, contre 4.539 à M. Bordet, sur 11.071 votants. Dans sa profession de foi, il présentait un programme de réformes radicales : impôt progressif sur le capital et le revenu, retour à l'Etat des chemins de fer et des mines, suppression des monopoles privés, réduction de la durée du travail, etc...

Inscrit au groupe républicain radical, il siégea dans diverses commissions spéciales et notamment à celle relative aux justes de paix. Auteur de quelques rapports sur des projets d'intérêt local, il participa à la discussion : du budget du Ministère de l'Intérieur de l'exercice 1895, pour évoquer la situation des agents secrets de sûreté générale (1895); du budget du Ministère des Postes et Télégraphes de l'exercice 1898, au sujet du repos des facteurs (1898); et il déposa des amendements au budget général du même exercice, pour obtenir la réforme des patentes (1898).

Réélu aux élections générales des 8 et 22 mai 1898 dans la même circonscription, au deuxième tour de scrutin, par 6.789 voix contre 6.313 à M. de Launay, sur 13.164 votants, il appartint, à la Commission du travail, à celle de décentralisation, et à la Commission chargée de l'examen du budget de l'exercice 1902. Il fut chargé de rapporter : le budget des monnaies et médailles de l'exercice 1902 (1901), la proposition de loi tendant à attribuer aux tribunaux ordinaires, l'appréciation des difficultés qui peuvent s'élever entre l'administration des chemins de fer de l'Etat et ses employés, à l'occasion du contrat de travail (1902), ainsi que le projet de loi relatif à l'exécution du canal d'irrigation de la Vallée des Baux (Bouches-du-Rhône). Il intervint au cours de la discussion du budget des postes et télégraphes de l'exercice 1899, pour plaider la cause des facteurs de ville et des courriers convoyeurs (1899), et demanda à interpellier le Gouvernement sur l'exécution des lois de l'Etat concernant l'ordre des Jésuites (1899), mais retira cette demande (1900).

Il retrouva son siège aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, par 7.411 voix contre 6.132 à M. de Launay, sur 13.660 votants. Il appartint encore à la Commission du travail et entra à la Commission de la législation fiscale. Auteur d'une proposition de loi tendant à réglementer la profession de chauffeur-mécanicien dans l'industrie (1904), il se fit entendre au cours de la discussion : des propositions de loi sur la compétence des Juges de Paix et la réforme des Justices de paix (1904), et du budget du Ministère de l'Instruction publique de l'exercice 1906, pour critiquer les méthodes d'attribution des bourses des lycées (1906).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, où il obtint au deuxième tour de scrutin

7.874 voix contre 4.890 à M. Bonnefous, sur 12.996 votants. Toujours membre de la Commission du travail, il fut désigné pour siéger à la Commission d'enquête sur la catastrophe de l'« Léna ». Il déposa une proposition de loi concernant la réglementation de la profession de chauffeur-mécanicien dans l'industrie pour les machines et appareils à vapeur à haute pression, timbrés à partir de 5 kg (1907), qu'il fut chargé de rapporter (1908), et il présenta une deuxième proposition de loi tendant à classer comme raffiné tout pétrole étranger introduit en France, qui n'est pas à l'état de brut (1909). Il participa à la discussion : d'une interpellation sur la délimitation de la Champagne viticole (1907), de la loi de finances de l'exercice 1908 pour soulever la question des titres étrangers (1907) et des propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes (1909).

Les élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 lui furent fatales. Il n'obtint au premier tour de scrutin que 3.684 voix contre 6.008 à M. Raymond Berniolle et se retira avant le second tour qui donna le siège à ce dernier par 5.507 voix contre 14 à lui-même, sur 13.398 votants.

Il mourut à Paris le 6 février de l'année suivante, âgé de 77 ans.

CHAROULET (HENRI, ADOLPHE), né le 15 février 1870 à Charleville (Ardennes), mort le 1^{er} octobre 1936 au Château Pindefleur, Saint-Emilion (Gironde).

Député de la Gironde de 1924 à 1928

Adolphe Charoulet se fixa tout jeune à Saint-Emilion, où une propriété agricole, et surtout viticole, absorbait la majeure partie de ses activités.

La prospérité qu'il sut donner à son exploitation et la compétence avec laquelle il conduisait ses affaires, lui valurent d'être nommé Président du Tribunal de Commerce de Libourne.

La politique l'attirant, il devint Conseiller municipal de Saint-Emilion et c'est ainsi qu'il fut amené à poser sa candidature aux élections générales législatives du 11 mai 1924. Il occupa la septième place sur la liste du bloc des gauches qui eut sept élus. Il recueillit lui-même 73.522 voix, sur 187.689 votants.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, et membre de la Commission des comptes définitifs et des économies de celle des régions libérées, de celle de la marine marchande, de la Commission chargée d'opérer le dépouillement des professions de foi et des programmes électoraux de 1924, et enfin, de la Commission d'enquête sur toutes les opérations concernant les réparations en nature, il manifesta d'emblée une grande activité parlementaire.

Il déposa plusieurs propositions de loi : tendant à charger la Commission des comptes définitifs et des économies, d'examiner les conditions dans lesquelles il est procédé aux examens des candidats au permis de conduire (1924) ; tendant à renforcer les moyens de réprimer l'évasion des capitaux (1924) ; ayant pour objet de modifier la loi du 29 juin 1907 en ce qui concerne les piquettes (1925) ; tendant à réduire la taxe qui frappe les motocyclettes et appareils analogues munis d'une machine motrice, achetés avant le 1^{er} janvier 1920 (1927) ; ayant pour objet la création d'une caisse nationale d'assurance obligatoire destinée à garantir les agriculteurs contre les déficits d'exploitation (1927) ; et il fut chargé de rapporter le projet de loi modifiant la loi du 9 janvier 1852 sur la pêche maritime côtière (1928).

Ses interventions à la tribune furent nombreuses : il participa à la discussion du budget spécial des dépenses recouvrables (1924) ; du budget du Ministère des colonies de l'exercice 1925 pour évoquer les élections coloniales (1925) ; de la loi de finances du même exercice pour attirer l'attention du Gouvernement sur les conditions dans lesquelles était attribué le certificat de capacité de conduite automobile (1925) ; du projet de loi ayant pour objet de régler les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation (1926) ; des propositions de loi relatives aux appellations d'origine des vins (1927) ; du budget général de l'exercice 1928, pour plaider la cause des sursitaires des classes 1920 et 1921 (1927). Il demanda en outre à interpeller le Gouvernement sur le contingentement des vins tunisiens et les conséquences dangereuses que cette mesure pouvait avoir pour la viticulture française (1926).

Ses votes, son action, furent toujours fidèles à ses convictions et à sa doctrine.

Le retour au scrutin d'arrondissement ne lui fut pas favorable. Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, il subit un échec dans la première circonscription de Libourne, où il n'obtint, au deuxième tour de scrutin, que 5.616 voix contre 7.809 à M. Yves Picot qui lui succéda, sur 13.753 votants.

Il reprit ses activités agricoles et viticoles à Saint-Emilion et mourut, en son château de Pindefleur, le 1^{er} octobre 1936, âgé de 66 ans.

CHARPENTIER (EDMOND, LOUIS, ALFRED), né le 20 décembre 1858 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 21 décembre 1928 à Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

*Député de la Loire de 1893 à 1898
et de 1902 à 1910*

Après avoir fait ses études classiques au Lycée de Grenoble, Edmond Charpentier fit son droit à Paris et à Lyon.

Clerc d'avoué pendant trois ans, de 1882 à 1885, il s'inscrivit au barreau de Lyon le 31 décembre 1885.

Syndicaliste convaincu et ayant le goût de l'action sociale qualifiée à cette époque de quelque peu révolutionnaire, il fut délégué au Congrès national du parti ouvrier tenu à Lyon et ensuite à Nancy. Il fut élu conseiller municipal de Lyon en 1888 et à ce titre se fit le défenseur des intérêts ouvriers : il encouragea les syndicats, les bourses du travail, demanda la suppression des octrois, la diminution des heures de travail, se montra partisan de l'assistance ouvrière, de la rétribution des fonctions électives et de l'autonomie communale.

Comme avocat, il plaida plusieurs affaires relatives à des grèves ou à des manifestations publiques. Il devint le Conseil de diverses chambres syndicales et obtint un certain nombre de décisions favorables aux ouvriers, par application de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels. Il intervint dans de nombreux litiges contre des propriétaires de bureaux de placement qui avaient enfreint les règlements administratifs et obtint, contre eux, des amendes et des dommages-intérêts. Il défendit encore les grévistes de Rive-de-Gier. Il fut un des fondateurs et des collaborateurs du journal *Le Peuple*, de Lyon.

Ayant donné sa démission du Conseil municipal en 1892, il transporta son cabinet d'avocat à Saint-Etienne et se présenta l'année suivante, comme candidat de l'Union socialiste (républicains socialistes et parti ouvrier réunis) aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre, dans la troisième circonscription de Saint-Etienne. Son programme comprenait notamment la révision de la Constitution, l'autonomie communale, la rétribution de toutes les fonctions électives, la suppression des gros traitements, le mandat impératif reconnu par la loi, la réduction de la journée de travail, la suppression du privilège de la Banque de France, l'annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (chemins de fer, mines, canaux, etc.) principes qu'il avait déjà défendus en partie, en tant que conseiller municipal. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 5.040 voix contre 4.815 à M. Souleuc et 4.718 à M. Dequaire, sur 14.620 votants.

Inscrit au groupe républicain radical puis à celui des socialistes parlementaires, il appartint à diverses commissions spéciales. Il fit preuve, dès ses premiers contacts avec la Chambre, d'une très grande activité. Auteur de deux propositions de loi tendant, l'une à modifier la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs (1896), l'autre à instituer dans chaque département une Commission dite d'enquête sur la situation du travail au point de vue du commerce, de l'industrie et de l'agriculture (1897), il prit part à de nombreux débats sur : le projet de loi concernant les associa-

tions de malfaiteurs (1893), la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative aux caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs (1894), le projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes (1894), les budgets des travaux publics et de la guerre de l'exercice 1896 (1895), les budgets de l'intérieur, de l'instruction publique et de la guerre, de l'exercice 1897 (1896), le projet de loi adopté par le Sénat concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (1897), les budgets du commerce, des travaux publics, des P.T.T. et de la guerre de l'exercice 1898 (1897 et 1898). Dans la discussion des différents budgets de la guerre, il se préoccupait plus spécialement des ouvriers des établissements militaires. Il demanda, en outre, d'interpeller le Gouvernement sur l'attitude de certains fonctionnaires dans les conflits qui éclatèrent entre ouvriers étrangers et ouvriers français à Rive-de-Gier (1895) et intervint au cours de la discussion d'interpellations : sur le retard apporté par l'administration des travaux publics à statuer sur les règlements des caisses de secours des ouvriers mineurs (1895), sur les mesures à prendre contre le chômage (1897), sur la réduction du nombre des visites faites par les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs dans les mines du Pas-de-Calais (1897), sur l'application de la loi concernant les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (1897).

Il subit un échec aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, où Victor Gay emporta le siège de justesse au deuxième tour de scrutin, par 7.535 voix contre 7.457 à lui-même, sur 15.234 votants.

Mais il prit sa revanche à celles des 27 avril et 11 mai 1902, en battant Victor Gay au deuxième tour de scrutin, par 10.265 voix contre 7.904, sur 18.300 votants. Il entra à la Commission de la justice militaire, à celle du commerce et de l'industrie, à la Commission d'enquête sur l'industrie textile, à la Commission de révision de la loi de 1853 sur les pensions civiles et à la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Il déposa une proposition de loi sur le traitement des instituteurs et des institutrices (1903), et se fit entendre à la tribune au cours de la discussion : des interpellations relatives aux grèves (1902), des budgets du commerce et de l'industrie, de la guerre, et de la loi de finances de l'exercice 1903 (1903), des interpellations sur le nouveau tarif pour les avoués, préparé par le garde des sceaux (1903), du budget de la guerre de l'exercice 1904 (1903), des budgets des beaux-arts, des conventions et garanties d'intérêt, et de la guerre de l'exercice 1905 (1904), et des propositions de loi concernant les retraites ouvrières (1905).

Réélu aux élections générales des 6 et 20 mai 1906 au deuxième tour de scrutin, par 10.004 voix contre 8.865 à M. Peuvergne, sur 19.078 votants, il s'engagea à la Commission de l'assistance et

de la prévoyance sociales, et à celle des mines. Il fut chargé de rapporter la proposition de loi tendant à faire bénéficier les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, des dispositions de la loi sur les accidents du travail (1910), et le projet de loi concernant l'application de la loi sur les accidents du travail aux ouvriers et employés des exploitations de l'état (1910). On l'entendit parler : sur le budget de la guerre de l'exercice 1907 (1906), sur les budgets des travaux publics et de la guerre de l'exercice 1908 (1907), sur le budget de la guerre de l'exercice 1909 (1908), sur le projet et les propositions de loi concernant les conseils de guerre (1909), sur les propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes (1909), sur les budgets du travail de la prévoyance sociale, et de la guerre de l'exercice 1910 (1910), et sur la proposition de loi concernant les retraites ouvrières et paysannes (1910). Il demanda encore à interpeller le Gouvernement sur les mesures propres à hâter l'adoption de la loi sur les retraites ouvrières (1907) et développa cette interpellation l'année suivante.

Il échoua aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, où il n'obtint que 9.023 voix contre 9.515 à M. Antoine Arbel qui lui succéda, sur 18.696 votants.

Il tenta encore sa chance à celles des 26 avril et 10 mai 1914, mais en vain. Il fut battu par M. Blaise Neyret au deuxième tour de scrutin, par 8.813 voix contre 8.435 à lui-même, sur 17.489 votants.

À la suite de son échec de 1910, il entra dans la magistrature et fut nommé juge au tribunal de Bourgoin, le 7 décembre 1911. Le 30 janvier 1912, il y fut chargé pour trois ans de l'instruction, puis reprit ses fonctions de juge le 5 juillet 1919. Le 27 octobre de la même année, il était muté en qualité de juge de paix à Reims (premier et troisième canton) ; le 28 octobre 1924, il devenait juge de paix de première classe à Versailles (canton ouest) et le 14 avril 1926, juge de paix à Saint-Maur-des-Fossés (Seine). Il devait y mourir deux ans plus tard, le 21 décembre 1928, âgé de 70 ans.

Il avait collaboré en 1898 à une publication intitulée : *Le Canal de jonction de la Loire au Rhône*.

CHARPENTIER (LÉON, HUBERT), né le 22 août 1859 à Haraucourt (Ardennes), mort le 12 mai 1945 à Sedan (Ardennes).

Député des Ardennes de 1914 à 1919
Sénateur des Ardennes de 1920 à 1930

Son cycle secondaire terminé, Léon Charpentier fit ses études de pharmacie et installa son officine à Sedan. Fréquentant les milieux politiques locaux, plus particulièrement ceux se situant au centre gauche, il ne tarda pas à solliciter pour lui-même un mandat, et entra sans difficulté au Conseil général des

Ardennes, pour y représenter le canton de Sedan, en 1895, alors qu'il n'avait que trente-six ans. Le Conseil municipal lui ouvrit ses portes en 1904 et lui confia l'écharpe de maire de Sedan.

Ce n'est que dix ans après qu'il se décida à affronter les électeurs de la circonscription de Sedan, aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 6.045 voix contre 5.599 à M. Philippe et 3.149 à M. Henri Gallois, député sortant, sur 14.852 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et siégea à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et à celle des régions libérées. Son activité fut intense. Il déposa un nombre considérable de propositions de loi ou de résolutions, inspirées pour la plupart d'entre-elles par la présence de l'ennemi sur le territoire qu'il représentait : tendant à modifier la loi du 9 juin 1853 sur les retraites des fonctionnaires civils (1915) ; concernant les causes de déchéance relatives aux brevets d'invention (1915) ; ayant pour objet de suppléer par des actes de notoriété à l'impossibilité de se procurer des expéditions des actes de l'état-civil se trouvant en territoire occupé par l'ennemi (1915) ; concernant la suppression pendant un certain temps des dispositions des articles 2277 et 2279 du Code civil (1916) ; ayant pour objet à la cessation des hostilités, de verser aux ayants droit restés en pays envahi, les allocations militaires impayées (1916), tendant à faire payer les coupons échus des rentes sur l'Etat français au porteur, aux détenteurs des duplicata délivrés par la dette inscrite (1916) ; ayant pour objet de fixer les conditions et délais impartis pour le paiement des sommes leur revenant, aux bénéficiaires des allocations militaires évacués des régions envahies (1916) ; tendant à autoriser le cumul des allocations d'Etat aux réfugiés, avec le secours de l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables (1916) ; substituant l'Etat aux communes envahies par l'ennemi, pour le paiement de certaines dettes (1916) ; ayant pour objet la démolition des immeubles dans les régions où des combats ont eu lieu (1917) ; tendant à une application plus libérale à l'égard des familles nombreuses dont le soutien est sous les drapeaux, de l'assistance instituée par la loi du 14 juillet 1913 (1917) ; ayant pour objet l'établissement d'un impôt sur le chauffage central (1918) ; concernant les intérêts des valeurs amorties depuis le début de la guerre (1918) ; sur l'imposition d'une taxe spéciale d'hébergement aux propriétaires d'immeubles, hôteliers, tenanciers de garnis, etc., logeant, même pour une courte durée, des sujets originaires des pays non alliés ou ayant participé aux hostilités contre la France (1919) ; ayant pour objet de simplifier les formalités d'exhumation et de transport de la dépouille mortelle des prisonniers civils et otages décédés en pays occupés dans des lazarets dirigés par

l'ennemi (1919) ; tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi de réciprocité entre la Belgique, le Luxembourg et la France (1919) ; ayant pour objet d'exonérer les habitants des régions libérées du paiement de sommes dues au titre du ravitaillement remboursable (1919). Il fut chargé en outre de rapporter : la proposition de loi relative à la création d'un office national des réfugiés et des prisonniers de guerre (1916) ; le projet de loi sur le placement des fonds appartenant aux caisses de retraites ouvrières situées en pays envahis (1916) ; et la proposition de loi concernant les allocations militaires des familles des régions libérées (1919).

Il se fit entendre à la tribune sur : le projet de loi tendant à maintenir à la disposition du Ministre de la guerre, les hommes de la classe 1888 (1915) ; le projet et les propositions de loi concernant les baux et les loyers pendant la guerre (1916 et 1918) ; le projet et les propositions de loi sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre (1917 et 1919) ; les interpellations concernant le ravitaillement du pays et celles relatives aux rapatriés et réfugiés des régions envahies (1917) ; le budget de la Caisse Nationale d'Epargne et la loi de finances de l'exercice 1918 (1918) ; le projet de loi relatif au recensement, à la révision et à l'appel de la classe 1920 (1918) ; le projet de loi modifié par le Sénat, tendant à modifier la législation des pensions des armées de terre et de mer, en ce qui concerne les décès survenus, les blessures reçues et les maladies contractées ou aggravées en service (1919) ; le budget des services civils de l'exercice 1919 (1919) ; le projet de loi autorisant des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur pour récompenser les services exceptionnels rendus au titre civil au cours de la guerre (1919) ; et le projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Versailles, le 28 juin 1919 (1919). Outre son action au Parlement, il s'occupa très activement pendant toute la durée de la guerre, de l'Office des réfugiés ardennais, auquel il se dévoua sans compter.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste. Mais une élection sénatoriale partielle ayant eu lieu le 11 janvier 1920, pour pourvoir au remplacement de M. Eugène Fagot, décédé le 9 janvier 1919, Léon Charpentier y fut élu, au troisième tour de scrutin, par 435 voix sur 819 votants. Il retrouva son siège au renouvellement normal du 9 janvier 1921, au premier tour, par 494 voix sur 824 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique de la Haute-Assemblée, il siégea à la Commission des douanes et conventions commerciales de 1920 à 1929, à celle des départements libérés de l'invasion en 1929, à celle de l'hygiène, assistance et prévoyance sociales, de 1924 à 1929.

Tout comme à la Chambre, son activité fut considérable. Il déposa trois propositions de loi tendant, la première, à modifier les dispositions du paragraphe premier de l'article 295 du Code civil (interdiction du mariage entre époux divorcés, quand l'un d'eux a contracté un nouveau mariage suivi d'un nouveau divorce) (1921), la deuxième tendant à modifier les articles 102 à 111 du Code civil (transformation de la déclaration de domicile de facultative en obligatoire) (1921), la troisième ayant pour objet d'apporter des modifications à la répression pénale de certains délits (1924) ; il rapporta en outre, la proposition de loi tendant à interdire la vente des objets dits « sucettes » (1927), et la proposition de loi rendant applicable aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, les dispositions de la loi sur les dommages de guerre (1928).

Ses interventions furent nombreuses. On l'entendit notamment dans la discussion : du projet de loi relatif au relèvement des tarifs de chemins de fer (1920), d'une interpellation sur les habitations à bon marché (1920), du projet de loi tendant à proroger les locations contractées après la déclaration de la guerre (1920), des douzièmes provisoires pour le deuxième trimestre 1920 (1920), du projet de loi instituant une promotion spéciale de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire (1920), du projet de loi relatif aux nouvelles ressources fiscales (1920), du budget général de l'exercice 1920 (1920), de la proposition de loi portant protection de la propriété commerciale (1920), du budget des chemins de fer de l'Etat de l'exercice 1921 (1921), du projet de loi concernant le régime fiscal dans les régions libérées (1921), du projet de loi ouvrant des crédits provisoires au titre des dépenses recouvrables (1921), du budget général de l'exercice 1922 (1921), du budget des dépenses recouvrables de l'exercice 1922 (1922), du projet de loi relatif au registre du commerce (1922), de la loi de finances de l'exercice 1923 (1923), du budget des dépenses recouvrables de l'exercice 1923 (1923), de la proposition de loi sur la hausse illicite des loyers (1923), de la proposition de loi sur l'élection des députés (1924), de la proposition de loi concernant les grands invalides (1924), du projet de loi portant rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés (1927), du budget du Ministère de l'intérieur de l'exercice 1928 (1927), du projet de loi modifiant la loi du 2 mai 1924 sur les dommages de guerre (1928), du budget des chemins de fer de l'exercice 1929 (1928).

L'intérêt particulier qu'il porta à ses compatriotes pendant et après l'invasion allemande, tout au long des quinze années de mandat parlementaire, ne fut pas récompensé.

Aux élections sénatoriales du 20 octobre 1929 (renouvellement du 14 janvier 1930), il n'obtint, au premier tour de scrutin, que 225 voix sur 822 votants, au deuxième tour, 159 voix sur 824 votants.

Il se retira de la compétition avant le troisième tour. Il est vrai qu'il avait à ce moment 70 ans. Il regagna en toute sérénité sa ville de Sedan, où il mourut 16 années plus tard, à l'âge de 86 ans, le 12 mai 1945.

CHARRIER (MARCEL, LUCIEN, HONORÉ) né le 27 août 1868 à Belle-Ile-en-Mer (Morbihan), mort le 14 février 1934 à Port-Louis (Morbihan).

Député du Morbihan de 1928 à 1934

Marcel Charrier fit ses études secondaires aux Lycées de Nantes et de Lorient. Ayant obtenu son baccalauréat, il s'engagea dans l'infanterie de Marine et accomplit cinquante-deux mois de service, dont trois ans de campagne en Indochine.

Lorsque survint la guerre de 1914, quoique dégagé de toute obligation militaire, il s'engagea pour la durée du conflit. Malgré son âge, il fut affecté successivement au 11^e groupe d'automitrailleuses de la marine, au 226^e régiment d'infanterie et au 288^e régiment d'infanterie territoriale. Il gagna les galons de caporal, de sergent, enfin de sous-lieutenant et termina la campagne comme lieutenant. Blessé à Verdun, il fut décoré de la Croix de guerre et cité à l'ordre du jour. Il reçut ensuite la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire.

Rendu à la vie civile, il reprit la direction de ses affaires industrielles à Port-Louis, et dès 1919 entra au Conseil municipal de cette ville, en même temps qu'au Conseil d'arrondissement.

Il était maire de Port-Louis depuis 1923, lorsqu'il fut invité à poser sa candidature aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui devaient se dérouler au scrutin uninominal, après deux législatures élues au scrutin de liste. Il emporta le siège dans la deuxième circonscription de Lorient, au deuxième tour de scrutin, par 7.368 voix contre 6.820 à M. Tristan, sur 14.422 votants.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il appartint à la Commission des Comptes définitifs et des économies, à celle de la marine marchande, à celle de l'hygiène, et à celle de la marine militaire.

Son action fut principalement orientée vers la défense des intérêts des gens de mer qui trouvaient toujours auprès de lui compréhension et attachement.

Auteur d'une proposition de loi tendant à étendre aux artisans ruraux le bénéfice des prêts individuels à long terme dans les conditions prévues par la loi de 1920 sur le crédit mutuel et la coopération agricole (1929), il fut surtout chargé de nombreux rapports : sur la proposition de loi tendant à accorder certains avantages aux victimes des torpillages ennemis (1929), sur le projet de loi étendant aux officiers de l'armée de

mer l'ensemble des avantages consentis aux officiers de l'armée de terre par l'article 8 de la loi du 26 décembre 1925 et diverses lois subséquentes sur l'aménagement et le dégagement des cadres de l'armée (1929), sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant réduction de la durée du service militaire exigée des inscrits maritimes (1930), sur le projet de loi tendant à modifier le code disciplinaire et pénal de la marine marchande (1930), sur le projet de loi étendant aux officiers marinières des corps militaires sédentaires de la marine, le mode de calcul des pensions appliqué aux officiers marinières des corps des équipages de la flotte (1931), sur la proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la pension proportionnelle aux veuves d'inscrits maritimes (1931), sur le projet de loi portant modification de la loi de 1929 fixant l'organisation du corps des professeurs d'hydrographie (1931), sur la proposition de loi tendant au relèvement des droits de douane sur les conserves de poisson (rapport pour avis, 1931), sur la proposition de loi tendant à porter à dix francs le taux de l'allocation forfaitaire de vivres, prévue par l'article 5 de la loi du 14 avril 1924 (1931).

Ses interventions à la tribune portèrent principalement sur : les budgets de l'agriculture et de la marine marchande de l'exercice 1929 (1928), les budgets de l'agriculture, de la guerre, de la marine, et de la marine marchande de l'exercice 1930 (1929 et 1930), la proposition de résolution relative à la réduction du service militaire exigé des inscrits maritimes (en qualité de rapporteur - 1930), le projet de loi tendant à faire face aux dommages causés aux marins et à leurs navires par la tempête du 18 au 20 septembre 1930 (en qualité de rapporteur pour avis - 1930), les budgets de la marine marchande, de la marine de guerre et du commerce et de l'industrie de l'exercice 1931-1932 (1931), le projet de loi relatif à l'outillage national (besoins de la marine marchande - 1931), le projet de loi autorisant une avance à la caisse nationale de crédit agricole (1931), le budget de la marine de guerre de l'exercice 1932 (1932).

Il retrouva son siège aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 7.712 voix contre 7.186 à M. Tristan, sur 15.056 votants. Membre de la Commission de la marine marchande et de la marine militaire, comme sous la précédente législature, il déposa une proposition de loi portant réparation du préjudice causé par l'établissement du champ de tir de Gavres, aux communes de Gavres, Etel, Plouhinec, Erdeven, Plouharnel (1933) et il émit un rapport sur le projet de loi fixant pour cinq ans le contingent de décorations avec traitement attribué au Ministre de la marine (1932).

A partir de ce moment, sa santé déficiente ne lui permit plus guère de participer aux travaux parlementaires. Il de-

vait mourir, en cours de mandat, le 14 février 1934, dans sa ville de Port-Louis, à l'âge de 66 ans.

A la séance du lendemain, le Vice-Président Edouard Moncelle saluait sa mémoire en ces termes : « Marcel Charrier était, parmi nous, un des plus actifs défenseurs de nos pêcheurs et de nos marins. Il s'efforça notamment de mieux organiser le crédit maritime mutuel, de protéger l'industrie de la pêche, si éprouvée dans ces dernières années. Les populations du Morbihan regretteront l'homme droit et laborieux qui leur fut si attaché. La Chambre gardera le souvenir de ce collègue courtois et informé dont la compétence lui était précieuse. »

CHARRUYER (EDOUARD, JULES), né le 25 avril 1861 à Paris, mort le 23 janvier 1906, à Paris.

*Député de la Charente-Inférieure
de 1893 à 1906*

Issu d'une famille d'armateurs et de propriétaires, de religion protestante, venue du Poitou pour s'établir à La Rochelle au XVIII^e siècle, Edouard Charrier, ses études secondaires terminées, fut reçu à l'Ecole Centrale de Paris. Sorti ingénieur des arts et manufactures en 1884, il fut nommé directeur de l'usine à gaz de Saint-Martin-de-Ré.

La politique l'attirant, il entra au Conseil général de la Charente-Inférieure en 1899, pour y représenter le canton de Saint-Martin-de-Ré et y demeurer jusqu'en 1905. Il se présenta aux élections générales législatives du 20 août 1893, dans la circonscription de La Rochelle et fut élu, au premier tour de scrutin, par 9.700 voix contre 8.605 à M. Charles, Emile Delmas, député sortant, sur 19.048 votants.

Il s'inscrivit au groupe républicain et siégea dans diverses commissions spéciales. Il déposa trois propositions de loi, la première tendant à augmenter les droits de douane sur les sels étrangers destinés à la grande pêche (1894), la deuxième concernant le régime de la contribution foncière relative aux salins, salines et marais salants (1897), la troisième ayant pour objet d'accorder une indemnité pour détention préventive aux victimes d'arrestations erronées (1897).

Ses interventions à la tribune furent nombreuses. Il participa à la discussion : des interpellations sur la formation du nouveau cabinet et sur sa politique (1895), de la loi de finances de l'exercice 1895 pour évoquer la taxe sur le sel (1895), du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons (1895), du budget des travaux publics de l'exercice 1897 pour traiter la question du réseau de l'Etat, et du budget des conventions et garanties d'intérêt du même exercice (1896), du budget de la justice de l'exercice 1898 pour demander une indemnité en faveur des prévenus ayant bénéficié

d'un non-lieu, du budget de l'agriculture du même exercice pour faire diminuer le nombre des aspirants fonctionnaires (1898), du projet de loi concernant le service maritime postal Le Havre - New York (1898) ; il développa en outre une interpellation sur les responsabilités encourues par le parquet de La Rochelle dans l'arrestation arbitraire du sieur Bonnamour, opérée à Niort le 2 juillet 1897 et sur les mesures à prendre pour la sauvegarde de la liberté individuelle (1897).

Il fut réélu aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 10.025 voix contre 8.702 à son ancien adversaire, M. Charles, Emile Delmas, sur 19.048 votants. Il appartient à diverses commissions spéciales, dont celle des chemins de fer et celle de la marine. Dès le début de la législature, toujours préoccupé du respect de la liberté individuelle dont il s'était fait le défenseur, il reprit sa proposition de loi déposée l'année précédente, tendant à accorder une indemnité pour détention préventive aux victimes d'arrestations arbitraires (1898) et déposa une proposition de loi tendant à modifier la loi du 21 avril 1898 créant une caisse de prévoyance entre les marins français contre les risques et accidents de leur profession et fut chargé de la rapporter (1899). Il se fit entendre : sur le budget des travaux publics de l'exercice 1899 au sujet des travaux des ports maritimes, sur le budget de l'agriculture (discussion générale), sur le budget des finances du même exercice pour appeler l'attention du Gouvernement sur les agents des douanes (1899), sur le budget des invalides de la marine de l'exercice 1900 au sujet de la Caisse de prévoyance des marins du commerce, et sur la loi de finances du même exercice pour apporter son soutien à l'École des mines (1900) ; enfin, sur la loi de finances de l'exercice 1902 pour faire taxer en douane les sels d'origine étrangère (1902).

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, toujours au premier tour de scrutin, par 9.482 voix, sans concurrent, sur 12.800 votants.

Auteur d'une proposition de loi tendant à compléter les dispositions de l'article 14 de la loi du 5 avril 1884, pour régler les conditions de l'électorat dans les communes divisées en plusieurs sections électorales (1903), on l'entendit au cours de la discussion du budget des chemins de fer de l'Etat de l'exercice 1904 (1903), des propositions de loi tendant au rachat des réseaux de l'Ouest et du Midi (1904), du budget de la guerre de l'exercice 1905 au sujet du casernement de la ville de La Rochelle (1905), et il demanda à interpeller le Gouvernement sur la jonction de la ligne du Simplon au réseau français des voies ferrées et fluviales (1905), puis une malade implacable le tint éloigné des travaux de l'Assemblée.

A la deuxième séance du 24 janvier 1906, le Président Paul Doumer annonçait son décès à la Chambre. Il venait de mourir la veille à Paris, âgé seule-

ment de quarante-cinq ans. Dans l'éloge funèbre dont il fut l'objet, un dernier hommage lui fut rendu en ces termes : « Esprit distingué, d'un savoir étendu, M. Charrier a fait parmi nous, modestement, mais consciencieusement, son devoir de représentant du peuple, jusqu'au jour où la maladie a paralysé son action. Il s'était particulièrement occupé des questions économiques dont la solution importait aux intérêts de la région qui l'avait élu, et à la France tout entière. Il y avait apporté, dans les études des commissions et la discussion publique, une compétence, une clarté et une sobriété de parole que nous avons tous appréciée.

C'est un aimable collègue et un bon serviteur de la République qui disparaît. Nous saluons avec émotion sa mémoire. »

Il laissait un récit apologétique intitulé : *Quatre ans et demi de législature.*

CHASSAIGNE (PAUL, AUGUSTE, PIERRE, MARIE), dit CHASSAIGNE-GOYON, né le 2 août 1855, à Châlons-sur-Marne (Marne), mort le 2 février 1936 à Paris (10^e)

Député de la Seine de 1919 à 1936

De souche auvergnate, les circonstances firent naître Paul Chassaigne-Goyon à Châlons-sur-Marne où son père était préfet, avant d'être conseiller d'Etat et maire de la ville de Thiers.

Il fit ses études secondaires au lycée de Clermont-Ferrand, puis au lycée Condorcet, à Paris. Licencié, puis docteur en droit de l'Université de Paris, il se fit recevoir avocat à la Cour d'appel et présida, en 1886, la Conférence Molé-Tocqueville. Il était en même temps administrateur délégué de la Compagnie générale des travaux d'éclairage et de force.

Ayant le goût de la politique, il se fit élire, en 1896, Conseiller municipal du 8^e arrondissement de Paris (Faubourg du Roule). Il y siégea jusqu'en 1919, et appartint, de ce fait, pendant la même période, au Conseil général de la Seine.

Il présida, à l'Assemblée municipale, la commission de réforme de l'octroi et de l'impôt, ainsi que la Commission d'examen des comptes de l'Assistance publique. Il siégea en outre dans les Commissions les plus importantes : budget et contrôle, métropolitain, transports en commun, contrôle de l'électricité, et appartint au Conseil du surveillance de l'Assistance publique. Il dirigea, en outre, le Comité du budget de la ville de Paris.

Élu président le 28 mai 1913, il reçut à l'Hôtel de Ville, en présence de l'Ambassadeur d'Angleterre, le Commandant Evans, second de l'expédition Scott, et, le 22 avril 1914, fit les honneurs de l'Hôtel de Ville au roi Georges V et à la reine Mary. Il reçut également au nom de la ville de Paris, le roi et la reine

du Danemark (16 mai 1914). Il prit enfin l'initiative de réunir à Paris, du 2 au 6 juin, les représentants des municipalités étrangères avec lesquelles la ville de Paris entretenait des relations cordiales : la corporation de la cité de Londres, le London County Council, la municipalité de la Cité de Westminster, celle de Moscou, de Saint-Petersbourg, de Madrid, de Tolède, de Grenade, de Bruxelles, de Liège, de Gand, de La Haye et d'Amsterdam. Sa présidence prit fin en 1914. Mais à la mort de Mithouard en avril 1918, Chassaing-Goyon retrouva le siège de président de l'Assemblée municipale jusqu'au 23 juin où devait avoir lieu, avec le retour à la tradition, le renouvellement complet du Bureau. Pendant la guerre, il siégea aux côtés du Général Gallieni au Comité de défense du camp retranché de Paris, et présida le Comité des œuvres de guerre de l'Hôtel de Ville.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il prit la tête de la liste du bloc national républicain et de l'Union nationale républicaine socialiste et nationale dans la première circonscription de la Seine, liste qui eut neuf élus. Il obtint personnellement 36.788 voix sur 191.530 votants.

Inscrit à l'Entente républicaine démocratique, il siégea à la Commission des crédits, à celle des finances, et à celle des spéculations de guerre. Il déposa trois propositions de loi tendant, la première, à créer en faveur des débiteurs ou créanciers français la réciprocité d'exceptions qui leur sont opposables en pays étrangers par leurs débiteurs ou créanciers étrangers (1921), la deuxième, tendant à venir immédiatement en aide aux populations victimes des inondations (1924) ; la troisième ayant pour objet de fournir des ressources à la trésorerie et de faciliter l'amortissement de la dette flottante par sa consolidation progressive (1924).

Ses interventions à la tribune furent nombreuses. Il se fit entendre sur : le projet de loi tendant à autoriser un nouveau relèvement temporaire des tarifs de chemins de fer d'intérêt général (1919) ; le projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à emprunter une somme de quatre cents millions de francs (en qualité de rapporteur) (1920) ; le projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales (1920) ; la loi de finances de l'exercice 1920 (1920) ; le projet de loi concernant le rétablissement de l'ambassade de la République française près le Saint-Siège (1920) ; le projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général (1920) ; le projet de loi tendant au maintien provisoire en jouissance des locataires de bonne foi de locaux d'habitation (1920 et 1921) ; le budget général des dépenses recouvrables de l'exercice 1921 (1921) ; les interpellations sur la politique financière du Gouvernement (1921) ; le budget des finances de l'exercice 1922 (1921) ; la loi de finances de l'exercice 1923 (1923) ; le projet de loi tendant à l'institution d'un double décime sur l'ensemble des

contributions (1923) ; la proposition de loi tendant à réprimer la hausse illicite sur les loyers (1923) ; la proposition de loi concernant les baux à loyer d'immeubles à usage commercial et industriel (1923) ; les interpellations sur les attentats royalistes (1923) ; le projet de loi concernant la taxe sur le chiffre d'affaires (1923) ; la proposition de loi ayant pour but de limiter la hausse des prix des baux à loyer (1923) ; le projet de loi ayant pour objet la réalisation d'économies et la création de nouvelles ressources fiscales, le contrôle des opérations de change et la création d'une caisse des pensions de guerre (1924). Il demanda en outre à interpeller le Gouvernement sur l'orientation que le Ministre des Finances comptait imprimer à notre politique financière et fiscale (1920) ; sur la situation de notre trésorerie dans ses rapports avec la circulation fiduciaire et la développa (1921) ; sur la nécessité s'imposant d'instituer une politique des changes étroitement liée à la politique économique, financière et douanière (1924). Il fut élu vice-président de la Chambre au début de la session ordinaire de 1922 et le demeura une année durant.

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste d'Union républicaine et de concorde nationale où il occupait la deuxième place, et qui eut huit élus, il compta sur son nom 70.170 suffrages sur 196.986 votants.

Il s'inscrivit au Groupe de l'Union républicaine démocratique et entra à la Commission des comptes définitifs et des économies. Auteur d'une proposition de loi concernant l'équilibre budgétaire, l'alimentation de la trésorerie, l'amortissement de la dette publique et la stabilisation monétaire (1925), et d'une proposition de résolution tendant à la révision de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 (1925), son activité d'orateur resta intense. Il développa d'abord une interpellation sur la composition du Conseil national économique et ses attributions (1925), participa à la discussion d'interpellations relatives aux arsenaux (1925), et s'intéressa à de nombreux débats sur : le projet de loi instituant une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique (1925), le projet de loi instituant des mesures exceptionnelles destinées à assurer l'équilibre de la trésorerie (1925), le projet de loi ayant pour objet de régler les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation (1926), le projet et les propositions de loi relatifs au redressement financier, à l'équilibre du budget de 1926 et à la réforme du régime des taxes successorales (1926), les interpellations sur la politique générale et financière du Gouvernement (1926), le budget général de l'exercice 1927 (1926), les interpellations relatives à la vie chère et au chômage (1927), le projet et les propositions de loi portant rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés (1927), le budget général de l'exercice 1927 pour

appeler l'attention du Gouvernement sur la situation du Lycée Condorcet (1928) ; enfin, il développa une interpellation sur les mesures à prendre pour découvrir et punir les fauteurs de désordres qui ensanglantèrent Paris les 23 et 24 août 1927, et déjouer leurs projets révolutionnaires (1927).

Aux élections générales du 22 avril 1928 qui marquèrent le retour au scrutin d'arrondissement, il fit acte de candidature dans le 8^e arrondissement de Paris et emporta le siège au premier tour de scrutin, par 7.520 voix contre 4.676 à M. Missoffe, sur 14.623 votants.

Toujours inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, il devint membre de la Commission des finances, poste qui s'adaptait parfaitement à son souci de défendre autant qu'il le pouvait les intérêts financiers de la France. Il prononça de nombreux discours sur : le projet de loi portant ouverture de crédits en vue de l'organisation de l'éducation physique (1928), la loi de finances de l'exercice 1929 pour évoquer la question des filiales étrangères de sociétés françaises (1928), le budget des services pénitentiaires de l'exercice 1930 (en qualité de rapporteur) (1929 et 1930), le projet de loi portant dégrèvement d'impôts (1929 et 1930), le projet de loi autorisant l'émission d'emprunts coloniaux (1930), le projet et les propositions de loi relatifs au perfectionnement de l'outillage national (1930), le projet de loi relatif au transport des marchandises par mer (1931), le projet de loi tendant à permettre la continuation de l'exploitation des lignes de la Compagnie générale Aéropostale (1931), le projet de loi portant approbation de conventions entre l'Etat, la Caisse autonome et la Banque de France (1931). Il demanda en outre à interpellier le Gouvernement sur les causes du déséquilibre probable entre les recettes et les dépenses que devait présenter le budget 1931-1932 (1931). En 1932, l'estime dans laquelle le tenaient ses collègues et sa compétence reconnue en matière financière, le portèrent à la présidence de la Commission des finances. En cette qualité, il prit part à la discussion : du projet de loi portant approbation de l'accord financier intervenu entre les gouvernements tchécoslovaque et français (1932), de la proposition de loi relative à la modification de la loi du 31 mars 1919 sur les pensions des armées de terre et de mer (1932), et de la discussion générale du budget et de la loi de finances de l'exercice 1932 (1932).

Il retrouva son siège aux élections générales du 1^{er} mai 1932 dans la même circonscription, toujours au premier tour de scrutin, par 8.873 voix contre 1.431 à M. Rosenthal, sur 12.995 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la Fédération républicaine et resta membre de la Commission des finances, comme sous la précédente législature. Avec la même activité, il intervint à la tribune sur les sujets qui lui étaient familiers : projet de loi portant autorisation d'émission

du trésor (1932 et 1935), projet de loi fixant le statut organique de l'armée de l'air (1933), projet de loi tendant à combattre la fraude fiscale, et à réaliser des économies (1933), discussion générale du budget de l'exercice 1934 (1934), interpellations relatives au chômage et à la crise économique (1935).

Cette longue et fructueuse carrière parlementaire fut brutalement interrompue par un accident stupide : il fut renversé par un taxi alors qu'il traversait la rue de Maubeuge. Immédiatement transporté à l'hôpital de Lariboisière, il y mourut le 2 février 1936, à l'âge de 81 ans. A la séance du surlendemain, M. Edouard Moncelle, Vice-Président de la Chambre, prononça son éloge funèbre. Après avoir rappelé les exceptionnelles qualités politiques du disparu, il conclut en ces termes : « Orateur disert et précis, il n'abordait la tribune qu'avec respect, pour faire entendre des conseils de sagesse et de mesure dans toutes les discussions où étaient débattus les intérêts financiers de la capitale. La Chambre conservera avec ferveur le souvenir de ce grand parlementaire, de cet excellent serviteur du pays. »

Il était vice-président de l'« Union des pères et mères dont les fils sont morts pour la patrie », son fils unique, sous-lieutenant ayant été tué à Carency (Pas-de-Calais).

CHASSAING (JACQUES, ANTOINE, Eugène), né le 7 juillet 1876 à Brousse (Puy-de-Dôme).

Député du Puy-de-Dôme de 1909 à 1919 et de 1924 à 1930.

Sénateur du Puy-de-Dôme de 1930 à 1944

Député du Puy-de-Dôme en 1946

(2^e Assemblée nationale Constituante)

Député du Puy-de-Dôme de 1946 à 1955 (Assemblée Nationale)

Eugène Chassaing naquit à Brousse, dans le Livradois. Sa famille était de vieille souche auvergnate. Il fit d'excellentes études au Lycée de Clermont-Ferrand, puis, ayant obtenu son baccalauréat, se dirigea vers la carrière médicale. Il commença ses études à l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand et les termina à la Faculté de Médecine de Paris. Il fut, à cette époque, attaché au laboratoire de physique biologique dirigé par le professeur agrégé Weiss. Le 13 juin 1901, il soutint brillamment une thèse de physique biologique sur *Les erreurs des tracés pour l'enregistrement des mouvements d'ordre physiologique*. Reçu interne à l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, il n'exerça pas ces fonctions en raison du transfert de son dossier à la Faculté de Médecine de Paris. Reçu médecin sanitaire maritime, il exerça d'abord comme remplaçant à Saint-Anthème (Puy-de-Dôme), puis, après un voyage au long cours dit « Anvers Extrême-Orient », il abandonna la médecine

cine maritime pour s'installer à Ambert (Puy-de-Dôme).

Très vite, il s'intéressa à la vie politique de la région. Conseiller municipal et premier adjoint au maire de Saint-Anthème en 1904, il assumait ces mandats jusqu'en 1908. En 1909, M. Sabaterie, élu sénateur le 3 janvier, démissionna le 21 de son mandat de député de la circonscription d'Ambert. Eugène Chassaing se présenta à l'élection partielle du 7 mars, destinée à pourvoir le siège vacant. Il fut élu au premier tour de scrutin, par 8.378 voix contre 5.299 à M. Pellet, sur 14.252 votants.

Inscrit au groupe des radicaux socialistes, il prend part en cette fin de législature, à plusieurs discussions concernant le paiement des intérêts de Caisse d'épargne (1910).

Aux élections générales du 24 avril 1910, il est réélu, au premier tour de scrutin, par 9.635 voix contre 3.281 à M. Demay, sur 14.227 votants. Cette même année, il est nommé conseiller général de Saint-Anthème. Il ne cessera désormais d'être réélu à l'Assemblée départementale, toujours au premier tour de scrutin. Il occupe toujours ce siège à l'heure présente.

Son activité à la Chambre est intense ; il est membre de diverses commissions, notamment de celle des douanes (1910) ; de celle de l'hygiène publique (1910). Il s'intéresse : aux changements d'ordres et de catégories des fonctionnaires de l'Instruction publique ; au reclassement automatique du personnel de l'enseignement (1912) ; à la modification de la loi du 20 juillet 1896 sur les Caisses d'épargne (1913) ; à l'établissement d'un barème pour l'attribution des subventions aux syndicats d'élevage (1913) ; à la classification des acides formiques, lactiques et de leurs dérivés dans le tarif général des douanes (1913) ; à l'assistance aux familles nombreuses (1913) ; au salaire des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement (1913) ; à l'enseignement professionnel agricole (1913).

Aux élections générales du 26 avril 1914, il est réélu, au premier tour de scrutin, par 7.761 voix contre 6.724 à M. Courtial, sur 14.932 votants. Membre de la Commission de la législation fiscale (1914), il s'intéresse, ainsi qu'il l'a fait sous la législature précédente, aux questions agricoles et sociales. Le problème du travail féminin retient particulièrement son attention.

La guerre éclate. Il s'engage comme médecin aide-major de deuxième classe. Affecté aux ambulances chirurgicales, il se fait le promoteur du transport des blessés par avion et, dans ce but, fait aménager d'abord des avions Dauran, puis Bréguet. Chaque appareil peut transporter deux blessés étendus. Tant d'initiatives prises, tant de services rendus lui valent la Croix de guerre. Cependant, il ne néglige en rien les charges de son mandat de député, et, désireux d'étendre et d'améliorer les services d'avion-transport de blessés, il s'attache

à l'organisation rationnelle des champs d'aviation et à leur extension dans l'ensemble du territoire. Les questions sociales tiennent toujours une place prépondérante dans ses préoccupations ; il multiplie les efforts pour faciliter le logement des réfugiés, des rapatriés, de tous ceux que la guerre prive de leur foyer. A plusieurs reprises, il est entendu sur : l'organisation du repos du samedi pour les ouvrières du vêtement (1917) ; le projet de loi relatif aux modifications apportées aux baux à loyer par l'état de guerre (1917) ; la modification de la législation des pensions des armées de terre et de mer dans les cas de blessures reçues, de maladies contractées ou de décès survenus par suite de la guerre (1917) ; l'exportation des capitaux et l'importation des titres ; la journée de huit heures ; l'utilisation de l'énergie hydraulique (1917) ; l'ouverture de crédits en faveur des petits commerçants et artisans démobilisés ; l'amélioration des traitements du personnel scientifique et enseignant du Ministère de l'Instruction publique ; l'organisation des Chambres d'agriculture ; le programme des travaux d'aménagement du Rhône de la frontière suisse à la mer, au triple point de vue des forces motrices, de la navigation, des irrigations et autres utilisations agricoles (1918).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il se présente sur la liste d'Union républicaine et de réorganisation nationale et subit un échec avec 34.761 voix sur 111.879 votants.

Mais aux élections générales du 11 mai 1924, il est élu, au premier tour de scrutin, sur la liste de l'Union des gauches, par 79.179 suffrages. Cette liste est conduite par M. Hugué qui remporte 80.377 voix sur 128.174 votants. Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociale, de la Commission du Travail (1924) ; de la Commission des Caisses d'épargne (1925) ; de la Commission de l'hygiène (1926), il continue à porter le plus grand intérêt aux problèmes sociaux, agricoles et à ceux de l'enseignement. Il faut citer notamment sa proposition de résolution invitant le Gouvernement à créer dans tous les cours complémentaires de garçons, des ateliers pour le travail du bois et du fer ; dans les cours complémentaires de filles, des ateliers ménagers (1925). Il s'inquiète du sort des pupilles de la nation, de celui des petits agriculteurs victimes de la guerre ; des habitations affectées aux familles nombreuses ; de l'électrification des campagnes ; de la réforme judiciaire ; des terrains d'atterrissage d'aviation (1925). (Il sera, à cette époque, nommé président des Amis de l'Aviation Sanitaire et le demeurera jusqu'en 1940.) Il prend part à la discussion d'un projet de loi destiné à faciliter l'exécution de grands travaux d'intérêt général par le moyen des prestations en nature fournies par l'Allemagne (1926).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement), il est réélu, au deuxième

tour de scrutin, par 7.422 voix contre 6.335 à M. Courtial, sur 14.032 votants. Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales; de la Commission de l'aéronautique civile, commerciale, militaire, maritime et coloniale (1930), il participe aux débats avec la plus grande activité. Son attention reste particulièrement dirigée vers : les questions d'aéronautique, l'électrification rurale, le développement des réseaux vicinaux, les syndicats d'élevage, l'organisation des tribunaux de 1^{re} instance.

Le 11 avril 1930, meurt M. Sabaterie, sénateur du Puy-de-Dôme. Le 6 juillet suivant, Eugène Chassaing est élu à son siège, au premier tour de scrutin, par 614 voix sur 1.111 votants. Le 25 novembre, il démissionne de son mandat de député. Inscrit au Sénat au groupe de la gauche démocratique, il est membre de la Commission de l'hygiène et assistance sociale. Il s'intéresse, en particulier, aux travaux publics et à l'outillage national. Le 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936), il est réélu, au troisième tour de scrutin, par 579 voix sur 1.121 votants. Membre des Commissions d'hygiène et prévoyance sociale, de l'air, des comptes définitifs, il dépose, avec plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à compléter l'article 88 du règlement du Sénat en ce qui concerne la procédure de discussion immédiate (1935); il parle : dans le projet de loi relatif aux pensions de vieillesse et d'invalidité prévues par la loi sur les assurances sociales (1935); dans la discussion générale du projet de loi relatif aux nominations et aux promotions dans la Légion d'honneur à l'occasion des expositions de Bruxelles et de Milan (1936); il dépose, avec plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à assurer la sauvegarde de l'industrie nationale des pâtes de cellulose et la revalorisation des bois français de papeteries (1936). Il s'intéresse : au plan des travaux destinés à combattre le chômage; aux mises à la retraite par ancienneté; au statut du personnel des Caisses d'épargne (1936); à l'acquisition et à l'expropriation des sources d'eau minérale (1937). Il dépose un rapport, au nom de la Commission de l'hygiène, sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet d'autoriser les Caisses d'épargne à employer leur boni en faveur des œuvres de développement des sports (1938). Il dépose un amendement au chapitre 114 (centre de la recherche scientifique appliquée) et parle sur cet amendement (1938). En 1939, il intervient dans la discussion du projet de loi tendant à l'attribution de secours aux Français fixés en Russie avant la guerre. Il s'intéresse à l'Office du blé, à l'exportation des ferrailles. Le 10 juillet 1940, il s'abstient à Vichy et, de ce fait, est évincé du Conseil général par le Gouvernement du maréchal Pétain. Jusqu'en 1944, il demeure sénateur du Puy-de-Dôme.

Aux élections générales législatives du

2 juin 1946 (deuxième Assemblée Nationale Constituante), il est élu député du Puy-de-Dôme sur la liste du Rassemblement des gauches républicaines qui remporte 51.424 suffrages sur 238.919 votants. Cette liste est conduite par M. Alexandre Varenne, directeur du journal *La Montagne*. Membre de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique (26 juin 1946); de la Commission du travail et de la sécurité sociale, il participe à la discussion : de la proposition de loi tendant à établir la Constitution de la République française (12 septembre 1946); du rapport sur les textes, adoptés en première lecture, tendant à établir la constitution de la République française (28 septembre 1946); du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946; du projet et des propositions de loi relatifs au statut général des fonctionnaires (5 octobre 1946).

Aux élections générales du 10 novembre 1946 (première législature de l'Assemblée Nationale), il est réélu sur la liste du Rassemblement des gauches républicaines. Il remporte 49.355 voix sur 225.380 votants. Membre des mêmes Commissions que sous la législature précédente, il est nommé membre de la Commission supérieure des allocations familiales (17 juin 1947) et juré de la Haute Cour de justice. Il est entendu dans de nombreuses discussions. Citons celles ayant trait : aux écoles de sages-femmes (1947); aux constructions scolaires pour l'enseignement primaire (1947); à la réalisation d'un plan de congélation de la viande (1947); au reclassement de la fonction publique (1948); au calcul des prestations familiales (1948); aux aménagements fiscaux (1948); à l'entretien des ponts et routes (1948); aux subventions des aéro-clubs (1948); à la retraite des combattants (1948); aux soins médicaux gratuits (1948); à la création de ressources et à l'aménagement des impôts (1948); à la reconduction de l'allocation temporaire aux vieillards (1949); aux conventions collectives et au règlement des conflits du travail (1950); au développement des crédits affectés aux dépenses militaires pour 1950; à l'institution d'un code de travail dans les territoires d'outre-mer (1950); aux subventions des œuvres d'assistance aux infirmes (1951).

Aux élections générales du 17 juin 1951 (deuxième législature de l'Assemblée Nationale), il est réélu en tête de la liste du Rassemblement des gauches républicaines par 31.644 voix sur 222.807 votants. Membre des mêmes Commissions que sous les législatures précédentes, il est désigné par la Commission de la famille, de la population et de la santé publique pour faire partie de la Commission de coordination de l'énergie atomique et des recherches nucléaires (10 mars 1955). Il s'intéresse : au projet de loi portant création d'un bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières (1953); à la gratuité de la vaccination (1953); à l'équipement des hôpi-

taux et établissements de bienfaisance (1953) ; à l'assainissement du marché de la viande (1953) ; à la situation des professeurs licenciés de province nommés à Paris (1954) ; à la titularisation d'assistants et d'assistantes sociales (1954) ; à la mise en valeur du Massif Central et particulièrement du gisement d'uranium de Saint-Martin-des-Olones (1954).

Il ne se présenta pas aux élections législatives du 2 janvier 1956. Il est actuellement médecin honoraire, député honoraire, et conseiller général de Saint-Anthème.

CHASSAING (HENRI-BLAISE), né le 15 décembre 1855 à Paris. Mort le 25 avril 1908 à Paris.

Député de la Seine de 1869 à 1902.

Ses études secondaires terminées, Henri-Blaise Chassaing s'orienta vers la médecine. Reçu docteur en 1879, il se spécialisa dans l'orthopédie. La politique exerçait sur lui un attrait si vif qu'il se mêla bientôt au mouvement autonomiste qui réclamait les libertés municipales pour la ville de Paris. Il fut élu, en mai 1884, conseiller municipal du quatrième arrondissement (quartier de Saint-Merry) et fit partie du groupe autonomiste radical. Réélu le 8 mai 1887, secrétaire, puis vice-président du Conseil municipal, il fut nommé six fois membre de la Commission du budget. Rapporteur du budget du Mont-de-Piété, rapporteur du budget du personnel de la préfecture de la Seine, il vota en faveur de la construction du chemin de fer métropolitain, il réclama l'augmentation du budget des bibliothèques populaires. Il fit campagne en faveur de l'égalité de l'homme et de la femme et préconisa la promulgation d'une loi autorisant la recherche de la paternité. Anticlérical, il se prononça pour la laïcisation des hôpitaux, pour la diffusion de l'enseignement civique, pour le service militaire des séminaristes, pour la séparation des Eglises et de l'Etat.

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, il se porta candidat dans la deuxième circonscription du quatrième arrondissement de Paris et fut élu, au premier tour de scrutin, par 3.562 voix contre 2.774 à M. Thiessé, sur 6.542 votants.

Inscrit à la Chambre au groupe radical socialiste, il est membre de diverses commissions spéciales (1890). Citons : sa proposition de loi relative à la suppression de la Préfecture de police ; sa proposition de résolution concernant la nomination d'une Commission de onze membres chargés de répartir, entre diverses autorités, les attributions dévolues au Préfet de police ; ses propositions de loi tendant à : la suppression du monopole de l'ordre des avocats ; l'organisation du vote des électeurs absents de leur commune (1889) ; la diminution des gros traitements (1891) ; la restitu-

tion aux conseils généraux de la vérification des pouvoirs de leurs membres ; la création d'une Caisse générale des retraites ; l'interdiction du cumul des mandats électifs (1892).

Aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, il est réélu, au deuxième tour de scrutin, par 2.952 voix contre 2.621 à M. Ruel sur 5.703 votants. Membre de diverses commissions, il s'intéresse aux mêmes questions que sous la législature précédente. Il réclame, en outre : la suppression des fortifications de Paris et de sa zone militaire (1895) ; la démolition du mur d'enceinte de Paris sur tout le périmètre et la réfection du camp retranché (1898) ; l'organisation de la représentation proportionnelle (1898). Il demande à interpeller le Ministre de l'Intérieur sur les motifs qui l'ont déterminé à proroger à diverses reprises le délai de deux ans accordé provisoirement aux fabricants de conserves alimentaires pour l'écoulement de boîtes reconnues nuisibles à la santé publique (1898).

Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, il est réélu, au deuxième tour de scrutin, par 8.725 voix contre 6.954 à M. Levasseur, sur 16.153 votants. Il est nommé membre de la Commission de l'enseignement (1898). Avec un grand nombre de ses collègues, il signe une proposition de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un canal maritime de Paris à Rouen (1898). Il réclame à plusieurs reprises : la diminution du nombre des députés (1901) ; la suppression du scrutin uninominal en faveur du scrutin de liste pour l'élection des députés et diverses modifications à apporter à l'affichage électoral (1901).

Aux élections générales du 27 avril 1902, il est battu par M. Gabriel Failliot, fabricant de papiers ; il ne recourut que 1.975 voix alors que son concurrent en réunit 3.857. Il se retire alors de la vie politique et meurt prématurément à Paris, six ans plus tard, le 25 avril 1908, à l'âge de 53 ans.

CHASSEIGNE (FRANÇOIS, ERNEST, EDMOND), né le 23 décembre 1902 à Issoudun (Indre).

Député de l'Indre de 1932 à 1942

Journaliste, très attiré par la politique, François Chasseigne fut, très jeune, Conseiller général de l'Indre et, dès l'âge de trente ans, se présenta aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932. Il fut élu, au premier tour de scrutin, député d'Issoudun, sa ville natale, par 6.314 voix contre 4.189 à M. Darnault, son concurrent le plus favorisé, sur 11.613 votants.

A la Chambre, il s'inscrit au Groupe d'unité ouvrière. Membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales, de la Commission des programmes électoraux, il s'intéresse particulièrement aux questions agricoles et,

plus spécialement, à l'organisation et à la défense du marché du blé, ce qui ne l'empêche pas de se préoccuper de problèmes plus généraux, notamment de la Conférence du désarmement. C'est ainsi qu'il modifie le libellé de son interpellation déposée le 24 juin 1932, laquelle devient une interpellation sur l'attitude de la délégation française à la Conférence du désarmement (1932). Il demande encore à interpellier le Gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour obtenir rapidement la révision des baux à ferme et la baisse du prix des engrais, mesures de première nécessité pour la population agricole durement touchée par la crise du blé (1932). Il intervient dans la discussion d'une interpellation concernant la découverte de graves fraudes fiscales (1932). Il demande à interpellier sur les dangers que font courir à l'épargne publique les opérations de certaines sociétés de capitalisation, sur la façon dont ces sociétés en liquidation, gèrent les capitaux de leurs assurés, et enfin sur les moyens que le service de contrôle des assurances entend mettre en œuvre pour remédier à cette situation (1933). Il se préoccupe : de l'exportation du blé, de la majoration des droits de patente des boulangers faisant le commerce des grains, de l'institution d'une taxe à l'importation du riz, de l'utilisation, dans la fabrication de la bière, de produits autres que le malt d'orge et le houblon (1933). De nouveau, il s'inquiète de la reprise de la course aux armements, et demande à interpellier sur la politique extérieure du Gouvernement (1934). Citons ses amendements concernant : la richesse du lait en matière grasse ; la mise en vente de certains laits portant l'étiquette « Lait cru à faire bouillir » (1935). Il intervient dans la discussion : d'interpellations sur la politique générale du Gouvernement (1936) ; d'une proposition de loi concernant la réforme électorale ; d'une proposition de loi tendant à protéger l'industrie et le commerce de la chaussure (1936).

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il est réélu, au deuxième tour de scrutin, par 6.813 voix contre 4.153 à M. Morel sur 11.196 votants.

À la Chambre, il s'inscrit au groupe du parti de l'Unité prolétarienne. Comme sous la législature précédente, il est membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales (1936). Citons : son rapport sur le projet de loi relatif aux taxes auxquelles sont assujettis les importateurs de produits d'œufs séchés et congelés (1936) ; son rapport sur le projet de loi tendant à l'approbation de l'accord commercial entre la France et le Chili, signé à Santiago le 16 janvier 1936 ; son intervention dans la discussion du projet de loi tendant à l'institution de l'Office national professionnel du blé (1936). Il demande à interpellier sur la politique du Gouvernement à l'égard du conflit espagnol et notamment sur la nécessité d'une médiation destinée à arrêter les hostilités et à sauvegarder la paix européenne (1^{er} décem-

bre 1936). Il développe cette interpellation (4 décembre 1936). Mentionnons enfin son rapport sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 23 décembre 1936 qui a modifié les droits de douane applicables au cuivre allié de zinc et de nickel (1938).

Mobilisé dès le début de la guerre 1939-1940, il est presque aussitôt blessé. Chaleureux partisan du Maréchal Pétain, il vote, le 10 juillet 1940, les pleins pouvoirs à Vichy. Commissaire général à l'agriculture et au ravitaillement dans le cinquième Cabinet Pierre Laval de mars à août 1944, il a, au moment de la Libération, des ennuis qui prennent fin après la loi d'amnistie du 5 janvier 1951. Il devient alors attaché de direction à la Société Ford-France dont il continue à s'occuper présentement.

CHASTANET (Louis, Jean), né le 19 novembre 1882 à Meyssac (Corrèze). Mort Nice (Alpes-Maritimes) le 21 février 1946.

Député de l'Isère de 1924 à 1936.

C'est dans une famille paysanne que naquit Jean Chastanet le 19 novembre 1882. Il devint commis des postes. Doué d'une nature ardente et combative, le jeune homme eût trouvé dans toute profession l'occasion d'exprimer ses opinions. Fonctionnaire, il milita dans le syndicalisme. Lors des grèves de 1909, il attira par son attitude la réprobation de ses supérieurs et fut révoqué. Il se rendit alors à Grenoble. Le journalisme, tribune de choix, l'attirait. Il dirigea bientôt le quotidien socialiste *Le Droit du Peuple*, écrivit un ouvrage traitant du droit syndical des fonctionnaires et collabora à *l'Ère Nouvelle* et à *France-Soir*.

Il aborda la politique proprement dite en se faisant élire conseiller municipal de Grenoble, premier adjoint au maire de cette ville (1919), et, enfin, conseiller général de l'Isère. Sa notoriété grandissait dans la région, ainsi que son influence. Il devint maire de la Tour du Pin et, en 1924, se présenta aux élections générales législatives du 11 mai (scrutin de liste). Il fut élu, sur la liste du bloc des gauches, conduite par M. Bovier-Lapierre, où il occupait la dernière place et qui passa tout entière. Il obtint personnellement 66.496 voix sur 126.927 votants.

Inscrit au groupe du parti socialiste, il est membre de la Commission des comptes définitifs et des économies ; de la Commission des travaux publics et des moyens de communication (1924) ; de la Commission d'enquête sur les opérations relatives aux réparations en nature (1924) ; de la Commission du commerce et de l'industrie (1925). Les problèmes sociaux retiennent particulièrement son attention, ainsi que les questions agricoles. Mentionnons : sa proposition de loi tendant à accorder le

repos hebdomadaire, par roulement, au personnel affecté à la rédaction des journaux (1924); sa proposition de résolution tendant à combattre la spéculation sur les céréales et tous les produits de meunerie (1925). Il incitera constamment le Gouvernement à accorder des permissions agricoles aux militaires lors des travaux imposés par les diverses saisons. Il s'inquiète : de la réforme de l'institution des Commissaires aux comptes dans les sociétés anonymes; de la réglementation des bilans; de la réglementation de la profession d'expert comptable agréé (1926). Il dépose une proposition de loi tendant : à créer une carte de change pour les touristes étrangers (1927); à accorder aux contribuables assujettis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, les abattements à la base consentis aux contribuables soumis à l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères (1927); à l'interdiction de chasser le daim, le chevreuil, le chamois et l'izard; à la prohibition de vente des viandes provenant de ces animaux; à une répression sévère des chasses à courre (1927); à l'exonération de l'impôt dans les métiers de tulle en chômage complet (1927); au rattachement au Ministère de l'Agriculture de tout ce qui concerne la culture des tabacs indigènes; à l'établissement du prix de revient des tabacs par des méthodes expérimentales; à l'institution du monopole de l'Etat pour ce qui concerne l'extraction, la fabrication, la vente et les opérations d'importation et d'exportation des engrais (1927). Il demande à interpellier sur le « scandale Rochette » et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour protéger l'épargne publique et le crédit de l'Etat lui-même contre les menées de financiers et de banquiers plus ou moins véreux (1927). Il intervient dans la discussion : d'un projet de loi relatif à la reconstitution des capitaux détruits par des calamités publiques; d'un projet de loi relatif au recrutement de l'armée (1928); d'un projet de loi, modifié par le Sénat, sur les assurances sociales (1928).

Aux élections générales du 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) il est élu, au premier tour de scrutin, député de la première circonscription de la Tour du Pin par 7.966 voix contre 3.545 à M. Pichat, son principal adversaire, sur 16.018 votants.

Membre de la Commission de l'Agriculture; de la Commission du commerce et de l'industrie (1928); il s'attache, comme il l'a fait sous la législature précédente, à assainir le marché financier, et notamment à interdire à toute personne ayant subi des peines infamantes la profession de banquier (1928). Il dépose une proposition de loi tendant à fixer les obligations que les banques ont à supporter vis-à-vis de l'Etat (1928). Il demande à interpellier : 1° sur certaines opérations audacieuses qui constituent journellement un danger pour l'épargne publique. 2° sur les agissements de

financiers et de pseudo-journalistes véreux qui trompent le public à l'aide de publicité mensongère et de démarches à domicile. 3° sur la nécessité d'interdire à des membres du Parlement, et même du Gouvernement, de faire plus longtemps partie de Sociétés financières d'un caractère douteux (1929). Il ne cesse de s'intéresser à la politique du blé, au cours de certains produits agricoles, à la situation des petits rentiers. Il prend part à la discussion d'une proposition de résolution relative au marché de l'aéronautique (1930) et interpelle sur la spéculation sur les blés qui sévit à la Bourse du commerce de Paris (1930).

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, il est réélu, au deuxième tour de scrutin, par 7.347 voix contre 7.095 à M. Ginot, sur 14.592 votants. Au cours de cette troisième législature, son activité, jusqu'alors considérable, se ralentit. Il demande néanmoins à interpellier sur la crise du blé et la crise agricole en général (1932); sur la mévente du bétail et du lait (1933). Il participe à la discussion du projet de loi relatif à la défense du marché du blé de la récolte 1933 par l'intermédiaire de la Caisse de crédit agricole, mais un souci d'indépendance, qu'il a manifesté pendant toute sa vie parlementaire, le pousse à démissionner du parti socialiste. Il ne se représente pas aux élections du 26 avril 1936.

Retiré à Roquefort (Alpes-Maritimes), il accepta, sous le Gouvernement de Vichy, la présidence de la délégation spéciale de cette localité. En 1946, il dut se faire opérer à Nice. Il devait mourir des suites de cette intervention, le 21 février suivant à l'âge de 64 ans. Il avait publié plusieurs brochures politiques, notamment : *Les fonctionnaires, ces pelés, ces galeux*, préfacé par Paul-Boncour. On lui doit aussi quelques romans. Tous ont pour cadre la région des Alpes qu'il considérait comme sa seconde patrie.

CHASTENET DE CASTAINQ (GUILLAUME), né à Saint-Médard de Guizières (Gironde) le 5 juillet 1858, mort à Paris le 20 juillet 1933.

*Député de la Gironde de 1897 à 1912.
Sénateur de la Gironde de 1912 à 1933.*

Fils d'Alphonse Chastenet, avocat à la Cour d'Appel de Bordeaux, qui plaida les causes les plus brillantes, Guillaume Chastenet fit aussi des études juridiques et se fit inscrire au barreau de Paris après avoir obtenu son doctorat en droit.

Il fut, de 1887 à 1889, directeur du contentieux de l'Exposition universelle de 1889. Il fit en même temps du journalisme en donnant une importante collaboration à la presse économique.

Une élection législative partielle ayant eu lieu le 21 février 1897 dans la circonscription de Libourne, pour pourvoir

au remplacement de M. Obissier Saint-Martin, élu sénateur le 3 janvier précédent et démissionnaire de son mandat de député le 18 janvier, Guillaume Chastenet de Castaing fit acte de candidature et fut élu, au premier tour de scrutin, par 7.815 voix contre 558 à M. Groseille et 339 à M. Loudex, sur 9.604 votants. Les lignes principales du programme qu'il présentait à ses électeurs étaient les suivantes : « Dans l'ordre constitutionnel, la crainte de toute innovation qui, en diminuant la légitime autorité du Sénat, serait de nature à compromettre la sécurité de nos institutions républicaines.

« Dans l'ordre politique, la garantie de toutes les libertés, le respect de toutes les consciences, un haut esprit de tolérance, sous l'absolu maintien des lois fondamentales de la République, telles que la loi scolaire et la loi militaire.

« Dans l'ordre gouvernemental, la stabilité ministérielle, sans laquelle il ne peut y avoir d'action progressiste vraiment efficace ; et dans l'ordre administratif, une réaction prudente et méthodique contre les abus d'une centralisation excessive.

« Dans l'ordre financier, une plus équitable répartition des charges sociales, recherchée en dehors de l'impôt global et progressif sur le revenu, l'arrêt des dépenses, l'équilibre sincère du budget avec un amortissement progressif de la dette, une économie étroite pour dégrever notre production nationale, et surtout notre agriculture surchargée.

« Dans l'ordre économique, la préoccupation dominante de nos intérêts agricoles, qui constituent le meilleur patrimoine de la nation.

« Enfin, dans l'ordre législatif, toutes les réformes dont la table des matières prêterait à une énumération trop facile, et qu'il faut faire prudentes ou hardies, suivant les progrès à réaliser ou le mal à combattre. »

Ce succès électoral fut le début d'une longue et fertile carrière parlementaire.

Il fut en effet réélu le 8 mai 1898 dans la même circonscription, par 9.503 voix contre 2.453 à M. Carron de la Carrière, et 1.005 à M. Bousquet, sur 13.389 votants ; il retrouva ce même siège aux élections générales du 27 avril 1902, par 8.420 voix contre 6.118 à M. Maugard, sur 15.335 votants ; aux élections générales du 6 mai 1906, par 9.144 voix contre 6.185 à M. Maugard, sur 15.745 votants, et enfin à celles du 24 avril 1910 par 8.579 voix contre 207 à M. Chambarière, sur 12.242 votants, toujours avec des majorités acruées et au premier tour de scrutin.

Il démissionna de son mandat de député le 23 janvier 1912 pour poursuivre au Sénat sa carrière politique.

Il s'inscrivit, à la Chambre, au groupe des républicains progressistes, puis à celui de l'Union démocratique, dont il devint le président en 1906. En 1911, il

faisait partie du groupe de la gauche démocratique.

Son activité fut intense et ses fonctions nombreuses : il présida la Commission de la réforme judiciaire, siégea à la Commission du budget, à celle des colonies, à celle de l'impôt sur le revenu, à celle des assurances et des rentes viagères, à celle du contrôle de la circulation monétaire et au Comité consultatif des assurances sur la vie.

Auteur d'un nombre considérable de propositions de loi, de projets de résolution et de rapports qui ne peuvent tous être énumérés, ses interventions, tant en commission qu'en séance publique furent fréquentes. Il aborda les questions les plus diverses, notamment les problèmes d'assurances, de circulation monétaire et de législation des sociétés par actions.

Parmi ses propositions de loi, citons celles concernant : le tarif douanier sur les vins (1898), les brevets d'invention (1899), les assurances contre les accidents du travail (1899), la réforme de la législation en matière d'assurances (1899), la sécurité du titre foncier (1900, 1903, 1906 et 1910), les warrants agricoles (1901 et 1902), les assurances sur la vie (1902), les émissions financières (1902), la réorganisation de la Cour de Cassation (1903, 1906 et 1910), la création de chèques postaux (1905 et 1906), la compétence des Conseils de Préfecture (1908 et 1910), la création de Chambres d'agriculture (1910), la procédure de la saisie-arrêt (1910), les sociétés étrangères par actions (1911).

Mentionnons, parmi ses rapports, ceux relatifs aux warrants agricoles (1897), la vente à crédit des valeurs en bourse (1910), la création d'une section temporaire de contentieux au Conseil d'Etat (recours pour excès de pouvoir) (1900), les actions de priorité (1901), la surveillance et le contrôle des Compagnies d'assurance sur la vie (1903), les sociétés par actions et les émissions financières (1904 et 1906), l'article 386 du Code civil (état de la femme veuve ou divorcée) (1906), le contrat d'assurance (1906 et 1907), les obligations émises par les sociétés et les parts de fondateur (1906), les sociétés étrangères par actions (1907), la protection et la tutelle des enfants naturels (1907), la responsabilité, en cas d'accident, des conducteurs d'automobiles et autres véhicules (débits de fuite) (1907), la responsabilité de l'Etat et de ses préposés en matière d'enseignement public (1909), l'article 2273 du Code civil concernant la prescription (1909).

Il se fit entendre à la tribune sur les sujets les plus variés, notamment sur : les droits de douane sur les vins, raisins de vendange et moutis (1898), le traitement des agents diplomatiques (1899), les pensions de demi-solde de la marine (1899), l'extension des opérations de la Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents (1899), les brevets d'invention (en qualité de rapporteur) (1900), la création d'une section temporaire de contentieux au Conseil d'Etat (en qua-

tité de rapporteur) (1900), la modification de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1901), son interpellation sur le refus opposé par certains juges de paix à la délivrance des warrants agricoles (1901), la création et l'amélioration de voies navigables et de ports maritimes (1902), les brevets d'invention (1902), la réforme des justices de paix (1903), la surveillance et le contrôle des sociétés d'assurances sur la vie (en qualité de rapporteur) (1904), la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des fabrications des denrées alimentaires (1904), les bouilleurs de cru (1905), la séparation des Eglises et de l'Etat (1905), les warrants agricoles (1905), la réglementation des jeux (1907), le mouillage des vins et les abus du sucrage (1907), l'impôt sur le revenu (1908 et 1909) ; la peine de mort (1908), la délimitation de la Champagne viticole (1909), les conseils de guerre (1909), le tarif général des douanes (1909), son interpellation ayant pour but de protéger la beauté de Paris (1909), la représentation proportionnelle (1909), le rachat des offices de greffiers (1911), la protection des appellations régionales (1911), etc..

Il fut en outre rapporteur, durant des années, du budget de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, du budget des monnaies et médailles et de celui de l'imprimerie nationale.

Le 7 janvier 1912, il fut élu sénateur de la Gironde, au siège laissé vacant par le décès de M. Obissier-Saint-Martin, qu'il avait déjà remplacé à la Chambre des députés. Il fut élu par 921 voix sur 1.311 votants, au premier tour de scrutin, contre 194 à M. Charmolin. Il fut réélu au renouvellement triennal du 11 janvier 1920 par 1.002 voix sur 1.305 votants et à celui du 6 janvier 1924 par 1.014 voix sur 1.307 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, dont il devint un peu plus tard le vice-président, il siégea à la Commission des finances dont il fut secrétaire, à celle de la guerre, à celle de la marine, à celle des affaires étrangères et à celle de la législation civile et criminelle. Il présida, en outre, la Commission de la circulation monétaire.

Il reprit, tant dans ses dépôts que dans ses interventions, les thèmes qu'il avait déjà développés à la Chambre, et avec la même intense activité : les questions de change et de circulation monétaire, la protection des sites, le régime des sociétés commerciales, l'organisation du Conseil d'Etat, les assurances, etc..

Rapporteur pendant plusieurs années du budget des Beaux-arts et du budget annexe des monnaies et médailles, il se fit entendre à maintes reprises à ce sujet.

Secrétaire du Sénat de janvier 1915 à janvier 1919, il était vice-président de la Société d'économie politique.

Sa santé déclinante ne lui permit pas de solliciter le renouvellement de son

mandat aux élections du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933).

Il mourut peu de temps après à Paris le 20 juin de la même année, âgé de 75 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

Il était le père de M. Jacques Chastenet, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien directeur du *Temps* et ancien Conseiller de l'Union française.

CHATEAU (GILLES), né le 8 février 1885 à Lucenay-les-Aix (Nièvre).

Député de l'Allier de 1919 à 1924.

Issu d'une vieille famille nivernaise, Gilles Chateau fait ses études primaires dans sa commune natale de Lucenay-les-Aix, puis va préparer son baccalauréat à Moulins, d'abord dans une institution privée, puis au lycée. Il s'inscrit ensuite à la Faculté de droit de Dijon, tout en résidant à Moulins, où il fait parallèlement sa cléricature dans une étude d'avoué.

Son droit terminé, le service militaire l'appelle pour deux ans. Il part comme simple soldat au 13^e régiment d'infanterie à Nevers, gagne ses galons de sergent, et après avoir suivi les cours d'élève officier de réserve, est nommé sous-lieutenant.

Rendu à la vie civile, il s'établit avoué à Cusset en 1910 et c'est là que, quatre ans plus tard, vient le surprendre la Première Guerre mondiale. Mobilisé dans l'infanterie, il n'abandonne jamais cette arme et est démobilisé en qualité de chef de bataillon. Sa brillante conduite lui a valu deux citations à l'ordre de l'armée et la Croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire. Rentré dans ses foyers, il fréquente les milieux d'anciens combattants qui l'encouragent à s'occuper de la politique, dont il s'était tenu jusque là à l'écart.

Elu conseiller général du canton de Cusset en 1919, il le restera jusqu'en 1922.

Aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, il est inscrit en quatrième position sur la liste d'action républicaine menée par M. Charles Péronnet, député sortant. Cette liste est élue tout entière. M. Gilles Chateau obtient personnellement 48.092 voix sur 89.972 votants et emporte le siège à la majorité absolue.

Inscrit au Groupe de la gauche républicaine démocratique, il appartient à la Commission de la législation civile et criminelle et à celle du travail. Il est chargé de rapporter : la proposition de loi tendant à reconnaître aux huissiers ne pouvant exercer leur profession pour blessures de guerre ou pour maladies contractées ou aggravées aux armées, le droit de se faire suppléer dans l'exercice de leurs

fonctions (1921), la proposition de loi ayant pour but la modification de l'article 535 du Code de procédure civile concernant les saisies-exécution (1921), la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier les articles 465, 817 et 822 du Code civil, 965, 973 (alinéa dernier) et 981 du Code de procédure civile (1921), les propositions de loi tendant à modifier les articles 309 et 310 du Code civil sur la conversion des jugements de séparation de corps en jugements de divorce (1922), la proposition de loi, adoptée avec modifications par le Sénat, relative à la suppléance des huissiers blessés et à la création de clercs assermentés (1923). Il demande à interpellier le Gouvernement sur la propagande exercée officiellement en faveur des villes d'eau allemandes, au détriment des stations thermales françaises (1921) et sur les causes de l'explosion du dépôt d'obus de la Ferté-Hauterive (1922). Il se fait entendre enfin, à la tribune, sur le budget du Ministère de la Guerre de l'exercice 1923, au sujet du camp de la Ferté-Hauterive (1922 et 1923).

Aux élections générales du 11 mai 1924, il prend la dernière place, quoique député sortant, sur la liste de concentration républicaine et sociale, conduite par M. Lucien Lamoureux, lequel seul est élu; M. Gilles Chateau ne recueille lui-même que 24.051 voix sur 100.927 votants.

Il accepte cet échec avec sérénité et se retire définitivement de la vie politique.

Il vend son étude d'avoué et s'installe à Paris où il entre dans un certain nombre d'affaires auxquelles il appartient toujours.

Mais la guerre de 1939 vient interrompre ses activités. Une fois de plus, il est mobilisé, en qualité de lieutenant-colonel, dans le train automobile et fait prisonnier. Libéré à titre d'ancien combattant en 1941, il reprend la tête de ses affaires avec la même intensité.

Il est officier de la Légion d'honneur, à titre militaire, depuis l'année 1935.

CHATEAU (RENÉ, EUGÈNE, ARMAND), né le 27 juin 1906 à Mouthiers (Charente)

*Député de la Charente-Inférieure
de 1936 à 1942.*

Élève du lycée d'Angoulême de 1918 à 1924, René Chateau fait preuve de dons exceptionnels. Il emporte le premier accessit au Concours général de philosophie en 1924. Encouragé par ses maîtres à poursuivre ses études, il entre, cette même année, en Première Supérieure au lycée Henri-IV où Alain professe la philosophie et règne en maître sur la jeunesse intellectuelle. Après avoir subi, comme tout un chacun, son influence, il se forge dès ce moment une doctrine et c'est, dès cette époque, l'éveil de sa vocation politique et littéraire.

Il entre à l'école normale supérieure en 1927, et en sort en 1930 agrégé de

philosophie. Il quitte la rue d'Ulm, laissant à ses camarades le souvenir d'un élève hors du commun. Il commence aussitôt sa carrière de professeur au lycée de la Roche-sur-Yon, où il occupe la chaire de philosophie. Il n'y reste que deux ans, car le service militaire l'appelle, d'abord à Limoges, puis à Angoulême. Il est démobilisé avec le grade de caporal infirmier militaire, ayant, par pacifisme, refusé de subir à l'École normale, la préparation militaire qui l'aurait fait officier.

Il professe ensuite au lycée de la Rochelle, de 1933 aux élections générales législatives de 1936. Il a été élu l'année précédente membre du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme.

Il emporte le siège de député de la circonscription de La Rochelle au scrutin de ballottage du 3 mai 1936, le premier tour ayant eu lieu le 26 avril précédent. Il recueille 10.752 voix contre 9.183 à M. Vieljeux, sur 20.308 votants.

Il s'inscrit au groupe du parti Camille Pelletan et siège à la Commission du règlement, à celle de l'enseignement et des beaux-arts, à celle de la marine marchande, à celle des douanes et des conventions commerciales et à celle de la marine militaire.

Il dépose une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à proposer la réunion d'une conférence internationale pour régler les plus graves difficultés économiques et politiques sous la condition générale d'une limitation simultanée et contrôlée des armements (1938).

Il se fait entendre à plusieurs reprises à la tribune, notamment au cours de la discussion du projet de loi sur la procédure de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail (1936); il développe une interpellation sur les conséquences de la politique financière du Gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre pour continuer et consolider l'œuvre du rassemblement populaire (1937); il demande à interpellier: sur la nécessité impérieuse d'éclairer enfin l'opinion publique sur les affaires judiciaires et sur les opérations policières en cours, et sur la nécessité du renvoi en Haute-cour de toutes personnes qui y sont mêlées (1937), sur la politique générale du Gouvernement, et il développe cette interpellation (1938), sur la politique extérieure et la nécessité pour la France de prendre l'initiative de préparer et provoquer une conférence internationale pour la pacification de l'Europe (1939).

Au Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il vote comme la majorité de ses collègues, les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain et se consacre désormais au journalisme et à la littérature. Il écrit ses premiers articles pour *La Flèche* et *L'Œuvre*. Il devient directeur politique de *La France socialiste* en 1942, mais ne le reste qu'un an, sa carte de presse lui ayant été retirée par la censure allemande. On lui confie alors les éditoriaux de *Paroles Françaises* et de *La*

République du Sud-Ouest. Il assure ces services de 1946 à 1949.

Dans le domaine littéraire, il fait paraître *L'âge de Cain*, en 1948, sous le pseudonyme de Pierre Abel, que suivra un an plus tard *Introduction à la Politique*, préfacé par Alain. Puis vient en 1952 *Introduction à la Littérature*, préfacé par André Maurois.

Il s'essaye à la poésie en publiant un livre de poèmes en 1958 : *Cantiques sans Dieu*.

Il est également l'auteur de divers ouvrages de philosophie classique.

Il est actuellement professeur de philosophie au lycée Hoche à Versailles.

Ayant toujours conservé le goût de la politique, il est en même temps secrétaire général du Parti républicain socialiste.

CHATENET (JULIEN, Henri), né le 14 juin 1879 à Paris. Mort le 28 novembre 1949 à Paris.

Député de la Seine-et-Oise de 1932 à 1936

Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Henri Chatenet venait d'atteindre l'âge de 35 ans lorsque éclata la guerre 1914-1918. Très brillant officier, véritable entraîneur d'hommes, il fut gravement blessé. Réformé, il consacra une grande partie de son activité à l'Union nationale des mutilés, réformés et anciens combattants. Il en devint président, puis président général d'honneur. Président du groupe des combattants du Palais, il fut membre du Conseil de l'Ordre en juin 1919.

La politique l'attirait depuis longtemps. Il se présenta aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932 et fut élu, au deuxième tour de scrutin, député de la deuxième circonscription de Versailles, par 9.410 voix contre 8.981 à M. Adam sur 20.505 votants.

Inscrit au Groupe de la gauche indépendante, il est membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale (1932) ; de la Commission de la législation civile et criminelle (1932) ; de la Commission d'assurance et de prévoyance sociale (1932) ; du Comité supérieur de l'aménagement de la région parisienne (1932) ; de la Commission du suffrage universel (1934) ; de la Commission des travaux publics et des moyens de communication (1935). Dès le début de la législature, il s'intéresse aux pensionnés de guerre dont il connaît, pour s'être penché sur bien des cas douloureux, les soucis et les souffrances. La réforme de la Constitution le préoccupe aussi. Il préconise : la nomination d'une Commission parlementaire de 33 membres exclusivement chargés de préparer cette réforme (1934), la refonte du Règlement de la Chambre des députés ainsi que la modification de ses méthodes de travail (1934). Il prend part à la discussion : d'un projet et

d'une proposition de loi relatifs à l'amnistie ; d'un projet de loi tendant à modifier le régime des grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général (1934) ; d'un projet de loi relatif à l'exemption d'impôt en faveur des constructions nouvelles ; d'un projet de loi tendant à modifier certains articles du Règlement de la Chambre (1935). Il dépose : une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à offrir aux capitaux non employés par leurs détenteurs une affectation destinée à enrichir la collectivité et à assurer du travail aux chômeurs par le moyen de marchés de travaux publics à paiement différé (1935) ; une proposition de loi relative au calcul de l'impôt cédulaire et de l'impôt sur les revenus des victimes de guerre et anciens combattants (1936) ; un avis, présenté au nom de la Commission de la législation civile et criminelle, sur le projet de loi relatif à la situation, au regard de la législation du travail et de la législation sur les assurances sociales, des conducteurs de voitures publiques qui ne sont pas propriétaires de leur véhicule (1935). Faisant allusion, dans une interpellation, à de récents événements survenus dans la région du Peag, il souligne de façon frappante la nécessité de prêter, dans la région parisienne, une meilleure assistance aux maires chargés d'y assurer l'ordre et la sécurité (1935). Il interpelle aussi sur des bruits tendancieux concernant les projets financiers du Gouvernement ; sur la nécessité de calmer l'inquiétude que fait naître ces rumeurs ; sur l'urgence de songer à rétablir l'équilibre budgétaire, non exclusivement par des économies, mais aussi en assurant aux capitaux en chômage, aux entreprises au bord de la ruine, aux ouvriers sans travail, des occupations fructueuses, pour le Trésor autant que pour les bénéficiaires (1935).

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il remporte, au deuxième tour de scrutin, 1.843 voix. Il est ainsi battu par M. Pierre Dadoif qui totalise 11.107 suffrages, sur 23.970 votants. Il renonce dès lors à la vie politique et se consacre à sa profession d'avocat à la Cour d'Appel. Il devait mourir à Paris 13 ans plus tard, le 28 novembre 1949, à l'âge de 70 ans. Ses obsèques eurent lieu le 2 décembre, en la basilique Sainte-Clotilde. Il était officier de la Légion d'honneur, médaillé militaire et titulaire de la croix de guerre 1914-1918.

CHATTELEYN (FÉLIX, Désiré), né à Lille (Nord) le 13 avril 1861, mort à Lille le 20 novembre 1934.

Sénateur du Nord de 1904 à 1906

Fils d'un chef de musique au 5^e régiment de ligne, Félix Chatteley n fit de brillantes études à la Faculté de Droit de Douai, s'inscrivit d'abord au barreau de cette ville, puis s'installa à Roubaix où il devint agréé près le tribunal de commerce.

Il s'intéressa de bonne heure à la poli-

tique. Secrétaire du Comité républicain antiboulangiste en 1886, il fut candidat au conseil municipal de Roubaix en 1892 et à la députation aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, dans la sixième circonscription de Lille mais ne fut pas élu, n'ayant obtenu au 2^e tour de scrutin que 2.102 voix alors que M. de Montalembert, conservateur, recueillait 5.930 suffrages sur 11.885 votants.

En 1894, il fut un des fondateurs du Comité de l'union socialiste et patriotique. Nommé un peu plus tard secrétaire général de cette association, il dirigea la campagne électorale dans la région du Nord de 1895 à 1898 et contribua à l'élection de M. Motte, comme député de Roubaix. Il fut lui-même élu conseiller général de Roubaix-Nord en 1898, mais fut battu au renouvellement de 1906.

Conseiller municipal de la deuxième section de Roubaix en 1902, il fut réélu en 1908 sur la liste de la Fédération républicaine anti-collectiviste. Il fut successivement deuxième adjoint (1908) puis premier adjoint (1911) au maire de Roubaix.

Il se présenta aux élections municipales de 1912 sur une liste progressiste, mais ne fut pas réélu.

Félix Chatteleyn s'intéressa surtout aux finances municipales et départementales. Il s'occupa de la construction d'un nouvel hôpital à Roubaix et de la réorganisation des établissements hospitaliers.

Il se préoccupa également des questions de transports, s'efforça d'améliorer les services de tramways et s'occupa des chemins de fer et des routes départementales.

Il se présenta à l'élection sénatoriale partielle du 10 janvier 1904, destinée à pourvoir le huitième siège de sénateur attribué au département du Nord après le décès de M. Luro, sénateur inamovible.

Il fut élu comme républicain progressiste, après une lutte très vive, au troisième tour de scrutin par 1.198 voix sur 2.415 votants, contre 1.185 à Tribourdeaux, radical.

Il siégea à la gauche démocratique et fit partie de diverses commissions. Il intervint dans la discussion d'une proposition de loi relative à la réglementation des débits de boissons (1904).

Il se déclara protectionniste et nettement adversaire de la politique radicale et anticléricale. Il était, disait-il, « surtout partisan des libertés du travail, d'association et d'enseignement ».

Il se présenta au renouvellement du 7 janvier 1906 mais ne fut pas réélu, n'ayant obtenu que 450 voix au premier tour de scrutin sur 2.444 votants et 4 voix au troisième tour.

Il ne se désintéressa pas pour autant de la politique, continua d'exercer ses mandats locaux et devint, en 1912, vice-président de l'Union sociale et patriotique de Roubaix.

Il mourut à Lille le 20 novembre 1934, âgé de 73 ans.

CHAUDEY, (GEORGES. GABRIEL, AUGUSTE), né à Paris le 23 mai 1857, date et lieu de décès inconnus.

Député de la Haute-Saône de 1893 à 1898.

Le père de Georges Chaudéy, Gustave Chaudéy, exerçait à Vesoul, où il était né, la profession d'avocat. Républicain, il fut exilé en 1851, lors du coup d'état, puis, rentré en France, devint journaliste afin de pouvoir exprimer ouvertement ses opinions politiques. Son fils, Georges, avait 14 ans lorsqu'éclata la Commune. Ce jeune garçon, intelligent et doué d'une nature ardente, s'intéressa avec d'autant plus de passion à la marche des événements qu'il voyait son père prendre parti et militer contre l'émeute. Le jour où Gustave Chaudéy fut arrêté, puis condamné à mort et fusillé, son fils cessa d'être un enfant : il devint un homme marqué pour sa vie entière. Il fut, au Lycée de Vanves, puis à Paris, au Lycée Henri IV, un excellent élève. Son cycle secondaire terminé, il prépara et obtint sa licence de Droit et entra, en 1879, dans l'Administration préfectorale comme attaché au Cabinet du préfet de la Seine, M. Hérold. En 1880, il devint chef de Cabinet du préfet des Côtes-du-Nord, puis fut successivement, entre 1882 et 1888, chef de Cabinet, Conseiller de Préfecture et Secrétaire général de la Préfecture de Vesoul. En 1888, il fut nommé secrétaire général de la Préfecture de l'Aube et, en 1889, sous-préfet de Clermont (Oise). Pendant quatre années, il occupa cette fonction.

Le 19 janvier 1893, M. Baihaut, député de la première circonscription de Lure, ancien ministre, démissionna à la suite des affaires de Panama. Georges Chaudéy se présenta à l'élection partielle du 16 avril 1893 destinée à pourvoir le siège vacant et fut élu, au premier tour de scrutin, pour ainsi dire sans concurrent, puisqu'il obtint 9.477 voix contre 15 à M. Viguier, sur 10.966 votants.

À la Chambre, il s'inscrivit au Groupe des Républicains et, dans l'attente des élections générales d'août, prend contact avec ses collègues, siége dans diverses commissions spéciales mais ne participe pas aux débats. Le 20 août 1893, il est réélu au premier tour de scrutin, par 8.530 voix contre 2.498 à M. Mabile, sur 11.570 votants.

Elu secrétaire de la Chambre en 1893, (il déclina la candidature aux fonctions de secrétaire en 1896), il est membre de la Commission du travail (1894) ; de la Commission du budget pour l'exercice 1896 (il conserva cette fonction pour les exercices 1897 et 1898). Il s'intéresse : à l'instruction publique ; au remaniement du système d'impôts ; à la suppression des prestations ; à la liberté des bouilleurs de crus ; au maintien du tarif douanier ; à l'organisation du crédit agricole. Il est entendu sur l'urgence de la proposition de résolution du général Jung, relative à la nomination d'une Commission chargée d'examiner les devoirs et les droits des députés astreints au service militaire (1893). Il prend part à la discussion de l'inter-

pellation de M. Clovis Hugues relative à de récentes atteintes portées à la liberté individuelle (1894). Le 31 janvier 1894, il provoque à la Chambre un incident violent contre les partisans de la Commune. Le souvenir de son père est toujours présent à son esprit. Peut-être est-il possible d'établir un lien entre ce souvenir et les divergences qui commencent à se manifester entre son programme de républicain de gauche et ses interventions et ses actes. C'est ainsi qu'il surprend ses collègues lorsqu'il déclare en 1895, avoir voté pour Félix Faure à la Présidence de la République contre Brisson (radical de gauche). En octobre 1895, il se prononce contre les socialistes à l'occasion de la grève de Carmaux. Le 20 février 1896, il vote contre le Ministère Léon Bourgeois et se révèle méliniste. En 1898, pendant sa campagne électorale en Haute-Saône, il est vivement critiqué ; on lui reproche ses revirements, l'incohérence de son comportement politique. Il se présente néanmoins aux élections générales des 8 et 22 mai et est battu, au deuxième tour de scrutin, par M. de Salignac-Fénelon, ancien officier de cavalerie, qui remporte 8.592 voix alors que Georges Chaudey n'en obtient que 7.267, sur 15.961 votants.

Retiré de la vie politique, il collabore à l'« *Indépendance française* » (Encyclopédie Larousse). En mars 1904, il est condamné à trois mois de prison avec sursis et 3.000 F d'amende pour infraction à la loi sur les Sociétés. (Société Import-Export d'Indochine).

Lorsque survient la guerre de 1914, il est mobilisé. En 1917, année de ses 60 ans, il demande à continuer à servir au-delà de la limite d'âge légale. Nommé capitaine, il est promu chevalier de la Légion d'honneur avec une citation très élogieuse.

Les recherches effectuées tant aux Archives départementales de la Haute-Saône, qu'au tribunal civil de Vesoul, n'ont pas permis de retrouver la date et le lieu de son décès.

CHAULET (JEAN, Georges, ALBERT), né le 28 juin 1858 à Agen (Lot-et-Garonne), mort le 24 février 1925 à Soustons (Landes).

Député des Landes de 1908 à 1919.

Etabli négociant à Dax, dans les Landes, où il jouissait d'une grande notoriété, Georges Chaulet se présenta à l'élection partielle du 11 octobre 1908, au siège laissé vacant par le décès de M. Théodore Denis, survenu le 28 juin précédent. Il fut élu député de la 1^{re} circonscription de Dax au deuxième tour de scrutin, par 7.117 voix contre 1.127 à M. Labeyrie, sur 9.693 votants.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fut membre de diverses commissions spéciales, et se fit entendre à la tribune au cours de la discussion : du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice

1909 pour réclamer des primes à la culture du tabac (1908) ; de la loi de finances du même exercice au sujet du permis de chasse (1908) ; du projet et des propositions de loi concernant l'impôt sur le revenu (1909) ; des propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes (1909) ; du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1910, au sujet de la destruction des animaux nuisibles (1909) ; du budget des conventions et de la loi de finances du même exercice pour critiquer le permis de chasse à 50 centimes et pour parler de la ligne de chemin de fer de Dax à Puyoô (1910).

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 8.336 voix contre 1.013 à M. Fauthoux, 590 à M. Dusséqué et 532 à M. Labeyrie, sur 12.150 votants, il fut membre de la Commission du commerce et de l'industrie, et de la Commission des douanes. Il déposa une proposition de loi tendant à établir en France, par la mutualité, le crédit commercial, industriel et ouvrier (1911) et fut chargé de rapporter la proposition de loi tendant à réprimer l'usurpation de la qualité de « Français », par des individus, des sociétés ou des produits étrangers (1913). Il participa à la discussion : du budget du commerce et de l'industrie de l'exercice 1911, de celui de l'agriculture, de celui des chemins de fer de l'Etat et de la loi de finances du même exercice (1910 et 1911) ; du budget du commerce et de l'industrie, de celui de l'instruction publique et de celui des conventions et garanties d'intérêt de l'exercice 1912 (1911) ; du projet de loi portant approbation d'une convention avec la Banque de France (1911) ; du budget des travaux publics de l'exercice 1913 (1912) ; et du projet de loi tendant à l'organisation du crédit au petit et moyen commerce, à la petite et moyenne industrie et aux associations ouvrières de production (1914).

Il retrouva son siège aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 7.098 voix contre 6.010 à M. Defos du Rau et 437 à M. Labeyrie, sur 13.872 votants. Membre de la Commission des douanes, de celle du commerce et de l'industrie et de la Commission de contrôle des questions et projets se rattachant au ravitaillement et aux réquisitions, il reprit son rapport présenté sous la précédente législature, sur la proposition de loi tendant à réprimer l'usurpation de la qualification de « Français » par des individus, des sociétés ou des produits étrangers (1915). Il se fit entendre au cours des débats sur : la proposition de résolution concernant le battage des grains (1915), la proposition de loi concernant l'attribution d'une prime de trois francs par quintal de blé récolté en France en 1917 (1916), les interpellations relatives à la marine marchande (1916), celles concernant le ravitaillement du pays (1917 et 1918), le budget de l'agriculture de l'exercice 1918 (1918), l'interpellation sur le consortium des métaux (1919), les interpellations

tions relatives à la vie chère (1919), celles relatives à l'application de la loi des pensions (1919), le projet de loi portant ouverture de crédits en faveur des petits commerçants, artisans démobilisés (1919).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919, se désintéressa dès lors de la politique, et mourut à Soustons (Landes), le 24 février 1925, âgé de 67 ans.

CHAULIN-SERVINIÈRE (LUCIEN), né le 11 juin 1848 à Pré-en-Pail (Mayenne), mort le 26 juillet 1898 au Mans (Sarthe).

Député de la Mayenne de 1889 à 1898.

Issu d'une vieille famille normande, Lucien Chaulin-Servinière fit ses études secondaires au lycée d'Alençon, puis s'inscrivit à la Faculté de droit de Paris. Après avoir passé sa licence il se fit recevoir avocat au barreau de Mayenne.

Il fit toute la guerre de 1870-1871 comme engagé volontaire dans l'infanterie.

Démobilisé, il reprit sa place à la barre et s'intéressa à la politique. Conseiller général du canton de Couptrain (Mayenne) depuis 1874, secrétaire de l'Assemblée départementale pendant dix ans, adjoint au maire de Mayenne de 1877 à 1887, nommé maire de Mayenne à cette date, Lucien Chaulin-Servinière a été réélu aux élections municipales de 1888, en tête de la liste républicaine, avec 1.306 voix contre 538 données au premier de la liste opposée. Il fut réélu maire de Mayenne par l'unanimité du Conseil.

Président du Comice agricole du canton de Couptrain, représentant d'une circonscription essentiellement agricole composée des cantons de Lassay, Pré-en-Pail, Le Horps, Mayenne-Est, Couptrain, Villaines-la-Juhel et Bais, il s'est déclaré protectionniste. Républicain il s'est prononcé contre la révision, pour la nomination des maires par le Gouvernement, pour des mesures restrictives de la liberté de la presse, pour la tolérance en matière religieuse, et a protesté contre la publication faite par *L'Intransigeant*, d'une liste de candidats boulangistes dans laquelle son nom avait été compris.

Il a été élu pour la première fois, député de la deuxième circonscription de Mayenne, aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, par 8.796 voix contre 8.223 à M. Leblanc, sur 17.146 votants.

Inscrit au groupe républicain il appartint à diverses commissions notamment à celle des patentes. Auteur de quelques rapports sur des validations d'élections, il se fit entendre au cours d'une discussion sur la prise en considération de la proposition de loi relative à la réforme de l'organisation judiciaire (1890).

Réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, avec 12.109 voix, sans concurrent,

sur 14.176 votants, il appartint à diverses commissions, dont celle relative aux justice de paix. Il fut chargé de rapporter le projet de loi portant modification et addition à l'article 3 de la loi du 19 juin 1871 sur les explosifs et soutint son rapport à la tribune.

Il retrouva son siège, toujours au premier tour de scrutin, aux élections générales du 8 mai 1898, par 13.045 voix, sans concurrent, sur 15.063 votants. Il s'inscrivit au groupe progressiste et fut membre de diverses commissions, notamment de celle de la réforme judiciaire. Il présenta quelques rapports sur des validations d'élections, mais ne put donner sa mesure : il fut trouvé mort sur la voie ferrée non loin du Mans, le 25 juillet 1898. Certains journaux de l'époque ayant insinué qu'il pouvait s'agir d'un assassinat, Lucien Chaulin-Servinière ayant été de ceux qui avaient reçu du capitaine Lebrun-Renaud, la relation des aveux du capitaine Dreyfus, cette version ne fut pas admise ; il s'agissait purement et simplement d'un accident dû à un nouveau mode de fermeture des wagons de 1^{re} classe. Il n'avait que 50 ans.

Aucun éloge funèbre ne fut prononcé à la Chambre.

CHAULIN-SERVINIÈRE (PIERRE, GASTON, Jean, LUCIEN), né le 8 décembre 1884 à Mayenne (Mayenne).

Député de la Mayenne de 1910 à 1919 et de 1928 à 1942.

Fils du précédent, Jean Chaulin-Servinière a fait ses études secondaires au lycée de Laval. Bachelier ès lettres en 1901, à 16 ans 1/2, il s'inscrivit à la Faculté de droit de Rennes et fit ses études juridiques tout en remplissant les fonctions de secrétaire particulier du Préfet d'Ille-et-Vilaine. Licencié en droit en 1904, docteur en 1907, il s'inscrivit au barreau de Mayenne.

Ayant le goût de la politique, il se fit élire conseiller général de la Mayenne en 1910 et fut toujours réélu, sans concurrent, jusqu'en 1940. Il présida l'Assemblée départementale de 1928 à la guerre. Il fut également maire de Javron de 1910 à 1940.

Il fut élu pour la première fois, député de la 2^e circonscription de Mayenne, aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 9.149 voix contre 7.633 à M. Edmond Leblanc, député sortant, sur 16.928 votants. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il appartint à diverses commissions, dont celle des économies. Sa jeunesse (25 ans et trois mois) lui valut d'être nommé Secrétaire d'âge de la Chambre. Il se borna, durant cette législature à présenter quelques rapports sur des validations d'élections.

Réélu aux élections générales du 26 avril 1914, toujours au premier tour de scrutin, par 8.302 voix contre 7.807

à M. de Montjou sur 16.321 votants, il s'inscrivit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste, et siégea à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, à celle des cultes et de la décentralisation, à celle du suffrage universel, à celle du budget, à celle de réorganisation économique et à celle de la législation fiscale.

Quelques semaines plus tard, éclatait la Première grande Guerre mondiale. Mobilisé comme sous-lieutenant au 732^e régiment d'infanterie, à Reims, le 8 août 1914, il fut blessé le 20 octobre, à Vailly. Cité à l'ordre du jour de l'armée en 1917, et nommé lieutenant à la 69^e division, il finit la guerre comme capitaine d'aviation de chasse. A son retour du front, il se fit inscrire au barreau de Paris, avec le parrainage d'Henri Robert.

Auteur d'une proposition de résolution tendant à accorder aux engagés volontaires pendant la durée de la guerre et appartenant à des classes non mobilisées ou à des catégories non appelées, le droit de résilier leur engagement (1917), il déposa deux propositions de loi, l'une tendant à modifier et à compléter la loi du 9 mars 1918 sur les loyers (1919), l'autre portant ouverture d'un crédit de 6 millions de francs en faveur des petits commerçants, des petits industriels, des petits fabricants et artisans démobilisés, résidant aux colonies (1919). Il fut en outre chargé de rapporter le projet de loi concernant le relèvement de l'impôt sur la chicorée (1918) et le soutint à la tribune (1919). Il interpella le Gouvernement sur sa politique générale (1917), se fit entendre dans la discussion de la loi de finances de l'exercice 1918 à propos des droits sur la chicorée et autres succédanés du café (1918), des propositions de loi concernant la protection de la propriété commerciale (1919), du projet de loi relatif à la date de cessation des hostilités (1919). Il fut à l'origine des lois sur les intérêts moratoires, les banques populaires et la propriété commerciale.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il prit la tête de la liste d'Union républicaine et démocratique qui n'eut pas d'élu. Il obtint personnellement 25.550 voix sur 59.379 votants. Il ne se représenta pas à celles du 11 mai 1924, qui se déroulèrent également au scrutin de liste.

Mais, après le rétablissement du scrutin uninominal, il retrouva son siège dans la 2^e circonscription de Mayenne au premier tour de scrutin, sans concurrent, par 10.184 voix sur 13.187 votants aux élections générales du 22 avril 1928. Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale. Membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales, et de celle de l'aéronautique, il rapporta et soutint à la tribune le projet de loi adopté avec modifications par le Sénat, tendant à permettre la continuation de l'exploitation des lignes de la Compagnie

générale Aéropostale (1931), et prit part à la discussion du projet de loi concernant les entreprises de navigation aérienne (1931).

Il fut réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932, toujours au premier tour de scrutin, par 10.432 voix contre 528 à M. Pavard, sur 12.787 votants. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il siégea à la Commission de l'aéronautique, à celle d'assurance et de prévoyance sociales, et à celle de l'enseignement et des beaux-arts. Auteur d'une proposition de loi tendant à modifier l'article 1675 du Code civil (1934), il fut chargé de rapporter le projet de loi fixant le statut organique de l'armée de l'air (1935) et le projet de loi tendant à l'établissement de servitudes spéciales dites « servitudes dans l'intérêt de la navigation aérienne » (1935). Vice-Président de la Commission de l'aéronautique, il se fit entendre en cette qualité dans la discussion du projet de loi fixant le statut organique de l'armée de l'air (1933). Il participa en outre aux débats sur la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative à l'organisation et à la défense du marché du blé (1934), sur le projet de loi tendant à l'organisation et à l'assainissement des marchés de la viande et du lait (1935), et soutint, en qualité de rapporteur, le projet de loi tendant à l'établissement de servitudes spéciales dites « servitudes dans l'intérêt de la navigation aérienne » (1935).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1936, par 8.191 voix, contre 3.646 à M. Poirrier, sur 12.887 votants, et toujours au premier tour de scrutin, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante. Membre de la Commission de l'aéronautique et de la Commission du commerce et de l'industrie, il déposa une proposition de loi tendant à réglementer les professions d'agent immobilier et négociateur en prêts hypothécaires (1937) et rapporta le projet de loi tendant à proroger les délais fixés à l'article 6 de la loi du 4 juillet 1935, instituant des servitudes dites « servitudes dans l'intérêt de la navigation aérienne pour l'approbation des plans d'établissement de servitudes (1937) et le projet de loi relatif à la protection de la propriété industrielle pour les objets figurant à l'Exposition internationale de 1937 (1937).

Il intervint à la tribune dans la discussion du projet de loi tendant à l'institution d'un Office national professionnel du blé (1936), du projet de loi monétaire (1936), des propositions de loi relatives aux débitants de boissons (1938).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota, comme la majorité de ses collègues, les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, puis rentra dans la vie privée pour reprendre ses activités professionnelles.

Il fut Président des Syndicats d'électrification de la Mayenne et Président du Concours agricole départemental.